A
000 123 292
5
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY

ornia
al

UM '61

A Monsieur Louis Sers
Hommage de l'auteur
Paul Durrieu

LES GASCONS EN ITALIE

LES

GASCONS EN ITALIE

ÉTUDES HISTORIQUES

PAR

PAUL DURRIEU

Archiviste-Paléographe

Ancien Membre de l'Ecole française de Rome

AUCH

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE G. FOIX, RUE BALGUERIE

1885

LES GASCONS EN ITALIE

« Messieurs, comme il se voit de certenes contrées qui produisent aucuns fruicts en abondance, lesquels viennent rarement ailleurs, il semble aussi que vostre Gascougne porte ordinerement un nombre infiny de grands et valeureus capitenes, comme un fruict qui lui est propre et naturel : et que les autres provinces, en compareson d'elle, en demeurent comme steriles..... C'est votre Gascougne, Messieurs, qui est un magazin de soldats, la pepiniere des armées, la fleur et le chois de la plus belliqueuse noblesse de la terre et l'essain de tant de braves guerriers qui peuvent contester l'honneur de la vaillance avec les plus fameus capitenes grecs et romains qui feurent oncques (1). »

Ce n'est pas aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* (2) qu'il est nécessaire de faire remarquer combien sont justes, malgré une exagération que nous devons bien concéder pour ne pas trop humilier *les autres provinces,* ces paroles qu'inscrivait

(1) *Commentaires de messire Blaise de Monluc.* Bordeaux, Millanges, 1592, in-f° (édition originale). page 3.

(2) Ces études ont paru successivement dans la *Revue de Gascogne.* Je suis heureux de saisir l'occasion de la remercier de son accueil et de témoigner toute ma gratitude à son éminent directeur.

2074148

Florimond de Raymond en tête de la première édition des *Commentaires* de Blaise de Monluc. Quelle place tiennent, en effet, dans notre histoire militaire les compatriotes du connétable d'Armagnac et du bon roi Henri! Que de noms gascons nous retrouvons parmi les plus braves et les plus fidèles défenseurs de la couronne de France, depuis l'époque où le comte d'Armagnac et le sire d'Albret se réunissaient pour déchirer le traité de Brétigny qui les livrait à l'Angleterre et pour rester, malgré tout, les vassaux du roi de France! Ce sera l'éternel honneur de l'Armagnac, pour ne rappeler qu'un fait, d'avoir donné son nom au parti national qui, d'abord écrasé à Azincourt et dans Paris, mais toujours plein de courage et de dévouement, devait finir par triompher sous la bannière de Jeanne d'Arc, avec les Barbazan, les Pardiac, les La Hire, les Saintrailles, et tant d'autres héros moins connus ou injustement oubliés, comme ce Géraud de La Pallière et ce Naudonnet de Lustrac, dont M. P. La Plagne-Barris a naguère rappelé les exploits (1).

Mais ce n'est pas seulement en France que les Gascons ont déployé leur vaillance. Parmi les pays qui ont été le théâtre de leurs hauts faits, l'Italie doit être citée en première ligne.

J'écrivais à l'instant le nom de Blaise de Monluc. Ses belles campagnes en Italie, et surtout son héroïque conduite au siège de Sienne, ne sont-elles pas les plus beaux fleurons de sa gloire? N'est-ce pas également sur un champ de bataille d'Italie, à Cérignole, que s'éteignit glorieusement, en 1503, la Maison d'Armagnac (2), dans la personne du duc Louis de Nemours tué, comme son aïeul le connétable, pour la cause du roi de France? Déjà, antérieurement aux grandes guerres du XVIe siècle, bien des Gascons avaient précédé, au-delà des Alpes, et Monluc et le duc de Nemours. Chose

(1) Voir la *Revue de Gascogne*, XVII, p. 49, et XVIII, p. 297.

(2) J'entends la descendance légitime, et en ligne masculine, du connétable. Le cardinal Georges d'Armagnac n'appartenait qu'à une branche bâtarde.

curieuse, c'est en Italie que la dénomination d'*Armagnacs*, appliquée à des corps de troupe, paraît avoir été employée pour la première fois, et cela quinze ans avant que ce terme ne devînt usuel en France (1). D'ailleurs, l'exemple donné dès le règne de saint Louis par Jourdain IV, seigneur de l'Isle-Jourdain, n'a cessé d'être suivi jusqu'à nos jours, et les armées qui s'illustrèrent en Italie sous le Directoire, le Consulat et le Premier Empire, comptaient dans leurs rangs, parmi les plus braves, les Harispe, les Lannes, les Lamarque, les Durrieu, les Soulès et les Espagne.

J'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'effectuer de longues recherches dans les archives italiennes. Partout, à Milan comme à Naples, à Turin comme à Florence, à Sienne comme au Vatican, partout j'ai relevé des documents attestant le passage de nos vaillants Gascons. Il m'a semblé qu'il pouvait être intéressant de réunir quelques-unes de ces notes, de faire revivre des figures aujourd'hui oubliées, de rappeler des événements dont le renom, parfois, n'a même jamais franchi les Alpes.

Assurément les personnages que nous rencontrerons n'ont pas toujours été heureux dans leurs expéditions. Ils ne peuvent pas être cités sans exception comme les modèles du parfait chevalier. Mais chez tous nous retrouverons les qualités militaires des Gascons, leur audace et leur courage indomptables. Mon seul but a été de confirmer une fois de plus les paroles si justement placées en tête des Commentaires de Monluc; et je prie mes lecteurs, jaloux de notre antique renommée gasconne, de vouloir bien être indulgents pour l'auteur, en faveur de son intention.

(1) J'ai trouvé ce nom d'*Armagnacs* (Armagniaci) employé déjà dans un acte du 15 avril 1395 qui est aux archives de Turin.

I

JOURDAIN IV, SEIGNEUR DE L'ISLE-JOURDAIN

A LA CONQUÊTE

DU

ROYAUME DE NAPLES

1266-1283

I

JOURDAIN IV, SEIGNEUR DE L'ISLE-JOURDAIN

A LA CONQUÊTE DU ROYAUME DE NAPLES

Nous avons, en France, un très grave défaut. C'est une sorte d'oubli dédaigneux, presque de mépris, pour le patrimoine de souvenirs héroïques qui constitue notre gloire nationale. J'ai entendu raconter qu'un haut personnage politique, dans un discours public, avait pris naguère la bataille de Bouvines pour une défaite des armes françaises. Le fait est-il certain, je ne sais; mais l'anecdote est caractéristique. Elle montre jusqu'à point les Français de nos jours ignorent en général les grands faits historiques dont ils devraient le plus être fiers.

Nos vieux historiens étaient plus patriotes. Ils acceptaient, sans arrière-pensée, l'héritage de gloire laissé par nos pères, et, s'ils racontaient une expédition où les Français avaient eu à combattre les Anglais, les Allemands ou les Infidèles, ils n'hésitaient pas à applaudir de tout cœur à nos victoires et à déplorer sincèrement nos revers.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Il semble parfois que l'on rougisse de nos succès passés. On a célébré, il y a trois ans, chez une nation voisine, le centenaire d'un événement qui faillit, au XIIIe siècle, porter un coup funeste à l'influence française sur la Méditerranée et qui fut comme la revanche de l'Allemagne d'abord vaincue par la France. Je

veux parler des Vêpres siciliennes, de cette révolte qui enleva à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, la moitié du royaume qu'il avait conquis sur les Hohenstaufen. Il paraît, hélas! qu'il s'est trouvé des Français pour s'associer à cette manifestation.

Que les Italiens, encore pénétrés de souvenirs gibelins et toujours sous l'influence des accents immortels de Dante (1), aient conservé une sorte de rancune haineuse contre le vainqueur de Manfred et de Conradin et qu'ils aient pris plaisir à rappeler le souvenir de ses défaites, bien que ces défaites n'aient eu d'autre résultat que de remplacer, en Sicile, des princes d'origine française par des princes d'origine espagnole; que les Allemands aient en exécration la mémoire du conquérant qui les chassa de l'Italie méridionale : rien de plus explicable. Quant à nous, Français, c'est notre droit et c'est notre devoir de réclamer, comme un des exploits les plus brillants accomplis sous le règne de saint Louis, l'expédition de Charles d'Anjou et la conquête du royaume de Sicile.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter le caractère de Charles Ier, d'examiner si les Français n'ont pas abusé de la victoire et trop durement traité les Hohenstaufen et leurs partisans. Il nous suffit de savoir que Charles d'Anjou et ses soldats ont déployé un courage, une énergie et une persévérance dignes de toute notre admiration; qu'ils ont vaincu des armées où les vieilles bandes allemandes combattaient à côté des Espagnols, des Gibelins d'Italie et des Sarrazins venus d'Afrique; qu'ils ont fondé dans le sud de l'Italie un royaume absolument français à l'origine, si français même que la langue d'oil fut pendant quelque temps prescrite comme langue

(1) Il est à remarquer que si Dante a pleuré la mort de Manfredet de Conradin, il s'est bien gardé de précipiter Charles d'Anjou en Enfer avec Frédéric II. Il l'a même placé, dans son Purgatoire, loin des tourments, dans une région tranquille, où Charles et son adversaire, don Pedro d'Aragon, réconciliés par la mort, attendent, en chantant les louanges du Seigneur, les effets de la Miséricorde divine. (*Purgatorio*, canto VII).

officielle pour la rédaction de certains actes (1); et qu'en somme cette monarchie, portant à son front les fleurs de lys de France, présida pendant plus d'un siècle à l'une des périodes les plus heureuses qu'aient traversées les provinces napolitaines.

Parmi les compagnons de Charles d'Anjou se trouvait un gascon : Jourdain IV, seigneur de l'Isle-Jourdain (2).

Le fait même de la présence de Jourdain IV dans les rangs de l'armée angevine est connu depuis longtemps. Il est prouvé par un extrait de son testament, publié dans l'*Histoire de Languedoc* (3). Ce testament est daté de Pérouse, 29 janvier 1266, et Jourdain IV déclare lui-même qu'il est venu en Italie pour servir l'Eglise et Charles d'Anjou (4).

D'ailleurs, aucun autre détail. Le Père Anselme (5) et, d'après lui, l'abbé Monlezun (6) ajoutent bien qu'on croit que Charles Ier nomma Jourdain de l'Isle vice-roi de Sicile. Mais c'est là une erreur. Jourdain IV porta seulement le titre de conseiller du roi et n'exerça jamais que des commandements militaires. Il ne figure pas sur les listes des fonctionnaires de toutes classes, dressées pour le règne de Charles Ier à l'aide des documents originaux (7).

Heureusement nous avons, pour suppléer au silence de l'Histoire, l'incomparable collection des *Registres angevins,*

(1) Voir : Paul Durrieu, *Notice sur les Registres angevins en langue française*, Rome, 1883 (Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'Ecole française de Rome).

(2) Jourdain IV était le second fils de Bernard-Jourdain II, seigneur de l'Isle-Jourdain, mort vers 1229. Il succéda, en 1240, à son frère aîné, Bernard-Jourdain III, mort sans postérité.

C'est en faveur de l'arrière-petit-fils de Jourdain IV, Bertrand Ier, que la baronnie de l'Isle-Jourdain fut érigée en comté par le roi Philippe VI de Valois.

(3) Dom Vaissète, *Histoire de Languedoc*, III, p. 507 et Preuves, col. 526.

(4) « Nobilis vir Jordanus de Insula-Jordani, Tolosanæ diocœsis, existens Perusii, in itinere eundi in Apuliam constitutus in subsidium S. R. E. et D. Caroli regis Sicilie illustris. »

(5) *Histoire généalogique de la Maison de France*, II, p. 705.

(6) *Histoire de la Gascogne*, II, p. 365.

(7) Voir : Minieri-Riccio, *Itinerario di Carlo I di Angio*, Naples, 1872.

conservée dans les archives de Naples (1). Grâce aux renseignements que fournit cette collection, nous pouvons nous faire une idée du rôle joué par notre Gascon.

Jourdain IV ne partit pas avec Charles d'Anjou. Il le rejoignit seulement en Italie, alors que le prince entrait en campagne après s'être arrêté quelque temps à Rome. Le 29 janvier 1266, le seigneur de l'Isle-Jourdain était encore à Pérouse; mais, quelques jours plus tard, il ralliait l'armée angevine avec une forte troupe de chevaliers et d'arbalétiers (2), et le 26 février il se distinguait de la manière la plus brillante à la bataille de Bénévent gagnée par les Français sur Manfred (3).

La valeur déployée par Jourdain de l'Isle l'ayant mis au nombre des meilleurs lieutenants du roi Charles Ier, il fut choisi l'année suivante, le 25 mars 1267, pour commander les troupes chargées de défendre les Etats de l'Eglise (4).

C'était un poste considérable, auquel les événements donnèrent encore plus d'importance. En effet, au commencement de 1268, le dernier des Hohenstaufen, Conradin, quittait l'Allemagne et passait les Alpes, pour tenter d'enlever à Charles d'Anjou l'héritage de Frédéric II. Les Gibelins se soulevaient à sa voix, tandis qu'une violente réaction se manifestait parmi les barons napolitains contre la domination française; et le pape Clément IV voyait passer, sous les fenêtres du palais où il résidait à Viterbe, les soldats de Conradin qui

(1) Cette collection, qui va de 1265 au commencement du xve siècle, mais qui est surtout importante pour la fin du xiiie siècle et la première moitié du xive, comprend 378 volumes in-folio, dont quelques-uns ne renferment pas moins de trois à quatre mille pièces.

(2) A la fin de la campagne, le roi Charles Ier reconnut devoir à Jourdain de l'Isle, pour la paie de ses chevaliers et arbalétriers, la somme relativement élevée de 1,141 livres, 9 sous, 4 deniers tournois. — Le fait est rappelé dans un acte du 5 mars 1267, extrait des Registres angevins et publié par Del Giudice, *Codice diplomatico del regno di Carlo I et II d'Angiò*, I, p. 217 en note.

(3) Summonte, *Historia della città e regno di Napoli*, II, p. 189.

(4) Archives de Naples, Registre angevin, no 29, fo 17 ve.

le bravaient en face, la tête couronnée de fleurs et de feuillages.

La victoire de Tagliacozzo (23 août 1268), chèrement achetée au prix du sang des meilleurs chevaliers français (1), assura définitivement la couronne de Naples au frère de saint Louis.

Vainqueur de Conradin, Charles d'Anjou songea à récompenser ses lieutenants et ses soldats. Il leur distribua des fiefs confisqués sur les seigneurs napolitains qui l'avaient trahi dans sa lutte suprême contre le descendant des princes allemands.

Jourdain IV, qui avait été investi des titres fort recherchés de *conseiller* et *familier du roi* (2), reçut d'abord pour sa part la baronnie de Trojani, dans le Principat (3). Puis il la rendit au roi, et reçut en échange les terres plus considérables d'Acri, de Corigliano et de Santo-Mauro, en Calabre (4). Ces diverses donations sont toutes antérieures au mois de septembre 1269.

Charles d'Anjou avait un but politique en concédant ainsi des fiefs aux Français qui l'avaient suivi. Il voulait les engager à se fixer à jamais dans le royaume de Naples, de manière à former autour de la nouvelle dynastie comme une armée permanente de feudataires dévoués, toujours prêts à la défendre. Le service militaire : telle est l'essence de toutes les donations faites par le roi. Chaque nouveau possesseur de fief est tenu, en cas de guerre, de fournir gratuitement pendant deux mois autant de chevaliers que son fief

(1) Un certain nombre de chevaliers français, et parmi eux un maréchal de France, Henri de Cousance, faits prisonniers par Conradin, furent massacrés de sang-froid, sous ses yeux, pendant le combat, à un moment où les Allemands purent se croire vainqueurs.

(2) Les *familiers* faisaient partie de l'*hôtel* ou maison du roi. Ils touchaient un traitement lorsqu'ils étaient de service à la cour et recevaient des manteaux à certaines fêtes. Ce titre honorifique de familier n'était accordé, comme faveur, qu'à l'élite des combattants français, aux princes de l'Eglise et aux représentants des plus grandes familles d'Italie.

(3) Archives de Naples, Registre angevin n° 6, f° 289.

(4) Même registre, f° 5, v°.

rapporte de fois vingt onces d'or (équivalant à cinquante livres tournois) de revenu annuel. Pour prévenir toute contestation, on a bien soin, dans les actes de donation, de préciser le montant du revenu des fiefs. En outre, on note dans un registre spécial, conservé aux archives de l'Etat, le nom des terres concédées et la somme qu'elles sont censées rapporter. Ce registre est tenu à jour. On y indique les changements de propriétaires survenus par suite de décès, d'héritage ou de nouvelles concessions, afin que le pouvoir royal sache toujours combien de chevaliers il peut exiger des détenteurs de fiefs et à qui il doit les réclamer (1).

Mais les précautions prises par Charles d'Anjou demeurèrent assez souvent infructueuses. Parmi les chevaliers français, beaucoup s'étaient armés à la voix du pape Clément IV, appelant les fidèles à la défense de l'Eglise menacée par l'ambition des Hohenstauffen. Manfred et Conradin morts, et Charles d'Anjou mis en possession de Naples et de la Sicile sous la suzeraineté du Saint-Siège, ils croyaient leur tâche accomplie. Rien ne les retenait plus en Italie et ils préféraient regagner la France par les ports de Provence.

De ce nombre fut Jourdain de l'Isle. En vain Charles Ier essaya-t-il de le déterminer à revenir en le menaçant de confisquer les fiefs qui lui avaient été octroyés (2 août 1274) (2). En vain mit-il ses menaces à exécution en faisant saisir ces fiefs au profit de la couronne (3). Six ans se passèrent sans que Jourdain IV manifestât aucune intention de quitter de nouveau la Gascogne.

Mais ce que l'intérêt personnel n'avait pu faire, le dévouement qui rattachait Jourdain IV au frère de saint Louis finit par le déterminer.

(1) Une partie de ce registre existe encore aujourd'hui. Il porte le n° 7 dans la série des Registres angevins.

(2) Archives de Naples, Registre angevin n° 18, f° 76, v°.

(3) Les terres de Jourdain de l'Isle étaient déjà sous séquestre au mois d'août 1276. Registre angevin n° 9, f° 222, v°.

Le 31 mars 1282, la révolte connue sous le nom de Vêpres siciliennes, avait éclaté à Palerme. La Sicile entière s'était soulevée et avait massacré ou chassé les garnisons françaises. Délivrés de la domination des Angevins, les Siciliens voulurent d'abord se donner au Pape. Mais Martin IV, qui occupait la Chaire de Saint-Pierre, était dévoué à la France. Il refusa avec indignation de la trahir en profitant de la défaite du parti français. Les Siciliens appelèrent alors le roi don Pedro d'Aragon, allié à la maison de Hohenstauffen par son mariage avec Constance, fille de Manfred. Don Pedro accepta. Il passa dans l'île, tandis que Charles d'Anjou réunissait une armée en Calabre pour faire le siège de Messine, et allait installer son quartier général à Reggio.

A la nouvelle du désastre, Jourdain de l'Isle mit aussitôt son épée au service du prince angevin. Dès le mois d'octobre 1282, il était de retour dans le royaume de Naples à la tête d'un corps de troupe. Le 19 octobre, le roi ordonna de lui verser 200 onces d'or (équivalant à 500 livres tournois) pour la paie des chevaliers et écuyers qu'il avait amenés avec lui. Le mandement royal était ainsi conçu :

« Charles, par la grace de Dieu roi de J[erusalem et de Se]cile, etc. A Guillaume le No[ir, Ris de] La Marre et Pierre Bodin, etc. (1).

» Nous vous mandons que, tantost receues les presentes lestres, doiez baillier et livrer au propre et certain mesage de Jourdain de l'Ille, chevalier, nostre amé familier et feel, qui vous assegnera ces lestres et les lestres tesmoignables d'icelui Jordain, pour faire le prest au chevaliers et escuiers, les quiex icelui a amenez nouvelement avec soi, de la pecune de nostre Tresor, laquele vous gardez, deus cenz onces, en charlois d'or et d'argent ou en augustales. Non obstante (2). Et nous li ferons desconter icele pecune des gages que il recevra de nostre Court. Et recevez de ce que vous aurez baillé

(1) Guillaume le Noir, Ris de La Marre et Pierre Bodin étaient les trésoriers du royaume.

(2) Ces deux mots, abrégé de la formule bien connue : *non obstante toute ordonnance à ce contraire*, devaient, sous peine de nullité, figurer dans tout mandement adressé aux trésoriers.

convenable apodixe. Et nous segnefiez, et au mestres rationaux de nostre Court, la quantité de pecune que vous li aurez baillée pour ce.

» Donnée à Rege (1), l'an de Nostre Seigneur MCC IIII^XX II, le XIXe jour d'octoubre de XIe indicion, de nos roiaumes de Jerusalem le VI an et de Sicile le XVIII (2). »

L'argent fut touché, le 7 novembre suivant, par « Pierre Durros, chevalier, et Guy de Pacer, chapelain de noble home monseignieur Jordain, seignieur de l'Ille, chevalier, establiz certains generaus et especiaus procureurs d'icelui monseignieur Jordain en toutes ses besoignes (3). »

Le retour de Jourdain IV faisait tomber toutes les mesures de rigueur prises contre lui. A peine revenu, il était rentré en possession, en vertu d'une ordonnance royale du 15 octobre 1282, des terres d'Acri, de Corigliano et de Santo-Mauro, jadis mises sous séquestre (4).

Les troupes du seigneur de l'Isle allèrent grossir l'armée royale qui surveillait le détroit de Messine. Le 24 octobre 1282 on les voit campées à Monteleone, non loin du rivage de la mer Ionienne (5).

Mais la fortune avait décidément abandonné Charles d'Anjou. Le siège de Messine, déjà bien compromis par un assaut manqué du 14 septembre 1282, dut être levé par l'armée angevine. Pour épargner le sang des siens, le roi Charles Ier eut alors l'idée de terminer la guerre par un combat singulier en champ clos, un véritable duel judiciaire entre son rival et lui. Don Pedro d'Aragon accepta en principe. De part et autre, les deux rois durent nommer chacun six arbitres pour régler les conditions du duel. Jourdain de l'Isle, qui avait déjà été envoyé, le 6 décembre

(1) Reggio de Calabre.

(2) Archives de Naples, Registre angevin n° 46, f° 192.

(3) L'acte de quittance se trouve sur le même feuillet que la pièce précédente. Il est malheureusement en partie détruit par l'humidité.

(4) Registre angevin n° 46, f° 176, et Registre angevin n° 48, f° 11.

(5) Registre angevin n° 46, f° 192.

1282, comme ambassadeur auprès du roi d'Aragon (1), eut l'honneur d'être désigné le premier parmi les six arbitres choisis le 26 décembre par Charles d'Anjou. Les cinq autres étaient : Jean vicomte de Tremblay, Jacques de Burson, Eustache d'Hardicourt, Jean de Denisy et Giles de Saulcy (2).

On tomba facilement d'accord; et le 30 du même mois, Charles Ier jura solennellement d'exécuter le programme tracé par les douze arbitres. Quarante chevaliers français se portèrent garants pour le Roi : le premier de ces quarante chevaliers fut encore Jourdain de l'Isle (3).

Il avait été décidé que le duel aurait lieu le 1er juin 1283, à Bordeaux, sur les terres du roi d'Angleterre. Voilà donc Jourdain IV, comme arbitre du roi Charles, regagnant la France et quittant de nouveau l'Italie, cette fois pour n'y plus revenir.

Le combat projeté ne put avoir lieu. Don Pedro d'Aragon, oubliant ses serments, se déroba au dernier moment. Force fut à Charles d'Anjou, après avoir exhalé sa colère, de rentrer dans le royaume de Naples, où le rappelaient de nouveaux désastres et où il mourut le 7 janvier 1285, abreuvé d'amertumes, mais plein de résignation et de confiance dans la bonté de sa cause.

Jourdain de l'Isle, lui, resta en Gascogne. Puis, en 1285, il passa en Aragon avec le roi de France, Philippe le Hardi, pour combattre dans ses propres états l'ancien adversaire de Charles Ier (4). Lutter contre les troupes de Don Pedro, c'était encore servir la dynastie angevine. L'expédition fut

(1) Registre angevin n° 39, f° 144 v°

(2) Registre angevin n° 39, f° 151 v°. — Minieri-Riccio, *Memorie della guerra di Sicilia*, Naples, 1876, p. 20.

(3) P. de Marca, *Marca hispanica*, Paris, 1688, pp. 582-591. — De Saint-Priest, *Histoire de la conquête de Naples par Charles d'Anjou*, IV, pp. 217-227.

(4) *Recueil des historiens de la France*, XXII, pp. 478, 479, 483 et 484. — Dom Vaissète, *Histoire de Languedoc*, IV, p. 49.

d'ailleurs assez malheureuse et dut être abandonnée au bout de quelques mois.

Ce fut là probablement la dernière campagne de Jourdain IV. Le seigneur de l'Isle-Jourdain avait atteint un âge avancé : il mourut à son tour en 1288 (1), ne survivant guère plus de trois ans au conquérant pour lequel il avait si vaillamment porté les armes en Italie.

(1) Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, Paris, 1656, p. 537.

II

LA MORT DU COMTE JEAN III D'ARMAGNAC

1391

II

LA MORT DU COMTE JEAN III D'ARMAGNAC

La période de notre histoire connue sous le nom de Guerre de Cent Ans présente ce lamentable caractère d'avoir été, pour plusieurs provinces de France, presque aussi désastreuse pendant les trêves et les suspensions d'armes entre Français et Anglais que pendant les années de guerre ouverte. C'est qu'un changement important s'était introduit, au XIVe siècle, dans la composition des armées. A l'ancienne armée féodale, réunissant les vassaux autour du suzerain, se substituait peu à peu une armée nouvelle où figuraient, à côté des feudataires tenus au service militaire, des bandes de gens d'armes mercenaires, de toute nation, à la solde du prince. Tant que duraient les hostilités, rien de mieux. Les gens d'armes servaient avec fidélité et gagnaient courageusement leur solde. Mais la paix les laissait sans emploi. Comme il fallait vivre, ils continuaient alors à faire campagne pour leur propre compte, aux dépens des malheureuses provinces qu'ils exploitaient en attendant une nouvelle occasion d'offrir leurs services au roi d'Angleterre ou au roi de France.

L'historien de Du Guesclin, M. Siméon Luce, a remarquablement mis ce point en lumière. Il a décrit de la manière

la plus saisissante les ravages exercés par les routiers, après la conclusion du traité de Brétigny, dans les dernières années du règne de Jean-le-Bon (1).

On sait ce qui advint alors des compagnies. On essaya d'abord de les disperser par les armes. Malgré les exploits de Du Guesclin, le résultat général de la lutte fut loin d'être satisfaisant. Détruites sur un point, les bandes se reformaient un peu plus loin. Il fallut se résigner à traiter. Après quelques années de négociations, les routiers consentirent à se faire acheter leur retraite (2). Puis Du Guesclin se mit à leur tête, et les emmena se faire tuer en Espagne au service d'Henri de Transtamare (1366).

Malheureusement la lutte séculaire recommença entre la France et l'Angleterre, avec ses alternatives de paix et de guerres. Les mêmes causes devaient infailliblement produire les mêmes effets. Aussi voit-on ce qui s'était passé à la fin du règne de Jean-le-Bon se reproduire presque identiquement, du moins pour une certaine partie de la France, après l'avènement de Charles VI.

Les grands succès remportés sous Charles V par Du Guesclin et ses lieutenants découragent les Anglais. Des trêves ont été signées qui doivent durer jusqu'au commencement du xve siècle. C'est une véritable ruine pour les routiers, surtout pour les compagnies jadis à la solde de l'Angleterre, qui sont habituées depuis de longues années à traiter les provinces de France en pays conquis. Il ne leur

(1) *Histoire de Bertrand du Guesclin*. Chapitres X et XI.

Voir aussi, pour ce qui concerne le Midi de la France, l'excellente *Etude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem, maréchal de France*, par M. Emile Molinier (dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*).

(2) Il faut citer notamment le traité conclu à Clermont, le 23 juillet 1362, par le maréchal d'Audrehem, avec les grandes compagnies. Ce traité ressemble tout à fait, dans ses caractères généraux, aux conventions que le comte Jean III d'Armagnac devait plus tard proposer aux chefs de bande. — Voir : Emile Molinier, *Etude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem*, p 107

reste d'autre ressource que de se transformer en véritables bandes de brigands. Déjà les chefs de bande occupent dans les montagnes du centre de la France, sur les confins des pays de langue d'oc et de langue d'oil, un certain nombre de places fortes dont ils se sont emparés pendant la guerre. Ils en prennent d'autres par force ou par surprise. Leurs ravages s'étendent sur le Limousin, l'Auvergne, le Quercy, le Velay, le Rouergue, le Gévaudan et jusque sur les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire (1). Dans ces malheureuses contrées, chaque capitaine de routiers, solidement appuyé sur quelque forteresse, se met à courir la campagne, surprenant les marchands, détroussant les voyageurs, mettant les seigneurs à rançon et frappant de lourdes contributions les populations épouvantées.

Il fallait reprendre l'œuvre de Du Guesclin. Ce fut à la Maison d'Armagnac qu'échut cette difficile mission.

Le comte Jean II d'Armagnac, sous les gouvernements du duc d'Anjou et du duc de Berry, lieutenants du Roi en Languedoc, essaya tantôt de battre les routiers, tantôt de négocier avec eux. A sa mort, en 1384, la lutte contre les compagnies fut reprise par ses deux fils : le comte Jean III et Bernard d'Armagnac, le futur connétable de France.

(1) Les principales places qui furent alors occupées par les routiers sont :

Dans le département du Cantal : Murat, Carlat, Alleuze, Charlus, Champagnac, Anglars (Bibl. Nationale, collection Doat, vol. 203, f° 112), Pailhès, Messilliac, La Garrigne (Doat, vol. 204, f° 75) et Le Saillant (Doat, vol. 204, f° 104).

Dans l'Aveyron : Turlande, Valon (Doat, vol. 203, f° 112) et La Roque-Bouillac (Doat, vol. 204, f° 75).

Dans la Corrèze : Saint-Exupéry, La Garnie, Gernes (Doat, vol. 203, f° 112) et Beynat (Doat, vol. 204, f° 75).

Dans le Lot : Vayrac, Rocamadour, le roc de Verdal, Pinsac, Costeraste, Sabadel, Montvalent, Creysse (Doat, vol. 203, f° 113) et Montbrun (Archives Nationales X^{1a} 44, f° 110).

Dans la Lozère : Fraissinet et Cenaret.

Dans le Tarn-et-Garonne : Orgueil.

Dans l'Ardèche : Le Gas (Doat, vol. 203, f° 112), Bressac, Pralong, le Bois et Blaizac (Doat, vol. 204, f° 75).

Les deux frères, qui s'aimaient tendrement, étaient alors dans la fleur de l'âge. Jean III n'avait que vingt-et-un ans; Bernard atteignait tout au plus sa vingtième année. C'étaient cependant déjà d'habiles capitaines. Sept ans auparavant, en 1377, presque enfants encore, ils avaient servi brillamment en Guyenne, sous les yeux du duc d'Anjou (1). Tous deux, d'ailleurs, pleins de courage et d'ardeur, ne demandaient qu'à se signaler de nouveau, les armes à la main, au service de la France.

Le comte Jean III, investi par le duc de Berry du titre de *capitaine général sur le fait de la guerre en Guyenne et en Languedoc* (2), pressa vivement les routiers et leur enleva un grand nombre de places (3).

Quant à Bernard, il fut chargé de défendre le Rouergue et s'établit dans le comté de Rodez comme dans une sorte de poste avancé fermant aux compagnies le chemin de la Gascogne (4). Le corps de troupe commandé par lui n'était d'abord que de dix-huit hommes d'armes (5). Porté ensuite à vingt-cinq (6), puis à cinquante (7), il atteignit enfin l'effectif de deux cent vingt hommes d'armes, réduit, il est vrai, un peu plus tard, à cent quatre-vingt-dix (8). Grâce à sa vi-

(1) Bibl. Nationale. *Pièces originales du cabinet des Titres*, vol 93 (Armagnac), nos 74, 76, 78, 79, 80 et 81.

(2) *Lettres du duc de Berry*, du 27 octobre 1385. — Bibl. Nationale, coll. Doat, vol. 202, fo 224.

(3) Antoine Bonal, *Histoire de la comté de Rodez* (Bibl. Nationale, Ms. français 11644, fos 349 et 350).

Cette histoire, restée manuscrite, est une excellente source à consulter, l'auteur, qui écrivait au commencement du XVIIe siècle, ayant pu se servir, comme matériaux, d'un grand nombre de documents originaux conservés alors à Rodez, dans les anciennes archives des comtes d'Armagnac.

Le manuscrit original existe à Rodez, dans la bibliothèque de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. L'exemplaire de la Bibliothèque Nationale est une copie du temps, faite sous les yeux de l'auteur.

(4) Coll. Doat, vol. 202, fo 250.

(5) Archives de l'Aveyron, C. 1336, fo 104.

(6) Même registre, fos 105, 107 et 144 vo.

(7) Même registre, fo 145 vo.

(8) Coll. Doat, vol. 202, fo 250; — vol. 203, fos 32, 148 et 161.

gilance, Bernard parvint à arrêter toute tentative d'incursion.

Mais que servait de disperser une bande de routiers, si d'autres bandes se reformaient immédiatement; de reprendre quelques places aux compagnies, si les compagnies réparaient leurs échecs par de nouvelles conquêtes ? Après d'inutiles efforts, il fallut de nouveau se décider à négocier et à acheter à prix d'or l'évacuation par les routiers des forteresses qu'ils occupaient.

Déjà quelques seigneurs avaient conclu avec certains chefs de bande des traités particuliers dont ils s'étaient assez bien trouvés. Le comte dauphin d'Auvergne, Béraud II, avait obtenu du célèbre Aimerigot ou Mérigot Marchès, qu'il respecterait ses domaines moyennant une redevance, payée tous les quatre mois, de 260 francs en espèces, une pièce de cire, une pièce de satin et douze aunes de drap, accord qui fut soigneusement observé pendant sept ans, juqu'à l'arrestation de Mérigot Marchès (1).

Au mois d'octobre 1384, Bernard d'Armagnac essaya de négocier un accommodement de même nature avec les bandes anglaises qui menaçaient le Rouergue. Mais ses ouvertures n'eurent aucun succès (2).

Le comte Jean III d'Armagnac reprit ces négociations, non plus isolément avec telle ou telle bande de routiers, mais avec l'ensemble des compagnies. Les difficultés étaient extrêmes. Il parvint néanmoins, à force d'énergie et de patience, à atteindre son but. Au commencement de juillet 1387, il avait obtenu de la plupart des chefs de bande la promesse de livrer, moyennant un prix à débattre plus tard, les places fortes qu'ils occupaient, de laisser en paix les sujets du roi de France et de s'éloigner au moins pour une année. Ramonet de Sort,

(1) *Registre criminel du Chatelet de Paris*, publié par la Société des Bibliophiles français, II, p. 204.

(2) Archives de l'Aveyron, C. 1336, f° 118.

Raymond Guilhem de Caupenne, Chopi de Badefol, le bort ou bâtard de Garlenx, Nolin Barbe, Amanieu de Monbec, le bort de Monsal, lo Basquinat, Monnet de Campagne, Gordinet, Bertronnet de Bersanac, Pierre de Nisant acceptaient en principe. On était moins avancé avec Mérigot Marchès, le bort de Vic, Berthut de Saint-Paul et Bernard Doat, mais on était à près certain de pouvoir compter sur leur acquiescement.

Avant tout il fallait de l'argent. Les délégués des trois ordres, clergé, noblesse et tiers-état, des provinces d'Auvergne, Velay, Gévaudan, Rouergue et Quercy et des sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire, réunis à Rodez le 6 juillet 1387, accordèrent au comte d'Armagnac, pour l'expulsion des routiers, un subside de deux cent cinquante mille livres (1).

Restait à pousser activement les pourparlers à peine entamés, à conclure avec les compagnies des traités définitifs. On avait d'abord espéré que tout pourrait être terminé en quelques mois. En réalité l'œuvre entreprise par Jean III ne demanda pas moins de trois ans d'efforts persévérants. Rien de plus délicat que ces négociations. Il fallait s'aboucher successivement avec chaque chef de compagnie, discuter le prix de sa retraite, régler le mode de paiement et les délais d'évacuation. Puis, une fois que l'on était tombé d'accord, c'étaient des précautions minutieuses à prendre pour ne pas être trompé. De là, nécessité d'exiger des otages, de ne payer les sommes promises que par à-comptes successifs et contre remise des châteaux-forts : en un mot, de traiter les capitaines de routiers avec toute la méfiance que de pareilles gens pouvaient trop légitimement inspirer. Encore arrivait-il parfois que, malgré toute la prudence déployée, les routiers refusaient au dernier moment de tenir leurs engagements, gar-

(1) Dom Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, IV, p. 390, et Preuves, col. 373.

dant à la fois les places qu'ils occupaient encore et les à-comtes qu'ils avaient déjà touchés (1).

Rien ne put rebuter Jean III, secondé avec autant de zèle que d'intelligence par son frère Bernard (2).

Du reste la cour de France s'intéressait vivement à ces efforts, dont les malheureuses populations opprimées par les routiers suivaient les progrès avec un espoir croissant de jour en jour. Charles VI écrivait au comte d'Armagnac :

« Notre amé et feal chambellan, Jean de Blaysi, nous a escrit la bonne diligence que vous aves eue au fait des vuides des forteresses occupées par nos ennemis au pais de par dela, moiennant laquelle il a bonne esperance que, au plaisir de Notre Seigneur, les dites vuides seront briefment parfaites et accomplies. Si vous prions, très cher et feal cousin, que, en continuant ce que fait en avés, vous veuilliés en ce tellement travailler que briefment la chose puisse prendre bonne et

(1) Consulter notamment, pour le détail des négociations de Jean III avec les routiers, les pièces suivantes qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale, dans la collection Doat.

Vol. 193 : f°s 29 et 148, *Projets d'accords avec Ramonet de Sort;* — f° 65, *Projet d'accord avec Arnaud-Guillem de Clarens*; — f° 156, *Lettre du duc de Berry au comte d'Armagnac*, du 6 juillet [1387]; — f° 222, *Contestations avec Chopi de Badefol, au sujet de la mise à exécution des traités.*

Vol. 194 : f° 54, *Négociations avec Ramonet de Sort;* — f° 263, *Accord avec Jean de Blaisy, commissaire du Roi, pour la garde des otages*; — f° 313, *Mémoire indiquant ce que le comte d'Armagnac aurait à faire pour l'évacuation des forteresses occupées par les Anglais.*

Vol. 203 : f° 106, *Traité avec Mérigot Marchès*, du 30 novembre 1387; — f° 216, *Enquête relative aux dommages causés par les compagnies*, 3 septembre 1387 et 14 janvier 1388 (n. s.); — f°s 281 et 286, *Traité avec Ramonet de Sort*, 8 et 15 janvier 1389 (n. s.); — f°s 295 et 315, *Accord avec les Etats de Rouergue pour le vote d'un subside*, 17 janvier 1389.

Vol. 204 : f° 39, *Traité avec François de Naples*, 11 mai 1390; — f°s 37, 75 et 135, *Accords avec Jean de Blaisy, commissaire du Roi, relativement à la marche à suivre dans les négociations avec les routiers*, 7 mai, 28 juillet et 25 novembre 1390; — f° 103, *Actes relatifs à la levée d'un nouveau subside de 30,000 livres*, [21 mai], 14 octobre et 21 novembre 1390.

Voir aussi Froissart (ed. Buchon, liv. III, chap. XC) et Bonal, *Histoire de la comté de Rodez*, chap. XVII et XVIII (Bibl. Nationale, Ms. français 11644, f°s 349-370).

(2) Bernard se chargea, notamment, de pousser les négociations avec Chopi de Badefol et Ramonet de Sort. — Bibl. Nationale, coll. Doat, vol. 193, f° 222, et vol. 207, f° 138. — Archives de l'Aveyron, C 1338, f°s 117 v° et 118.

final conclusion, au plaisir et au profit de nous et de nos pays et que nous en puissions ouïr bonne nouvelle, car ce nous sera très singulier et special plaisir (1). »

D'un autre côté Jean III recevait des encouragements du pape d'Avignon, Clément VII.

Clement, etc. Cher fil, tu sçais assés si comme Nous tenons, comment Nous desirons de tout notre cueur et estude que le traité très-commendable et très proufitable encommencié aveuc ces gens d'armes estant es parties de Languedoc, qui si très gravement oppriment et affligissent tout le pais, soit mis à pleine execution et accomplissement, et que les dites gens d'armes vuident le dit pais, et puissent les habitans d'iceluy vivre en paix et transquillité, et le service divin, qui pour ses tribulations y est moult amenri et diminué, y soit fait deumment et augmenté à la loenge de Dieu, honneur et reverence de Sainte Eglise et renommée et exaltation de toy et de tous nobles qui à ce mettront peine, labeur et diligence : pourquoy, cher fil, Nous, qui a l'accomplissement du dit traité avons très ardent desir et affection, et plus grand que escrire nous ne le pourrions, te prions et exhortons tant affectueusement et de cœur comme plus pouvons, et aussi enjoignons en remission de tes pechés, que, pour honneur et reverance de Dieu et de Sainte Eglise, ta mere, perpetuelle loenge et memoire de toy et le profit evident du bien publique lequel tu es tenus conserver et deffendre, il te plaise ou dit traité travailler et labourer hastivement et sans delay, par telle maniere que par le bon effect de toy il puisse venir à bon et brief effect.

Pour lequel plus avancer et mettre à execution, Nous envoions par dela nos bien amés familiers, l'evesque de Rennes et maistre Pierre Borrier, clerc de nostre chambre, porteurs de cestes, auxquels comme à ceulx à qui Nous avons très-specialle fiance te plaise croire, sur ce qu'il te diront de par Nous, et leur veulles donner conseil, confort, faveur et ayde, tel comme mestier sera et le cas le requerra en temps comme tu Nous desires faire plaisir. Et se aucune chose te plaist que faire puissions, si la Nous veulles tousjours feablement faire savoir.

Donné [à] Avignon, soubs nostre annel secret, le dix et huitiesme jour d'avril (1).

(1) *Lettre du Roi Charles VI* du 1er février [1391]. — Coll. Doat, vol. 202, f° 260.

(2) « Et au dessus est escript : A nostre chier fil le comte d'Armagnac. » Collection Doat, vol. 202, f° 292.

Mais ce n'était pas tout que d'acheter la retraite des compagnies. Il fallait s'assurer que cette retraite serait effective. Le meilleur parti à prendre, pour arriver à ce résultat, n'était-il pas d'entraîner bien vite les routiers dans quelque lointaine expédition? Les laisser dans le pays, en se contentant d'une simple promesse de prochain départ, c'était vouloir assurer à bref délai la reprise de leurs déprédations (1). Les trèves se prolongeaient entre la France et l'Angleterre. Or les compagnies n'avaient pour vivre que la guerre, ou à défaut de guerre le brigandage. On voulut bien essayer, au cours des négociations, d'inspirer à quelques chefs de routiers le respect de la propriété d'autrui, en en faisant tant bien que mal des propriétaires de fiefs. C'est ainsi que le comte Jean III d'Armagnac donna le château de Gourdon (2) à Ramonet de Sort (3), au grand déplaisir des habitants, fort peu flattés de voir leurs franchises municipales à la merci d'un pareil seigneur (4). C'est ainsi que Mérigot Marchès reçut, également de Jean III, Saint-Geniez de Rive d'Olt (5). Mais l'exemple même de Mérigot Marchès prouva combien il était dangereux de laisser les chefs de bande ressentir les ennuis de l'inaction.

Ce Mérigot Marchès (6) était issu d'une famille noble. Son père était chevalier et avait vaillamment servi le roi de France Jean-le-Bon (7). Orphelin de bonne heure, Mérigot Marchès fut élevé par des capitaines de compagnies au service de l'Angleterre et devint un des plus célèbres chefs de

(1) Voir une enquête relative aux dommages causés sur les terres de Garin d'Apchier par les routiers APRÈS la conclusion des traités avec le comte d'Armagnac. — Coll. Doat, vol. 203, f° 216.

(2) Dans le Lot.

(3) *Acte de donation du 4 avril 1389.* — Coll. Doat, vol. 204, f° 7.

(4) Coll. Doat, vol. 193, f° 306; et vol. 204, f° 7.

(5) *Registre criminel du Châtelet de Paris*, II, p. 200.

(6) Voir, dans le *Registre criminel du Châtelet de Paris*, II, pp. 177-213, la relation du procès de Mérigot Marchès (du 9 au 12 juillet 1391), avec notes renvoyant à Froissart et à Baluze : *Histoire de la Maison d'Auvergne.*

(7) *Registre criminel du Châtelet de Paris*, II, p. 181.

bande. Justement redoutable par ses brigandages, son courage, son audace, son habileté à dresser ses plans de campagne et à combiner ses ruses de guerre lui acquirent une véritable réputation. Aussi, le comte Jean III d'Armagnac eut-il grand soin de s'assurer son concours lorsqu'il entreprit l'expédition d'Espagne dont il sera question un peu plus loin. Le 30 novembre 1387, Mérigot Marchès avait conclu, avec Jean III, un traité en vertu duquel il s'engageait à évacuer les places qu'il avait conquises en Auvergne et à quitter le pays (1). Deux ans plus tard, il suivit quelque temps Bernard d'Armagnac en Catalogne. Par malheur, cette absence ne se prolongea pas. Mérigot eut des difficultés avec le comte d'Armagnac. Il regagna l'Auvergne où il avait laissé le produit de ses rapines, soigneusement mis en sûreté et dissimulé de côté et d'autre, dans des cachettes parfois bizarres, telles qu'un coffre de fer enfoui dans le lit d'un ruisseau (2).

C'était une véritable fortune que Mérigot Marchès avait amassée. On estimait vulgairement qu'il n'aurait pas été embarrassé pour payer, argent comptant, une rançon de cent mille francs (3). De fait, pour consentir à traiter avec le comte Jean III, il ne s'était pas fait donner moins de dix mille livres (4) qui étaient venu s'ajouter aux sommes précédemment extorquées dans ses fréquents coups de main.

Il était donc facile à Mérigot Marchès de vivre quelque

(1) Coll. Doat, vol. 203, f° 106.

(2) Je signale le fait aux chercheurs de trésors. Le coffret de Mérigot Marchès, contenant au moins cinq à six mille francs et peut-être même jusqu'à six mille écus, était enfoui dans le lit d'un ruisseau à une lieue au-dessus d'Arches (département du Cantal, canton de Mauriac). Y est-il encore? Peut-être, car Mérigot mourut sans avoir pu indiquer exactement l'emplacement de sa cachette. — Voir : *Registre criminel du Châtelet de Paris*, II, p. 210.

(3) Froissart, éd. Buchon, liv. IV, chap. XIV.

(4) Bonal, *Histoire de la comté de Rodez*. — Bibl. Nationale, Ms. français 11644, f° 364.

temps dans le calme, en attendant le moment, qui s'annonçait justement comme devant être prochain (1), de participer à quelque nouvelle expédition. Mais Mérigot ne put résister à l'impression qu'il ressentit en revoyant les lieux qui avaient été le théâtre de ses exploits, avant qu'il n'eût traité avec le comte d'Armagnac et remis entre ses mains sa bonne forteresse de Charlus (2), dont les épaisses murailles lui avaient si longtemps permis de tout braver. *Il disait et imaginait en soi que trop tôt il s'était repenti de faire bien; et que, de piller et rober en la manière que devant il faisait et avait fait, tout considéré, c'était bonne vie.* Ses regrets se manifestaient, avec une naïve franchise, dans ces paroles qu'il adressait à ses vieux compagnons d'armes :

« Il n'est temps, ébattement ni gloire en ce monde que de gens d'armes, de guerroyer par la manière que nous avons fait ! Comment étions-nous réjouis quand nous chevauchions à l'aventure et nous pouvions trouver sur les champs un riche abbé, un riche prieur, marchand, ou une route de mulles de Montpellier, de Narbonne, de Limoux, de Fougas, de Béziers, de Toulouse et de Carcassonne, chargées de draps de Bruxelles ou de Montivilliers, ou de pelleterie venant de la foire du Lendit, ou d'épiceries venant de Bruges ou de draps de soie de Damas ou d'Alexandrie? Tout était nôtre à notre volonté. Tous les jours nous avions nouvel argent. Les vilains d'Auvergne et du Limousin nous pourvoyaient et nous amenaient en notre château les blés, la farine, le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaux, et la litière, les bons vins, les bœufs, les brebis et les moutons tous gras, la poulaille et la volaille. Nous étions gouvernés et étoffés comme des rois; et quand nous chevauchions, tout le pays tremblait

(1) C'était le moment où le comte Jean III allait s'apprêter à passer en Lombardie.

(2) Dans la commune de Bassignac, Cantal, arrondissement de Mauriac, canton de Saignes.

devant nous. Tout était nôtre allant et retournant. Comment prîmes-nous Carlat, moi et le bourt de Campane? Et Chalusset (1), moi et Perrot le Bernois (2). Comment échellâmes-nous, vous et moi, sans autre aide, le fort château de Mercœur (3) qui est au comte dauphin? Je ne le tins que cinq jours et si en reçus, sur une table, cinq mille francs. Et encore en quittai-je mille pour l'amour des enfants du comte dauphin (4). Par ma foi! cette vie était bonne et belle, et me tiens pour trop déçu de ce que j'ai rendu et vendu Charlus (5), car ce fort faisait à tenir contre tout le monde; et si était, au jour que je le rendis, pourvu pour vivre et tenir, sans être rafraîchi d'autres pourvoyances, sept ans. Je me tiens de ce comte d'Armagnac trop vilainement déçu. Nolin Barbe (6) et Perrot le Bernois me le disaient bien que je m'en repentirais. Certes de ce que j'ai fait je m'en repens trop grandement. »

Et ses compagnons de lui répondre dans le même sens :

« Aimerigot, nous sommes tous prêts à votre commandement. Si renouvelons guerre et avisons quelque bon fort en Auvergne ou en Limousin et le prenons et fortifions. Nous

(1) Le château de Chalusset était situé sur la commune de Boisseul, Haute-Vienne, arrondissement de Limoges, canton de Pierre-Buffière.

(2) Célèbre chef de bande dont Froissart parle longuement et qui refusa toujours obstinément de traiter avec le comte d'Armagnac.

(3) Corrèze, arrondissement de Tulle.

(4) Reste à quatre mille francs, sans compter deux chevaux du prix de cinq cents francs, vingt-cinq draps de soie, deux houppelandes neuves fourrées de peau d'écureuil et vingt marcs de vaisselle d'argent, que le comte-dauphin d'Auvergne envoya à Mérigot pour le remercier de ne pas avoir exigé davantage. — *Registre criminel du Châtelet de Paris*, II, p. 205.

(5) Le texte de Froissart porte Alleuze (Cantal, canton de Saint-Flour). Mais Alleuse fut occupée, jusqu'au 25 mai 1390, par le bâtard de Garlenx et non par Mérigot Marchès (Bonal, *Histoire de la comté de Rodez*. — Bibl. Nationale, Ms. français 11644, f° 357, v°).

C'était Charlus qui était la principale place de Mérigot, lequel tenait en outre Champagnac (dans le canton de Saignes comme Charlus) et un château près de Saint-Victor (Cantal, arrondissement d'Aurillac, canton de Roquebrou). — Voir coll. Doat, vol. 203, f° 106.

(6) On a vu cependant, plus haut (p. 20), que Nolin Barbe s'était montré tout disposé à traiter avec le comte d'Armagnac.

aurons tantôt recouvré nos dommages; et si fait si bel et bon voler en Auvergne et en Limousin que meilleur ne peut faire (1). »

Et Mérigot Marchès, qu'excitait d'ailleurs sous main le roi d'Aragon, avide de troubler, par une diversion, le comte d'Armagnac (2), de se remettre en campagne, de s'emparer de la Roche de Vendet (3), de fortifier cette place et de s'appuyer sur elle pour recommencer ses brigandages. Si bien que les représentants du Roi s'émurent; que le vicomte de Meaux se mit à la tête d'une armée et pressa vivement Mérigot Marchès, malgré l'intervention de l'Angleterre, désireuse de sauver le chef de bande; que la Roche de Vendet fut reprise aux routiers; et que Mérigot, contraint de fuir, fut arrêté par le seigneur de Tournemine, livré au comte d'Armagnac, remis ensuite aux gens du Roi, sur la demande personnelle de Charles VI (4), transféré à Paris, jugé devant le Châtelet, enfin condamné à être traîné sur une claie, comme gentilhomme, promené dans Paris à son de trompe sur le haut d'une charrette, décapité aux halles, et écartelé, son corps pendu au gibet et ses quatre membres cloués aux portes de la ville : ce qui fut aussitôt exécuté (5).

On peut juger par Mérigot Marchès de ce qu'étaient ces chefs de bande avec lesquels traitait le comte d'Armagnac.

Jean III savait bien à qui il avait affaire. Mieux que personne, il comprenait la nécessité d'entraîner au loin les routiers. Aussitôt qu'il avait vu les négociations avec les compagnies en bonne voie, il s'était préoccupé de quelque expédition à entreprendre et avait résolu de lancer les ban-

(1) Froissart, éd. Buchon, liv. IV, chap. XIV.

(2) Zurita, *Anales de la Corona de Aragon*, libro X, cap. XLVI.

(3) Dans la commune de Murat-le-Quaire, Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont-Ferrand, canton de Rochefort.

(4) *Lettre du roi Charles VI au comte d'Armagnac*, du 31 janvier [1391].— Collection Doat, vol. 194, fol. 248.

(5) *Registre criminel du Châtelet de Paris*, II, p. 208.

des, dès qu'il le pourrait, sur le Nord-Est de l'Espagne, vers la Catalogne et l'Aragon.

Le duc de Berry, oncle du comte d'Armagnac et lieutenant général du Roi en Languedoc, aurait préféré que l'on rejetât les routiers au-delà du Rhône, du côté de la Savoie et de l'Italie. Il se prononça très nettement à cet égard (1). Néanmoins Jean III persista dans son premier projet.

Que le souvenir de Du Guesclin et de son expédition de Castille ait influé sur la décision du comte d'Armagnac, la chose est au moins fort probable. Il est évident, d'ailleurs, que la frontière des Pyrénées était la plus rapprochée et la plus facile à atteindre. Mais Jean III avait, en outre, des raisons personnelles qui devaient lui faire choisir l'Espagne.

C'était une ancienne tradition que la Maison d'Armagnac tirait son origine des rois de Castille et de Léon. « Du costé de ceulx d'Armaignac, répétait encore à la fin du xve siècle le duc Jacques de Nemours, le dit monseigneur Jacques estoit venu et descendu de la Maison du roy d'Espaigne, par le moyen d'un fils maisné du roy d'Espaigne, qui espousa une contesse d'Armaignac, dont les ditz d'Armaignac sont venuz et issuz (2). »

Cette commune origine était parfaitement admise par les rois de Castille et de Léon. L'un d'eux donna plusieurs terres au comte d'Armagnac *son proche parent, de sa Maison et de la lignée royale des rois d'Espagne, Léon, Castille et Galice,* en considération de ses droits héréditaires sur les dits royaumes (3).

(1) *Mémoire adressé par le duc de Berry au comte Jean III d'Armagnac et remis à son destinataire au mois d'octobre 1387.* — Collection Doat, vol. 194, f° 288.

(2) Archives Nationales, J. 855, n° 7.

(3) Les lettres du don fait par *Jean*, roi de Castille, de Léon, de Tolède, de Galice, etc., à *Jean*, comte d'Armagnac, sont mentionnées dans deux inventaires d'Alençon, conservés à la Bibliothèque Nationale, dressés : l'un en 1525 Ms. français 18944, f° 313 v°), l'autre au commencement du xviie siècle (Ms.

Jean III, du reste, ne manqua pas de resserrer les liens qui l'unissaient aux souverains de Castille, en concluant, en 1386, un traité d'étroite alliance avec le roi Don Juan I (1).

D'un autre côté, un mariage avait rapproché la Maison d'Armagnac de la Maison royale d'Aragon. Le prince don Juan d'Aragon, fils et héritier du roi don Pedro IV, *le cérémonieux*, avait épousé, en 1372, Mathe d'Armagnac, sœur du comte Jean II, et, par conséquent, tante du comte Jean III et de Bernard.

Ce fut ce don Juan d'Aragon qui donna indirectement au comte Jean III d'Armagnac l'occasion de s'immiscer une première fois dans les affaires d'Espagne.

Devenu veuf de Mathe d'Armagnac, don Juan se remaria, en 1384, avec Yolande de Bar, fille aînée de Robert, duc de Bar. Le roi don Pedro s'opposait à cette union. Don Juan passa outre, malgré son père, grâce au concours que lui prêta le comte d'Ampurias, lequel était à la fois son cousin et son beau-frère (2). La colère du roi don Pedro se tourna contre le comte d'Ampurias. La position de ce dernier devint d'autant plus critique, que don Juan, pour lequel il s'était compromis, se raccommoda avec son père. Il dut

français 16837, f° 8). Mais ces deux inventaires sont inexacts en indiquant comme date de ces lettres : le premier, l'année 1334, et le second, l'année 1400. En effet, la couronne de Castille était portée, en 1334, par Alphonse XI, et en 1400 par Henri III.

L'erreur commise dans l'inventaire de 1525 peut encore s'expliquer. Le rédacteur de cet inventaire aura mal lu la date, en oubliant soit un L soit un C, ce qui lui aura fait écrire 1334 au lieu de 1384 ou de 1434. Ces deux dates rectifiées peuvent également être justes. En 1384, il s'agirait du roi don Juan I et du comte Jean III d'Armagnac; et ce don pourrait être rapproché du traité d'alliance de 1386. En 1434, ce seraient le roi don Juan II et le comte Jean IV qui figureraient dans l'acte.

En l'absence de toute pièce originale, il est impossible de rien préciser.

(1) Le traité conclu à Burgos, le 29 juin 1386, par les mandataires du comte d'Armagnac, fut ratifié le 8 septembre suivant à Castelnau de Montmiral par le comte Jean III. — Coll Doat, vol. 203, f° 50.

(2) Don Juan d'Aragon, comte d'Ampurias, était, de même que le roi don Pedro IV, petit-fils du roi d'Aragon, don Jayme II. Il avait épousé sa cousine Jeanne, fille du roi don Pedro IV, et sœur de don Juan d'Aragon.

prendre les armes contre le roi d'Aragon et chercher des alliés.

Ce fut au comte Jean III et à Bernard d'Armagnac qu'il s'adressa. Il leur envoya un de ses chambellans, Bernard Archimbaut, pour demander instamment le concours du plus jeune des deux frères.

Bernard d'Armagnac était occupé à défendre le Rouergue contre les routiers. Cette lutte obscure ne pouvait guère lui donner l'espérance de signaler sa jeune valeur. Il saisit donc avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui. D'ailleurs c'était un moyen de débarrasser le pays de quelques-unes des bandes de routiers, en les envoyant au secours du comte d'Ampurias. Les propositions apportées par Bernard Archimbaut furent acceptées; et au mois d'octobre 1384, Bernard d'Armagnac, d'accord avec son frère Jean III, conclut avec le comte d'Ampurias une ligne offensive et défensive envers et contre tous, sauf le roi de France, les princes du sang royal, les Maisons d'Armagnac et d'Albret. Le comte d'Ampurias s'engageait à donner 60,000 florins pour la solde des gens d'armes et à partager avec son allié les places qui seraient prises. Toutefois les conquêtes faites en Roussillon et en Cerdagne étaient réservées à Isabelle de Majorque, marquise de Montferrat (1). Cette princesse réclamait une partie des provinces soumises au roi d'Aragon, notamment le Roussillon, en qualité de fille et d'héritière de don Jayme, dernier roi de Majorque, qui avait été dépouillé de ses états par le roi don Pedro IV. Elle était donc tout naturellement portée à s'unir au comte d'Ampurias.

Sans perdre un instant, Bernard d'Armagnac s'occupa de rassembler des troupes et de les envoyer à son nouvel

(1) Isabelle de Majorque, fille du roi don Jayme, tué en 1349, avait épousé Jean Paléologue, marquis de Montferrat. Elle resta seule héritière de la Maison de Majorque à la mort d'un frère, nommé aussi don Jayme, qui décéda sans postérité en 1375.

allié (1). Mais il s'abstint d'aller combattre en personne et resta en Rouergue. Bien lui en prît, du reste, car l'expédition eut une issue peu brillante. Le gros des troupes venues de France fut surpris et complètement battu, au printemps de 1385, près de Durban (2), sur les frontières de Roussillon. La plupart des chefs, et, parmi eux, Amaury de Séverac, le futur maréchal de France, tout jeune encore (3), tombèrent aux mains des Espagnols. Les autres capitaines gascons qui avaient pénétré plus avant et s'étaient enfermés dans quelques places fortes appartenant au comte d'Ampurias, durent capituler et traiter, le 23 juin 1385, avec le roi d'Aragon pour obtenir l'autorisation d'évacuer le pays et de ramener leurs soldats en Languedoc (4).

Si malheureuse qu'eût été cette expédition, elle ne laissa pas d'inspirer à Jean III la pensée d'employer les compagnies contre le roi d'Aragon. Justement, en 1386, son ancien allié, le comte d'Ampurias, venait de tenter une nouvelle prise d'armes.

Il fallait un prétexte pour attaquer don Juan I, qui succédait alors (1387) à son père, don Pedro IV, sur le trône d'Aragon. Le comte d'Armagnac s'adressa à la marquise de Montferrat, Isabelle de Majorque, dont il a déjà été question un peu plus haut.

Cette princesse avait jadis chargé le duc Louis d'Anjou de défendre ses droits et de revendiquer l'héritage de la Maison de Majorque. Mais le duc d'Anjou était mort en 1384. Jean III offrit à la marquise de Montferrat de prendre sa cause en main et de tenter, de compte à demi, la conquête du Roussillon et de ses dépendances. La marquise de Montferrat accepta. Il fut décidé qu'elle continuerait à porter jusqu'à sa mort le titre

(1) Archives de l'Aveyron, C. 1336, f° 152.
(2) Aude, arrondissement de Narbonne.
(3) Archives Nationales, X²ᵃ 18, à la date du 4 juin 1423.
(4) Zurita, *Anales de la Corona de Aragon*, libro x, xxxv.

de reine de Majorque, qu'elle recevrait de Jean III, jusqu'au début des hostilités, une pension de mille livres, et qu'elle garderait pour elle le Roussillon, abandonnant en revanche au comte d'Armagnac la Cerdagne et la vicomté de Couflens (1). Quant au reste des conquêtes, il serait partagé par moitié (2).

Lorsque Jean III exposa, pour la première fois, au duc de Berry (3), son projet d'expédition en Espagne, les négociations étaient à peine entamées avec les compagnies. La plus grande discrétion s'imposait donc à lui, sous peine de donner l'éveil au roi d'Aragon et de tout compromettre. Aussi, s'il insère dans les traités proposés aux chefs de bande une clause concernant une expédition à entreprendre en pays étranger, il a bien soin de ne pas désigner ce pays. Les capitaines de routiers s'engagent seulement à *aller, avec leurs gens, à certain voyage que Monseigneur veut faire ou faire faire, lequel est bon et honnorable à Monseigneur et de grand profit aux compagnons qui y iront; et Monseigneur déclarera, quand besoin sera, quel est le dit voyage, mais, parce qu'à Monseigneur et à toute la compagnie pourrait tourner à grand dommage, il ne l'a point osé dire ni déclarer* (4).

Ce ne fut qu'à l'automne de 1389 que le comte Jean III put enfin commencer à dévoiler ses plans. Les négociations avec les bandes étaient cependant loin d'être terminées et Jean III ne pouvait songer à quitter la France. Mais les routiers qui avaient définitivement traité et qu'il importait d'éloigner au plus tôt étaient déjà assez nombreux pour former une véritable armée. Un vieux chroniqueur porte les forces dont pouvait disposer le comte d'Armagnac au chiffre, évi-

(1) Ariége, arrondissement de Saint-Girons, canton d'Oust.

(2) Archives de Tarn-et-Garonne, série C, fonds d'Armagnac, deux pièces originales détachées, sur papier.

(3) Antérieurement au mois d'octobre 1387. — Coll. Doat, vol. 194, f° 288.

(4) Coll. Doat, vol. 193, f° 29.

demment fort exagéré, de dix-huit mille chevaux (1). D'après un autre témoignage, également ancien, elles se montaient seulement en tout à neuf mille combattants (2). Jean III résolut de leur faire passer la frontière sans plus tarder et de les envoyer, comme une sorte d'avant-garde, attendre, sur les terres relevant de la couronne d'Aragon, l'arrivée du reste des compagnies. Il confia à son frère Bernard le commandement de cette première expédition.

Avant de se mettre en campagne, Bernard d'Armagnac fit, pour son frère, un sacrifice qui honore son désintéressement.

Si la conclusion des traités avec toutes les compagnies se faisait si longtemps attendre, c'est que l'argent manquait. Les 250,000 livres promises, en 1387, au comte d'Armagnac, avaient été absorbées. De même un nouveau subside de neuf mille livres voté par les Etats de Rouergue le 17 janvier 1389 (3). Les plus fortes sommes disparaissaient vite avec les exigences énormes des chefs des routiers. Un seul d'entre eux, Ramonet de Sort, ne s'était pas fait payer moins de dix-neuf mille francs d'or la remise des places qu'il occupait (4).

Bernard d'Armagnac possédait comme apanage, en vertu d'un arrangement de famille (5), le comté de Charolais, en Bourgogne. Prêt à partir pour l'Espagne, il consentit à ce que son frère, Jean III, fît argent de ce comté de Charolais, en l'engageant ou en le vendant, pour appliquer le prix que l'on en retirerait à satisfaire aux demandes des compagnies.

(1) Pere Tomich, *Historias et conquestas dels excellentissims e catholics reys de Arago*, Barcelone, 1534, f° XLVIII v°.

(2) Miguel Carbonell, *Chroniques d'Espanya*, Barcelone, 1517, f° CCIII v°.

(3) Coll. Doat, vol, 203, f°s 295 et 315.

(4) Coll. Doat, vol. 193, f°s 29 et 148.

(5) En vertu d'un accord passé le 16 novembre 1385, Bernard avait reçu de son frère le comté de Charolais en échange de la baronnie des Angles, en Bigorre, et d'une somme de 3000 livres que son père, le comte Jean II, lui avait laissées par testament. — Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, VI, p. 321.

Ce fut le 18 septembre 1389, à l'Isle-en-Dodon (1), que Bernard donna pleins pouvoirs pour l'aliénation du Charolais (2). Immédiatement après il quittait la Gascogne, allait rejoindre les compagnies qui s'étaient peu à peu concentrées vers l'extrémité orientale des Pyrénées, se mettait à leur tête et pénétrait dans les états du roi don Juan par l'Ampurdan et la Catalogne. Ses troupes remportèrent d'abord des succès répétés dans le diocèse de Girone, où l'on prit de vive force Bascara (3) et un grand nombre d'autres petites places. Puis les soldats de Bernard vinrent, le 11 février 1390, mettre le siège devant Bésalu (4). Mais le frère du comte d'Armagnac ne paraissait pas avoir de plan de campagne bien arrêté. Les compagnies qu'il commandait ne pensaient qu'à piller le pays et à reprendre leur ancienne vie de brigandage. C'était là, il est vrai, le principal but de Bernard, désireux avant tout de faire retomber les ravages des routiers sur d'autres pays que sur les provinces de la France.

Cette brusque aggression surprit le roi d'Aragon tout à fait au dépourvu. Il adressa d'abord ses réclamations au comte d'Armagnac, sans aucun succès, bien entendu; il fit alors appel au roi de France. Charles VI visitait justement le midi de la France. Il reçut à Béziers, dans le courant du mois de janvier 1390, les ambassadeurs du roi don Juan.

Celui-ci, invoquant les traités d'alliance qui existaient entre la France et l'Aragon, demandait au roi Charles VI, l'ordre immédiat pour les compagnies d'évacuer ses états, la reparation du dommage causé et l'envoi d'un secours de mille chevaux chargés de contribuer à la défense du pays.

La situation ne laissait pas que d'être embarrassante.

(1) Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens.
(2) Archives Nationales, J. 247, n° 28.
(3) A quelque distance de Girone, au nord du Ter.
(4) Dans la plaine d'Ampurias, à l'ouest de Bascara.

Charles VI comprenait trop bien l'immense service que Jean III et son frère rendaient à la France en éloignant les routiers. Il sut assez habilement se tirer d'affaire. Il répondit qu'il ne demandait pas mieux que d'observer les conditions des traités d'alliance; mais que, ces traités ayant été conclus pendant sa minorité, par ses oncles, les ducs de Bourgogne et de Berry, il n'était pas au fait de ce qui avait été stipulé, et avait besoin de consulter préalablement ses oncles. Du reste, il devait revenir par Dijon; il rencontrerait le duc de Bourgogne dans cette ville et pourrait alors donner une réponse positive. En attendant, il promit de défendre à tous ses sujets d'aller rejoindre Bernard d'Armagnac.

Le roi d'Aragon patienta encore quelques semaines. Ne recevant aucune nouvelle de la cour de France, il se décida enfin à agir avec vigueur et à attaquer ces pillards qui depuis six mois dévastaient ses états. Après s'être avancé de Barcelone à Girone, il quitta cette dernière ville le 31 mars et marcha sur les compagnies avec 4,000 cavaliers et de nombreux gens à pied.

Bernard ne l'attendit pas. Il n'entrait nullement dans ses vues de livrer bataille avant l'arrivée de son frère. Il recula donc vers les fontières du Roussillon et du royaume de France. Là, les bandes s'arrêtèrent dans une situation des plus favorables pour elles, entre Corbère (1) et Fenouillet (2), trop loin pour être attaquées par don Juan, revenu à Girone, et n'ayant pour vivre qu'à faire de temps en temps de nouvelles incursions sur les domaines du roi don Juan, en Roussillon, vers Mosset (3), Salces (4) et Saint-Hippolyte (5).

(1) Pyrénées-Orientales, arrondissement de Perpignan, canton de Millas.

(2) Arrondissement de Perpignan, canton de Saint-Paul de Fenouillet.

(3) Arrondissement et canton de Prades.

(4) Salces et Saint-Hippolyte sont dans le canton de Rivesaltes, arrondissement de Perpignan.

(5) Zurita, *Anales de la Corona de Aragon*, libro x, cap. XLIIII et XLVI. — Pere Tomich, *Historias .. dels... reys de Arago*, f° XLVIIII. — Miguel Carbonell, *Chroniques d'Espanya*, f° CCIIII v°.

Bernard, considérant alors sa tâche comme momentanément accomplie, abandonna son commandement, rejoignit son frère Jean III qui avait passé l'hiver à poursuivre les négociations avec le reste des bandes, et tous deux réunis partirent pour Paris, où ils arrivèrent dans le courant de mai 1390.

Quels furent au juste les motifs et le but de ce voyage à Paris? Que se passa-t-il dans les entrevues que le comte d'Armagnac et son frère eurent avec le Roi, les princes et les membres du conseil? Nous constatons bien deux résultats importants qui justifient amplement ce déplacement du comte d'Armagnac. Tout d'abord, il conclut définitivement la vente, sous faculté de rachat, au duc de Bourgogne du comté de Charolais, moyennant 60,000 francs d'or (1). En second lieu, il obtint de Charles VI la levée d'un nouveau subside de 30,000 livres, sur l'Auvergne, le Quercy, le Rouergue, le Velay, le Gévaudan et les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire (2). Mais ne fut-il pas aussi question de l'expédition d'Espagne? Ne se produisit-il pas une intervention personnelle du roi de France ou de quelqu'un des princes en faveur du roi d'Aragon? Bernard d'Armagnac, à son arrivée à Paris, fut reçu à merveille. Charles VI lui accorda une pension annuelle de 2,000 livres (3), et voulut s'attacher le jeune capitaine d'une manière toute spéciale (4). Faut-il voir dans ces marques de faveur une sorte de dédommagement qu'on voulait donner à Bernard, en l'obligeant à abandonner son commandement sur les frontières du Roussillon?

(1) La vente conclue le 11 mai 1390 par l'entremise de Guérin, sire d'Apchier, mandataire du comte d'Armagnac, fut ratifiée, à Paris, le 16 juin par Jean III, et le 17 du même mois par Bernard d'Armagnac. — Archives Nationales, J. 247, nos 28, 29 et 30.

(2) Bibl. Nationale, *Pièces originales du cabinet des Titres*, vol. 259, dossier Blaisy, no 28. — Coll. Doat, vol. 204, fo 103.

(3) *Lettres du roi Charles VI*, du 22 novembre 1390. — Coll. Doat, vol. 204, fo 133.

(4) Archives Nationales, J. 293, no 33.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que lorsque Jean III partit pour Paris, il annonçait toujours son intention de faire la guerre contre le roi don Juan. On croyait même, au-delà des Pyrénées, qu'il allait bientôt passer en Catalogne par le val d'Aran ou la vallée d'Aure (1). Cependant, il laissait déjà pressentir qu'il pourrait peut-être bien envoyer, tôt ou tard, les compagnies ailleurs qu'en Espagne (2).

Jean III va à Paris. Il revient en Gascogne, et quelques semaines plus tard la lutte contre le roi d'Aragon est tout à fait abandonnée.

Mais aussi, c'est qu'il s'est produit dans l'intervalle un incident dont les conséquences vont être des plus graves. Jean III voit de nouveaux horizons se dérouler devant lui. Au lieu d'une guerre plus ou moins fructueuse dans les montagnes du Roussillon et de la Catalogne, il a en perpective une expédition dans une des contrées les plus riches du monde, expédition qui lui promet à la fois gloire et profit, en assurant un emploi à toutes les bandes de routiers.

Désormais, c'est vers l'Italie que se tournent toutes les pensées du comte d'Armagnac.

*
* *

La Péninsule entière déchirée par les rivalités et par les guerres civiles; l'Eglise désolée par le Grand Schisme d'Occident; deux papes, le pape d'Avignon et le pape de Rome, se disputant le droit d'occuper la chaire de Saint-Pierre; deux prétendants, l'un français, le duc d'Anjou, l'autre italien, Ladislas de Durazzo, revendiquant l'héritage des rois angevins de Naples; partout la haine aveugle des partis; partout des rivaux acharnés, prêts à tout sacrifier à leurs mesquines

(1) Zurita, *Anales de la Corona de Aragon*, lib. x, cap. XLIIII.
(2) Coll. Doat, vol. 203, f° 39.

ambitions; puis, au milieu de ce trouble général, un politique d'une prodigieuse habileté, Jean-Galéas Visconti, premier duc de Milan, profitant des discordes et des luttes pour agrandir ses états, voyant bientôt le succès couronner ses efforts, rêvant alors d'étendre sa domination depuis les Alpes jusqu'au royaume de Naples, et poursuivant sa marche ambitieuse avec tant de persévérance et d'audace, que la mort seule put l'empêcher de prendre le titre et de placer sur son front la couronne de roi d'Italie : tel est le spectacle que nous offrent les annales de l'histoire italienne pendant les quinze dernières années du XIVe siècle.

Machiavel devait avoir une sincère admiration pour le premier duc de Milan. Jean-Galéas appartient, en effet, à cette race d'hommes d'état hors ligne, d'aventuriers de génie, devenus peu à peu, en Italie, grands seigneurs ou princes souverains, à force d'intrigues, de ruses, de trahisons, de violences et de crimes.

Consommé dans l'art de dresser ses embûches, de tendre des pièges à ses victimes, de semer la division parmi ses adversaires, marchant vers son but avec une constante opiniâtreté, tout en sachant patienter et même céder au besoin pour attendre une occasion plus favorable, ne livrant rien au hasard, ne reculant jamais devant une perfidie ou devant un crime pour satisfaire son ambition, n'hésitant pas plus à tremper ses mains dans le sang de ses plus proches parents qu'à violer les engagements les plus sacrés, d'ailleurs dépourvu de tout courage personnel et ne paraissant jamais sur les champs de bataille où il laissait aux meilleurs des condottieri, grassement payés, le soin de remporter pour lui la victoire, Jean-Galéas forme le plus parfait contraste avec le comte Jean III d'Armagnac, si brave, si loyal, si désintéressé, si fidèle à ses promesses, si plein d'affection pour les siens, mais aussi ayant les défauts de ses qualités, courageux jusqu'à la témérité, incapable de résister au désir de signaler sa

vaillance, toujours trop disposé à courir au danger, à se lancer inconsidérément dans la première aventure, sans vouloir prêter l'oreille aux plus sages avertissements.

Jean-Galéas était allié de près à la Maison royale de France. En 1360, il avait épousé la princesse Isabelle, fille du roi Jean-le-Bon, qui lui avait apporté pour dot le comté de Vertus en Champagne. Ce nom, tout français, de *Comte de Vertus* fut, durant de longues années, le seul titre officiellement porté par Jean-Galéas.

En 1378, son père, Galéas Visconti, lui laissa la moitié de la Lombardie comprenant Pavie, Novare, Verceil et Asti, plus un droit indivis sur Milan. Le reste de la province, avec Milan pour capitale, appartenait à l'oncle de Jean-Galéas, Bernabo Visconti.

Il semble vraiment que les vices et les crimes aient été le partage de cette farouche Maison des Visconti. Bernabo, voluptueux, débauché et sanguinaire, était un épouvantable tyran. On ne peut lire sans frémir le récit de ses cruautés et surtout certaines instructions qu'il avait rédigées pour ses bourreaux, de concert avec son frère Galéas Visconti, père de Jean-Galéas. Il y indique la manière de mettre quarante et un jours à faire mourir un condamné à mort, en le découpant pour ainsi dire morceau par morceau (1).

Mais Bernabo était puissant et habile. Bernabo était riche et donnait de belles dots à ses enfants. Aussi les plus grandes familles d'Europe recherchaient-elles son alliance. Ses filles étaient mariées ou fiancées au roi de Chypre, au duc d'Anjou, au duc d'Autriche, au comte de Wurtemberg, aux ducs Frédéric et Etienne de Bavière; et, ce qui nous intéresse plus directement, son fils préféré, Charles Visconti, qu'il avait fait seigneur de Parme, avait épousé, en 1382, Béatrix d'Armagnac, sœur du comte Jean III et de Bernard d'Armagnac (2).

(1) Muratori, *Rerum italicarum Scriptores*, XVI, col. 410.

(2) Le mariage par procuration fut célébré le 17 avril 1382. — L. Osio, *Documenti diplomatici tratti dagli Archivj Milanesi*, I, p. 227.

Pauvre Béatrix d'Armagnac ! Sa gaieté et son enjouement la faisaient appeler la *Gaie Armagnageoise*. La destinée donna un cruel démenti à ce surnom. Elle avait d'abord été fiancée à Gaston de Foix, le fils de Gaston Phœbus, qui mourut d'une manière aussi dramatique que mystérieuse. Mariée à Charles Visconti, c'est à peine si elle goûta trois ans de tranquillité, avant de passer dans l'inquiétude, dans les larmes et dans l'isolement, le reste d'une vie qui aurait été, sans le secours de ses frères, une vie de pauvreté et presque de misère.

Le mariage de Charles Visconti avec Béatrix, établit entre le seigneur de Milan et la Maison d'Armagnac les plus cordiales relations. Je n'en veux d'autre preuve que cette curieuse lettre de condoléance écrite, le 12 juillet 1384, par Bernabo Visconti au comte Jean III, à l'occasion de la mort de son père, le comte Jean II d'Armagnac :

Noble Prince et très chier frere et fils,

A très grant desplaisance de nostre pensée avons receu vos letres, par lesqueles nous avons bien cogneu vostre grant perte et vostre grant dommage, par la mort de très noble prince et nostre très chier frere, de bonne memoire, feu messire vostre pere. Jasoit ce que nous volriens bien que par vosdites letres nous eussions cogneu meillours nouvelles, et à vous et à nous plus consolatoires, comme joieux et alaigre que nous serions de tout ce qui vous pourroit avenir en prosperité, et du contraire tout autrement, confians et cognoissans tousjours ainsi estre de vous par pareil participation, toutesvoies tout ce qui avient par l'ottroy de Dieu et sans recouvrer, il est besoing du supporter patiemment. Mais en nostre dolour nous avons receu très grant plaisir, quant nous avons cogneu vostre bon estat et santé; et si est nostre entention que icelle mesmes et très parfoite charité et dilection fraternel, qui tant estoit viguereuse entre nostredit très chier frere, feu messire vostre pere, et nous, à la grace de Dieu croisse et multiplie tous temps entre vous et nous; vous, vostre hostel et vos besoignes, loés et commandés en charité paternelle du tout en tout selon nostre pooir, et vous, comme nostre très chier frere et fil, requerir feablement en toutes nos besoignes oportunes.

Quant est de noble dame vostre suer, dame Beatrix, vous plaise

savoir que nous tousjours l'avons eue, avons et entendons avoir pour nostre très amée fille, et que, à la grace de Dieu, avec la dessus nommée dame Beatrix et nos autres filles, nous sommes sains et en bon point. Et comme il soit ainsi que passés sont sept mois que la dessusdite nostre fille par la grace de Dieu a conceu et est griefve d'enfant, nous, considerans la utilité de son engendreure, et pour doubte des perils qui en ce luy pourroient avenir, ne voulons pas que jusques à tant qu'elle ait enfanté au delivre, elle sache aucune chose de la mort de nostre très chier frere son pere (1).

Et encores, noble Prince et très chier frere et fils, nous voulens que aussi vous sachiés tout ce qui nous avient a grant amertume et dolour de cueur, vous faisons savoir que le samedi dix et huitiesme jour de juing dernier passé, à dix et sept hores, par le plaisir de Nostre Seigneur, trespassa de ceste mortel vie, noble dame et nostre très chiere et très amée compaigne, feue dame Royne de Lescale (2). Et jasoit ce que de la doloreuse perte de tante et tele compaignie soyons tant conturbés que plus ne pourrions estre, toutesvoies, pour ce que contre la divine volonté ne povons ne ne devons aucune chose attempter, consideré aussi que la dessus nommée dame Royne, jusques à sa derreniere heure, tousjours en bon estat de conscience et vraye cognoissance de nostre Creatour, avecques devote reception des ordenance et sacremens de Sainete Eglise, ainsi comme bonne catholique a merité et dessavi grace de Notre Seigneur, nous avons disposé notre courage à prenre consolation en Celluy qui est parfaite consolation de toutes choses; et celluy bien que nous savons estre prouffitable à l'ame de nostre dite feue compaigne, comme d'aumosnes, oraizons et d'autres suffrages, voyans que autre bien ne luy puet valoir, avons disposé et establi estre fait.

Si vous prions tant affectueusement comme ne poons, en charité paternelle, que toutes dolour et tristece arriere mises du trespassement du dessus nommé feu nostre frere et vostre pere, ceste mesmes prouffitable voye vueillés eslire et tenir, et nous toujours requerir à tous vos bons plaisirs.

Escript en nostre castel de Dixi (3), le dousiesme jour de juillet mil trois cens huitante quatre.

BERNABO VISCOMTE, seigneur de Milan, etc.,
general vicayre de l'Empire (4).

(1) N'est-il pas curieux de rencontrer chez un pareil tyran une telle délicatesse?
(2) Regina de la Scala, fille de Mastin II, seigneur de Vérone.
(3) Desio, entre Monza et Côme, à quatre ou cinq lieues de Milan.
(4) Bibliothèque Nationale, coll. Doat, vol. 202, f° 109. — Le même volume

Bernabo Visconti fut la première victime de l'ambition de Jean-Galéas. Un mariage avait cependant encore resserré les liens qui unissaient l'oncle et le neveu. Veuf d'Isabelle de France, le comte de Vertus s'était remarié avec une fille de Bernabo. Mais pour être devenu gendre du seigneur de Milan, Jean-Galéas n'en songeait pas moins à le renverser à son profit. Il est vrai que de son côté Bernabo n'aurait pas été fâché de mettre la main sur les états de son gendre. Jean-Galéas fut le plus habile. Il endormit la méfiance de Bernabo en affectant d'être tout entier à la dévotion et aux pratiques de piété. Puis un beau jour (6 mai 1385) il annonça l'intention d'aller en pélerinage visiter le sanctuaire, encore aujourd'hui célèbre, de la Madonna del Monte, près de Varèse, et quitta Pavie avec une très forte escorte. La route de Pavie à Varèse passe sous les murs de Milan. C'était une occasion pour Jean-Galéas de demander à saluer son beau-père. Bernabo eut l'imprudence d'aller à sa rencontre. Il

renferme (f° 262) la copie d'une lettre de Béatrix d'Armagnac à son père, le comte Jean II. Et quoiqu'elle ne soit pas fort importante, cette lettre mérite d'être reproduite, à titre d'insigne rareté :

« Monsieur, jou me recomande a la vostra gracia lo plus humelment que podi; et vos plassia assaber que lo maior desirier que jou aye en aquest mon, so es de saber lo vostre bon estat, loqual plassia à Nostre Seignor que sie aitals comme jou desiri; per quau jou vos pregui tant carament comma podi que lo plus souvent que poiret lo me fassat assaber, quar vous m'en faret lo maiour plaser del mon. Se del estat de part nous plassia assaber, sapiat que lo senhor mossen Barnabo, madone Regine, sos enffans, Mossenhor Mossen Charles, et jou, et nostre filh estam ben, la merce de Nostre Seignour.

Mossenhor Rogier Can s'en va part dela; loqual me fa tout jorn tots los plasers que pot. Per que jou vous pregui, tant carament comma podi, que per amour de mi lo vulhat aver per recomandat. Lo dit Rogier vos dira totas las nouvelles de part dessa.

Monseignor, Nostre Seignor vous donne bona vida et longua.

Escrich à Milas, le dotsieme jour de fevrier. »

Cette lettre ne peut être que de 1384.

Le *Rogier Can*, dont il est question, est un La Scala, de Vérone, parent de la femme de Bernabo.

fut aussitôt saisi et jeté dans un cachot, où le comte de Vertus le fit de sang-froid empoisonner quelques mois plus tard (18 décembre 1385). Le Milanais tout entier tomba au pouvoir de Jean-Galéas. Charles Visconti fut complètement dépouillé et sa femme, Béatrix d'Armagnac, n'eut que le temps de fuir et d'aller, en Gascogne, demander asile à ses frères (1).

Si peu digne d'intérêt que fût Bernabo Visconti, sa mort ne laissa pas de produire dans toute l'Italie une vive impression qui se fit ressentir jusqu'en France. On comprend quelle dut être la douloureuse surprise du comte Jean III et de Bernard d'Armagnac en apprenant la ruine de leur beau-frère, en voyant revenir, errante et réduite à la misère, cette sœur aimée qu'ils espéraient voir vivre en souveraine à Milan. Dès ce moment, les deux frères vouèrent à Jean-Galéas une haine qui ne se démentit jamais.

Maître du Milanais, il ne fallut que quatre ans à Jean-Galéas pour étendre sa domination, ou tout au moins son influence, sur tout le nord de l'Italie. Il enleva Padoue à François de Carrare, Vérone et Trévise à Antoine de La Scala. Le marquis de Montferrat, François de Gonzague, seigneur de Mantoue, et le marquis Albert d'Este ne conservèrent quelque apparence de pouvoir qu'au prix d'une absolue soumission. Venise même, voyant les drapeaux milanais flotter sur les bords de l'Adriatique, dut mettre tous ses soins à ménager son redoutable voisin.

Le moment était venu de pousser vers le sud et d'entreprendre la conquête de la Toscane.

L'occasion paraissait favorable. La prospérité de Florence avait excité la jalousie des républiques voisines, moins riches et moins heureuses. On l'accusait de connivence avec les bandes armées qui dévastaient la contrée, tout comme les

(1) Corio, *Historia di Milano*; IIIe partie (fos 257-259 de l'édition de Venise, 1554).

compagnies dans le centre de la France, et qui n'osaient pas s'en prendre au territoire florentin, trop bien défendu. Les anciennes rivalités des Guelfes et des Gibelins étaient prêtes à renaître. Les mécontents s'agitaient; de fréquentes conspirations révélaient l'impatience des bannis; et Sienne, qui ne pouvait pardonner à sa rivale sa fortune toujours croissante, tendait à devenir, avec Pérouse, le centre d'une redoutable coalition contre Florence.

Les intrigues de Jean-Galéas envenimèrent encore l'irritation. Il noua des intelligences avec les mécontents et se créa des partisans à Pise et même à Florence. Les chefs de condottieri, furent séduits par ses largesses. Les ravages des brigands lui fournirent le moyen d'introduire ses troupes en Toscane, sous prétexte de protéger le pays; et, au mois de juin 1389, une forte garnison milanaise vint s'établir à Sienne.

Jusqu'alors les Florentins étaient restés étrangers aux luttes soutenues par Jean-Galéas. Préoccupés avant tout des intérêts de leur commerce, ils cherchaient à rester en bons termes avec leurs voisins. La paix leur était nécessaire. Elles assurait le transport de leurs marchandises, leur ouvrait toutes les routes et facilitait les progrès de leur richesse. Aussi avaient-ils sacrifié leurs préférences secrètes au maintien des relations amicales avec le comte de Vertus. Il n'avaient pas hésité à le reconnaître comme seigneur de Milan, malgré leur sympathie pour Bernabo Visconti. Ils avaient laissé écraser Antoine de La Scala et n'avaient fait aucune démarche en faveur de François de Carrare, qui était pourtant leur allié.

L'arrivée des soldats milanais à Sienne leur ouvrit les yeux. Ils comprirent la faute qu'ils avaient commise et reconnurent hautement leur erreur. Laisser Jean-Galéas continuer ses audacieuses tentatives, c'était assurer la perte de leur liberté. La guerre parut inévitable, et les Florentins se prépa-

rèrent à opposer au comte de Vertus la plus énergique résistance (1).

Avant tout, il était indispensable de s'assurer des alliés. Les Florentins s'adressèrent au roi de France, Charles VI.

Depuis longtemps déjà nos rois exerçaient sur Florence une sorte de patronage honorifique. Les fleurs de lys d'or des descendants de saint Louis brillaient, en Toscane, à côté des armes de la République, sur les enseignes et sur les monuments publics; comme elles brillent, du reste, encore aujourd'hui, sur la place de la Seigneurie, tout au haut du Palais-Vieux. Les Florentins prenaient plaisir à rappeler les services rendus à leur patrie par la couronne de France. « Nous devons à vos aïeux, écrivaient-ils à Charles VI, notre ville, notre liberté, et tout l'éclat de notre origine et de notre situation présente (2). » La République est la fille dévouée des rois de France (3). Les citoyens peuvent aussi bien s'appeler sujets du Roi que sujets de Florence (4).

On comprend tous les avantages d'une telle situation. Elle n'avait rien d'ailleurs qui pût alarmer le patriotisme des Florentins, car cette haute protection s'exerçait de trop loin pour porter atteinte à la liberté. En réalité même, l'influence du roi de France était à peu près illusoire sur les bords de l'Arno.

En bons Italiens, les Florentins penchaient pour le pape

(1) *Proclamation des Florentins aux Italiens*, du 25 mai 1390. — Archives de Florence, Registre de lettres de 1388 à 1393, provenant de la Bibliothèque Magliabecchiana.

Scipione Ammirato, *Istorie Fiorentine*, lib. XV; Leonardo Aretino, *Chronique*, lib. IX; Corio, *Historia di Milano*, fin de la IIIe partie; *Cronica* de Piero Minerbetti, dans les *Rerum italicarum scriptores* de Tartini (supplément à Muratori) II, col. 180 et suiv.; etc., etc.

(2) *Lettre à Charles VI*, du 20 octobre 1384. — Voir : Paul Durrieu, *la Prise d'Arezzo par Enguerrand de Coucy*. Paris, 1880, p. 19. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLI.)

(3) *Instructions à Filippo Cavicciuli*, citées plus bas.

(4) « Populum Florentinum, imo regium. » — *Lettre de la République au roi de France*, du 16 janvier 1390. — Archives de Florence, registre provenant de la Magliabecchiana.

de Rome et pour Ladislas de Durazzo, l'un des deux compétiteurs au trône de Naples. La France, au contraire, soutenait le pape d'Avignon et le duc d'Anjou, rival de Ladislas. Charles VI aurait voulu profiter de ses relations avec Florence, pour changer les préférences de la République en la gagnant à la cause qu'il avait lui-même embrassée. Mais c'est en vain qu'il avait multiplié à cet effet lettres et ambassades (1).

Lorsque les Florentins, menacés par Jean-Galéas, se décidèrent, le 23 juin 1389, à envoyer vers Charles VI un premier ambassadeur, Filippo Cavicciuli, ils étaient toujours fermement résolus à demeurer, malgré tout, fidèles au pape de Rome et à Ladislas de Durazzo. Cette circonstance rendait plus difficile le succès de la mission. On espérait cependant amener le roi de France à envoyer des troupes en Italie et à adhérer à la ligue contre Jean-Galéas en faisant luire à ses yeux la perspective de brillants résultats.

D'avance on proposait le partage, entre les confédérés, du Milanais et des autres domaines de Jean-Galéas. Le roi de France aurait tout le pays en deça du Pô, jusqu'à la côte de Gênes et aux Alpes, à partir de Pavie. Le comte de Savoie, s'il promettait son concours, recueillerait les terres attenantes à ses possessions actuelles de Piémont, jusqu'aux limites des territoires de Côme, Milan et Pavie. Les états démocratiques asservis et les familles souveraines dépouillées par le comte de Vertus rentreraient dans leurs droits et libertés, mais deviendraient les tributaires de la couronne de France et reconnaîtraient Charles VI pour suzerain (2).

Le plan d'exécution était simple. Florence et Bologne s'en-

(1) Archives de Florence, Signori, Carteggio, Missive, Reg. I, Cancelleria, n° 19, f°s 22 v°, 29, 97 v° et 225; n° 21, f° 6 v°. — P. Minerbetti, col. 145; Ammirato, lib. xv (p. 787 de l'édition de 1647).

(2) Est-il nécessaire d'insister sur l'importance d'une pareille proposition? C'est la première fois que l'on voit énoncer l'idée d'étendre au-delà des Alpes les limites du royaume de France, c'est-à-dire le principe même des grandes guerres d'Italie qui commenceront un siècle plus tard.

gageaient à entretenir jusqu'à la fin des hostilités 1,500 lances et 500 arbalétriers. Ces troupes attaqueraient le comte de Vertus sur les frontières de Toscane pendant qu'une armée royale le prendrait à revers en débouchant par Asti.

Quelque séduisantes que fussent de pareilles propositions, les Florentins ne se dissimulaient pas qu'ils rencontreraient bien des résistances. Ils pouvaient, il est vrai, compter sur la reine, Isabeau de Bavière, petite-fille de Bernabo Visconti. Mais Jean Galéas avait désormais à la cour de France un auxiliaire non moins puissant. Grâce à l'appât d'une riche dot, il était parvenu à faire arrêter le mariage de sa fille, Valentine de Milan, avec le frère de Charles VI, Louis, duc de Touraine, plus tard duc d'Orléans.

Aussi la seigneurie de Florence recommandait-elle la plus grande prudence à son ambassadeur. Avant d'exposer quoi que ce fût de la combinaison proposée, il devait s'assurer qu'elle avait des chances d'être favorablement accueillie. Sinon, il se bornerait à demander au roi de France la promesse de ne pas entraver l'action de la République en cas de guerre, et à solliciter l'autorisation de proposer des traités d'alliance à quelques-uns des grands seigneurs français (1).

Cette dernière demande visait tout spécialement le comte d'Armagnac. Le service que Jean III rendait à la France, en traitant avec les compagnies, avait des conséquences trop favorables, au point de vue de la sécurité générale, pour ne pas avoir attiré l'attention de la Seigneurie. De nombreux agents et correspondants faisaient de Florence la mieux informée des cités italiennes. Or, quoi de plus intéressant pour un peuple voué au commerce que le départ de ces bandes, si longtemps la terreur des marchands en rapport avec le Languedoc, la Gascogne, l'Auvergne, le Rouergue ou le Gévaudan? Les récits des négociants florentins qui fréquen-

1 *Instructions données à Filippo Cavicciuli.* — Archives de Florence, Riformagioni, Classe X, distinzione 3, n° 1, f° 103.

taient les foires de Beaucaire auraient suffi, à eux seuls, pour faire connaître sur les bords de l'Arno le nom du comte Jean III. La République savait donc que le comte d'Armagnac était en relation avec de nombreux capitaines de routiers sans emploi pour le moment. Elle prévoyait dès lors qu'elle pourrait peut-être, un jour, tirer parti de ces troupes prêtes à servir qui les paierait, et cela d'autant plus aisément que Jean III avait à venger son beau-frère et sa sœur, victimes du comte de Vertus.

D'ailleurs ce n'était là qu'une conception bien vague encore. Mais ce projet ne tarda pas à prendre plus de consistance, la mission de Cavicciuli n'ayant eu qu'un résultat fort peu brillant. Le roi de France, en effet, se contenta d'annoncer, à son tour, le prochain envoi d'une ambassade à Florence (1).

La situation parut alors se détendre en Italie. Au mois d'août 1389, Jean Galéas fit aux Florentins des ouvertures de paix et, après quelques semaines de pourparlers, un traité d'alliance pour trois ans fut conclu au commencement d'octobre (2). Dans l'intervalle, le mariage de Valentine de Milan avec le duc de Touraine avait été célébré en grande pompe. Désormais la grâce exquise de la jeune duchesse, l'ascendant qu'elle prit rapidement sur son mari et sur le roi son beau-frère, firent de Valentine le plus précieux agent de la politique milanaise à la cour de France.

Ce traité d'octobre n'était qu'une nouvelle feinte de Jean Galéas. Les Florentins ne tardèrent pas à le reconnaître en voyant leurs compatriotes violemment expulsés, comme coupables d'intrigues, des états du comte de Vertus. Les observations que la République voulut faire furent reçues avec hauteur. Sienne s'agitait. Un complot se tramait pour livrer San Miniato aux partisans de Jean Galéas. De tous

(1) *Lettre de la République au roi de France*, du 14 août 1389.—Archives de Florence. Signori, Carteggio, Missive, Reg. 1, Cancelleria, n° 21, f° 118, v°.
(2) L. Osio. *Documenti diplomatici tratti dagli Archivj Milanesi*, I, p. 279.

côtés, enfin, se manifestaient les signes précurseurs d'une rupture imminente (1).

Raison de plus pour redoubler d'efforts auprès de Charles VI. De nouveaux ambassadeurs furent envoyés en France, et par Florence, et par Bologne, son alliée. La mission florentine comptait quatre membres. Deux seulement, Filippo Corsini, le célèbre diplomate (2), et Cristofano degli Spini purent arriver à Paris, les deux autres ayant été enlevés en route, au mépris du droit des gens, par les émissaires de Jean Galéas (3).

En même temps, un envoyé florentin, Berto d'Agnolo Castellani, allait trouver le comte d'Armagnac.

Il ne paraît pas que Castellani ait eu rien de bien précis à traiter. Il devait seulement s'assurer des dispositions de Jean III, voir s'il serait possible, le cas échéant, de l'avoir pour allié. C'était justement l'époque où Bernard d'Armagnac venait de lancer sur les états du roi d'Aragon une partie des bandes de routiers. Jean III, toujours préoccupé de donner de la besogne aux compagnies, fit le meilleur accueil à l'envoyé de Florence. Dès lors la République fut certaine que le jeune comte ne demanderait pas mieux que de lui prêter son concours (4).

Bien en prit aux Florentins d'avoir fait pressentir le comte d'Armagnac. L'ambassade de Filippo Corsini et de ses compagnons se termina par un échec à peu près complet pour la diplomatie florentine. Le roi de France reçut les envoyés

(1) *Proclamation des Florentins aux Italiens*, du 25 mai 1390; dans le registre de la Magliabecchiana. — Minerbetti, col. 193 à 198; Ammirato, lib. xv, etc., etc.

(2) Voir, sur ce personnage, les *Négociations diplomatiques de la France avec Toscane*, I, p. 26 (*Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France*).

(3) *Lettre de la République au roi de France*, du 16 janvier 1390, dans le registre de la Magliabecchiana. — P. Minerbetti, col. 191; Sozomeno, dans Muratori, xxi, col. 1141.

(4) *Pièces justificatives*, n° I.

de la façon la plus gracieuse; mais, sous l'influence du duc de Touraine, il rejeta leurs propositions et refusa absolument d'entrer en lutte contre le comte de Vertus. Toutefois, il laissa à la République l'autorisation de traiter avec les vassaux de la Couronne (1).

La France n'interviendra pas. Cette nouvelle est aussitôt transmise à Jean Galéas par le duc de Touraine. Elle le décide à brusquer les choses. Le 19 avril 1390, il publie une lettre des plus menaçantes qui contient un véritable défi. Les Florentins le relèvent fièrement et, le 3 mai, déclarent la guerre au comte de Vertus et à ses alliés les Siennois (2).

Aussitôt des négociations suivies sont entamées avec le comte d'Armagnac. Berto d'Agnolo Castellani repart le 21 mai 1390, cette fois avec mission de faire des offres formelles à Jean III, en lui proposant d'entrer au service de la République (3). Ce second voyage de Castellani coïncide justement avec le séjour du comte d'Armagnac à Paris. C'est alors que l'expédition d'Espagne est complètement abandonnée, Jean III ayant accédé aux ouvertures que lui fait l'envoyé florentin. Le 6 août, Castellani revient à Florence après s'être entendu avec le comte d'Armagnac (4). Un mois plus tard, le 6 septembre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires (5), et le 16 octobre un traité définitif est conclu, à Mende, entre les représentants de la République florentine et le comte Jean III d'Armagnac.

Dans l'intervalle, les Florentins n'avaient cessé d'entretenir les bonnes dispositions de Jean III, en lui rappelant la conduite barbare de Jean Galéas, les malheurs de Charles

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, I, p. 670.

(2) Lunig, *Codex Italiæ diplomaticus*, III, col. 367. P. Minerbetti, col. 198 et 199, et tous les chroniqueurs italiens contemporains.

(3) *Pièces justificatives*, n° II.

(4) *Pièces justificatives*, n° IV.

(5) *Pièces justificatives*, n° V.

Visconti et de Béatrix d'Armagnac, et en faisant luire à ses yeux la gloire qui l'attendait sûrement en Italie (1).

Le traité du 16 octobre 1390 porte les conditions suivantes :

1° Le comte d'Armagnac s'engage à passer de sa personne en Lombardie et à emmener avec lui deux mille lances garnies, soit environ douze mille combattants de troupes régulières, plus trois mille pillards ou fourrageurs (2). Ces troupes devront être rendues sur le théâtre des hostilités avant la fin de novembre pour pousser vivement la guerre contre les Milanais pendant six mois et, si les Florentins l'exigent, pendant un second semestre encore;

2° Le comte Jean III est chargé de s'assurer le libre passage en Italie et de se procurer les vivres et tout ce qui sera nécessaire à l'entretien de l'armée;

3° Il promet, pour lui et ses gens, de s'abstenir de toute hostilité et de tout dommage envers les Florentins, non seulement pendant les six mois, mais pendant une année encore à partir de l'expiration du contrat;

4° Tant qu'ils resteront au service de la République, Jean III et ses gens ne pourront conclure aucune espèce de convention ou d'accord avec Jean-Galéas. En outre, ils devront toujours opérer sur le territoire de l'ennemi et n'en sortir que dans un cas de force majeure ou si le succès du plan de campagne l'exige;

(1) On trouvera plus loin, dans les *pièces justificatives*, le texte même de la correspondance échangée entre la République florentine et le comte Jean III d'Armagnac. Cette correspondance nous a été conservée dans un très précieux registre de copies de lettres, de 1388 à 1393, qui est aux Archives de Florence et qui provient de la bibliothèque Magliabecchiana. Lorsque j'ai consulté ce manuscrit, les feuillets n'étaient pas encore numérotés, mais les lettres sont rangées à peu près exactement suivant l'ordre chronologique.

Les lettres de la Seigneurie au comte Jean III sont au nombre de treize, portant les dates suivantes : 15 décembre 1389; 21 mai, 18 juin, 6 août, 6 septembre, 6 novembre, 2 décembre et 18 décembre 1390; 5 janvier, 17 février, 2 mars, 30 avril et 25 juin 1391.

Il y a, en outre, deux lettres de Jean III, écrites : l'une à Mende, le 18 octobre 1390, l'autre à Rodez, le 22 novembre de la même année.

(2) « Pilhardi seu saccomanni »

5° Les châteaux, pays et cités qui chercheront à secouer le joug du comte de Vertus devront être non seulement respectés, mais encore encouragés et secourus;

6° Le comte Jean III et ses officiers seront tenus, aussitôt après avoir passé le Rhône, ou dans la quinzaine qui suivra, de jurer le maintien des conventions et de les ratifier par une déclaration munie de leurs sceaux;

7° La paie due au comte, pour tout son monde, est fixée à quinze mille florins d'or par mois. Les premiers six mois expirés, les Florentins pourront, s'ils le veulent, conserver à leur solde, aux mêmes conditions, les troupes françaises, pourvu qu'ils préviennent un mois d'avance;

8° Le comte et ses hommes s'abstiendront de toute violence à l'égard des villes et places fortes qui se détacheraient volontairement du parti de Jean Galéas et chercheraient tout autre seigneur ou tout autre mode de gouvernement. Jean III restera, au contraire, maître absolu de toutes les terres, villes et pays qu'il enlèvera de vive force à l'ennemi;

9° Indépendamment de quinze mille florins d'or par mois, le comte recevra, comme don et gratification, cinquante mille florins d'or, dont trente mille payables avant le quinze novembre à Avignon ou à Montpellier, et vingt mille payables à Gênes, Florence, Bologne ou Venise (1).

Le comte d'Armagnac n'était pas entièrement satisfait des conditions du traité. Le délai fixé lui paraissait beaucoup trop court; il lui semblait impossible d'organiser ses troupes, de leur assurer libre passage et de les amener en Italie en moins de six semaines. D'un autre côté, il trouvait que les droits de son beau-frère, Charles Visconti, et de sa sœur, Béatrix d'Armagnac, sur une partie de la Lombardie n'étaient pas assez nettement reconnus. Enfin, il élevait encore quelques objections et sur la clause qui l'obligeait à se pro-

(1) *Pièces justificatives*, n° VI.

Voir la curieuse chronique de Bonaccorso de Pitti, que Podocanachi [illegible] dans les études d'[illegible] historique. 1912.
[illegible] de Bonaccorso de Pitti 1354-1430.

curer lui-même les vivres nécessaires à la subsistance de l'armée, et sur la manière dont les sommes promises devaient être versées (1).

Ces observations avaient été énoncées avant la conclusion du traité. L'envoyé florentin, contraint de rester dans les termes stricts de son mandat, n'avait pas qualité pour les admettre. Le renvoyer en Italie chercher de nouvelles instructions, c'eût été perdre un temps précieux, car déjà Castellani avait dû séjourner un mois à Florence avant d'obtenir ses premiers pouvoirs.

L'assurance formelle que les Florentins laisseraient toute latitude pour l'exécution des engagements décida Jean III à passer outre. Il accepta donc le traité proposé. Mais le surlendemain, 18 octobre, il écrivait longuement à la République pour faire valoir le bien fondé de ses réclamations.

Elles obtinrent gain de cause après un échange de courtoises explications. Les droits héréditaires des descendants de Bernabo Visconti furent admis sans difficulté. Les trente mille florins d'or qui devaient être touchés à Avignon ou à Montpellier furent apportés au comte d'Armagnac jusqu'à Rodez par un nouvel envoyé florentin, Angelo de'Spini, et versés au 20 novembre 1390 (2). De plus, les Florentins promirent d'avancer notablement le paiement des vingt mille florins restants et du premier mois de solde. Quoique bien réduits, les délais parurent encore trop longs à Jean III. Il décida Castellani à lui remettre l'équivalent de la somme totale en pièces de soie et autres marchandises, complaisance intéressée que récompensa un don de deux mille florins (3). Enfin, comme dernière concession, le mois de décembre tout

(1) *Pièces justificatives*, n° VII.

(2) Archives de Tarn-et-Garonne, série C, fonds d'Armagnac, registre portant le n° provisoire 862, f° 56.

(3) *Pièces justificatives*, n°s VIII, IX et XI.

entier fut accordé au comte d'Armagnac pour achever ses préparatifs et passer en Italie (1).

A ces divers incidents se rattache toute une série de lettres d'un très vif intérêt, échangées entre Jean III et la République florentine.

Florence a pour habitude de confier aux meilleurs écrivains la rédaction de ses lettres officielles. Parmi les auteurs célèbres qui ont servi de secrétaires à la République figurent des hommes de génie comme Pétrarque et Machiavel. A la fin du XIVe siècle c'est un fin lettré, un peu rhéteur toutefois, Coluccio Salutati (2), qui tient le plus souvent la plume pour la Seigneurie. Aussi les lettres de la République se distinguent-elles par la recherche du style et de l'effet, de périodes pompeuses et de belles phrases bien redondantes, mais ayant facilement une tendance trop accentuée à l'obscurité et même au mauvais goût.

Bien entendu, Jean-Galéas est peint sous les couleurs les plus défavorables. Dans une lettre du 6 août 1390, la Seigneurie compare ses crimes à ceux de Denys, de Phalaris et de Busiris (3).

L'Antiquité, porte une autre lettre, du 6 septembre 1390, a célébré Hercule parce qu'il avait tué Antée, Géryon, Cacus et Busiris, qui étaient sans pitié pour leurs voisins ou pour leurs hôtes. Lui (Jean-Galéas) n'est pas seulement intolérable pour ses sujets et dangereux pour ses voisins, il se montre encore plein de perfidie et de cruauté envers sa propre famille. Il n'est pas nécessaire de tout vous rappeler, à vous surtout qui avez auprès de vous, dans votre maison, un témoin qui vous touche de si près, votre noble sœur qu'il a dépouillée de ses biens, qu'il n'aurait pas hésité à jeter en prison, et qu'il a séparée de son beau-père, de son mari, de ses beaux-frères et de ses enfants....

(1) *Pièces justificatives*, nos VII et XIII.

(2) Une partie seulement des lettres de Coluccio Salutati a été publiée à Florence, en 1741 et 1742. Les contemporains avaient la plus haute estime pour le talent du secrétaire de la République florentine Jean-Galéas répétait souvent qu'il redoutait plus une lettre de Coluccio qu'une armée de vingt mille hommes.

(3) *Pièces justificatives*, no IV.

Oh ! quelle gloire se prépare Votre Magnificence si, pour remettre en possession de leurs biens votre sœur et son mari, pour délivrer vos neveux, vous prenez les armes, comme nous l'espérons, pour la Justice et pour notre liberté ! si, comme un nouvel Hercule, vous entamez contre ce cruel tyran la plus honorable, la plus juste des guerres (1) !

Les pauvres secrétaires gascons du comte d'Armagnac répondent de leur mieux à l'éloquence florentine.

Nous sommes poussé, dit Jean III, par une haine extrême, telle qu'on n'en saurait imaginer de plus violente, contre ce tyran, parricide et empoisonneur, qui s'est engraissé en se plongeant dans notre sang, sans aucune juste cause, et qui, s'en prenant à votre antique liberté, jusqu'ici respectée, et non-seulement à votre liberté, mais encore à celle de l'Italie entière, a songé follement à s'élever jusqu'au rang suprême, comme Auguste. O la belle pensée ! O les justes mobiles ! O la haute vertu ! Le plus scélérat se comparer au plus juste, le lâche au plus brave, *l'esclave de tous les vices* au plus vertueux ! Loin, loin de nous un tel monstre que l'on pourrait comparer à Catilina, à Néron ou à Caligula, si ce n'est que sa honte est encore plus grande et que ceux-ci avaient au moins en eux quelque chose de bon (2).

« *L'esclave de tous les VICES* », et cela quand il s'agit d'un personnage qui porte le titre de *comte de VERTUS*, il y a là, à la rigueur, les éléments d'un mauvais jeu de mots. Les Florentins n'ont garde de le laisser échapper. En bons courtisans, ils en attribuent la paternité au comte d'Armagnac, qui n'y songeait guère, fort probablement.

Ce qui nous plait surtout en vous, illustre Prince, magnifique seigneur, très cher frère et ami, c'est cette juste haine que Votre Magnanimité porte, du fond du cœur, à cet homme si féroce, ou plutôt à cette cruelle bête fauve, à ce monstre venu du Tartare, qui n'est pas *le comte de Vertus*, ainsi qu'il se nomme lui-même, mais bien plutôt, comme le dit élégamment votre lettre, l'*esclave de tous les vices*. Nous voyons en effet que vous connaissez entièrement

(1) *Pièces justificatives*, n° V.
(2) *Pièces justificatives*, n° VII.

ses vices. Nous voyons aussi que Dieu vous réserve la gloire de le renverser. Que disons-nous : la gloire? Disons plutôt la plus glorieuse des gloires, la plus splendide des renommées éternelles, telle que n'en aura eue aucun prince de notre temps. Il peut être glorieux de remporter la victoire, d'abattre par les armes la puissance d'un ennemi. Mais il est, par dessus tout, glorieux d'entamer une juste guerre, d'abaisser l'orgueil, de confondre l'iniquité, de venger les siens et d'écarter de la tête des peuples en danger une honteuse et abominable tyrannie.

Déjà l'Italie vous exalte de ses louanges. Déjà tous vous célèbrent d'une seule voix et vous appellent le champion de la justice, le libérateur des peuples, le vengeur de ses proches et le vainqueur du tyran. Déjà tous les yeux, tous les cœurs se lèvent vers vous, dans l'attente de votre heureuse arrivée, avides de voir la chute et la ruine de votre ennemi. Que disons-nous : votre ennemi? C'est bien l'ennemi du genre humain tout entier : dur pour ses sujets, cruel envers les siens, infidèle à l'égard de tous, chez qui se retrouve tout ce qu'il y a de cruauté, de turpitude et de perfidie. Il surpasse Busiris en dureté, Lycus en injustice, Jugurtha en cruauté pour ses proches, Sinon en astuce, Gaïus (1) et Locuste dans la préparation des poisons, Julien l'Apostat en impiété, Philippe, fils d'Amyntas, en perfidie, Héliogabale en honteuses débauches et Sardanapale en lâcheté (2).

Le jeu de mots fit fortune. « Ce tyran, le ministre des vices, quoiqu'il s'intitule le comte de Vertus, » répète complaisamment Jean III, le 22 novembre 1390. Désormais pour les Florentins et pour leurs amis le comte de *Vertus* n'est plus que le comte de *Vices* (3).

Pourquoi Jean III était-il donc si pressé de toucher les sommes promises par les Florentins?

Ce qu'on a lu précédemment, au sujet des négociations entre Jean III et les chefs de bande, en donne facilement l'explication. L'argent était destiné aux dernières compagnies

(1) Sans doute Caïus Caligula.

(2) *Pièces justificatives*, n° VIII.

(3) *Lettre des Florentins aux habitants de Pérouse*, du 3 juillet 1391, dans le registre de la Magliabecchiana. — Goro Dati, *Istoria di Firenze* (Florence, 1735), p. 30.

qui achevaient de traiter avec le comte d'Armagnac. Déjà, dans le courant de 1390, les routiers avaient absorbé et les 60,000 francs payés par le duc de Bourgogne pour le Charolais (1), et le nouveau subside de 30,000 livres accordé au mois de mai par le roi de France (2). Toujours pressé par le manque de fonds, l'allié de Florence s'était vu contraint de vendre encore (21 septembre 1390) la baronnie des Angles en Bigorre (3); et, fait à noter, c'était un chef de bande, Raymond-Guilhem de Caupenne qui l'avait achetée 12,000 francs, plaçant ainsi en bonnes terres l'argent qu'il venait de recevoir pour consentir à déposer les armes (4).

Il ne s'agissait plus seulement, en effet, au point où en étaient les choses, de racheter les places fortes aux routiers. On les enrôlait régulièrement dans l'armée qui s'apprêtait à passer en Italie. Il fallait donc leur payer une solde. Or cette solde n'est jamais moindre de 12 francs d'or par mois et par homme d'armes (5). Elle se monte même souvent à 15 francs (6). En outre, les capitaines veulent être payés à l'avance, ils exigent de lourds subsides pour leur entrée en campagne. Le bâtard de Garlenx se fait délivrer immédiatement, dans la huitaine qui suit le jour où il a fait sa montre, six semaines des gages de sa compagnie (7). Un condottiere italien, François de Naples, reçoit de Jean III, pour 200 arbalétriers montés, avec 300 chevaux, 4,000 francs d'or, plus 300 francs pour lui personnellement (8).

En présence de telles exigences, les sommes accordées au comte d'Armagnac par le traité de Mende paraissent bien modiques. A la fin du XIVe siècle, le florin vaut un peu moins

(1) Collection Doat, vol. 204, f° 37.
(2) Coll. Doat, vol. 204, f° 103.
(3) Hautes-Pyrénées, arrondissement d'Argelès, canton de Lourdes.
(4) Coll. Doat, vol. 204, f° 81.
(5) Coll. Doat, vol. 203, f° 286; vol. 204, f° 127.
(6) Paul Durrieu, *La prise d'Arezzo par Enguerrand de Coucy*, p. 9.
(7) *Traité du* 18 *octobre* 1390. — Coll. Doat, vol. 204, f° 127.
(8) *Convention du* 11 *mai* 1390. — Coll. Doat, vol. 204, f° 40.

que le franc d'or. Il faut environ 13 florins, plus une petite fraction, pour faire 12 francs (1). 50,000 florins ne représentent donc guère plus de 46,000 francs. Mais c'est surtout la somme de 15,000 florins, soit environ 12,850 fr. stipulée pour le paiement mensuel des troupes, qui est notoirement insuffisante. A raison de 12 fr., minimum de la solde, les deux mille lances promises par le comte d'Armagnac se trouvent absorber au bas mot 24,000 fr., ou 26,000 florins, par mois. Le traité avec Florence, s'il débarrassait la France des routiers, était donc loin d'être, au point de vue financier, une bonne affaire pour le comte Jean III. Il ne pouvait compter, pour combler cet énorme écart, que sur le butin à faire en Italie.

Encore si, à force d'argent, le comte d'Armagnac avait pu hâter ses préparatifs, conclure immédiatement les derniers arrangements avec les compagnies et passer en Italie dans les délais convenus. Mais quelles que fussent son impatience et son activité, il lui fut impossible d'être prêt pour la fin du mois de décembre 1390. Il avait été décidé que l'armée mise au service de Florence se formerait sur la rive gauche du Rhône, vers les montagnes du Dauphiné. Que de précautions à prendre pour concentrer de pareilles troupes, sans causer de trop graves dommages aux contrées que les compagnies auraient à traverser! Que de difficultés pour ramener en bon ordre, des frontières de Roussillon jusqu'au pied des Alpes, les bandes des routiers qui, depuis la fin de 1389, vivaient presque en brigands sur les terres du roi d'Aragon! Sans compter toutes les démarches à faire auprés du roi et de ses représentants pour obtenir libre passage et se procurer les saufs-conduits nécessaires (2).

A ces causes de retard se joignirent des obstacles imprévus. C'était le comte de Foix, Gaston-Phœbus, l'éternel adversaire

(1) En 1398, la valeur intrinsèque du florin est environ de 12 fr. 17 c. de notre monnaie, au poids de l'or, tandis que le franc vaut 13 fr. 38 c.

(2) Coll. Doat, vol. 204, f° 153.

de la maison d'Armagnac, qui prenait ombrage des mouvements de troupes, faisait presque un *casus belli* de la continuation des négociations entre Jean III et les dernières compagnies et entravait de tout son pouvoir les efforts du comte d'Armagnac, en défendant notamment à tous les capitaines originaires du Béarn de traiter avec lui (1). C'était, en Auvergne, Mérigot Marchès qui se remettait en campagne et faisait concevoir les plus justes craintes pour la sécurité du pays (2).

Grâce à ces divers incidents, trois mois s'étaient écoulés, depuis la conclusion du traité avec Florence, lorsque le comte Jean III put enfin quitter ses états et gagner Avignon, suivi de son frère Bernard, le fidèle compagnon de ses travaux. De là, il était facile au comte d'Armagnac de surveiller la concentration des troupes et le passage du Rhône par les bandes de routiers, les unes arrivant de l'Auvergne, du Rouergue et du Quercy par le Gévaudan, les autres revenant par le Bas-Languedoc des confins du Roussillon.

Le pape reconnu par la France, Clément VII, était à Avignon. Les deux frères allèrent saluer le Pontife et Jean III lui offrit ses services (3). L'expédition qu'il entreprenait pouvait, en effet, en cas de succès, avoir une grande influence sur l'extinction du Grand Schisme d'Occident. Le comte d'Armagnac avait, d'autre part, des raisons particulières pour désirer s'entendre avec Clément VII. Sa haute renommée de loyauté lui avait valu, quelques mois plus tôt, l'honneur d'être choisi, malgré sa jeunesse, comme arbitre chargé de trancher un différend des plus graves entre le Souverain-Pontife et le vicomte de Turenne (4). Avant de passer les Alpes, Jean III désirait terminer cette affaire. Il espérait, d'ailleurs, en avoir

(1) Froissart (éd. Buchon), liv. III, chap. XC. — Zurita, *Annales de la corona de Aragon*, libro X, cap. XLVI.

(2) Voir plus haut, p. 27.

(3) Froissart, liv. IV, chap. XX.

(4) Collection Doat, vol. 204, f° 53.

bientôt fini, et, le 29 janvier 1391, il écrivait d'Avignon aux Florentins pour leur annoncer sa prochaine arrivée (1).

Mais c'était compter sans Jean Galéas. Le comte de Vertus, justement effrayé, mit tout en œuvre pour arrêter le nouvel allié de Florence.

Tout d'abord il s'était reposé sur ses trésors pour acheter la défection du comte d'Armagnac. Mais en vain multiplia-t-il les propositions les plus brillantes; en vain fit-il offrir des sommes infiniment supérieures aux subsides des Florentins. Jean III était l'honneur et la fidélité mêmes; digne petit-fils de ce comte Jean I d'Armagnac resté, malgré le traité de Brétigny, tout dévoué au roi de France, qui le livrait cependant à l'Angleterre; digne frère de ce Bernard VII qui, même abandonné par ses alliés, continuait à soutenir leur cause à lui seul, tant il avait à cœur de tenir scrupuleusement ses engagements. Toutes les offres de Jean-Galéas furent repoussées avec indignation (2).

Le comte de Vertus n'en proclama pas moins avec une impudente audace, dans toute l'Italie, pour décourager les Florentins et déconsidérer le comte d'Armagnac, que ses tentatives avaient pleinement réussi et que l'expédition annoncée n'aurait pas lieu (3). En même temps, espérant jeter le trouble dans l'esprit de Jean III, il faisait circuler le bruit, en France, que les Florentins renonçaient à la lutte et cherchaient à signer la paix (4).

Ses premiers essais de corruption ayant échoué, le seigneur de Milan recourut à l'intervention des princes de la famille royale. Son gendre, le duc de Touraine, lui était tout dévoué. Jean-Galéas eut l'habileté de mettre encore de son côté le rival même du duc de Touraine, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Au mois de janvier 1391, ce dernier se

(1) *Pièces justificatives*, n° XIV.
(2) *Pièces justificatives*, n^os X et XVI.
(3) *Pièces justificatives*, n°s XIII et XIV.
(4) *Pièces justificatives*, n° XII.

rendit en Italie et vint jusqu'à Pavie passer une quinzaine de jours auprès du comte de Vertus, au grand effroi des Florentins qui redoutèrent un instant quelque ligue entre le gouvernement français et le maître du Milanais (1).

De son côté, le duc de Touraine dépêcha vers Jean III l'illustre Enguerrand VII, dernier sire de Coucy. Le grand capitaine chercha à peser sur la volonté du comte d'Armagnac, de toute l'autorité que lui donnaient son âge, ses glorieux services et le rôle qu'il avait joué lui-même, à plusieurs reprises, dans les affaires d'Italie (2).

Le duc de Touraine fit plus encore. Il suggéra à certains conseillers du roi l'idée d'une grande expédition française en Italie, sous la conduite personnelle du souverain, dans le but de renverser le pape de Rome, Boniface IX, et de placer à la tête de la chrétienté réconciliée le pape d'Avignon, Clément VII. Le projet fut d'abord accepté avec enthousiasme par l'esprit aventureux de Charles VI. On devait se mettre en marche au mois de mars et le roi de France s'avancerait avec une formidable armée de douze à quatorze mille lances au moins, dont les principaux corps seraient commandés par les ducs de Touraine, de Berry, de Bourgogne, de Bourbon et de Bretagne, le connétable de France, le seigneur de Saint-Pol et le sire de Coucy.

Si le plan s'était réalisé, Florence eût été écrasée. Elle comptait, en effet, parmi les cités dévouées au pape de Rome. Le comte de Vertus, au contraire, quoique reconnaissant habituellement l'autorité de Boniface IX, n'hésitait pas, dès que la chose lui paraissait avantageuse, à se retourner vers Clément VII.

A peine les premiers préparatifs étaient-ils commencés (3),

(1) Corio, *Historia di Milano*, parte III (f° 269, v°, de l'édition de 1554).

(2) *Pièces justificatives*, n° X.

(3) *Mandement du roi Charles VI*, du 23 février 1391 (n. s.) cité dans une quittance du 28 février — Bibl. Nationale, *Titres scellés de Clairambault*, vol. 113, f° 8821.

que ce projet d'une grande expédition était aussi légèrement abandonné qu'il avait été légèrement conçu. L'événement donnait ainsi raison au duc de Bretagne, qui s'était mis à rire en apprenant le beau plan adopté par le roi : « Regardez et entendez ce que Monseigneur m'écrit ! Il a entrepris de partir au mois de mars et d'aller vers Rome et de détruire, par puissance de gens d'armes, le pape Boniface et les cardinaux. Si m'aident Dieu et les Saints, il n'en fera rien; il aura en bref temps autres étoupes en sa quenouille (1). »

Mais cette expédition servit de prétexte au duc de Touraine pour se faire donner par le roi une mission en Lombardie. Il partit, en février, avec l'amiral de France, Jean de Vienne; et tandis que le comte d'Armagnac terminait, à Avignon, ses préparatifs contre le Milanais, on vit le frère du roi de France rejoindre l'adversaire des Florentins et séjourner quelque temps à sa cour (2).

Il n'y eut pas jusqu'au roi Charles VI qui ne se laissât circonvenir par les agents de Jean-Galéas et, l'esprit tout occupé par la pensée d'une grande expédition, n'écrivît au comte d'Armagnac pour l'engager à ne pas faire la guerre contre le comte de Vertus :

« Très cher et amé Cousin,

» Nostre très cher et amé oncle, le sire de Milan, nous a fait savoir par ses especiaulx messages que il se veut metre à nostre ordonnance de tous les debas et question qui pourroient estre entre lui et vous, et de toutes les demandes que vous luy vouldés faire à cause de nostre cousine vostre suer, ou autrement, si comme nostre très chier et très amé oncle le duc de Berri, auquel nous avions enchargié de vous dire nostre entencion sur ce, vous dira plus à plain. Si vous prions, très cher et amé Cousin, que vous le vueilliés croire, et faire ce que il vous

(1) Froissart, IV, chap. XIX. — Ce passage de Froissart est confirmé par la pièce indiquée dans la note précédente.

(2) Bibl. Nationale, *Pièces originales du Cabinet des Titres*, vol. 2152 (Orléans, II) pièces nos 114, 115 et 116. — Me Terrier de Loray, *Jean de Vienne*, pp. CLXVII et CLXVIII.

en dira de par nous; car vous devriés mieulx valoir avoir le vostre par voye amiable que par voye de fait.

Donné à Melun le vingt et quatriesme jour de janvier [1391].

(Signé) CHARLES (1).

Le duc de Berry ne tarda pas, en effet, à arriver à Avignon. Il y fut rejoint par le duc de Bourgogne, revenant de Pavie. Jean-Galéas expédia aux deux princes le meilleur de ses agents, l'un des plus fins diplomates de l'Italie entière, Nicolas Spinelli, comte de Gioia, ancien grand chambellan de la reine Jeanne de Naples (2). Quelques milliers de florins distribués à propos achevèrent de gagner les ducs à la cause du seigneur de Milan. Ils déployèrent toute leur influence, s'efforcèrent de faire valoir les meilleures raisons pour amener le comte d'Armagnac à déposer les armes ou plutôt à passer au service du comte de Vertus. Le pape Clément VII finit à son tour par se laisser séduire par Nicolas Spinelli, et par plaider, auprès de Jean III, les avantages d'un rapprochement avec Jean-Galéas. A plusieurs reprises les ducs et le Souverain-Pontife réitérèrent auprès du comte d'Armagnac les plus magnifiques propositions.

Mais Jean III restait inébranlable. A tous, au pape Clément VII, comme à Enguerrand de Coucy, comme aux ducs de Berry et de Bourgogne, il répondait simplement qu'il s'était engagé avec les Florentins et que l'honneur lui défendait de reculer (3).

(1) « Et au-dessus est escript : A nostre très chier et feal cousin, le conte d'Armignac. » — Collection Doat, vol. 9, f° 272.

(2) Voir sur ce personnage : Paul Durrieu, *le Royaume d'Adria*, Paris, 1880, p. 17 (Extrait de la *Revue des questions historiques*).

(3) *Pièces justificatives*, n°s X et XVI.

Piero Minerbetti, col. 249. — *Specimen historiæ*, de Sozomeno, dans Muratori, XVI, col. 1145. — Saint Antonin, *Chronica*, tit. XXII, cap. III, IX. — Piero Buoninsegni, *Historia Fiorentina*, [Florence, 1580] p. 706. — Poggio Bracciolini, *Historia Florentina*, lib. III (p 105 de l'édition de Venise, 1715). — Lionardo Aretino, *Historiæ Florentinæ*, lib. X (p. 215 de l'édition de Strasbourg, 1610). — Scipione Ammirato, lib. XV, p. 816.

Les moindres occasions furent mises à profit par Jean-Galéas. Parmi les troupes réunies sur la rive gauche du Rhône figuraient des aventuriers bretons. Ceux-ci laissaient derrière eux des dettes criardes. A l'instigation des agents milanais, leurs créanciers mirent opposition au départ de leurs débiteurs. Peu s'en fallut qu'on ne vit ce spectacle burlesque d'une expédition arrêtée par ministère d'huissier. Le duc de Bretagne, sur la demande du comte d'Armagnac, leva la difficulté. Il prorogea jusqu'au mois qui suivrait le retour d'Italie, les poursuites judiciaires et l'effet des citations intentées aux capitaines bretons. Il faut que ce service ait eu une réelle importance, à voir la vivacité des remerciements adressés par Florence au duc de Bretagne (1).

Mais ce qui fut infiniment plus grave, ce fut une tentative de corruption exercée, et avec succès, sur une partie des capitaines de routiers (2). Les ducs de Berry et de Bourgogne, d'accord avec Nicolas Spinelli, les firent secrètement sonder. Consentiraient-ils, malgré les grosses sommes que leur avait données le comte d'Armagnac, à violer leurs engagements au profit de Jean-Galéas ? — « Avec de l'argent, répondirent-ils, on fait de nous tout ce qu'on veut. » — Avec de l'argent, oui, mais avec beaucoup d'argent. La trahison coûte cher. Pour débaucher environ cinq cents lances, soit trois mille hommes, Nicolas Spinelli dut leur verser 50,000 florins, juste la somme que Florence avait octroyée au comte d'Armagnac.

Les Florentins avaient pressenti ce danger. Dès le commencement du mois de décembre 1390, ils insistaient vivement

(1) *Pièces justificatives*, n° XV.

(2) Les chroniqueurs italiens désignent comme Bretons les chefs de bande gagnés par Jean-Galéas. Mais ce nom de *Bretons* est, au XIVe siècle, un terme générique appliqué en Italie à tous les aventuriers venus de France, quelle que fût exactement leur province d'origine. Cependant, il est certain, d'après la pièce indiquée dans la note précédente, que la Bretagne avait fourni un contingent considérable à l'armée des routiers.

auprès de leur allié pour l'engager à se tenir en garde contre ses propres soldats (1).

Jean III, cependant, ne soupçonnait rien. Quelques jours après la conclusion du honteux marché, il venait donner aux capitaines qui le trahissaient l'ordre de tout préparer pour l'entrée en campagne. « Nous ne bougerons pas, repliquèrent-ils insolemment, nous voulons prendre la défense du comte de Vertus et nous avons maintenant des engagements avec lui. — Comment ? N'avez-vous pas reçu de moi des sommes considérables pour me suivre ? N'êtes-vous pas absolument liés avec moi ? — Nous voulons servir le comte de Vertus, » répétèrent-ils encore en injuriant grossièrement le comte d'Armagnac. Le moment était décisif. La moindre hésitation, la moindre faiblesse, et la révolte gagnait l'armée entière, et l'expédition devenait impossible. L'énergie de Jean III sauva la situation. Il réunit en hâte une partie des troupes restées fidèles, tomba résolument sur les compagnies mutinées et les tailla en pièces. Tous les chefs payèrent de leur tête leur trahison. La discipline était rétablie; mais quel sanglant prélude à l'ouverture des hostilités contre le Milanais (2) !

Bien heureux encore que le comte de Vertus n'ait pas songé à employer contre l'incorruptible Jean III une arme qui ne lui était que trop familière. « Prenez garde, écrivaient les Florentins, que le tyran ne cherche à perdre par le poison celui auquel il n'aura pu résister par les armes (3). »

Au dernier moment la mauvaise chance s'en mêla. Malgré toute la vigilance déployée, on ne pouvait toujours arriver à contenir les instincts pervers des routiers. Un attentat fut commis, sur la route d'Avignon, par quelques aventu-

(1) *Pièces justificatives*, n° X.

(2) Piero Minerbetti, col. 249. — Sozomeno, dans Muratori, XVI, col. 1145. — Saint Antonin, IIIe pars, tit. XXII, cap. III, XI. — Buoninsegni, p. 706.

(3) *Pièces justificatives*, n° XIV.

riers ayant servi en Roussillon sous Bernard d'Armagnac. Les victimes étaient des Bourguignons. Le duc de Bourgogne, toujours favorable à Jean-Galéas, le prit de très haut, se plaignit amèrement et exigea les plus complètes réparations. Le comte d'Armagnac et son frère, pour éviter un nouveau retard, durent se soumettre à tout et consentir à payer une lourde indemnité, à fonder une chapelle expiatoire et à la doter. Bernard s'engagea de plus à venir à Dijon faire, en personne, amende honorable (1).

Les Florentins suivaient avec anxiété les menées de Jean-Galéas. Ils avaient d'autant plus lieu de craindre qu'ils avaient déjà éprouvé, à leurs dépens, ce que pouvait l'or du comte de Vertus. Un prince allemand, le duc Etienne de Bavière, s'était engagé à leur service, par une convention analogue au traité de Mende. Il avait passé les Alpes. Mais il n'était pas en Lombardie depuis un mois que déjà il avait été gagné par les dons de Jean-Galéas et trahissait ses alliés (2).

Il faut rendre cette justice aux Florentins qu'ils ne doutèrent pas un instant de la loyauté de Jean III :

« Nous connaissons votre caractère, nous connaissons votre réputation, nous connaissons vos glorieuses actions, qui célèbrent par mille preuves votre fidélité et votre constance singulière dans vos promesses..... Ne pensez donc pas que nous ayons le moindre doute, que nous attendions de vous autre chose que l'accomplissement entier et plus que complet de vos engagements. Que l'on dise ce que l'on voudra ! Que notre adversaire se vante d'avoir opposé, pour détruire nos espérances, de merveilleux obstacles, le crédit de grands seigneurs, ses machinations habituelles et le torrent de ses écus ! Nous, nous nous tenons pour assurés, sans aucune hésitation, que vous prendrez vos dispositions de telle sorte que nous verrons tous vos gens accomplir effectivement ce qui a été convenu (3). »

(1) Coll. Doat, vol. 204, f° 150.
(2) Piero Minerbetti, col. 224. — Ammirato, lib. xv, p. 809. — Etc., etc.
(3) *Pièces justificatives*, n° XI.

Cependant ils excitent Jean III à hâter son arrivée, pour mettre fin à tous les mauvais bruits que faisait courir Jean-Galéas :

« Courage donc, excellent Prince, ne vous laissez plus attarder et détruisez l'accusation infamante, dont vous charge mensongèrement l'ennemi, par une prompte arrivée, une fière attaque, une heureuse guerre, de glorieuses actions et de brillants hauts faits, afin que tous reconnaissent combien sont différents les mérites des deux comtes qui vont bientôt être en présence : vous le plus loyal des hommes, lui la bouche pleine de mensonges; vous le vengeur des crimes, lui l'auteur de toutes les actions honteuses; vous magnanime et courageux, lui pusillanime et lâche; vous restant fidèle à vos promesses, lui cherchant par ses mensonges à souiller la gloire de votre nom (1). »

La lettre du comte d'Armagnac, écrite d'Avignon, le 28 janvier 1391, pour annoncer sa prochaine arrivée, vient ranimer le courage et les espérances des adversaires du comte de Vertus : ils s'empressent d'en répandre partout des copies pour confondre les accusations de Jean-Galéas.

« Oh! quel spectacle ce sera, ajoutent-ils, de voir vos camps glorieux établis en plein territoire de l'ennemi commun ! de voir votre armée combattre pour la justice et pour la bonne foi, tandis que lui, conscient de la cause qu'il soutient, se cachera honteusement ! de voir la fuite des siens et le frémissement des peuples ! de voir les événements démontrer que tout ce qu'il a dit de vous n'est que mensonge ! de voir enfin votre heureuse victoire et la ruine d'une si grande tyrannie (2) ! »

Un long silence suit la lettre du 28 janvier. Mais les Florentins n'ont plus aucune inquiétude. Ils savent que les rangs de l'armée se complètent et qu'une partie des troupes est descendue en Provence, jusqu'aux environs de Nice, comme si l'on voulait pénétrer en Italie par la Corniche. Ils savent que le comte d'Armagnac a quitté Avi-

(1) *Pièces justificatives*, n° XIII.
(2) *Pièces justificatives*, n° XIV.

gnon et s'est rendu à Montélimart pour activer lui-même les préparatifs. Enfin un correspondant gênois leur a appris que Jean III est parti définitivement d'Avignon, le 2 mars 1391, pour passer en Lombardie (1). Il est vrai que cette dernière nouvelle est singulièrement prématurée, car, en réalité, le comte d'Armagnac a regagné Avignon, où il se trouve encore le 7 avril (2).

L'ardeur des Florentins ne se dément pas :

« Le sort en est jeté : on en est arrivé maintenant à un point que ce perfide tyran ne pensait jamais devoir être atteint. Accoutumé à acheter par ses largesses l'honneur d'autrui, il voit que ce système n'a pas réussi avec vous. Il voit qu'il a enfin rencontré *un homme,* un véritable homme, pour qui il est plus glorieux de briser par la guerre les possesseurs d'or, que de posséder lui-même l'or et la richesse. Il a vu votre caractère, il a vu la constance inébranlable de votre cœur : qu'il voie maintenant cette science des armes et de la guerre qu'il a en telle horreur et qu'il s'est efforcé, par tous les moyens et avec des monceaux d'or, d'écarter loin de lui. Qu'il sente que vous valez César pour la rapidité, Fabius pour l'habileté, Marcellus pour l'impétuosité. Qu'il reconnaisse par vous ce que c'est que de tremper ses mains dans son propre sang; ce que c'est que de chasser et de dépouiller vos neveux et votre sœur; ce que c'est que de violer sa foi envers nous comme envers tant d'autres; ce que c'est que de déclarer la guerre au peuple de Florence. Vos illustres ancêtres ont pu faire bien des actions dignes de louange; mais en aucun temps, croyez-nous, ils n'ont trouvé de guerre si glorieuse ni une telle occasion de renommée. Quoi de plus glorieux, en effet, que de prendre les armes pour les siens, pour la justice et contre la plus cruelle tyrannie ? Plus de délai, magnanime Prince, hâtez-vous et pressez votre arrivée. Que votre heureuse et invincible armée passe les Alpes, comme jadis Annibal le Carthaginois. Attaquez un ennemi lâche et tremblant, menacez de toutes vos forces la Ligurie chancelante, afin de consacrer à jamais, par le succès

(1) Pietro Bigazzi, *Firenze-Milano. Saggio di lettere diplomatiche.... edite per le nozze Arese-Serristori* (Florence, 1869, in-8°) : *Lettres de la République Florentine à ses ambassadeurs à Padoue,* du 13 février, du 23 février et du 15 mars 1391.

(2) Archives de l'Aveyron, C. 1339, f° 35, v°.

d'une si juste guerre, l'éternelle renommée de votre très-glorieux nom (1). »

Cette lettre est du 30 avril. Le mois de mai s'écoula encore tout entier sans amener la réalisation de ces brillantes espérances. Enfin, tout était prêt, les derniers obstacles se trouvaient aplanis. Jean III avait reçu de Florence l'équivalent de deux mois de solde, ce qui portait en tout à 80,000 florins la somme versée par la République (2). Le moment était venu pour le comte d'Armagnac de passer la frontière.

Il fallut se séparer de son frère, de ce Bernard, qui, depuis le commencement des négociations avec les routiers, lui prêtait le plus dévoué concours : « Beau frère, vous retournerez en Comminges et en Armagnac et garderez notre héritage de Comminges et d'Armagnac; car encore ne sont tous les forts délivrés ni acquittés. Veillez sur Lourdes que messire Pierre-Arnaud de Béarn tient en garnison pour le roi d'Angleterre, et aussi sur la garnison de Bouteville que tient messire Jean de Grailly, fils du captal de Buch, tout dévoué au parti de la maison de Foix. Et quoique par le présent nous ayons trêve avec le comte de Foix, il est cruel et chaud chevalier; et nous ne pouvons savoir à quoi il pense; ni notre terre ne peut demeurer dégarnie. Et, pour ces états que je vous remontre, vous retournerez. Moult souvent orrez-vous nouvelles de moi et moi de vous (3). »

Pendant que Bernard gagnait Paris (4), après avoir été à Dijon porter les excuses promises (5), Jean III se dirigea vers le Pas de Suze, en passant par Gap (6). Le 1er juin 1391, il était à Baratier, près d'Embrun, faisant expédier sa dernière ordonnance avant de quitter la France (7). C'était pour nom-

(1) *Pièces justificatives*, n° XVI.
(2) P. Minerbetti, col. 249; Buoninsegni, p. 906.
(3) Froissart, liv. IV, chap. XX,
(4) Archives de l'Aveyron, C. 1237, f° 7.
(5) Coll. Doat, vol. 204, f° 150. — Bernard était à Dijon le 5 juin 1391.
(6) Froissart, l. c.
(7) Archives de l'Aveyron, C. 1339, f° 35. — Coll. Doat, vol. 204, f° 148.

mer son frère lieutenant-général dans tous ses Etats pendant l'expédition. Quelques étapes à faire, le Pas de Suze à franchir, et le comte Jean III d'Armagnac débouchait enfin en Italie à la tête des compagnies.

*
* *

Les soldats de Jean III étaient pleins d'ardeur : « Chevauchons gaîment sur ces Lombards, répétaient-ils en marchant; nous avons bonne querelle et juste, et bon capitaine; si en vaudra notre guerre grandement mieux et en sera plus belle. Et aussi nous allons au meilleur pays du monde. Si sont Lombards de leur nature riches et couards. Nous y ferons notre profit, chacun de nous qui sommes capitaines, tellement que nous retournerons si riches que nous n'aurons jamais que faire de guerroyer (1). »

Quel était l'effectif dont pouvait disposer le comte d'Armagnac? Aux termes du traité conclu à Mende, il avait promis d'amener aux Florentins, deux mille lances garnies, plus trois mille pillards, ce qui fait environ, en tout, de douze à quinze mille hommes. Jean III se montre toujours si fidèle à la parole donnée qu'il devait certainement avoir fait tous ses efforts pour remplir ses engagements (2). De fait, en prenant la moyenne des évalutions données par les différents chroniqueurs, on arrive à un chiffre à peu près égal, ou du moins peu inférieur (3). Ce qui ne permet pas d'être très précis, c'est qu'en général on n'a fait entrer en

(1) Froissart, liv. IV, chap. xx.

(2) C'est, du reste, ce que dit positivement Piero Minerbetti, le plus autorisé des chroniqueurs italiens. — *Rerum italicarum scriptores* de Tartini, II, col. 238.

(3) Voici quelques-unes de ces évalutions : *Chronique du Religieux de Saint-Denys* (I, p. 712) : sept mille combattants. Corio (f° 271 v° de l'édition de 1554) : dix mille. Poggio Bracciolini (p. 104 de l'édition de 1715) : douze mille, tant fantassins que cavaliers. Enfin, Lionardo Aretino (p. 216 de l'édition de 1610), et saint Antonin (IIIe part., tit. XXII, cap. III, XI) : quinze mille chevaux, sans compter les gens de pied et les fourrageurs.

ligne de compte que les hommes d'armes montés, en négligeant les suivants et les fantassins. Si l'on se rapporte aux chiffres qui seront donnés plus bas, on peut cependant avancer qu'au moment des combats livrés dans les environs d'Alexandrie, il y avait encore dans l'armée du comte d'Armagnac de sept à huit mille cavaliers, auxquels il faut ajouter la masse des gens de pied (1).

Dans cette petite armée entraient deux éléments bien distincts :

C'étaient, d'une part, les compagnies, les anciennes bandes de routiers, dont on avait eu tant de mal à acheter le départ. Aux yeux de ces aventuriers, l'expédition apparaissait surtout comme une excellente affaire, une source de fructueux pillages qui leur faisait espérer une rapide fortune. Froissart prête un mot fort juste à l'entourage de Jean Galéas : « Ce sont gens de routes et de compagnies qui ne demandent que à gagner et à chevaucher à l'aventure... Et tel se nomme homme d'armes en cette compagnie et dispose de cinq ou six chevaux, qui irait à pied dans son pays et y serait un pauvre homme. Pour ce s'aventurent-ils à la légère. »

Se réserver la plus grosse part dans les dépouilles de l'ennemi, telle est la préoccupation dominante des chefs de bande lorsqu'ils s'engagent, par traité, au service du comte d'Armagnac. Toutes les conquêtes devront, il est vrai, revenir en principe au chef de l'expédition. Mais chaque chef de compagnie qui se sera emparé d'une place forte en deviendra, de droit, capitaine; il exercera les prérogatives de cette charge et pourra distribuer à son gré toutes les fonctions inférieures. Il sera bien tenu de rendre sa prise au comte d'Armagnac, à première réquisition, mais à la condition d'être indemnisé si la place s'est rendue à composition. De

(1) En effet, il y eut quinze cents chevaux qui prirent part, avec le comte d'Armagnac, au combat du 25 juillet. Et le lendemain, 26 juillet, Jacopo del Verme trouvait encore, en face de lui, six mille cavaliers.

même, tout capitaine pourra lui-même mettre à rançon tous les prisonniers qu'il aura faits, à moins qu'il ne s'agisse d'un des chefs de l'armée ennemie ou d'un homme coupable de quelque crime. Dans ce cas seulement, le comte d'Armagnac aura le droit de se faire livrer les captifs, et toujours sous la réserve d'un dédommagement équitable. Quant à l'ensemble du butin, de toute nature, dès qu'il atteindra une valeur de dix mille livres, il sera partagé en deux parties inégales. Les deux tiers resteront aux capitaines de compagnies; un tiers seulement sera remis au comte d'Armagnac (1).

On a vu plus haut que cette part proportionnelle du butin était indispensable pour couvrir entièrement les frais de l'expédition. De plus, grâce à l'appât du gain, quelques compagnies avaient consenti à ne plus exiger de solde régulière à partir du jour de l'entrée en Italie (2). Mais ces instincts cupides qui guidaient les routiers avaient une conséquence déplorable. Tout entiers au plaisir de profiter des avantages matériels que leur offrait le séjour en Piémont et en Lombardie, les aventuriers oubliaient trop le but de l'expédition et s'attardaient outre mesure, *et quand ils trouvaient une grasse marche, ils s'y tenaient et logeaient un temps, pour mieux se mettre à l'aise eux et leurs chevaux* (3).

L'armée de Jean III se complétait d'un certain nombre de chevaliers et de jeunes seigneurs, appartenant aux premières familles de la Gascogne et du Rouergue. Tels étaient François d'Albret et Amaury de Séverac (4). Ceux-ci ne rêvaient

(1) Collection Doat, vol. 203, f° 286; vol. 204, f°s 40 et 127.

(2) Froissart a trop généralisé en prétendant que cette mesure fut étendue à l'armée tout entière. Le texte des traités conclus avec les routiers montre, au contraire, que si quelques compagnies cessaient d'être payées après avoir passé les Alpes, les autres continuaient à toucher leurs gages en Italie.

(3) Froissart, l. c.

(4) François d'Albret, seigneur de Sainte-Bazeille, mort sans postérité. Il était petit-fils de Bernard Ezy II, sire d'Albret. Sa présence à l'armée de Jean III est attestée par un texte qui sera reproduit plus loin, en note, page 96.

Quant à Amaury de Séverac, voir le Père Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France et des grands officiers*, VII, page 68.

que prouesses et beaux coups d'épée. Ils étaient animés de cet esprit d'aventure qui caractérise le règne de Charles VI, antérieurement aux débuts de la guerre civile.

C'est, en effet, dans notre histoire nationale, une période très particulière que ces dernières années du XIVe siècle. Une sorte d'entraînement irrésistible, de besoin d'agir s'empare de l'élite de la nation. L'Anglais est toujours menaçant; malgré les succès du règne précédent, il occupe encore une partie des provinces qu'il a jadis conquises. Mais il semble que l'on soit dégoûté de cette lutte interminable contre l'ennemi héréditaire; ou si l'on songe à reprendre contre lui le cours des hostilités, c'est en imaginant un plan aussi vaste qu'irréalisable de descente en Angleterre. La noblesse française réserve toute son activité pour les expéditions les plus audacieuses, les projets les plus grandioses et parfois les plus chimériques. C'est précisément à cette époque que l'on trouve formulée pour la première fois, d'une manière nette, cette pensée des grandes guerres d'Italie, qui ne doit être mise à exécution que cent ans plus tard (1). Chose curieuse, plus on s'éloigne des âges chevaleresques, plus les sentiments élevés qui animaient le véritable Moyen-Age tendent à s'affaiblir sous la double influence du progrès de la richesse matérielle et de la dépravation des mœurs; et plus les représentants des grandes familles paraissent tourmentés du désir de renouveler les exploits légendaires de leurs ancêtres. Le grand mouvement des Croisades est à peu près complètement arrêté. On ne voit plus, comme au XIe et au XIIe siècles, des peuples entiers s'enflammer pour la délivrance des Lieux-Saints. Mais en revanche, des expéditions s'organisent fréquemment, brillantes et luxueuses, sous la direction des princes et des plus braves capitaines du royaume. On va, comme à un passe-temps héroïque, presque comme à une fête guerrière, combattre les païens et les infidèles, depuis les frontières de

(1) Voir ci-dessus, page 46.

Prusse, jusqu'en Hongrie et jusqu'en Afrique, avec le duc de Bourbon, le comte de Nevers, le maréchal de Boucicaut, Enguerrand de Coucy, et tant d'autres encore (1).

Par malheur cette ardeur est, en général, aussi imprudente que généreuse. Les nobles sujets de Charles VI se croient encore au temps des Paladins, alors que le courage personnel était tout. En vain les terribles défaites essuyées sous Philippe VI et sous Jean-le-Bon ont-elles prouvé que les conditions de la guerre étaient changées, que les bonnes dispositions et les habiles manœuvres avaient trop facilement raison de la vaillance irréfléchie. Les chevaliers français persistent à garder le même principe de combat. Ils continuent à chercher la victoire dans l'impétuosité de l'attaque, la vigueur d'un élan emporté. Aussi tant de valeur déployée, tant de généreux efforts n'aboutissent-ils le plus souvent qu'à un insuccès, quand ce n'est pas à une catastrophe. Tels avait été Crécy et Poitiers; tel devait être Nicopolis, prélude d'Azincourt. Tel fut aussi le triste combat qui entraîna la perte du comte d'Armagnac.

Jean III se distinguait, entre tous, par son ardeur. Il ne doutait pas du succès. Et cependant, les propres annales de la Maison d'Armagnac lui présentaient un exemple qui aurait pu lui servir d'avertissement. Ignorait-il donc que, quelque soixante ans plus tôt, son grand-père, le comte Jean Ier d'Armagnac, avait, lui aussi, conduit une expédition en Italie, où il allait défendre les intérêts du pape Jean XXII, et que, trahi par la Fortune, abandonné par ses alliés, il avait été fait prisonnier, devant Ferrare, et avait dû payer rançon?

Mais ces sombres préoccupations étaient bien loin de l'esprit du jeune général que Florence attendait comme un sauveur.

Un premier succès remporté dès le début de la campagne vint encore accroître sa confiance.

(1) Notre savant confrère M. J. Delaville Le Roulx, prépare un grand travail d'ensemble sur ces curieuses tentatives de croisade, encore si mal connues.

Jean-Galéas semblait s'être ingénié pour opposer Gascon contre Gascon. Pendant que la République négociait avec le comte Jean III, il avait gagné à sa cause un capitaine de routiers, nommé Bernardon de la Salle, originaire du diocèse d'Agen. Ce Bernardon de la Salle, dont les aventures méritent une étude spéciale, s'était fait un nom en Italie. Pendant plusieurs années, il avait brillamment exercé, dans la Péninsule, le métier de condottiere, se montrant d'ailleurs aussi peu scrupuleux, en matière de brigandage, que les compagnies installées au cœur de la France. Sa réputation d'habile homme de guerre s'était si bien établie, que Bernabo Visconti, la victime de Jean Galéas, n'avait pas hésité à lui donner en mariage une de ses filles naturelles.

Devenu, malgré sa parenté avec Bernabo, l'auxiliaire et l'agent du comte de Vertus, Bernardon de la Salle se chargea de procurer des soldats à l'armée milanaise. Il réunit, en France, pour le compte de Jean-Galéas, cinq cents lances de troupes mercenaires.

Les chefs qui commandaient ces troupes appartenaient-ils à quelques-unes des nombreuses compagnies de routiers ayant traité avec le comte d'Armagnac, et violaient-ils un engagement antérieur en prêtant leur concours au comte de Vertus? Ou bien le prince allié de Florence considérait-il comme une félonie le seul fait d'aller se joindre aux forces milanaises, au moment même où il s'apprêtait à attaquer Jean Galéas, à la tête des compagnies françaises et gasconnes réunies sous la bannière d'Armagnac pour la défense de la République florentine? Toujours est-il qu'aux yeux de Jean III, Bernardon de la Salle et les capitaines groupés autour de lui n'étaient que des traîtres, aussi coupables que ces malheureux chefs de routiers dont la tentative de révolte avait été naguère si cruellement punie.

Le comte d'Armagnac franchissait les Alpes lorsqu'il

apprit que les cinq cents lances de Bernardon de la Salle passaient également de France en Italie, par un autre col, à plus de cinquante milles de distance. Quelle belle occasion de se signaler par un coup d'éclat, en détruisant le renfort attendu par Jean-Galéas, sans lui laisser le temps de descendre dans les plaines de Lombardie! L'entreprise, il est vrai, semblait bien difficile. Les troupes engagées au service du comte de Vertus avaient eu soin, afin d'éviter le danger d'une rencontre, de choisir une route fort éloignée de celle que suivait l'armée du comte d'Armagnac. Pour les atteindre, il fallait faire un long trajet, en pleine montagne, par des sentiers à peine tracés. Ces obstacles ne firent qu'exciter l'impatience de Jean III. Il prit avec lui six cents lances d'élite, les entraîna à marche forcée, de jour et de nuit, au travers des précipices, et parvint à atteindre l'ennemi encore engagé dans les défilés des Alpes.

Les compagnies surprises lui firent bravement tête. Elles avaient pour elles l'avantage des positions. Mais leur courage ne put résister longtemps à l'impétuosité de l'attaque. La plupart des chefs succombèrent dès le premier choc. Les soldats débandés voulurent alors chercher à fuir. Bien peu parvinrent à s'échapper. Plus de la moitié mordit la poussière, et le nombre de ceux qui furent pris dépassa trois cents. Parmi ces derniers se trouvaient les deux principaux capitaines. Le comte d'Armagnac les fit mettre à part et ordonna de leur trancher la tête. Quant aux autres prisonniers, on se contenta de les désarmer et de les chasser comme un vil troupeau, du côté de la France (1).

Bernardon de la Salle ne survécut pas à cette défaite. Le Religieux de Saint-Denys dit nettement que le comte d'Armagnac, après avoir essayé en vain de le corrompre à prix d'or, séduisit ceux qui servaient sous sa bannière, lui tendit,

(1) P. Minerbetti, col. 259; Sozomeno, *Specimen historiæ*, dans Muratori, XVI, col. 1146; Buoninsegni. p. 708.

d'accord avec eux, des embûches, dans les bois qu'il avait à traverser, et le fit tuer, par trahison, comme il s'avançait suivi de trois cavaliers (1).

Tout, dans l'histoire de Jean III, proteste contre le caractère odieux de ce récit. Par ces tentatives de corruption, il faut entendre sans doute que le comte d'Armagnac fit offrir à Bernardon de la Salle, comme à tous les autres chefs de compagnies, d'entrer à son service. Quant au meurtre, ne faut-il pas y voir comme une sorte d'exécution sommaire ? Pour Jean III, Bernardon de la Salle méritait la mort. Que lui importait la manière dont le coupable serait frappé, pourvu qu'il subît son châtiment ? Il est certain que Bernardon de la Salle périt victime de la trahison de quelques soldats que l'on retrouve plus tard enrôlés dans l'armée de Jean III (2). Mais, au point de vue où se plaçait le comte d'Armagnac, implacable justicier, cette mort était aussi légitime que le supplice des deux capitaines décapités après le combat.

Jean III n'avait pas encore annoncé aux Florentins qu'il avait quitté la France. L'affaire heureusement terminée, il leur écrivit du champ de bataille même, leur apprenant ainsi, à la fois, et sa prochaine arrivée et sa première victoire (3).

Depuis l'ouverture des hostilités, les choses avaient assez mal tourné pour Jean-Galéas. Florence avait pour elle l'appui de Bologne, le concours des exilés de Sienne, des fils de Bernabo Visconti et surtout de François de Carrare, jadis chassé de Padoue par le comte de Vertus. Le 6 novembre

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, I. p. 712.

(2) *Lettre de Jacopo del Verme*, du 23 juillet 1391, publiée par Giulini, *Continuazione delle Memorie di Milano*, II, p. 536. La défaite des routiers et la mort de Bernardon de la Salle sont également mentionnées dans une *lettre des Florentins aux habitants de Pérouse*, du 3 juillet 1391, transcrite dans le registre de la Magliabecchiana.

Il est à remarquer qu'aucun historien italien ne répète les accusations portées contre Jean III par le Religieux de Saint-Denys.

(3) *Pièces justificatives*, n° XVII.

1390, la République pouvait écrire au comte d'Armagnac que François de Carrare avait repris Padoue; que Vérone, abandonnée par ses habitants, était incapable de résister, même quelques jours; que de tout côté le sol semblait se dérober sous Jean-Galéas; et qu'un de ses plus fermes appuis, le marquis d'Este, rebuté par sa mauvaise foi, s'était séparé de lui pour conclure la paix (1). Au commencement de l'année suivante, la situation s'aggravait encore. Une armée à la solde de Florence opérait dans le nord de l'Italie. Elle était commandée par Jean d'Hawkwood, le plus célèbre de tous les condottieri, anglais d'origine, mais devenu Florentin de cœur. Déjà Hawkwood avait remporté quelques succès, quoique Jean-Galéas lui eût opposé un digne adversaire, en plaçant également à la tête de ses armées un général de premier ordre, Jacopo del Verme.

Les Florentins pensaient que l'arrivée du comte d'Armagnac s'effectuerait beaucoup plus tôt et qu'elle aurait lieu, sinon à la fin de janvier 1391, du moins au début du printemps. Le plan de campagne fut calculé d'après cette espérance. Le 10 mai 1391, Jean d'Hawkwood quitta Padoue et poussa une pointe jusqu'à une faible distance de Milan. Si les troupes de Jean III avaient en même temps débouché des Alpes et étaient venues tomber par derrière sur l'armée milanaise, le comte de Vertus, attaqué de tous côtés, eût probablement succombé.

Les retards involontaires du comte d'Armagnac firent tout échouer. Au bout de quelques jours, Jean d'Hawkwood, menacé par Jacopo del Verme, dut reculer et se retirer momentanément au-delà de l'Oglio (2).

Mais le plan pouvait être repris. Deux ambassadeurs florentins, Giovanni de'Ricci et Rinaldo Gianfigliazzi, avaient

(1) *Pièces justificatives*, n° VIII.

(2) Scipione Ammirato, lib. xv. Corio, IIIe parte; et tous les chroniqueurs italiens de l'époque.

reçu, dès le 27 avril 1391, l'ordre de guetter l'approche du comte d'Armagnac et, dès qu'il paraîtrait, de s'attacher à ses pas, sans jamais le quitter, pour lui donner tous les avis et tous les renseignements nécessaires (1). Ils devaient surtout le pousser à marcher le plus vite possible vers Milan, sans s'attarder en route, afin de chercher à donner la main à l'armée florentine. La Seigneurie de Florence insista encore dans le même sens, en répondant, le 25 juin, à la lettre qu'elle venait de recevoir du comte Jean III :

« Illustre Prince, magnifique Seigneur, honorable frère et très cher ami,

» Nous avons reçu vos très joyeuses lettres, écrites dans votre heureux campement placé sur le terrain conquis par une victoire, présage du triomphe à venir, lettres qui nous annoncent votre arrivée si désirée. De quelle joie nous avons été inondés, il n'est possible ni de l'imaginer, ni de l'exprimer par lettres, tant cette joie est grande. Il est donc enfin venu ce moment tant attendu, que notre peuple a si longtemps souhaité, où nous vous verrons, à la tête de votre invincible armée, fouler les terres d'un ennemi, sur lequel la grâce du Seigneur vous fera marcher comme sur un aspic et un basilic ! Et puisque la haine du tyran, l'amour de la justice, et un immense désir de gloire vous pousse, après avoir quitté la douceur de la patrie, à passer tant de fleuves, à franchir tant de terrain, dans le but de perdre l'exécrable *comte de Vices*, pour venger votre sœur et vos neveux, et défendre notre liberté, ne perdez plus un moment, ne différez pas un instant à attaquer l'ennemi. Rien de plus important et de plus utile à la guerre que cette rapidité qui ne permet pas à l'adversaire de prendre conseil ni de parer à ce qui peut arriver.

» Il nous paraît nécessaire, pour hâter la ruine de l'ennemi commun, de l'attaquer au cœur de ses états et dans sa capitale ; nous pensons donc qu'il faut vous diriger au plus vite sur Milan, où opère, comme vous pouvez le savoir, notre autre armée. Si vous la rejoignez avec vos troupes, vous aurez des auxiliaires qui connaissent parfaitement le terrain et qui pourront vous suggérer en maintes occasions les plus utiles dispositions. En attendant, votre prudence, votre habileté dans

(1) *Lettre des Florentins à Rinaldo Gianfigliazzi et à Giovanni de' Ricci*, du 27 avril 1391, transcrite dans le registre de la Magliabecchiana.

la guerre, et le concours empressé de nos ambassadeurs vous procurera, suivant le temps et le lieu, des éclaireurs et des guides. Il ne reste plus qu'à réparer la lenteur de votre arrivée par la rapidité de vos actions (1). »

Par malheur, ces sages conseils furent trop peu suivis, quoique le comte d'Armagnac eût eu soin de se mettre immédiatement en rapport avec Jean d'Hawkwood (2).

Vers le 22 juin 1391, Jean III, descendant enfin dans la plaine, franchit le Pô, non loin de Turin (3). Tout d'abord, il était question de suivre la rive droite du fleuve, jusqu'au delà de son confluent avec le Tessin, de manière à éviter la traversée de cette dernière rivière; on aurait ensuite repassé le Pô pour remonter vers Pavie et Milan (4). D'autres dispositions prévalurent. L'armée du comte d'Armagnac s'éloigna, au contraire, du fleuve; longea le territoire d'Asti, qui appartenait au duc de Touraine, comme dot de Valentine de Milan; et atteignit les environs d'Alexandrie, la première ville importante qu'elle rencontrât dépendant des états de Jean-Galéas (5).

Le comte de Vertus, alors à Pavie, avait été averti par Amédée de Savoie, prince d'Achaïe, de la marche de Jean III (6). La retraite de Jean d'Hawkwood au-delà de l'Oglio lui permettait d'employer à sa guise Jacopo del Verme. Il l'envoya s'enfermer dans Alexandrie avec une partie de l'armée milanaise, grossie de troupes auxiliaires et de mercenaires allemands (7). Le général du comte de Vertus avait sous ses ordres deux mille lances garnies et quatre mille fantassins, dont beaucoup d'arbalétriers, sans

(1) *Pièces justificatives*, n° XVII.
(2) Froissart, l. c.
(3) *Miscellanea di Storia italiana*, t. xx (Turin, 1882), p. 189.
(4) Saint Antonin, IIIe pars, tit. XXII, cap. III, XI.
(5) Froissart; Andrea Gattaro, *Istoria Padovana*, dans Muratori, XVI, col. 808, etc.
(6) *Miscellanea di Storia italiana*, xx. p. 189.
(7) Froissart.

compter les garnisons laissées par lui à Tortone, à Verceil et de côté et d'autre sur les frontières des domaines de Jean-Galéas (1).

Jean III, cependant, au lieu d'attaquer directement Alexandrie, se détourna vers la droite et vint, le 29 juin, se poster au sud de la ville, sur la route de Gênes, auprès de la petite place de Castellazzo (2), dont il commença aussitôt le siège (3).

Trois semaines plus tard, le camp français se trouvait toujours dressé au même endroit.

Il fallait un motif grave pour arrêter ainsi le comte d'Armagnac. Ce motif, hélas! était encore celui qui avait déjà occasionné tant de retards. C'était de nouveau cette éternelle question d'argent, que l'on voit si souvent revenir et jouer un rôle capital lorsque l'on étudie de près l'histoire militaire du règne de Charles VI. Le comte Jean III attendait l'arrivée d'un nouveau subside pour la solde de ses troupes. La République florentine avait envoyé les fonds à Gênes. Il fallait les chercher. Cette mission revint à l'un des deux ambassadeurs florentins attachés à la personne du comte d'Armagnac, à Giovanni de'Ricci. Puis, quand ce dernier eut l'argent, il craignit d'être attaqué en revenant. Jean III dut détacher de son armée deux mille cavaliers pour l'aller prendre à Gênes et le ramener en lui servant d'escorte (4).

Dans l'intervalle, le comte d'Armagnac aurait ardemment souhaité que Jacopo del Verme se décidât à sortir d'Alexandrie et à accepter la bataille. Trois jours de suite, il envoya ses soldats sous les murs de la place, jusqu'aux barrières, pour provoquer les Milanais : « Dehors, dehors, vilains Lombards! » Jacopo del Verme était trop habile pour s'expo-

(1) P. Minerbetti, col. 261. — Voir, plus loin, la lettre de Jacopo del Verme du 25 juillet 1391.

(2) Castellazzo-Bormida, dans le district d'Alexandrie.

(3) J.-B. Moriondus, *Monumenta Aquensia*, Turin, 1789, pars I, col. 590.

(4) Minerbetti, col. 260.

poser inutilement. Suivant une ligne de conduite arrêtée, paraît-il, dans le conseil même de Jean-Galéas, il se retrancha impassible derrière les murailles et laissa l'ennemi s'attarder inutilement. Jean III dut se contenter de pousser le siège de Castellazzo et d'enlever, dans la banlieue d'Alexandrie, Frugarolo et cinq autres châteaux de faible importance. Encore vit-il une partie de ses barraquements surpris et brûlés, dans une sortie, par la garnison de Castellazzo.

Quant aux compagnies qui formaient le gros de l'armée, elles se trouvaient à merveille de cet arrêt au milieu d'une contrée riche et fertile. Comme on les redoutait, on avait soin de leur procurer tout ce qui pouvait leur être nécessaire. Vivres et victuailles leur arrivaient de toutes parts en abondance, de Pignerol, du marquisat de Saluces, du marquisat de Monferrat et même de la Savoie et du Dauphiné. D'ailleurs, les routiers avaient à leur discrétion les campagnes environnantes, les villages non fortifiés, qu'ils pouvaient piller et ravager, comme terres de l'ennemi. Ils ne se firent pas faute de reprendre, aux dépens des malheureux paysans, le cours de leurs brigandages; et on les vit notamment se signaler par leur brutalité et leur cruauté lors de la prise de Frugarolo (1).

On comprend, par là, pourquoi Jean III tenait tant à avoir l'argent déposé à Gênes. Ces anciennes bandes de routiers restaient toujours fort peu disposées, malgré de terribles exemples, à respecter la discipline. Leur fidélité même était douteuse. Si l'on avait donné aux compagnies le moindre prétexte à mécontentement, en négligeant de leur payer régulièrement leurs gages, auraient-elles volontiers consenti à se remettre en campagne et à abandonner ce pays où il faisait si bon vivre, en face d'un adversaire qui n'osait pas s'aventurer hors de ses retranchements?

Enfin, le 24 juillet 1391, Giovanni de'Ricci rejoignit

(1) Archivio Civico, à Milan, *Lettere ducali, ann. 1401-1403*, f° 6. — Froissart; P. Minerbetti, col. 260; Corio, IIIe parte; etc.

le comte d'Armagnac. Il apportait de Gênes vingt-cinq mille florins. Rien désormais ne s'opposait plus à la marche en avant, et les ambassadeurs florentins insistaient vivement auprès de Jean III pour qu'il partît immédiatement, en s'abstenant désormais de prendre l'offensive jusqu'au moment où il pourrait combiner ses mouvements avec ceux de Jean d'Hawkwood.

Fallait-il donc s'éloigner d'Alexandrie sans avoir obtenu d'autre résultat que la prise de quelques petites places? Fallait-il laisser à Jacopo del Verme la joie de voir son adversaire renoncer à le combattre et lui abandonner sans coup férir les positions inutilement occupées depuis plus de trois semaines? Les envoyés de la République faisaient valoir, il est vrai, que c'était là le plus sage parti à prendre. Mais quitter les environs d'Alexandrie, c'était reculer; et reculer, quelle humiliation pour un général de vingt-huit ans, pour un vrai gascon, plein de vaillance et d'audace, habitué à briser tous les obstacles et brûlant du désir de s'illustrer par une éclatante entrée en campagne! Cependant il allait céder aux exhortations des ambassadeurs florentins; l'ordre était même donné de tout préparer pour le départ, lorsque le lendemain même du retour de Giovanni de'Ricci, le 25 juillet, dans la matinée, on vit s'avancer jusqu'aux portes du camp, comme pour narguer le comte d'Armagnac, une centaine de cavaliers milanais, bien montés, détachés en reconnaissance par Jacopo del Verme.

C'était trop d'audace! Jean III ne réfléchit pas que cette démonstration peut cacher un piége. Son ardeur l'emporte et lui inspire la funeste pensée de répondre à cette bravade en faisant une dernière tentative pour provoquer au combat le général de Jean-Galéas. *Quand il eut ouï sa messe en sa tente, et bu un coup,* il demande ses armes. Malgré l'été, il endosse une de ces armures complètes, en fer poli, étroitement ajustées, que l'on commençait alors à porter; harnais

fort bon peut-être pour combattre en France, mais que le chaud climat de l'Italie rendait singulièrement pénible à supporter. Il fait déployer la bannière d'Armagnac, saisit son épée et s'adressant principalement à la jeune noblesse qui l'entoure : « Avant de lever le camp, dit-il, je suis d'avis de pousser aujourd'hui jusqu'aux portes d'Alexandrie. Nous verrons ce que voudront faire nos ennemis; et s'ils sortent, je suis sûr que nous les vaincrons bien vite, tant je vous connais valeureux et gaillards. » — « Marchons, » répondent d'une seule voix les braves auxquels il s'adresse. — Mais Jean III : « Si nous menons toutes nos forces vers la ville, il me paraît certain que les ennemis ne sortiront pas. Il faut donc n'y aller seulement qu'au nombre de quinze cents hommes. Ce petit nombre suffirait à vaincre nos ennemis, fussent-ils encore bien plus nombreux qu'il ne le sont. Je le répète, je suis certain que nous les battrons, et bien vite; et notre petit nombre engagera l'ennemi à sortir pour livrer bataille (1). »

C'est donc suivi tout au plus de quinze cents, ou même, suivant d'autres récits, d'un nombre infiniment plus faible de combattants (2), que le comte Jean III se lance à la poursuite des cavaliers milanais. Quant aux chefs des compagnies qui composent le reste de l'armée, à la masse des routiers, ils se préoccupent vraiment bien de ce qui peut advenir à leur général ! Se bien goberger, bien boire, bien manger et passer agréablement leur temps, voilà leur unique pensée. « Allons voir la ville et escarmoucher, a ajouté le comte d'Armagnac en partant; nous reviendrons pour dîner. — A quoi faire nous armerions-nous et travaillerions-nous ? » observent ceux qu'il laisse derrière lui. « Quand nous avons été aux barrières, nous ne savions à qui parler (3). » Fatale sécurité qui

(1) P. Minerbetti, col. 260.

(2) D'après Froissart, le comte Jean III partit seulement avec une centaine de combattants. Mais ce chiffre est certainement beaucoup trop bas.

(3) Froissart, l. c.

pousse à la fois le comte d'Armagnac à courir aveuglément les chances d'un combat écrasant contre toute l'armée de Jacopo del Verme; et les compagnies à rester débandées dans leurs quartiers, sans prendre la moindre disposition pour intervenir en cas de danger, sans même songer à surveiller les suites de cette périlleuse chevauchée.

Jean III et les siens, dans un élan furieux et désordonné, chargent les éclaireurs de Jacopo del Verme, culbutent tout ce qui tente de les arrêter et poussent les fuyards l'épée aux reins jusque sous les murs d'Alexandrie. Ordre est alors donné de descendre de cheval, de se former en bataillon serré et de continuer le combat à pied. C'est presque exactement la répétition de ce qui s'était passé à Poitiers; tant la tradition a d'empire, même pour perpétuer une manœuvre condamnée par l'expérience! Il est vrai qu'on s'attaque aux ouvrages qui défendent la place et qu'il n'est guère possible d'agir autrement si l'on veut les prendre d'assaut. Les troupes milanaises, poussées contre les murailles, sont obligées également de quitter leurs montures. Comme elles hésitent, Jacopo del Verme doit, le premier, leur donner l'exemple et mettre pied à terre (1). Plus de mille lances de troupes, sans compter les fantassins, sortent de la ville pour contribuer à la défense (2). Un combat d'infanterie s'engage. Trois cents gascons essayent d'enlever une des portes d'Alexandrie, appelée la Porte Génoise; et la valeur déployée par les soldats de Jean III semble d'abord leur assurer de toutes parts l'avantage.

Cependant Jacopo del Verme, en bon général, cherche à se rendre compte du plan de l'ennemi. Il envoie surveiller les abords du camp où sont restés la plupart des routiers. Le petit nombre de ses adversaires l'étonne et lui fait craindre que ce ne soit une attaque d'avant-garde destinée à être soutenue bientôt par toute l'armée. Mais les rapports de ses émissaires

(1) Voir plus loin la lettre de Jacopo del Verme, du 25 juillet 1391.
(2) P. Minerbetti, col. 261.

le rassurent. Les quelques centaines de combattants qui luttent sous les murs sont les seules forces qui se soient mises en mouvement. A plus de quatre milles à la ronde, on n'aperçoit, du côté des Français, aucun corps de troupes qui paraisse se disposer à venir à la rescousse. Le général de Jean-Galéas peut donc, sans crainte, engager tout son effectif. Il fait sortir par la porte de Marengo un de ses lieutenants, Calcino Tornielli, qui se rabat en flanc sur la petite troupe du comte d'Armagnac. En même temps, les brigades postées dans le faubourg du Borgoglio (1), appelées en toute hâte, accourent bride abattue. Le comte d'Armagnac et ses compagnons sont enveloppés de tous côtés. Pour comble de malheur, ils voient leurs chevaux, qu'ils ont imprudemment laissés en arrière, enlevés, dans un coup de main, par la cavalerie milanaise. Désormais ils sont condamnés à rester démontés et à poursuivre le combat à pied, sous leurs pesantes armures de fer. Ils renoncent alors à pousser plus loin l'attaque, et commencent à battre en retraite.

C'est le moment attendu par Jacopo del Verme. Le chef de l'armée milanaise prend avec lui l'élite de ses gens d'armes, sort par une porte détournée et va se poster en embuscade, dans un bois, entre la ville et le camp français, à un mille de distance.

Au dire même des historiens français, l'embuscade est dressée depuis longtemps. Si les éclaireurs milanais se sont exposés à être si chaudement pourchassés; si les défenseurs d'Alexandrie ont laissé l'ennemi parvenir jusqu'au pied des murailles : c'est pour attirer loin de son camp le comte d'Armagnac, le fatiguer, et le pousser ensuite peu à peu dans le piège qu'on lui a tendu (2).

Le comte Jean III, qui recule en faisant tête à l'ennemi,

(1) Le faubourg du Borgoglio, situé sur la rive gauche du Tanaro, a été démoli, en 1728, pour faire place à la citadelle encore existante.

(2) Froissart, l. c. — *Chronique du religieux de Saint-Denis*, I, p. 714.

vient, en effet, se heurter contre Jacopo del Verme. Il se trouve pris à revers et doit entamer, contre ces troupes fraîches, un nouveau combat, dans la proportion écrasante d'un contre trois, et avec des soldats déjà épuisés par une lutte très vive.

A mesure que la journée s'avance, la température devient de plus en plus accablante. On est au plus fort de l'été et le soleil brûle la plaine d'Alexandrie, où s'élève une épaisse poussière. Jean III et ses capitaines, qui ont eu la malheureuse idée de s'armer de toutes pièces, souffrent cruellement. *Il semble à ceux qui sont en leurs armures qu'ils soient en un four, tant l'air est chaud et sans vent* (1). Et c'est dans ces conditions terribles qu'ils résistent encore deux heures à un ennemi presque insaisissable, armé et monté à la légère, qui les harcèle sans trêve, en se dérobant à la riposte par la rapidité de ses manœuvres. Enfin la fatigue et la chaleur achèvent la déroute des troupes françaises; et Jacopo del Verme n'a plus qu'à ramasser des prisonniers complètement à bout de forces et incapables de supporter plus longtemps le poids de leurs armes. Quatre à cinq cents combattants tombent ainsi au pouvoir des Milanais. Le combat cesse peu à peu. Dans le camp des routiers on commence à s'émouvoir. Des renforts arrivent. Jacopo del Verme, qui ne veut pas compromettre le succès, ordonne la retraite. Il se retire en bon ordre et ramène ses prisonniers dans Alexandrie, tandis que les survivants des gens d'armes engagés avec le comte Jean III viennent se remettre, dans leur campement, des fatigues de la journée (2).

(1) Froissart.

(2) *Lettre de Jacopo del Verme*, reproduite plus loin. — P. Minerbetti, col. 260; Buoninsegni, p. 709; Froissart, liv. IV, chap. XX; *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, I. p. 714; *Chronique des quatre premiers Valois* (publiée par la Société de l'Histoire de France), p. 318; saint Antonin, III^a pars, tit. XXII, cap. III, XI. Et. dans Muratori : *Chronicon Estense*, XV, col. 522; *Chronicon Placentinum*, XVI, col. 554; *Chronicon Bergomense*, XVI, col. 858; Sozomeno, *Specimen historiæ*, XVI, col. 1146; Andrea Gattaro, *Istoria Padovana*, XVII, col. 808; Poggio Bracciolini, XX, col. 260; *Annales Bonincontrii*, XXI, col. 58.

On s'aperçoit alors avec stupeur que le comte d'Armagnac a complètement disparu. Nul ne peut dire ce qu'il est devenu. Est-il donc resté parmi les morts? On parcourt le champ de bataille. On examine les cadavres. Toutes les perquisitions demeurent sans résultat et ceux qui les ont dirigées reviennent *ainsi que gens tout ébahis.*

Cependant, un écuyer lombard, au service de Filippo da Pisa (1), un des capitaines de Jacopo del Verme, a trouvé sur un des côtés du champ de bataille, dans un petit bouquet d'aulnes, un chevalier étendu, sans connaissance et le casque ôté, au bord d'un ruisseau. « Qui êtes-vous, lui a-t-il dit? Rendez-vous. Vous êtes mon prisonnier. » L'autre a paru entendre; il a cherché à répondre, mais il n'a pu prononcer distinctement un seul mot. Il a seulement tendu la main, en faisant signe qu'il se rendait. L'écuyer lombard voit, à ses armes, que ce chevalier doit être un personnage de marque. Aidé de quelques-uns de ses compagnons, auxquels il promet une part de la rançon, il emporte le mourant à Alexandrie et le dépose chez lui, sur un lit, après l'avoir désarmé et déshabillé. Puis il avise un écuyer gascon qui s'est rendu sur parole, l'emmène dans sa chambre et faisant bien éclairer le visage du malheureux qui pousse des gémissements plaintifs : « Dites-moi, mon ami, connaissez-vous cet homme? — Oui, certes! je dois bien le connaître : c'est notre capitaine, monseigneur le comte d'Armagnac! »

L'infortuné Jean III, après avoir donné mainte preuve de sa valeur, épuisé de chaleur et de fatigue, tout couvert de sueur, et presque aveuglé par la poussière, s'était senti défaillir. Il était seul. Nul, ami ou ennemi, ne pensait à l'observer. Tout auprès, un bouquet d'arbres semblait lui offrir

(1) Ce Filippo da Pisa, nommé Philippus de Pisis par Jacopo del Verme et Andrea Gattaro (Muratori, XVII, col. 808), est mentionné, à l'exclusion de Jacopo del Verme, comme l'un des principaux défenseurs d'Alexandrie, dans la chronique de Morelli, imprimée à la suite de l'*Istoria fiorentina* de Ricordano Malespini, Florence, 1718, p. 293.

un asile. Jean III n'avait pas remarqué un petit ruisseau qui en sortait. En marchant vers le bois, il mit le pied dans l'eau; et, ajoute le chroniqueur, *si lui fut avis proprement qu'il fût en paradis.*

Il s'était alors assis, avait à grand'peine ôté son casque, et conservant seulement sur la tête une coiffe de toile, il s'était penché sur le ruisseau pour s'y plonger le visage et étancher la soif ardente qui le dévorait. Mais tandis que, tout en nage, il buvait à longs traits sans parvenir à se désaltérer, le froid de l'eau, par une brusque réaction, avait déterminé une sorte d'attaque d'apoplexie ou plus probablement de congestion pulmonaire; et le comte d'Armagnac était tombé pour ne plus se relever. C'était dans cet état que les gens de Filippo da Pisa venaient de le trouver.

L'écuyer gascon essaye de le ranimer en lui parlant. Mais déjà Jean III est tout à fait privé de sentiment. Jacopo del Verme est averti. Il délivre un sauf-conduit pour que l'on aille chercher le médecin du comte, resté dans le camp français. Tout est inutile; et le comte Jean III d'Armagnac expire quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance (1).

Rien de plus naturel que cette mort. L'imprudence commise par Jean III suffit à en préciser nettement la cause. Mais le gros du populaire ne se contenta pas de cette explication trop simple. Pour lui, le comte d'Armagnac devait certainement avoir été empoisonné. On raconta que, transporté à Alexandrie dans le plus triste état d'épuisement, il avait demandé à boire; qu'on lui avait apporté du vin; et que, aussitôt cette boisson suspecte avalée, il avait été pris de violentes douleurs d'estomac qui n'avaient pas tardé à amener la mort. Du reste, ajoutait-on, quelque précaution que l'on eût pris pour cacher

(1) Froissart, liv. IV, chap. XX. — La mort de Jean III est également attribuée à un excès de fatigue et de chaleur, par les auteurs de la *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 318; du *Chronicon Estense* (Muratori, XV, col. 522); du *Chronicon Placentinum* (Muratori, XVI, col. 554); et des *Annali Sanesi* (Muratori, XIV, col. 395).

le fait, on avait pu remarquer sur le cadavre des traces irrécusables de l'empoisonnement (1).

Jean-Galéas était certes fort capable de se débarrasser ainsi d'un adversaire, lui qui fit périr, par le poison, et sa femme et son beau-père, et tant d'autres victimes. On se souvient, d'ailleurs, des recommandations faites, à ce sujet, par les Florentins au comte d'Armagnac (2). Cependant il ne paraît pas, malgré l'opinion assez généralement admise alors en Italie et surtout en Toscane (3), qu'il soit nécessaire de charger de ce nouveau crime la mémoire du comte de Vertus. Quel intérêt aurait-il eu à faire mourir le comte d'Armagnac prisonnier? N'était-il pas plus avantageux pour Jacopo del Verme et surtout pour Filippo da Pisa de le garder vivant, afin d'en tirer rançon ? Que l'on ait fait boire du vin au comte Jean III, après son arrivée dans Alexandrie, la chose est fort possible; mais ce breuvage ne pouvait plus avoir aucune influence sur son état; car déjà, frappé d'une attaque mortelle, il était presque à l'agonie.

Telles sont, d'après les meilleures sources, les circonstances qui ont accompagné la mort du comte d'Armagnac. Mais une véritable légende tendit à se substituer à la vérité. On voulut que le comte d'Armagnac eût été tué, en combattant, les armes à la main, ou tout au moins qu'il eût succombé aux blessures reçues dans l'action. On donna même des détails sur ses derniers moments. « Le comte, nous dit le Religieux de Saint-Denys, malgré le piège où il était tombé et qui lui fermait toute issue, ne perdit pas courage et ne se laissa pas abattre par le malheur. Frappant de droite et de gauche avec

(1) P. Minerbetti, col. 262.

(2) Voir plus haut, p. 65.

(3) Scipione Ammirato, *Istorie Fiorentine*, lib. xv, p. 821. — Cet auteur ne croit pas, non plus, à la réalité des accusations portées contre Jean-Galéas. Goro Dati, p. 33, Buoninsegni, p. 710, et Sozomeno (Muratori, xvi, p. 1146), racontent aussi que l'on donna à boire au comte d'Armagnac à son arrivée dans Alexandrie et qu'il expira bientôt après; mais ils ne prononcent pas le mot de poison.

une vigueur digne d'Hector et en même temps exhortant les siens, il ne négligea rien de ce qui pouvait les sauver. A son exemple, ses compagnons voulurent signaler leur vaillance; faisant de nécessité vertu, ils combattirent avec la plus grande intrépidité; mais la lutte ne fut pas longue. Enveloppés de toutes parts, quatre cents d'entre eux tombèrent percés de coups; et le comte, après avoir reçu huit blessures, fut enfin fait prisonnier. Les ennemis ne se félicitèrent pas longtemps de ce succès. On l'avait placé presque mourant sur un char et on le conduisait vers la ville comme un trophée de victoire; on le prévenait qu'il aurait à payer rançon : « Je sens, répondit-il, que ma vie m'abandonne avec mon sang, et que je suis aux portes du tombeau. Mais je mourrai sans être vaincu. » En achevant ces mots, il but un peu d'eau; et avant qu'on eût franchi les portes de la ville, il expira en disant : « Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains. » Ainsi périt, victime d'une embûche, ce fier chevalier, issu d'une antique et noble race, si remarquable par sa haute taille et sa force physique, si célèbre par ses nombreux exploits. Il avait toujours tenu le premier rang entre tous les barons de Languedoc par son éloquence et sa valeur, et ses hauts faits avaient répandu sa gloire dans diverses contrées (1). »

On s'explique facilement que la brusque disparition du comte d'Armagnac ait pu donner lieu à bien des récits contradictoires, alors surtout qu'une faible portion seulement de son armée avait pris part au combat. Ce qu'il y a de sûr,

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, I, p. 716. — Ce récit se trouve résumé dans Juvénal des Ursins, éd. Godefroy, p. 85.

On lit également dans les *Annales Mediolanenses* (Muratori, XVI, col. 820), dans l'*Istoria Padovana*, d'Andrea Gattaro (Muratori, XVII, col. 808), et dans les *Annales Bonincontrii* (Muratori, XXI, col. 58), que Jean III fut frappé à mort dans le combat. Saint Antonin, dans sa chronique, Lionardo Aretino, lib. X (p. 216 de l'édition de 1610), et Poggio Bracciolini (Muratori, XX, col. 262, ou p. 109 de l'édition de 1715) attribuent à la fois la mort du comte d'Armagnac à ses blessures, à la fatigue et au désespoir. Le rédacteur du *Chronicon Bergomense* (Muratori, XVI, col. 858) rapporte les deux versions, sans oser se prononcer.

c'est que le comte d'Armagnac, lorsqu'il fut amené à Alexandrie, n'avait aucune blessure, mais qu'il était déjà sous l'influence de l'attaque mortelle qui devait bientôt l'emporter. Nous avons, à cet égard, un témoignage capital, celui de Jacopo del Verme lui-même. Voici, en effet, dans quels termes le général du comte de Vertus écrivait à Jean-Galéas, au sortir du combat, pour lui annoncer sa victoire :

Illustre et excellent Prince et Seigneur.

J'avais envoyé ce matin de quatre-vingt à cent chevaux de ma brigade vers le camp des Armagnacs, vos ennemis, pour voir s'ils sortiraient du camp et de quelle manière. Bientôt vos dits ennemis sortirent de leur camp d'un élan désespéré et en grand nombre. Poursuivant ainsi désespérément les vôtres, ils arrivèrent jusqu'à la Porte Génoise, où trois cents d'entre eux se mirent à combattre à pied. Pour moi, voyant que je ne pouvais autrement décider mes troupes à mettre pied à terre, je mis moi-même pied à terre. Ce que voyant, vos gens mirent également pied à terre, en se retournant vigoureusement contre leurs adversaires (1). Et voici que Calcino Tornielli, que j'avais fait sortir par la porte de Marengo, pour prendre les ennemis de flanc, les atteignit de flanc, suivant les instructions données. Brolia et Brandolino, qui étaient dans le Borgoglio avec leur brigade et auxquels j'avais envoyé l'ordre de faire armer leur brigade, arrivèrent également assez vite. Et ainsi, vos troupes renforcées obligèrent les ennemis à reculer, en les poursuivant jusque vers leur campement. Et moi je me transportai auprès dudit camp, à un mille de distance, auprès de la Bormida (2), où je fis tête avec vos gens. Qu'ajouterai-je? Vos ennemis furent si vivement repoussés, que cinq cents hommes d'armes, ou environ, restèrent prisonniers, sans compter ceux qui restèrent morts sur le champ de bataille. Et parmi les captifs se trouvent le comte d'Armagnac en personne, et messire Benoît, son maréchal (3),

(1) La lettre de Jacopo del Verme, écrite en latin, est la lettre d'un soldat. J'ai cherché à la reproduire avec ses incorrections de style et ses répétitions des mêmes mots.

(2) Petite rivière qui se jette dans le Tanaro, au-dessous d'Alexandrie.

(3) « Dominus Benedictus, marescallus suus. » — Il est impossible de retrouver un personnage auquel puisse s'appliquer, d'une manière certaine, cette désignation. Il faut, ou bien que Jacopo del Verme se soit lui-même trompé de nom, ou bien que Giulini ait commis une erreur de lecture en transcrivant la pièce.

et beaucoup de nobles et de chevaliers. Je m'informerai de leurs noms et je vous l'écrirai. *Le comte d'Armagnac n'est pas blessé, mais il est, par suite de la chaleur et du poids des armes, plus brisé que je ne saurais l'écrire.* Il m'a fait demander un sauf-conduit pour son médecin qui est au camp; et je me suis offert à lui accorder ce sauf-conduit et d'autres choses encore. Le comte d'Armagnac a été pris par les gens de Filippo da Pisa et demeure le prisonnier de Filippo.

J'envoie à vos troupes qui sont à Tortone, et dispersées de ci et de là sur les frontières, l'ordre de venir ici au plus vite, ayant l'intention, lorsqu'elles seront arrivées, d'aller voir quelle contenance sauront faire le reste des Armagnacs, vos ennemis, qui sont campés autour de Castellazzo.

Donné à Alexandrie, le 25 juillet, à la dix-neuvième heure (1).

Votre

JACOPO DEL VERME (2).

Cette lettre résume fidèlement le caractère du combat livré devant Alexandrie. Ce fut, de la part du comte d'Armagnac, une attaque d'avant-garde, conduite avec la plus folle imprudence, tandis que Jacopo del Verme sut habilement rallier et faire donner à propos toutes les forces qu'il avait sous la main (3).

Le comte d'Armagnac n'eut pas plus tôt rendu le dernier soupir, que Jacopo del Verme s'efforça de faire partout annoncer l'événement. Il renvoya même quelques-uns des prisonniers en porter la nouvelle au camp français.

Le comte Jean III était véritablement l'âme de son armée. Lui seul avait assez d'ascendant pour maintenir, tant bien que mal, l'ordre et la cohésion parmi ce ramassis d'anciennes

(1) On sait que l'heure italienne se compte par vingt-quatre heures, à partir de la tombée de la nuit et de l'*Ave Maria*, dont le moment varie suivant la saison. A la fin de juillet, la dix-neuvième heure peut correspondre à peu près à trois ou quatre heures de l'après-midi.

(2) Giulini, *Continuazione delle Memorie di Milano*, II, p. 584. — Le volume des *Lettere Ducali*, auquel Giulini a emprunté ce précieux document, n'existe plus, m'a-t-on affirmé, à l'Archivio Civico de Milan.

(3) C'est également sous ce même aspect que les Florentins envisagent le combat, dans une lettre aux Bolonais et à François de Carrare, du 2 août 1391, transcrite dans le registre de la Magliabecchiana.

bandes d'aventuriers. Lorsqu'il eut disparu, et surtout lorsqu'on apprit qu'il était mort, une épouvante indicible s'empara des routiers. En vain essaye-t-on, au milieu du tumulte, de confier le commandement à deux des principaux capitaines. « Sauvons-nous et mettons-nous au retour; car nous avons perdu la saison ! » tel est le cri unanime de l'armée. Le soir même on lève le camp, et la retraite commence dans le plus grand désordre. Les routiers voudraient gagner le territoire d'Asti. Mais leurs guides les égarent, leur font prendre les chemins les plus difficiles et les plus défavorables à la défense en cas d'attaque.

Le bruit de la mort du comte d'Armagnac s'est rapidement répandu dans la campagne. De tous côtés les paysans prennent les armes. On va donc pouvoir faire payer aux routiers tout ce qu'on a eu à souffrir de leur part ! Les fuyards sont attaqués et un affreux massacre commence.

Au point du jour, l'armée des Armagnacs se trouve encore à quelques milles d'Alexandrie, entre Nizza et Incisa (1). Elle est rejointe par Jacopo del Verme, qui s'est mis à sa poursuite la veille au soir. Au premier moment, comme le général milanais n'a pris avec lui que quatre cents lances, il se contente de s'établir dans une forte position, d'où il peut harceler l'ennemi. Bientôt lui arrivent, de côté et d'autre, les renforts qu'il a mandés. Son effectif se trouve porté à douze cents lances. Vers midi, il se décide à attaquer ce qui reste des compagnies; et il achève de les tailler en pièces.

Il aurait été facile aux Armagnacs de résister, car ils pouvaient encore mettre en ligne six mille chevaux. Mais une sorte de stupeur les paralyse. Ils se laissent égorger sans défense par les paysans. Sur un seul point, douze cents cadavres s'entassent les uns sur les autres. Il faudra plus tard

(1) Nizza-Monferrato, et Incisa-Belbo, province d'Alexandrie, district d'Acqui.

établir un grand charnier pour y déposer tous ces corps (1). Les autres combattants jettent leurs armes et se rendent à merci. Lorsque Jacopo del Verme, vainqueur, rentre dans Alexandrie, il chasse devant lui une masse de prisonniers, *ainsi qu'on chasse un troupeau de bêtes qu'on a cueillies devant une forteresse* (2).

Le butin fut considérable en armes et en chevaux. Au nombre des prisonniers se trouvaient les deux ambassadeurs florentins, avec tout l'argent que la République leur avait confié.

L'armée du comte d'Armagnac était complètement anéantie. Parmi les combattants qui avaient échappé au désastre, quelques-uns, ce furent les plus heureux, parvinrent à se reformer en compagnies. Ces nouvelles bandes, connues sous le nom désormais consacrés d'*Armagnacs*, continuèrent pendant plusieurs années à exercer, dans le Nord de l'Italie, le métier de condottieri. Les unes prirent part, en 1396, à la guerre soutenue par Amé de Savoie, prince de Morée, contre le marquis de Monferrat (3). D'autres louèrent leurs services aux agents du duc de Touraine, devenu duc d'Orléans, et furent employés à la garde des domaines que le duc avait en Italie par suite de son mariage avec Valentine de Milan (4). Une de ces compagnies, placée sous le commandement d'Amaury de Séverac, sut même se rendre justement redoutable. Comme elle rentrait en France, après avoir contribué à la prise de Savone par les troupes du duc d'Orléans (1395), le prince d'Orange ayant voulu lui barrer le passage à la tête

(1) J. B. Moriondus, *Monumenta Aquensia*, I, vol. 591. G. Schiavina, *Annales Alexandrini*, dans les *Historiæ patriæ monumenta*, publiés à Turin, t. XI, col. 374.

(2) *Lettre de Jacopo del Verme au comte de Vertus*, du 26 juillet 1391, publiée par Giulini, *Continuazione delle Memorie di Milano*, II, p. 535. — P. Minerbetti, col. 262; Froissart, liv. IV, chap. XX; et tous les chroniqueurs italiens cités plus haut à l'occasion du combat du 25 juillet.

(3) Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, p. 336.

(4) *Règlement de compte avec un messager du duc d'Orléans*, du 25 avril 1395, conservé aux archives de Turin.

de la noblesse du Dauphiné, fut par elle battu à plates coutures et fait prisonnier avec un grand nombre de chevaliers (1).

Mais la plupart des anciens soldats de Jean III, durent s'acheminer vers les Alpes et regagner le territoire français, en proie à la plus profonde misère. On vit des capitaines réduits à implorer la charité publique. Si quelques seigneurs, tels que le prince d'Achaïe, compatirent à leurs maux et leur firent largement l'aumône (2), que de fois aussi furent-ils accueillis par des sarcasmes ! « Allez, leur disait-on, allez quérir votre comte d'Armagnac qui s'est tué et crevé à boire en une fontaine devant Alexandrie (3). »

Tel fut surtout le sort réservé aux prisonniers. Après les avoir désarmés et leur avoir fait prêter serment de ne plus servir à l'avenir contre le comte de Vertus, on avait pris le parti de les renvoyer en France. Froissart ajoute que Jean-Galéas, se montrant généreux, fit donner aux gentilshommes un cheval, et aux simples hommes d'armes un florin, par tête (4). Quoi qu'il en soit, il est certain qu'on se garda bien de laisser partir sans en avoir tiré de grosses rançons aucun de ceux qui paraissaient être en état de financer (5). C'est ainsi que François d'Albret dut verser, par l'entremise du duc d'Orléans, dix mille francs à Jacopo del Verme et à un autre capitaine de l'armée milanaise (6). Les deux ambassadeurs

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, II, p. 392. — Voir : Gaujal. *Etudes historiques sur le Rouergue*, II, p. 255.

(2) *Miscellanea di Storia italiana*, XX, p. 190.

(3) Froissart, l. c.

(4) Ce qui rend douteuse l'assertion de Froissart relativement à la générosité du comte de Vertus, c'est que l'historien milanais Corio, très favorable à Jean-Galéas, n'en dit pas un mot.

(5) Corio, III^a parte (f° 270 v° de l'édition de 1554); G. Schiavina, *Annales Alexandrini*, col. 374.

(6) On lit, dans un *Réglement de compte entre Jean-Galéas et le duc d'Orléans*, qui est conservé dans les Archives de Milan, la mention suivante : « Item solutos domino Jacobo de Verme et Ottoni de Mandello, die secundo maii, anni MCCCLXXXXIIII°, pro redemptione domini Francisci de Lambreto, olim ipsorum dominorum Jacobi et Ottonis captivi — fr — X millia. »

Cet Otto de Mandel ne serait-il pas un des Allemands qui faisaient partie, suivant Froissart, des troupes de Jacopo del Verme ?

florentins furent également traités fort durement. Rinaldo Gianfigliazzi eut à payer deux mille cinq cents florins; et Giovanni de'Ricci ne fut relâché qu'au bout de plusieurs mois de captivité, moyennant une rançon de sept mille florins (1). Toutes ces dépenses retombèrent encore à la charge de la République, qui se trouva, en fin de compte, avoir perdu, dans cette malheureuse guerre, un million deux cents soixante-six mille florins d'or (2).

Froissart dit également que le comte de Vertus fit renvoyer, par l'entremise d'un évêque italien, le corps du comte Jean III, soigneusement embaumé, à son frère Bernard d'Armagnac.

Les historiens d'Alexandrie prétendent, au contraire, que Jean III fut enseveli en grande pompe, par ordre de Jacopo del Verme, à Alexandrie même, dans l'église de San-Marco (3). Mais il est à remarquer que non seulement il ne subsiste plus aucune trace d'un prétendu tombeau du comte d'Armagnac dans l'église de San-Marco, mais encore qu'il n'y a aucune preuve, aucune mention, sur laquelle on puisse s'appuyer pour avancer que ce tombeau ait jamais existé. Faut-il conclure de l'absence de tout monument funéraire que le corps de Jean III aurait été seulement déposé provisoirement dans l'église de San-Marco et qu'il n'y serait pas resté enterré (4)?

Pour éterniser la mémoire d'un événement, auquel l'Arioste devait plus tard consacrer quelques vers (5), les habitants

(1) P. Minerbetti, col. 263.

(2) Lionardo Aretino, libro x, p. 216.

(3) Girolamo Ghilini, *Annales di Alessandria*, Milan, 1666, p. 77. — G. Schiavina, *Annales Alexandrini*, col. 375.

(4) Telle est l'opinion du chevalier Balduzzi, proviseur royal des études dans la province d'Alexandrie, profondément versé dans l'histoire du pays.

(5) Lor mostra poi (ma vi parea intervallo
Da molti e molti non ch'anni ma lustri)
Scender dai monti un capitaino gallo
E romper guerra ai gran Visconti illustri;

d'Alexandrie placèrent, à gauche de la porte par laquelle on entrait dans le Borgoglio, après avoir passé le Tanaro, une plaque de marbre avec cette inscription : MCCCXCI DIE XXV (*sic*) IN FESTO SANCTI IACOBI, ALEXANDRINA JUVENTUS IN CONFLICTUM POSUIT COMITEM ARMENIACUM, IN CASTRIS CONSTITUTUM, EXISTENTE CAPITANEO D. IACOBO VERMO (1). Cette inscription a disparu. Mais il reste encore, à Alexandrie, une petite église votive de *Saint-Jacques de la Victoire*, construite immédiatement après la défaite du comte d'Armagnac, en partie aux frais de Jacopo del Verme, et à l'aide des dépouilles des vaincus. Cette église porte, au fronton, cette inscription : ANNO CHRISTI MCCCLXXXXI, DIE XXV JULII, FESTO SANCTI JACOBI APOST. ALEXANDRINA JUVENTUS, DUCE JACOBO VERMENSI, EXERCITUM COMITIS ARMENIACI PROFLIGAVIT, ET TEMPLUM HOC INDE CONSTITUTUM DIVO IACOBO DICAVIT, QUOD AB HAC VICTORIA DE VICTORIA APPELLAVIT. Et la rue où est l'église s'appelle toujours : *Via della Vittoria, la rue de la Victoire* (2).

L'approche du comte d'Armagnac avait causé les plus vives alarmes. Jean-Galéas, à Pavie, se tenait tout prêt à prendre la fuite. Aussi la nouvelle des succès de Jacopo del

E con gente Francesca a piè e cavallo
Par ch'Alessandria intorno cinga et lustri;
E che il Duca il presidio dentro posto
E fuor abbia l'agguato un po'discosto.

E la gente di Francia mal accorta
Tratta con arte ove la rete è tesa,
Col conte d'Armeniaco, la cui scorta
L'avea condotta all' infelice impresa,
Giaccia, per tutta la campagna, morta;
Parte sia tratta in Allessandria presa;
Et di sangue non men che d'acqua grosso
Il Tanaro si vede il Po far rosso.

(*Orlando Furioso*, canto XXXIII, st. 21-22.).

(1) Ghilini, p. 77; Schiavina, col. 374; De Conti, *Notizie storiche di Casale*, III, p. 321.

(2) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. le docteur Gorrini, auteur d'un excellent ouvrage sur Asti, qui a bien voulu consulter à ce sujet M. le chevalier Balduzzi.

Verme fut-elle accueillie avec des transports d'allégresse. Illuminations, feux de joies, fêtes et réjouissances publiques se succédèrent à Milan et dans le reste des états du comte de Vertus. Pendant trois jours on fit des processions solennelles, à grand renfort de musique (1). Jean-Galéas, attribuant son salut à la protection divine, voulut que chaque année, au jour anniversaire de la mort du comte d'Armagnac, le 25 juillet, fête de saint Jacques, on fit une offrande commémorative à Alexandrie même, dans l'église de Saint-Jacques, et à Milan, dans l'hôpital placé près de la porte de Verceil (2). Plus tard, il fit construire une chapelle sur le lieu même de l'action (3).

A l'époque où l'événement se passait, le comte de Vertus croyait de son intérêt de se montrer fort zélé pour la cause du pape de Rome, Boniface IX, ce qui, du reste, ne devait pas l'empêcher, deux ans plus tard, de combiner un vaste plan dont le point de départ était justement la reconnaissance, par toute la chrétienté, du pape d'Avignon (4). A peine eut-il reçu le 26 juillet, la lettre de Jacopo del Verme, qu'il se hâta d'en envoyer une copie au Souverain-Pontife (5). Le 28 août suivant, il lui écrivait de nouveau pour se féliciter encore de son bonheur. Mais, dans l'intervalle, les faits semblaient avoir pris une nouvelle importance à ses yeux. Ce n'était plus seulement le comte d'Armagnac qui avait été vaincu, c'était le parti français tout entier, ce parti qui s'entêtait à soutenir le pape d'Avignon. Jean-Galéas représentait les Florentins comme affolés de terreur, tout prêts à se jeter dans les bras du roi de France Charles VI. Il racontait surtout en détail, à Boniface IX, de quelle émo-

(1) Corio, IIIe parte, l. c.; G. Schiavina, col. 375.

(2) Milan, Archivio Civico, *Registro delle provisioni d'all'anno 1389 à 1397*, f° 74. — Giulini, *Continuazione delle Memorie di Milano*, II, p. 538.

(3) Milan, Archivio Civico, *Lettere Ducali, ann. 1401-1403*, f° 98.

(4) Voir : Paul Durrieu, *le Royaume d'Adria*.

(5) L. Osio, *Documenti tratti dagli Archivj Milanesi*, I, p. 300.

tion le roi de France avait été saisi en apprenant la triste fin du comte d'Armagnac :

« Le comte d'Armagnac mort, par le juste jugement de Dieu, et ses gens totalement mis en déroute, le gouverneur d'Asti s'est empressé de faire connaître l'événement au roi de France, aussi rapidement que possible, par messager spécial. A cette nouvelle le roi a frémi; et emporté par un sentiment d'arrogance, il s'est écrié après avoir juré : « Il nous a été extrêmement amer d'ouïr la malheureuse destinée de notre amé comte. Mais il ne tiendra pas à nous que nous n'accomplissions, au sujet des affaires de l'Eglise, notre projet dont l'exécution a été commencée par lui. » Et il a continué ainsi en présence des Grands. Quoi de plus vif? Il a jeté un regard terrible sur le messager qui lui annonçait l'heureuse victoire, l'a accablé d'injures et, en guise de récompense, lui a donné sur la mâchoire un énorme coup de poing (1). »

Plût à Dieu que le fait fût exact! Et, d'ailleurs, il est fort possible que le fond du récit soit vrai, car le comte de Vertus, soigneusement renseigné par sa fille, Valentine de Milan, était fort au courant de ce qui se passait à la cour de France. Ne méritait-il pas, en effet, d'être pleuré par son roi, fût-ce même sous une forme un peu trop rude, ce jeune prince qui s'était sacrifié à la tranquilité du pays, en se mettant à la tête des compagnies? On ne peut qu'appplaudir les Florentins lorsque, signalant avec indignation au roi de France le passage qui vient d'être cité, ils ajoutent, dans une brusque apostrophe à Jean-Galéas :

« O honte! O déshonneur! O criminelle bassesse de notre temps! Quoi donc! il y a quelque chose de répréhensible, d'arrogant, pour un roi excellent et humain, à frémir, à se troubler en apprenant la mort d'un de ses Grands, d'un de ses cousins? Si tu l'ignores, le Christ a frémi et s'est troublé lui-même à la mort de Lazare. Mais ce sentiment n'existe pas chez toi, chez toi qui a pris par trahison, cruellement empoisonné et fait tuer, crime exécrable, un vieillard à la fois ton oncle et ton beau-père et

(1) *Lettre de Jean-Galéas au pape Boniface IX*, du 20 août 1391, transcrite dans le registre de la Magliabecchiana, à côté de la lettre des Florentins au roi de France, du 28 septembre. — Cette lettre a été imprimée, mais d'après une copie ne portant pas de date, par Giulini, *Continuazione delle Memorie di Milano*, II, p. 653.

l'aïeul de la sérénissime reine de France. Ne va pas, tyran cruel, juger d'après toi les rois les plus cléments! A eux la foi, à eux la piété, à eux aussi la mansuétude surnaturelle, sous l'influence des bonnes qualités innées en eux. A toi l'infidélité, à toi l'absence de toute religion, à toi la cruauté d'une bête fauve, avec des vices qui corrompent ce que l'on peut trouver de bon dans l'homme à sa naissance. Et tu oses, et tu n'as pas honte d'affirmer que cet illustre et bon roi a sali ses mains à frapper la mâchoire d'un serviteur! Tu oses dire qu'il était emporté par un sentiment d'arrogance lorsqu'il pleurait un événement que toi-même, s'il y avait en toi quelque peu de vertu et si ce faux bonheur ne t'avait exalté et gonflé d'orgueil, que toi-même tu devrais considérer avec horreur, en songeant aux accidents qui menacent les hommes (1) ! »

Il est un mot terrible, éternellement vrai : *Væ victis! Malheur aux vaincus!* Il n'y a guère peut-être que notre grande poésie française et chrétienne du Moyen-Age qui ait osé pleinement glorifier la défaite, en faisant de Roncevaux et d'Aliscamps le centre de ses cycles épiques. L'Histoire, plus sévère, et parfois sévère jusqu'à l'injustice, a presque toujours mesuré la renommée aux résultats obtenus, couvrant de son dédain les malheureux que la fortune a trahis. Que d'exemples à citer en nous bornant seulement à nos Annales gasconnes ! La Gascogne a eu le privilège, pendant la guerre de Cent Ans, de fournir à la cause de la Patrie d'héroïques défenseurs. Parmi eux, quels sont ceux dont le souvenir est resté populaire? Ceux qui ont eu le bonheur d'arriver au moment où la France se relevait et reprenait l'avantage, les contemporains de Jeanne d'Arc, les La Hire et les Xaintrailles. Barbazan, fait prisonnier à Melun, tué dans une défaite à Bulgnéville, est déjà moins célèbre, Mais leurs prédécesseurs, les braves tombés à Azincourt avec le connétable d'Albret, ou massacrés à Paris par les Bourguignons, qui donc s'en souvient? Qui donc a pensé à rendre justice au connétable d'Armagnac, relevant si fièrement et défendant jusqu'à la mort le drapeau de la France frappée au cœur dans

(1) *Pièces justificatives*, nº XVIII.

un inoubliable désastre? Qui donc, sauf quelques rares exceptions, connaît aujourd'hui, je ne dis pas les actions, mais le nom seul de Raymonnet de Guerre, de ce Raymonnet qui fut pourtant un des premiers capitaines de son temps, bien supérieur peut-être à La Hire et à Xaintrailles, et pour qui le roi d'Angleterre Henri V, le vainqueur d'Azincourt, qui certes s'y connaissait en vaillance, professait une si haute estime? Le comte Jean III est un vaincu. Comme tel, il est resté dédaigné. L'Histoire s'est bornée à enregistrer son imprudence dans la téméraire attaque qui lui coûta la vie. On a méconnu le service immense qu'il rendit en délivrant des routiers le Centre et le Midi de la France. On n'a pas remarqué l'énergie qu'il déploya pour atteindre son but à travers tous les obstacles.

Eh! bien, soit. Jean III n'a pas su reculer à propos. Il s'est montré trop follement brave. Mais être trop brave, quel beau défaut! Et, disons-le avec orgueil, quel défaut bien gascon! Le comte d'Armagnac est mort à vingt-huit ans, déjà en pleine réputation. S'il eût vécu, nul doute qu'il n'eût justifié par de nouveaux exploits la confiance que lui témoignaient et le roi de France, et le pape Clément VII, et le gouvernement florentin. N'est-ce pas d'ailleurs une fière et sympathique figure? Et cette figure n'éveille-t-elle pas le souvenir d'un autre général mort, comme Jean III, à la fleur de l'âge et presque dans le même pays, pour s'être lui aussi laissé emporter par son audace, de Gaston de Foix, le vainqueur de Ravenne?

Je ne sais si je suis parvenu à faire comprendre, comme je l'aurais souhaité, le rôle joué par le comte Jean III d'Armagnac, la nature des difficultés qu'il eut à vaincre, le caractère de ces compagnies, de ces bandes de routiers au milieu desquelles il lui fallut se débattre. Mais je serais bien heureux si ce récit pouvait contribuer à replacer au rang qui lui est dû légitimement, parmi nos capitaines gascons, le digne frère du connétable Bernard d'Armagnac.

Le comte Jean III n'ayant laissé que deux filles de son mariage avec la comtesse Marguerite de Comminges, sa succession revint à son frère, le célèbre Bernard VII. Le nouveau comte d'Armagnac n'eut rien de plus pressé, après son avénement, que de mettre son épée au service de Florence (1). Mais la République, gravement atteinte par la défaite de son allié, ne songeait plus à poursuivre la guerre et négociait déjà avec le comte de Vertus.

Les offres de Bernard VII ne furent donc pas agréées. Toutefois le frère de Jean III ne perdit pas l'espoir de prendre, tôt ou tard, une revanche sur Jean-Galéas. Un instant même, il put se croire tout près de réaliser ses vœux. En 1396, les circonstances parurent favorables aux Florentins pour renouveler leurs anciennes tentatives et répéter au roi de France ces mêmes propositions de conquête du Milanais qui avaient eu si peu de succès en 1389. Comme ils connaissaient les sentiments du comte d'Armagnac, ils s'adressèrent d'abord à lui, avant d'entrer en négociations avec le roi Charles VI. Bernard VII prodigua ses conseils aux ambassadeurs de la République et leur prêta tout le concours possible. Le 29 septembre 1396, un traité provisoire fut conclu entre le roi de France et les Florentins.

Sur ces entrefaites, survint la défaite des croisés français à Nicopolis, défaite qui rendait, en créant une diversion, un tel service à Jean-Galéas, qu'on accusa généralement ce dernier de ne pas être resté étranger au désastre et d'être secrètement l'allié des Turcs. Les Florentins obtinrent pourtant, à force d'insister, la ratification du traité et la promesse qu'une expédition serait envoyée en Lombardie, sous le commandement du comte d'Armagnac. Mais Bernard VII fut arrêté, lui aussi, par des difficultés financières, plus graves encore que celles dont Jean III avait eu tant de peine à triompher. D'ailleurs, il avait contre lui le duc d'Orléans, qui s'efforçait de tout entraver.

(1) *Lettre des Florentins au comte Bernard VII d'Armagnac*, du 1er mars 1392, transcrite dans le registre de la Magliabecchiana.

Enfin, après être parvenu à arracher à la cour de France une partie des subsides promis, il avait regagné la Gascogne pour achever ses derniers préparatifs. Déjà, sous l'influence du triste souvenir de son frère, il avait dicté son testament et avait eu soin de le faire reconnaître, avant de partir, par ses vassaux d'Armagnac; déjà une partie de ses troupes était en marche;lorsque, le 8 juin 1398, alors qu'il était à dîner à Lectoure, on vit arriver un ambassadeur florentin. Celui-ci venait lui annoncer que la République, après avoir vainement attendu, n'espérant plus rien de la France, s'était décidée à conclure de nouveau la paix avec le comte de Vertus.

Au premier moment, le coup fut extrêmement dur pour le comte d'Armagnac. Mais le mal était irréparable. Il fallut bien se résigner et faire contre fortune bon cœur (1).

La haine qui animait Bernard VII contre Jean-Galéas et sa race n'en subsista pas moins. Elle se perpétua même après la mort du comte de Vertus, en se reportant sur ses fils; et nous avons la preuve certaine (2) qu'en 1410, dix-neuf ans après le combat d'Alexandrie, Bernard n'avait pas encore abandonné toute idée de passer en Italie pour réclamer la portion de l'héritage de Bernabo Visconti qui revenait à sa sœur Béatrix, et venger la mort de son frère, le comte Jean III d'Armagnac.

(1) Tous ces événements, qui forment une des pages les plus curieuses de la vie de Bernard VII d'Armagnac, seront plus tard étudiés en détail dans un ouvrage d'ensemble, depuis longtemps en préparation.

(2) Archives Nationales, K. 56, n°s 25; et Bibliothèque Nationale, collection Doat, vol. 211, f° 254.

III

BERNARDON DE LA SALLE

1359-1391

III

BERNARDON DE LA SALLE

Le nom de Bernardon de La Salle n'est pas nouveau pour le lecteur de ces études. Il a déjà vu, plus haut (1), comment ce chef de compagnies, s'étant mis au service de Jean-Galéas Visconti, fut considéré comme un traître par le comte d'Armagnac et périt d'une manière tragique au passage des Alpes. Il reste à savoir ce qu'était ce Bernardon de La Salle, et quelle situation il occupait en Italie pour avoir été choisi comme auxiliaire par le comte de Vertus.

Avec Bernardon, nous rentrons dans ce monde de routiers et de chefs de bandes qui donna tant de mal au pauvre Jean III d'Armagnac. L'Italie, en effet, pendant la seconde moitié du XIVe siècle, ne fut pas plus que la France exempte des ravages des compagnies. Il semble même que les aventuriers du monde entier se soient donné rendez-vous dans la Péninsule. Parmi les chefs les plus renommés, on trouve : des Allemands, comme Eberhard de Landau; des Anglais,

(1) Voir pp. 75-77.

comme Jean d'Hawkwood; des Français, originaires de toutes les provinces du royaume, mais surtout des Bretons comme Silvestre Bude et Jean de Malestroit; enfin des Gascons.

Dès 1313, il y a des hommes d'armes à cheval, venus de Gascogne, qui servent à Naples dans les armées du roi Robert (1). Mais c'est surtout à partir de 1375, jusqu'au commencement du XVe siècle, que l'on constate la présence en Italie d'un grand nombre d'aventuriers nés dans le Sud-Ouest de la France. Parmi eux, les deux chefs les plus célèbres, ceux dont les aventures peuvent le mieux donner l'idée du rôle joué par les compagnies gasconnes, sont Bernardon de La Salle, et un autre capitaine, plus jeune que lui, mais qui fut quelque temps son compagnon d'armes, Bernardon de Serres. Retracer brièvement les actions de ces deux chefs de partisans, c'est donc rappeler en même temps le souvenir de tous ces routiers, leurs compatriotes, qui, par leur courage, par leur audace, par leur supériorité dans le combat, et aussi hélas! par leur brutalité et leur ardeur au pillage, rendirent le nom des *Gascons* si justement redouté en Italie. Est-il nécessaire d'ajouter que Bernardon de La Salle et Bernardon de Serres, quoique ayant été mêlés tous les deux d'une façon active à quelques-uns des événements les plus importants de leur époque, sont restés jusqu'ici absolument oubliés; et que, si l'on excepte quelques lignes, fort insuffisantes d'ailleurs, de Pithon-Curt (2) sur Bernardon de Serres, nul auteur n'a jamais songé à leur consacrer la moindre notice biographique?

Avant de pousser plus loin, il importe de signaler une

(1) Mention d'un paiement fait, le 15 avril 1313, « Guillelmo de Pis, Galardo de Comera, Bernaldo de Morol, et Raymundo de Altaripa, Guasconibus stipendiariis equitibus. » — Archives de Naples, Registre Angevin n° 201, f° 127 v°.

(2) *Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin, d'Avignon, et de la Principauté d'Orange*, 4 vol. in-4°. Paris, 1743-1750. III, pp. 266-268.

difficulté que l'on rencontre, dès que l'on veut déterminer exactement ce qu'était telle ou telle compagnie opérant au delà des Alpes. On voit, en effet, les écrivains italiens traiter indifféremment les mêmes routiers : de Bretons, de Gascons et même d'Anglais. L'occasion s'est déjà présentée d'expliquer (1) que le mot de Bretons est, au XIVe siècle, un terme générique appliqué sans distinction, en Italie, à toutes les compagnies venues de France. Cet usage remonte probablement à la grande expédition du cardinal de Genève, dont il sera question plus loin. Les principales compagnies qui furent alors envoyées en Toscane et dans les Etats de l'Eglise étaient, en effet, celles de deux Bretons, Silvestre Bude et Jean de Malestroit. Quant à la désignation d'Anglais, on sait qu'un grand nombre de chefs de bandes originaires de nos provinces du Midi, à commencer par Bernardon de La Salle, avaient pris parti, pendant la première période de la guerre de Cent Ans, pour le roi d'Angleterre.

Du reste, à considérer de près les choses, on conçoit qu'il ait été bien difficile d'être très exact quant au nom d'origine par lequel on désignait les bandes de routiers. Examinons, par exemple, la composition d'une petite compagnie employée, en 1406, à la garde d'Asti, dont le gouverneur était alors Bernardon de Serres. Le capitaine est un gascon : noble Migonet, de *Gascogne*. Il a, sous ses ordres, à la fin de février : Jean de Costa, *Espagnol;* Pierre d'Estaing, originaire du *Rouergue*; Jean de Raymond, de *Toulouse;* Hannequin de *Neufchâteau en Lorraine*, et Raymin de *Reims en Champagne*, auxquels viennent se joindre, au mois d'avril : Jean de Prieur, de *Paris*, et Jean Joli, d'*Epinal* (2). Et voilà pourtant un corps de troupes ne renfermant pas d'autre gascon que son chef, et ne comprenant pas un seul homme d'armes venu de Bretagne, qu'un écrivain italien aurait peut-être

(1) Voir plus haut, p. 64, note 2.
(2) *Pièces justificatives*, n°s XXII et XXIII.

appelé, à cause du capitaine : une compagnie de Gascons; mais qu'il n'aurait surtout pas hésité à nommer : une compagnie de Bretons !

Pareilles divergences existent pour Bernardon de La Salle lui-même. Les chroniqueurs en font tantôt un Gascon, tantôt un Anglais. Une des rédactions des chroniques de Froissart, celle du manuscrit d'Amiens, porte que Bernardon « était natif d'Auvergne (1). » D'autre part il a fait ses premières armes au service du roi de Navarre. En combinant ces divers éléments, M. Kervyn de Lettenhove, le savant éditeur belge de Froissart, a fait, assez singulièrement, de Bernardon de La Salle, un « homme d'armes navarrais, né en Auvergne (2). » Nous possédons heureusement un document précieux, conservé dans les Archives du Vatican (3), qui met fin à toutes les incertitudes en attestant que Bernardon n'était ni Anglais, ni Navarrais, encore moins originaire d'Auvergne, comme le prétend le manuscrit d'Amiens, mais qu'il était né au nord de la Gascogne proprement dite, dans le diocèse d'Agen. D'ailleurs il était de bonne famille. Le même acte des Archives du Vatican, qui est de l'année 1390, le qualifie de *noble* et de *chevalier*. On verra du reste, plus loin, qu'il fut armé chevalier, le 14 octobre 1371, jour de la prise de Figeac. Comme beaucoup d'autres chefs de routiers, Bernardon avait un surnom populaire; et, rapprochement assez inattendu, ce surnom était le même que celui qui devait être plus tard illustré par un compagnon du bon roi Henri, beaucoup plus célèbre, il est vrai, dans le roman que dans l'histoire (4).

(1) Froissart, éd. Siméon Luce, v. p. 351.

(2) *Œuvres de Froissart publiées avec les variantes des divers manuscrits*, par le baron Kervyn de Lettenhove, XXIII, p. 111.

(3) *Bulle du pape Clément VII d'Avignon*, du 12 septembre 1390, imprimée dans les *Pièces justificatives*, n° XIX.

(4) Je rappellerai les notes que MM. Tamizey de Larroque et Paul La Plagne-Barris ont consacrées à *Chicot*, dont le véritable nom paraît avoir été Antoine d'Anglerez. — Voir la *Revue de Gascogne*, XI, p. 148, et XV, pp. 243 et 340.

Bernardon, en effet, est aussi appelé par les chroniqueurs : *Chicot* ou *Chikos* de La Salle (1).

Le nom de de La Salle est porté, au XIVe siècle, par plusieurs personnages. Deux d'entre eux ont leur histoire intimement liée à celle de Bernardon. Le premier, Hortingo de La Salle, appelé aussi par Cabaret d'Orville : Hortingo d'Orténie, accompagne presque toujours notre aventurier dans les expéditions qui remplissent la première partie de son existence. Il est, notamment, avec lui : au Pont-Saint-Esprit, en 1360; à la Charité-sur-Loire, en 1363; en Espagne, en 1367; en Champagne, en 1368; à Belleperche, en 1369 (2). L'autre, Guilhonet de La Salle, ou du Sault (3), est, en Italie, l'auxiliaire de Bernardon, et, comme lui, concourt, à partir de 1378, à défendre les intérêts du pape Clément VII. Hortingo et Guilhonet étaient-ils des parents de Bernardon de La Salle, peut-être ses frères ou ses neveux ? On peut tout au moins le supposer avec vraisemblance, surtout pour le second qui non seulement portait le même nom de famille que Bernardon, mais encore était également originaire du diocèse d'Agen.

L'histoire de Bernardon de La Salle peut se diviser en deux périodes. Dans la première période qui s'étend jusqu'à son départ pour l'Italie, en 1375, c'est un chef de bande, tout

(1) Ce surnom est donné à Bernardon par Froissart, dans la rédaction du manuscrit d'Amiens (éd. Siméon Luce, VII, pp. 367 et 398). La forme : *Chikos de La Salle*, est devenue, par corruption : *Ciquot de La Saigne*, dans la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, de Cabaret d'Orville.

(2) Froissart, éd. Siméon Luce, VI, pp. 62, 71, 138; VII pp. 9, 65, 155, 367, etc.; Cabaret d'Orville, *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, éd. publiée par M Chazaud pour la Société de l'Histoire de France, pp. 75-77.

(3) Une bulle d'Urbain VI, du 29 novembre 1378 l'appelle : « Guilhonetus du la Sala domicellus » (Raynaldi, *Annales Ecclesiastici*, 1378, § cv). Dans la bulle de Clément VII, du 12 septembre 1390 (*Pièces justificatives*, n° XIX), il est désigné sous le nom de : « *Guilhonetus de Saltu, alias de Sala, domicellus.* » Il résulte de ce dernier document que Guilhonet, encore vivant en 1385, était mort avant le mois de septembre 1390. Peut-être Guilhonet est-il le même personnage qu'un certain *Guillem de La Sala* qui fut désigné, en 1372, comme commissaire, de côté des routiers, dans le traité conclu avec le comte d'Armagnac pour l'évacuation de Figeac (Bibl. Nationale, coll. Doat, vol. 125, f° 50 v°).

dévoué au parti Anglais, qui opère, en France, tantôt pour son propre compte, tantôt sous les ordres des généraux ou des alliés du roi d'Angleterre. Ses aventures rappellent alors celles de Mérigot Marchès ou de tout autre capitaine de routiers. Il compte, il est vrai, parmi les plus braves et les plus habiles.

Le nom de Bernardon apparaît pour la première fois dans l'Histoire en 1359. Dès le début, le jeune aventurier venu du diocèse d'Agen se signale par un trait d'audace extraordinaire. Il servait alors sous le captal de Buch, envoyé en Normandie par le roi de Navarre, Charles le Mauvais. Le captal de Buch, se rapprochant de Paris, avait pris pour objectif Clermont en Beauvaisis. De hautes murailles semblaient rendre la place absolument inaccessible. Cependant quelques-uns des gens du captal cherchèrent, et, chose incroyable, réussirent à escalader les parois à pic, à l'aide de cordes et de crochets de fer (18 novembre 1359). A leur tête était Bernardon de La Salle, *le fort et subtil eschelleur*, comme l'appellent les chroniques, qui, à la grande admiration des assistants, pénétra le premier dans Clermont « *en grimpant comme un chat* (1). »

Dès lors mis en réputation, Bernardon de La Salle est un des chefs de bande qui, après la conclusion du traité de Bretigny (mai 1360), se réunissent en Champagne et en Bourgogne pour former la *Grande compagnie*. A la fin de 1360, il descend la vallée du Rhône avec Jean d'Hawkwood, Robert Briquet, Espiote, Creswey, Naudon de Bageran, Lamit, Bataillé, le bourc de Lesparre et autres aventuriers connus, pour la plupart Anglais ou Gascons, qui se dirigeaient vers Avignon, résidence du pape Innocent VI, dans le but de mettre à rançon le Souverain-Pontife et les cardinaux. Le Pont-Saint-Esprit (2) tombe en leur pouvoir dans la

(1) Froissart, éd. Siméon Luce, v, pp. 134 et 351.
(2) Gard, arrondissement d'Uzès, à 30 kilomètres d'Avignon.

nuit du 27 au 28 décembre 1360 (1). Justement terrifié, le pape Innocent VI adresse un pressant appel à tous les princes de la chrétienté, notamment aux comtes de Foix et d'Armagnac (2). Il fait prêcher contre les routiers une véritable croisade. Mais en vain multiplie-t-il ses lettres pleines d'angoisses. Force lui est de chercher un expédient, et de se résoudre à négocier pour acheter la retraite des bandes. Un prince italien, le marquis de Monferrat, alors en guerre avec les Visconti, a, par bonheur, besoin de soldats. Le pape lui fournit un subside considérable; et, à l'aide de cet argent, le marquis de Monferrat engage à son service une partie des routiers, qu'il emmène immédiatement en Lombardie. Ceux-ci vont passer plus d'une année, hors de France, à combattre victorieusement les troupes des Visconti. Quelques-uns même, comme le célèbre Jean d'Hawkwood, se fixeront pour toujours au-delà des Alpes. Quant aux autres routiers, affaiblis par le départ de leurs compagnons, et surtout effrayés par une épidémie contagieuse qui désole le Comtat-Venaissin, ils s'éloignent d'Avignon et vont porter leurs ravages en Provence et dans le centre de la France (3).

Bernardon de La Salle faisait-il partie des compagnies qui allèrent guerroyer en Lombardie, après la prise du Pont-

(1) Froissart, éd. Siméon Luce, VI, p. XXXI, note 1.

(2) Martène, *Thesaurus Anecdotorum*, II, p. 857. Les lettres du pape Innocent VI à Jean, comte d'Armagnac, et à Gaston, comte de Foix, sont du 18 janvier 1361.

(3) Froissart, éd. Siméon Luce, VI, pp. XXII, XXX-XXXIV, 62, et 71-76. — Matteo Villani, *Istorie*, dans Muratori. XIV, col. 642, 647 et 651. — Voir aussi : Allut, *Les routiers au* XVe *siècle, les Tard-Venus et la bataille de Brignais*, Lyon, Perrin, 1859.

Il est encore question de la prise du Pont-Saint-Esprit, dans un autre passage de Froissart (éd. Buchon II, p 64), consacré à Jean d'Hawkwood. Le chroniqueur nous dit qu'Hawkwood « aida à prendre le Pont-Saint-Esprit avecques *Bernard des Forges.* » Je crois qu'il faut reconnaître Bernardon de La Salle dans ce prétendu Bernard des Forges. Du reste, cette correction a déjà été proposée par Denis Sauvage, dans la grande édition de Froissart imprimée à Lyon en 1559, II, p. 56. L'édition de M. Kervyn de Lettenhove (IX, p. 155) porte : Bernard de Sorges, ce qui ne signifie rien.

Saint-Esprit? Est-ce, par conséquent, à cette époque qu'il faut faire remonter le premier séjour de notre aventurier en Italie? La chose est possible; mais en l'absence de toute preuve absolument certaine, il serait téméraire de rien affirmer de précis à cet égard, dans un sens ou dans l'autre (1).

Quoi qu'il en soit, que Bernardon ait été servir pendant une année environ à la solde du marquis de Monferrat, ou qu'il soit demeuré en France, on le retrouve, quatorze ou quinze mois après la prise du Pont-Saint-Esprit, rallié de nouveau à la Grande Compagnie qui ravage successivement la Bourgogne et surtout le comté de Macon, le Beaujolais, le Lyonnais et le Forez. Ces routiers, ces *Tard-Venus*, comme on les appelle encore souvent du nom d'une des principales compagnies, forment une véritable armée de bandits. Pendant le carême de 1362, leur nombre n'est pas inférieur à quinze mille combattants. Et c'est en essayant de lutter contre eux, à la tête de troupes d'élite, qu'un prince du sang de France, aïeul direct de la maison royale de Bourbon, Jacques de Bourbon, comte de La Marche, est vaincu et frappé mortellement, le 6 avril 1362, à la bataille de Brignais (2).

Après Brignais, les compagnies se dispersèrent. Bernardon et Hortingo de La Salle allèrent rejoindre le frère cadet de Charles le Mauvais, Louis de Navarre, qui, avec Robert Knolles, Robert Ceni, Robert Briquet et Creswey, ravageait le pays compris entre la Loire et l'Allier, le Bourbonnais et surtout les environs de Moulins, de Saint-Pierre-le-Mou-

(1) Bernardon de La Salle n'est malheureusement pas nommé dans le charmant et curieux récit que le Bascot de Mauléon fit à Froissart, à Orthez, dans l'hôtellerie de la Lune (Froissart, éd. Buchon, liv. III, chap. XV). D'après ce récit, les principaux chefs de routiers qui passèrent au service du marquis de Monferrat étaient : Jean d'Hawkwood, Robert Briquet, Creswey, Naudon de Bageran, le bourc de Breteuil, le bourc Camus, le bourc de Lesparre et Bataillé. Seguin de Badefol, au contraire, resta en France; et, avec lui, Jean Jouel, Lamit, Espiote, le bourc de Périgord, Limousin, le Bascot de Mauléon et plusieurs autres.

(2) Le 6 avril 1362 est, en effet, la véritable date de la bataille de Brignais, que Dom Vaissète a rapportée, par erreur, à l'année 1361 (*Hist. de Languedoc*, IV, p. 312).—V. l'édition de Froissart de M. Siméon Luce, VI, p. XXIX, note 1,

tier (1) et de Saint-Pourçain (2). Au mois d'octobre 1363, Bernardon se détacha du gros des forces navarraises, emmenant un corps de quatre cents routiers, parmi lesquels Hortingo de La Salle et le Bascot de Mauléon (3). Il passa la Loire en dehors de Marcigny (4), et, dérobant habilement sa marche, vint surprendre et emporter d'assaut la Charité-sur-Loire (5).

Il semble que ce coup de main n'ait pas été tout-à-fait exécuté avec l'audace habituelle à Bernardon de La Salle. Les murs avaient été escaladés, un dimanche matin, à l'aube, tandis que l'obscurité n'était pas encore dissipée. Craignant quelque embûche, les assaillants voulurent attendre, avant d'aller plus loin, que le jour fût complètement levé. Dans l'intervalle, les habitants de la Charité eurent le temps de s'embarquer sur la Loire, avec ce qu'ils avaient de plus précieux, et de s'enfuir en bateau jusqu'à Nevers, abandonnant aux routiers la ville presque déserte.

La prise de la Charité constituait néanmoins une conquête de grande importance. Louis de Navarre, instruit de ce succès, se hâta d'envoyer, comme renfort, à Bernardon de La Salle, Robert Briquet et Creswey avec trois cents combattants armés de toutes pièces. Dès lors, la Charité-sur-Loire fut le principal boulevard du parti navarrais en France, surtout après la défaite des troupes de Charles-le-Mauvais à la bataille de Cocherel (16 mai 1364). Le roi Charles V, qui

(1) Nièvre, arrondissement de Nevers.

(2) Allier, arrondissement de Moulins.

(3) Cet aventurier basque est surtout connu par ses relations personnelles avec notre grand chroniqueur Froissart, à Orthez. Après la prise de la Charité-sur-Loire, le Bascot de Mauléon alla s'établir à quelque distance, sur la route du Bourbonnais, dans le château du Bec-d'Allier (commune de Cuffy, Cher, arrondissement de Saint-Amand-Mont-Rond, canton de La Guerche). Puis il rejoignit l'armée du captal de Buch et fut fait prisonnier à la bataille de Cocherel. — Froissart, éd. Buchon, liv. III, chap. XV.

(4) Ou, comme on disait alors, Marcigny-les-Nonnains, Saône-et-Loire, arrondissement de Charolles.

(5) Nièvre, arrondisseement de Cosne.

venait de succéder à son père, le roi Jean le Bon, comprit à quel point il importait de reprendre une pareille place. Il envoya, contre la garnison de la Charité, toute une armée, où se trouvaient, entre autres, le connétable de France, Moreau de Fiennes, les maréchaux Boucicaut et Arnoul d'Audrehem, Mouton de Blainville et Louis de Sancerre, ces deux derniers destinés à devenir également : le premier, maréchal, et le second, connétable de France. Du Guesclin lui-même, au dire de Froissart, aurait été employé au siège de la Charité. Mais la chose est plus que douteuse (1). Ce qui est certain, au contraire, c'est que le jeune duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, frère du roi, vint, à la fin de septembre 1364 (2), prendre en personne, la direction des opérations. Vivement attaquée, la Charité fut vaillamment défendue. De part et d'autre, assiégeants et assiégés rivalisèrent de courage. Les routiers espéraient être secourus par Louis de Navarre, alors cantonné sur les frontières d'Auvergne. Mais Louis de Navarre fut réduit à l'impuissance. Voyant leur situation presque désespérée, les capitaines demandèrent au duc de Bourgogne de leur accorder une capitulation honorable. Philippe-le-Hardi refusa. Il voulait contraindre l'ennemi à se rendre à merci. C'était compter sans l'énergie d'adversaires tels que Bernardon de La Salle, Creswey et Robert Briquet. Quoique réduits à la dernière extrémité, les chefs de bande continuèrent à si bien se défendre que le duc de Bourgogne, de l'avis même du roi de France, dut se résoudre, pour en finir, à négocier avec eux. Les routiers rendirent la Charité-sur-Loire et s'engagèrent, de plus, à ne pas porter les armes pour le roi de Navarre contre le roi de France pendant une période de trois ans. Moyennant quoi, ils purent se retirer en bon ordre, sans rien emporter, il est vrai, mais ayant eu ainsi l'honneur de tenir tête, jusqu'au

(1) Froissart, éd. Siméon Luce, VI, p. LXV, note 1.
(2) Froissart. éd. Siméon Luce, IV, p. LXIV, note 4.

bout, aux meilleures troupes de Charles V et du duc de Bourgogne (1). L'occupation de la Charité par les routiers avait duré environ de seize à dix-sept mois (2).

Depuis plusieurs années déjà, le Pape d'un côté, et, de l'autre, les représentants du roi de France, notamment le maréchal d'Audrehem, donnant ainsi l'exemple que devait suivre plus tard le comte Jean III d'Armagnac, cherchaient à négocier avec les compagnies et à les envoyer guerroyer hors de France. A la fin de 1365, la plupart des chefs de bande ayant consenti à traiter, Du Guesclin et le maréchal d'Audrehem se mirent à leur tête pour aller, en Espagne, renverser le roi de Castille, Pierre-le-Cruel, au profit de son frère naturel, Henri de Trastamare. Un certain nombre de capitaines attachés au parti du roi d'Angleterre ou au parti du roi de Navarre, se joignirent à l'expédition. Parmi eux était Bernardon de La Salle, qui, d'après les termes de l'accord conclu à la Charité avec le duc de Bourgogne, se trouvait momentanément réduit, en France, à l'inaction (3). Mais, tout en utilisant ses loisirs pour accompagner le héros breton, Bernardon n'en restait pas moins fidèle à la cause qu'il avait toujours servie. Que les généraux anglais eussent besoin de troupes, pourvu qu'ils ne lui demandassent pas de servir contre le roi de France, avant l'expiration des trois ans, et notre aventurier était prêt à accourir. Ce fut justement ce qui arriva. Pierre-le-Cruel, forcé de fuir, vint demander aide et protection au prince de Galles. Celui-ci commença par rappeler tous les capitaines du parti anglais qui se trouvaient avec Du Guesclin et le maréchal d'Audrehem. Puis il

(1) Froissart, éd. Siméon Luce, VI, pp. LXI-LXVII, 137-139, 141-148, 315-322.

(2) Archives nationales, J J 97, n° 638, f° 173, pièce reproduite en partie, par M. Siméon Luce, dans son édition de Froissart, VI, p. LXI, note 2.

Le Bascot de Mauléon dit, de son côté, que les routiers tinrent la Charité « bien an et demi » (Froissart, éd. Buchon, II, p. 408). On voit que les deux indications concordent presque exactement.

(3) *Chroniques abrégées*, publiées à la suite des chroniques de Froissart, dans l'édition de M. Kervyn de Lettenhove, XVII, p. 426.

les enrôla, à son tour, pour combattre, non plus Pierre-le-Cruel, mais au contraire Henri de Trastamare, Du Guesclin et le maréchal d'Audrehem. Bernardon de La Salle retourna donc en Espagne, en 1367, sous les ordres du prince de Galles. Il faisait partie du troisième corps de l'armée anglaise, qui franchit les défilés de Roncevaux le mercredi 17 février 1367, et dans lequel figuraient, outre les chefs de compagnies, les principaux seigneurs de Gascogne, tels que le comte d'Armagnac, le comte de Comminges, le sire d'Albret, le seigneur de La Barthe, obligés, de par le traité de Bretigny, de servir bon gré mal gré le roi d'Angleterre (1).

On sait comment cette expédition se termina à l'avantage des Anglais et de Pierre-le-Cruel. Du Guesclin et Audrehem furent battus et faits prisonniers, le 3 avril 1367, à la bataille de Najera. Revenu vainqueur, le prince de Galles, après avoir repassé les Pyrénées, congédia les compagnies, à la fin de 1367, en ayant bien soin de leur enjoindre d'évacuer aussitôt toutes les contrées soumises à la domination anglaise en Gascogne et en Guyenne. Mais qu'importaient aux routiers? N'avaient-ils pas à leur disposition tout ce royaume de France, qu'ils appelaient en riant : *leur chambre* (2)? Les capitaines des compagnies, tous gascons ou anglais, Bernardon de La Salle, Hortingo, Lamit, Robert Briquet, Creswey, Robert Ceni, le bourc de Lesparre, Naudon de Bageran, et les autres, se dirigèrent donc vers le nord, sans précisément faire la guerre, mais en pillant tout sur leur passage. Ils se répandirent d'abord en Auvergne et en Berry. A l'entrée de février 1368, ils passèrent la Loire à Marcigny et s'établirent dans le comté de Mâcon, où Bernardon de La Salle opéra quelque temps avec d'autres chefs gascons, tels que Bérard d'Albret, Gaillart de La Mothe, Bernard d'Eauze et le

(1) Froissart, éd. Siméon Luce, VII, pp. VI, 9 et 263.
(2) Froissart, éd. Siméon Luce, VII, p. 55.

bourc de Badefol (1). Puis les routiers pénétrèrent dans le duché de Bourgogne; mais le défaut de vivres les obligea bientôt à se retirer, le duc de Bourgogne ayant eu soin de faire tout mettre en sûreté dans les forteresses. Ils envahirent alors l'Auxerrois, où ils s'emparèrent des églises fortifiées de Cravant et de Vermenton (2). A Cravant les compagnies se divisèrent en deux bandes. Tandis que l'une de ces bandes, forte de 800 hommes d'armes anglais, passait l'Yonne et entrait en Gâtinais, l'autre forte de 400 combattants et 10,000 pillards, femmes et enfants, passait la Seine, l'Aube, s'établissait en Champagne, où elle occupait Epernay, Fismes, Ay (3), Coincy-l'Abbaye (4), et remontait jusque vers Reims, Soissons et Noyon (5).

La reprise des hostilités entre Français et Anglais, qui devint fort vive à la fin de 1368, ramena Bernardon de La Salle en Quercy. Depuis quelque temps déjà, le délai de trois ans, stipulé dans la capitulation de la Charité-sur-Loire, avait pris fin. Le capitaine gascon était redevenu absolument maître de ses actions. Mais bientôt le prince de Galles ordonna de suspendre les opérations, rappela auprès de lui, à Angoulême, les chefs des troupes anglaises, en laissant aux compagnies la liberté de s'arranger comme elles l'entendraient, pour continuer à vivre, aux dépens des populations françaises, sur les frontières de l'Auvergne et du Limousin. C'est alors que Bernardon de La Salle, ne voulant pas rester inactif, adjoignit à son fidèle Hortingo un chef de bande anglais, nommé Bernard de Wisk, pour tenter tous les trois réunis, le coup de main le plus hardi peut-être que jamais routier ait cherché à exécuter.

(1) Archives de la Côte-d'Or, B 9292; *Inventaire*, III. p. 388. Cf. l'édition de Froissart, de M. Siméon Luce. VI. p, XXII, note 7.

(2) Yonne, arrondissement d'Aucerre, canton de Vermenton.

(3) Marne, arrondissement de Reims.

(4) Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.

(5) Froissart, éd. Siméon Luce, VII, pp. XXVI et 65; *Grandes chroniques de France*, éd. Paulin Paris, VI, pp. 249-250.

Au château de Belleperche, en Bourbonnais (1), résidait alors la plus grande dame de France après la reine, Isabelle de Valois, duchesse douairière de Bourbon, veuve du duc Pierre Ier, tué à Poitiers, sœur du roi Philippe VI et belle-mère du roi régnant, Charles V, qui avait épousé sa fille, Jeanne de Bourbon. La garnison de Belleperche, persuadée que nul danger ne pouvait la menacer, veillait assez négligemment à la garde de la place. Le fait parvint à la connaissance des routiers. Prendre avec eux cent hommes seulement, chevaucher sans trêve pendant un jour et une nuit, arriver au matin près de Belleperche; se déguiser alors avec trente des leurs en paysans et s'introduire dans le château, où se tenait le marché, comme pour y vendre des fruits, des œufs, de la volaille ou autres denrées; puis, une fois entrés, se précipiter sur la garnison surprise, tuer les sentinelles, s'emparer des portes et assurer la victoire en appelant ceux des routiers restés en dehors : tel fut le plan exécuté avec autant de bonheur que de hardiesse par Bernardon de la Salle et ses deux associés, dans la première quinzaine du mois d'août 1369. Le jour même de la prise de Belleperche, les trois chefs de bande, infatigables, s'emparèrent encore de Sainte-Sévère (2), qu'ils livrèrent à Jean Devereux, sénéchal de Limousin pour le roi d'Angleterre.

Inutile de dire quelles furent la surprise et l'indignation à la cour de Charles V lorsqu'on apprit que la mère de la reine de France était au pouvoir des routiers. Dès le mois de septembre, le duc Louis de Bourbon, encouragé par le roi, partait à la tête d'une expédition pour aller mettre le siège devant Belleperche. Il était secondé par le maréchal de Sancerre, le sire de Beaujeu et les principaux chevaliers du Bourbonnais, du Beaujolais, du Forez et de l'Auvergne, auxquels se joigni-

(1) Aujourd'hui château ruiné situé près de Bagneux, dans l'Allier, arrondissement et canton de Moulins.

(2) Indre, arrondissement de La Châtre.

rent plus tard les troupes du duc de Bourgogne. De leur côté les Anglais n'abandonnèrent pas les trois hardis compagnons. Ils envoyèrent à leur secours, en plein hiver, les comtes de Cambridge et de Pembroke. Pendant quelques mois, Belleperche fut le centre les hostilités entre Français et Anglais. Le duc de Bourbon finit par l'emporter. Les routiers durent évacuer Belleperche pour ne pas en être chassés de vive force (commencement de mars 1370). Mais en quittant la place, ils eurent bien soin d'emmener avec eux leur prisonnière; et ce n'est qu'au mois d'août 1372 que la duchesse douairière de Bourbon put être enfin délivrée par son fils, le duc Louis de Bourbon, aidé de Du Guesclin et du duc d'Anjou (1).

Quant au château de Sainte-Sévère, il était encore occupé par les compagnies anglaises à la fin de 1371 (2).

Après être sortis de Belleperche, Bernardon de La Salle, Hortingo et Bernard de Wisk accompagnèrent, au mois de septembre 1370, le prince de Galles au siège de Limoges, douloureux épisode de la guerre de Cent Ans, où le prince de Galles ternit sa gloire passée, en traitant avec la dernière cruauté la malheureuse ville, prise d'assaut le 19 septembre, malgré la résistance héroïque de ses défenseurs (3).

Au siège de Limoges, se trouvait également, avec Bernardon de La Salle, un autre aventurier connu, issu d'une des premières Maisons de Gascogne, Bertucat d'Albret (4). La

(1) Froissart, éd. Siméon Luce, VII, pp. LXXI, XC, XCV, 155, 213, 223, 366, 398, 405; Cabaret d'Orville, *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, pp. 74-78, 92 et 351.

D'après cette dernière chronique, lorsque la duchesse douairière de Bourbon fut délivrée, elle était, dans la tour de Brou (commune de Saint-Sernin, Charente-Inférieure, arrondissement et canton de Marennes), toujours captive sous la surveillance de Bernardon de La Salle. Cette assertion constitue une erreur, car au mois d'août 1372, le capitaine gascon était, depuis neuf ou dix mois déjà, installé à Figeac, comme capitaine de la ville pour le roi d'Angleterre.

(2) Archives Nationales JJ 102, n° 371, pièce citée par M. Siméon Luce dans son édition de Froissart, VII, p. LXXI, note 2.

(3) Froissart, éd. Siméon Luce, VII, p. 244.

(4) M. Kervyn de Lettenhove (*Œuvres de Froissart*, XX, p. 19) suppose que ce célèbre aventurier était peut-être un fils naturel de Bernard-Ezy II, sire d'Albret.

communauté d'intérêts et d'opinion porta les deux chefs à s'unir l'un à l'autre pour courir les aventures. Déjà en 1369, on les avait cru associés ensemble. En effet, au mois d'octobre 1369, on raconta, à Rodez, que Bertucat d'Albret et Bernardon de La Salle se trouvaient dans les environs de Livinhac (1) avec des forces considérables (2). La nouvelle, du reste, devait être inexacte, car deux mois plus tôt, Bernardon de La Salle était entré à Belleperche, et il est fort peu probable qu'il ait alors songé à quitter son importante conquête pour pousser une pointe sur le Rouergue. La coopération des deux routiers n'amena réellement de résultat important qu'en 1371; d'autant que, dans l'intervalle, Bertucat d'Albret avait joué le rôle le plus ambigu, tantôt se ralliant au parti du roi de France qui le combla de faveurs, tantôt se laissant persuader par Robert Knolles et revenant servir le prince de Galles (3).

En 1371, donc, Bernardon de La Salle et Bertucat d'Albret entrèrent en Quercy, où ils occupèrent violemment un certain nombre de petits châteaux et de villages. Puis, le 14 octobre, avec cent soixante hommes d'armes et cinq cents pillards, ils s'emparèrent, par escalade, de la ville de Figeac, détruisant cinq maisons et enlevant pour plus de cinquante mille francs d'or et de joyaux, sans compter une valeur de quatre mille florins en blé, vin, marchandises et autres denrées (4). Un incident assez remarquable signala cette prise de Figeac. C'était une coutume fort répandue au XIVe siècle, le jour d'un combat, avant ou après l'action, de conférer l'ordre de chevalerie à quelques jeunes écuyers, soit pour les encourager à déployer plus de vaillance, soit pour récompenser leurs

(1) Livinhac-le-Haut, Aveyron, arrondissement, de Villefranche, canton de Decazeville.

(2) Archives communales de Rodez, Cité, CC 205. — *Inventaire*, p. 36.

(3) Froissart, éd. Siméon Luce, VII, pp. L et LXVII.

(4) Bibliothèque Nationale, coll. Doat, vol. 125, f° 98.

hauts faits (1). Les routiers en firent autant à Figeac; et Bernardon de La Salle fut armé chevalier sur la brèche même (2). On lui confia, en outre, le commandement de la place, avec le titre de *capitaine de la ville de Figeac pour Messeigneurs le roi d'Angleterre et le prince d'Aquitaine* (3).

Telle était la réputation que Bernardon s'était acquises par ses opiniâtres résistances à Belleperche et à la Charité-sur-Loire, que les chefs du parti français dans le centre et dans le midi du royaume ne se soucièrent pas de commencer une nouvelle campagne contre l'infatigable *eschelleur* de places fortes. Ils préférèrent négocier, en chargeant de ce soin le comte Jean Ier d'Armagnac, devenu tout dévoué au roi Charles V, après avoir refusé d'obéir plus longtemps aux clauses du fatal traité de Brétigny. Un accord fut conclu, en 1362, par lequel Bernardon de La Salle et Bertucat d'Albret s'engagèrent à rendre leur conquête, moyennant une rançon de cent vingt mille francs d'or, que les trois Etats de Quercy, de Rouergue et des montagnes d'Auvergne promirent de payer. Il fallut naturellement plusieurs mois pour lever les subsides nécessaires. Enfin, le 30 août 1373, la somme stipulée ayant été en grande partie versée aux routiers, et des sûretés ayant été données pour le paiement du reliquat, soit à Moncuq, soit à Bergerac, avant le 29 septembre suivant, les compagnies évacuèrent Figeac. Mais Bernardon de La Salle n'avait pas seulement entendu faire une expédition des plus fructueuses pour lui. Il voulait encore que cette expédition profitât

(1) C'est ainsi, notamment, que Robert d'Alençon, fils du comte d'Alençon, et Louis de Chalon, second fils du comte d'Auxerre, qui faisaient partie de l'armée envoyée contre Bernardon de La Salle, furent armés chevaliers pendant le siège de la Charité-sur-Loire, à l'occasion d'une sortie de la garnison. — Froissart, éd. Siméon Luce, VI, p. 145.

(2) *Petit Thalamus de Montpellier*, publié par la Société archéologique de Montpellier, p. 386.

(3) « *Capitaneus ville Figiaci pro dominis rege Anglie et principe Aquitanie.* » Coll. Doat, vol. 125, f° 94 v°.

On sait que le prince de Galles, le célèbre *Prince Noir*, portait également le titre de prince d'Aquitaine.

à la cause anglaise. Aussi, avant de s'éloigner, il exigea absolument que les notables habitants de Figeac vinssent, le 24 juillet, en leur nom et au nom de tous leurs compatriotes, prêter, entre ses mains, serment de fidélité au roi d'Angleterre et au prince de Galles (1). Par bonheur, les habitants de Figeac, invoquant un précédent, purent rappeler que jadis, dans une circonstance semblable, l'anglais Jean Chandos leur avait permis d'insérer, dans un pareil acte de serment, la clause restrictive : « Sauf le droit du roi de France. » Bernardon de La Salle consentit à adopter la même rédaction. C'était diminuer singulièrement, ou, pour mieux dire, réduire à néant la portée réelle de la promesse de fidélité au roi d'Angleterre (2).

La Bourgogne semblait-elle offrir, pour notre aventurier, un champ d'opération particulièrement avantageux ? On pourrait le croire. Il avait déjà séjourné dans cette province en 1360, en 1362 et en 1368. Il y retourna encore après l'évacuation de Figeac. En 1374. il était logé « à grande compagnie d'Anglais » à Chalmoux (3), sur les confins de ce comté de Charolais qui appartenait alors à la Maison d'Armagnac (4).

Mais bientôt allait s'ouvrir, pour Bernardon de La Salle, une nouvelle série de campagnes, cette fois presque toutes en dehors du royaume de France. Et, chose curieuse, autant Bernardon s'était jusqu'alors montré hostile aux Français, autant il devait, dans la seconde période de sa carrière, devenir un fidèle partisan de la politique française en Italie.

Le long séjour des Papes à Avignon avait singulièrement

(1) Bibl. Nationale, coll. Doat, vol. 125, f° 94.

(2) Coll. Doat, vol. 125, f°s 41-147; et vol. 146, f°s 95-100. — Dom Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, IV, p. 351. — De Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue*, II, pp. 217-218.

(3) Saône-et-Loire, arrond. de Charolles, canton de Bourbon-Lancy.

(4) Archives nationales, JJ 112, n° 263; pièce citée par M. Siméon Luce dans son édition de Froissart, V, p. 41, note 2.

affaibli leur autorité sur Rome et sur le Patrimoine de Saint-Pierre. Comprenant le danger qu'entraînerait une absence plus prolongée, Urbain V, en 1367, avait reporté le siège du gouvernement pontifical dans l'ancienne capitale du monde chrétien. Mais Urbain V, trois ans plus tard, était revenu mourir à Avignon; et son successeur, Grégoire XI, s'était de nouveau fixé dans le Comtat Venaissin. Dès lors, la situation n'avait fait qu'empirer. En 1375, un sentiment général de révolte agitait les Etats de l'Eglise. De tous côtés les cités aspiraient à conquérir une entière indépendance. Elles comptaient sur l'appui des Visconti de Milan, alors en guerre contre le Saint-Siège. D'autre part, la République florentine se montrait extrêmement favorable aux chefs du mouvement, parmi lesquels figurait, en première ligne, le préfet de Rome, Francesco de Vico, qui s'était rendu tout-puissant à Viterbe.

La force seule pouvait arrêter le soulèvement prêt à éclater. Déjà le Souverain Pontife avait en Italie, pour défendre ses droits, le condottiere anglais Jean d'Hawkwood, qui venait de combattre les Visconti au nom de l'Eglise. Mais les troupes de Jean d'Hawkwood parurent insuffisantes. On songea alors à leur adjoindre la compagnie de Bernardon de La Salle. Depuis la prise du Pont-Saint-Esprit, le nom de notre gascon était resté justement redouté à la cour du Pape, et ses exploits subséquents, comme la surprise de Belleperche ou la conquête de Figeac, avaient encore accru sa renommée. Bernardon se trouvait justement dans la vallée du Rhône, par conséquent à portée d'Avignon, et libre de tout engagement. Les circonstances favorisèrent donc les négociations; et Bernardon de La Salle, étant passé, avec ses bandes, au service du Saint-Siège, fut immédiatement envoyé dans le Patrimoine de Saint-Pierre. Dès la fin de 1375, il était établi aux environs de Corneto. D'ailleurs, ni sa présence en plein cœur des Etats de l'Eglise, ni celle de Jean d'Hawkwood,

ne purent empêcher l'explosion de la révolte. Bernardon perdit même une centaine d'hommes de sa compagnie, qui furent tués, au mois de décembre 1375, par les habitants de Corneto, soulevés contre l'autorité pontificale (1).

Il fallut se décider à l'envoi d'une grande expédition contre les rebelles et contre les Florentins, leurs alliés. La direction suprême en revint à un belliqueux prélat, le cardinal Robert de Genève, légat du Saint-Siège. Quant à l'armée, elle fut composée, pour la majeure partie, de bandes d'aventuriers engagées en France, comme l'avait été auparavant celle de Bernardon de La Salle. Une fois en Italie, toutes les bandes réunies formèrent un total de plus de dix-huit cents lances (2). Les deux principaux chefs étaient deux fameux capitaines bretons, Jean de Malestroit et Silvestre Bude, propre cousin de Du Guesclin (3). Rien n'égalait la brutalité et l'outrecuidance de ces aventuriers. Comme le Pape demandait à Jean de Malestroit, avant son départ, s'il se croyait capable d'entrer à Florence : « Le soleil entre-t-il à Florence, répondit superbement le chef de bande? Nous y entrerons donc aussi (4)! »

(1) *Lettre des Florentins à Bernabo Visconti*, du 19 décembre 1375, publiée dans l'*Archivio Storico Italiano*, terza serie, tomo VII, parte I, p. 218.

(2) Ou plus exactement 1844 lances, d'après le compte des paiements faits à l'armée pontificale, jusqu'au 1er novembre 1376. L'original de ce compte se trouve à la Bibliothèque nationale, Ms. latin 4190, fos 26-33. A l'exception des deux principaux chefs, les capitaines de routiers ou de *Bretons*, suivant l'expression mise alors en usage, ne sont pas énumérés individuellement, mais simplement désignés en bloc : « Dominus Johannes, dominus de Malestroit, capitaneus generalis Brittonum debet habere pro se, domino Silvestro Bude, et *aliis capitaneis predictorum Brittonum*, etc. » (Ms. latin 4190, fo 27.) Le nom de Bernardon de La Salle ne se trouve donc pas dans ce document, mais la part importante qu'il prit à l'expédition nous est attestée par le rédacteur du *Chronicon Estense*, Muratori, XV, col. 499.

(3) Silvestre Bude était fils de Guillaume Bude, seigneur d'Ussel et de Jeanne Du Guesclin. Sa parenté avec le glorieux connétable de France, ne l'empêcha pas de finir comme un malfaiteur, décapité à Mâcon, par ordre du cardinal d'Amiens, en punition de ses brigandages.

(4) Piero Buoninsegni, *Historia Fiorentina*, p. 567; Scipione Ammirato, *Istorie Fiorentine*, lib. XIII, p. 695.

Avec de pareils éléments, la guerre fut ce qu'elle devait être : une suite de pillages et d'atroces excès. La barbare conduite des routiers au sac de Cesena (février 1377) souleva, à juste titre, l'indignation de l'Italie entière (1).

Sur ces entrefaites, Grégoire XI s'était enfin décidé à adopter le seul moyen qui fut capable de rendre la paix possible. Il avait quitté Avignon pour revenir à Rome, où il entra le 17 janvier 1377. Mais un an s'était à peine écoulé, que le pontife tombait malade le 5 février 1378 et expirait le 27 mars suivant. Dans la crise que traversaient les Etats de l'Eglise, cette mort aggravait encore les périls de la situation. Les cardinaux qui avaient suivi Grégoire XI à Rome se réunirent en conclave au milieu du trouble et du tumulte. Autour d'eux s'agitait une foule impérieuse et hostile qui allait jusqu'à envahir le palais pontifical, en exigeant, à grands cris, un *pape romain*. Sous la pression de ces menaces, les cardinaux, désireux d'en finir au plus vite, choisirent, en dehors du Sacré-Collège, un italien, né dans le royaume de Naples, Barthélemy Prignano, archevêque de Bari. Et l'archevêque de Bari fut proclamé Pape sous le nom d'Urbain VI (9 avril 1378).

Quelle fut réellement la valeur canonique de cette élection tant discutée, qui allait donner naissance au Grand Schisme d'Occident? Il serait téméraire de formuler aucune appréciation sur une question restée insoluble pour les contemporains. Le Concile de Constance, qui s'efforça plus tard de remédier au mal, ne se hasarda pas à en juger les causes originelles. Si le pape Urbain VI eut, en Italie, des partisans enthousiastes, comme sainte Catherine de Sienne, par exem-

(1) Voir, pour plus de détails, outre les chroniques italiennes contemporaines, publiées dans la collection de Muratori, l'important mémoire de Gherardi : *La guerra dei Fiorentini con papa Gregorio XI*, dans l'*Archivio Storico Italiano*, terza serie, tomi v, vi et vii. — Voir aussi : G. Gori, *L'Eccidio di Cesena del 1377*, dans l'*Archivio Storico Italiano*, nuova serie, tomo viii, parte ii, pp. 3-37.

ple, d'autre part on vit des hommes d'un esprit supérieur et impartial, préoccupés uniquement de la recherche de la vérité et de la justice, tels que le roi Charles V, ou tels que Jean Gerson, se déterminer, après le plus prudent examen, à considérer l'élection d'Urbain VI comme entachée de nullité.

Quoi qu'il en soit, le nouvel élu commença par jouir d'abord, pendant quelque temps, d'une autorité incontestée. Un de ses premiers soins fut de poursuivre la guerre contre les ennemis du Saint-Siège et notamment contre le préfet de Rome Francesco de Vico. Pour combattre ce dernier, alors cantonné à Viterbe, il fit choix de Bernardon de La Salle. Ce choix atteste assez combien, depuis son entrée en Italie, le capitaine gascon avait su justifier son ancienne réputation de bravoure.

Rien ne montre mieux le caractère violent du pontife que sa dernière entrevue avec Bernardon (avril ou mai 1378). Comme Urbain VI exhortait le capitaine à faire bonne et forte guerre au préfet et à se conduire en vaillant chevalier, en ajoutant qu'au besoin il l'aiderait de sa propre personne, on le vit tout à coup, oubliant son caractère sacré, saisir la dague de Bernardon et s'écrier que, « du reste, il était encore homme à monter à cheval et à aller lui-même combattre l'ennemi (1). »

Bernardon partit donc pour Viterbe. Mais voici que tous les cardinaux qui avaient proclamé Urbain VI, à l'exception de trois d'entre eux, quittèrent furtivement la cour papale et vinrent se réfugier à Anagni. Une fois hors d'atteinte, ils déclarèrent qu'en choisissant l'archevêque de Bari, ils avaient agi sous la pression du danger et pour sauver leur tête, que l'élection, n'ayant pas été libre, restait absolument nulle et, par conséquent, qu'il y avait lieu de considérer Urbain VI comme un intrus et d'élire un autre successeur à Grégoire XI.

Une pareille attitude exposait les cardinaux dissidents aux

(1) Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium*, I, col. 1198 et 1199.

plus grands dangers. Si contestée que fût son élection, Urbain VI n'en était pas moins investi de fait, depuis quelque temps déjà, de la puissance souveraine. Il pouvait agir en maître; et son inflexible sévérité, qui paraît avoir été la véritable cause du débat, en faisait un adversaire aussi dangereux qu'implacable. Ne devait-il pas, en effet, quelques années plus tard, ordonner impitoyablement de mettre à la torture, puis d'exécuter, sans autre forme de procès, cinq cardinaux dont la fidélité lui semblait douteuse (1)? Pour que le Sacré-Collége pût se réunir en toute liberté, et procéder à cette nouvelle élection que ses membres considéraient comme un devoir, il fallait un bras assez puissant pour le protéger contre les violences du parti romain, beau rôle assurément si la situation avait été moins sujette à discussion et s'il s'était réellement agi de soutenir, contre un antipape imposé de force, l'honneur et l'indépendance de l'Eglise. Ce fut sur Bernardon de La Salle que l'on jeta les yeux. Par ordre des cardinaux, Pierre de Cros, archevêque d'Arles, camérier de la Sainte-Eglise-Romaine, lui demanda de venir prendre la défense du Sacré-Collége. Bernardon de La Salle accepta, d'autant plus volontiers qu'au premier rang des opposants se trouvait ce même cardinal Robert de Genève qui avait eu tant de part à l'envoi des routiers en Italie.

Nous voici arrivé au fait capital de la vie de Bernardon de La Salle. Qu'il eût refusé d'accéder à la demande de Pierre de Cros; et les cardinaux se seraient peut-être découragés, ou auraient été soumis de force, et par suite, le grand schisme n'aurait pu éclater. Les Romains et les partisans d'Urbain VI sentaient si bien de quel poids pouvait être l'intervention du capitaine gascon qu'ils essayèrent de l'arrêter à tout prix lorsqu'il passa près de Rome, au mois de juillet 1378, en allant de Viterbe à Anagni. Au pont Lamentano, sur le Teve-

(1) Voir les tristes détails donnés, à ce sujet, par un témoin oculaire, Theodoricus de Niem, *De origine causisque Schismatis*, lib. I.

rone, à une lieue environ des murs de la Ville Eternelle, Bernardon de La Salle, qui n'avait avec lui que deux cents lances, trouva la route barrée par cinq mille Romains en armes. Il leur demanda de lui livrer passage « Non, tu ne passeras pas, répondirent-ils. Mais tu vas mourir ici avec tous tes gens. » Les moments étaient précieux. Malgré l'infériorité du nombre, Bernardon chargea, à grands cris, les troupes romaines et les mit en pleine déroute, après leur avoir tué cinq cents, ou même, suivant un autre témoignage, huit cents hommes (1). La route d'Anagni était libre. Bernardon put rejoindre les cardinaux. Ceux-ci, rassurés par sa présence, se réunirent en conclave à Fondi et, le 21 septembre 1378, élurent pour pape le cardinal Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Le grand schisme d'Occident était consommé.

Il faut ajouter que, suivant les historiens hostiles à Clément VII et à ses partisans, l'intervention de Bernardon de La Salle ne fut pas absolument désintéressée. Pour le gagner, paraît-il, les cardinaux lui auraient promis les châteaux de Mornas (2) et de Caderousse (3). Ce qu'il y a de sûr, c'est que ces deux châteaux furent effectivement donnés, par le nouvel élu, au capitaine de routiers, en vertu d'une bulle du 27 décembre 1379 (4).

Bientôt la lutte éclata entre les deux prétendants à la Chaire de Saint-Pierre, ardente et passionnée. Pendant que leurs adhérents prenaient les armes, Urbain VI et Clément VII s'excommuniaient mutuellement, et chacun d'eux lançait l'anathème contre les partisans de son rival. La fortune parut d'abord sourire à Clément VII. Le peuple de France, à commencer par le roi Charles V en personne, reconnaissait

(1) Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium*, I, col. 465, 1231 et 1232; II, col. 904. — Theodoricus de Niem, *De origine causisque schismatis*, lib. I, cap. XIII.

(2) Vaucluse, arrondissement d'Orange, canton de Bollène.

(3) Vaucluse, canton d'Orange.

(4) Raynaldi, *Annales Ecclesiastici*, 1379, § XXIV.

son élection comme seule valable et manifestait à son égard une sympathie qui ne devait jamais se démentir. En Italie, la grande majorité des anciens cardinaux lui était dévouée. De plus, les chefs des bandes jadis venues de France, les Silvestre Bude et les Jean de Malestroit, imitant l'exemple de Bernardon et de son lieutenant, Guilhonet de La Salle, se déclaraient pour lui (1). Pareille attitude était prise encore par le préfet de Rome, Francesco de Vico; de telle sorte que Bernardon de la Salle se trouva servir sous les mêmes drapeaux que cet ancien adversaire, contre qui naguère il faisait campagne (2). Les troupes dont disposaient ces divers personnages pressèrent vivement les partisans de l'ancien archevêque de Bari. A Rome même, pendant que tout le reste de la ville demeurait fidèle à Urbain VI, le Château-Saint-Ange fut occupé par un capitaine à la dévotion de Clément VII.

Mais Urbain VI avait sur son rival l'immense avantage d'être né en Italie et de vouloir maintenir sa résidence dans la Ville Eternelle; deux circonstances qui suffisaient à lui gagner les cœurs dans toute l'étendue de la Péninsule. Bientôt les rôles furent renversés et la position de Clément VII devint si critique que ce prétendant à la tiare, réfugié à Sperlonga (3), dans le royaume de Naples, dut songer, comme dernier expédient, à appeler à son aide un prince du sang de France, le duc Louis Ier d'Anjou, frère du roi Charles V. Pour gagner ce prince, ambitieux et avide de jouer un grand rôle politique, il consentait à lui abandonner une partie des possessions de l'Eglise pour en former, sous le nom de *royaume d'Adria*, un état vassal du Saint-Siège; projet qui fut d'ailleurs presque aussitôt abandonné que conçu (4).

(1) Raynaldi, *Annales Ecclesiastici*, 1378, § cv.

(2) Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium*, I, col. 1232.

(3) Dans la province de la Terre de Labour, non loin de Fondi.

(4) La bulle octroyée, à ce sujet, au duc d'Anjou, est du 17 avril 1379, antérieure, par conséquent, de douze jours seulement à cette défaite de Marino qui décida Clément VII à quitter l'Italie. — Voir : Paul Durrieu, *le Royaume d'Adria*, p. 12.

Cependant tout n'était pas encore désespéré. Clément VII avait fait venir, pour le placer à la tête de ses troupes, un de ses parents, Louis de Montjoie, qui devait être plus tard vice-roi de Naples, puis gouverneur d'Asti (1). Prenant hardiment l'offensive, Louis de Montjoie s'était avancé jusqu'à Marino, à douze milles de Rome, avec une petite armée de cinq cents lances environ, divisée en trois corps : le premier placé directement sous ses ordres, les deux autres commandés par Bernardon de la Salle et par Silvestre Bude (2). D'un autre côté, la bannière de Clément VII, flottait toujours sur le Château-Saint-Ange.

Mais dans un même jour, le 29 avril 1379, le Château-Saint-Ange fut repris par les Romains, et le comte Albéric de Barbiano, célèbre condottiere italien au service d'Urbain VI, écrasa, à Marino, les troupes de Louis de Montjoie et de Bernardon de La Salle. Albéric de Barbiano avait pour second Galeazzo de' Pepoli. Celui-ci commença par avoir le dessous, au premier choc. Mais Albéric de Barbiano ayant exécuté une charge impétueuse, la compagnie de Bernardon de La Salle fut rompue, et Bernardon en personne tomba aux mains de l'ennemi. Louis de Montjoie et Silvestre Bude finirent par partager le même sort, après cinq heures de combat acharné. Un grand nombre de routiers avait péri; les autres, à peu d'exceptions près, furent faits prisonniers avec leurs trois chefs; et Albéric de Barbiano rentra triompant dans Rome, traînant

(1) Louis de Montjoie appartenait à l'une des plus anciennes familles d'Alsace, les Frohberg. Montjoie est la traduction exacte en français des mots allemands : *berg* et *froh*.

(2) D'après certains auteurs, notamment d'après Gattaro et Collenuccio, le troisième corps était commandé, non par Silvestre Bude, mais par un certain Pierre *de la Sagra*, qui était également un capitaine de routiers, venu de France et tout dévoué à Clément VII (Raynaldi, 1378, § cv). Dans d'autres récits, Louis de Montjoie n'est pas nommé. Mais il est un nom qui se retrouve toujours, dans tous les textes, c'est celui de Bernardon de La Salle. Tant la réputation du Gascon avait fini par se répandre en Italie et par surpasser celle de tous les autres chefs de compagnies françaises.

derrière lui ses adversaires vaincus et captifs, la bannière renversée en signe de défaite (1).

Les historiens favorables à Urbain VI n'ont pas manqué de faire grand bruit de cette défaite de Marino. L'un d'eux raconte même, par une erreur singulière qui n'a pas échappé aux critiques du savant Baluze (2), que Bernardon de La Salle fut tué dans le combat, en ajoutant, bien entendu, avec force phrases à effet, que cette mort était le juste châtiment du concours prêté par le Gascon aux fauteurs du schisme (3). Que les partisans de Clément VII aient été complètement battus, la chose est hors de doute. L'échec parut si grave que Clément VII se détermina, quelques jours plus tard, à abandonner l'Italie, et qu'il s'embarqua au mois de mai pour aller se réfugier à Avignon. Mais Albéric de Barbiano se borna, en somme, à mettre en pleine déroute la petite armée qui s'était trop hardiment avancée sur Rome. Tout au plus fit-il ensuite une démonstration vers Anagni, sans essayer du reste, de s'emparer de cette ville. Or, il restait d'autres bandes de routiers dévouées à la cause de Clément VII; et, ce qui est plus grave, ces bandes détenaient, comme point d'appui, sans parler d'Anagni (4), quelques petites places fortes situées au nord du Patrimoine de Saint-Pierre, en général dans les alentours du lac de Bolsène. Les compagnies les avaient, sans

(1) *Chronicon Estense*, Muratori, xv, col. 503; *Cronica Sanese*, Muratori, xv, col. 263; *Cronaca Riminese*, Muratori, xv col. 920; Andrea Gattaro, *Istoria Padovana*, Muratori, xvii, col. 277; *Cronica di Bologna*, Muratori, xviii, col. 520; Collenuccio, *Compendio della storia di Napoli*, lib. V.

(2) Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium*, I. col. 1231.

(3) Raynaldi, *Annales Eccles.*, 1379, § xxiv. — Raynaldi invoque l'autorité de l'*Historia Anglicana*. de Thomas Walsingham. Mais Raynaldi s'est laissé tromper par une mauvaise leçon, qui substituait le mot : *campi* au mot : *capti*, dans l'ancienne édition de Walsingham. Cette faute ayant été corrigée, lorsque l'*Historia Anglicana* a été réimprimée, en 1863, dans la collection du *Master of the Rolls*, il se trouve que le passage (I, p. 393), invoqué à tort par Raynaldi, est au contraire parfaitement d'accord avec toutes les autres sources, pour attester que Bernardon de La Salle fut seulement fait prisonnier.

(4) En 1383, Anagni appartenait toujours aux partisans de Clément VII. — Raynaldi, *Annales Eccles.*, 1383, § iii.

nul doute, occupées à l'époque de l'expédition contre les cités rebelles au Saint-Siège, alors que les routiers étaient venus de France, soit avec Bernardon de La Salle, en 1375, soit avec Jean de Malestroit et Silvestre Bude, en 1376. Telles étaient Farnèse, Bolsène, Onano et Acquapendente (1), dans le dictrict de Viterbe, et plus à l'est, en Ombrie, le château de Cannara (2) dans le district de Foligno. Déloger les routiers de ces positions, presque toujours d'un accès fort difficile et rendues presque inexpugnables par la nature même, eut été une entreprise aussi longue que pénible. Ni Albéric de Barbiano, ni aucun autre général au service d'Urbain VI, ne se soucièrent de la tenter. Naturellement, les vaincus de Marino trouvèrent auprès de ces autres compagnies un concours assuré, qui leur permit de se rallier plus facilement, lorsqu'ils furent, suivant l'usage général de l'époque, remis en liberté, sous des conditions plus ou moins dures, après le triomphe d'Albéric de Barbiano. Pendant de longues années encore, toutes ces bandes, tous ces *Bretons,* comme disaient les Italiens, dont le chef le plus influent fut désormais sans conteste Bernardon de La Salle, devaient se maintenir en plein cœur de l'Italie, disposées parfois à servir sans distinction quiconque les payait bien, mais restant toujours et malgré tout immuablement fidèles à l'obédience du pape d'Avignon, et constituant une perpétuelle menace pour les états soumis au pape de Rome.

Quant à Bernardon de La Salle, non seulement il ne périt pas dans le combat de Marino, mais encore, fait prisonnier par Albéric de Barbiano, il dut, à la fois, recouvrer rapidement sa pleine liberté et pouvoir aussitôt reformer ses compagnies. En effet, dès l'année suivante (1380), il se trouvait

(1) Toutes ces places étaient encore occupées en 1393 par les compagnies dévouées au pape d'Avignon. — Voir Paul Durrieu, *Le Royaume d'Adria*, p. 59.

(2) Cannara fut, en 1388, le quartier général de Bernardon de La Salle, en Ombrie. — Minerbetti, col. 159.

en mesure de prendre sa revanche, en battant à son tour les Romains, avec le concours du comte de Fondi (1), et en leur infligeant une perte de plus de quatorze cents hommes, tant morts que pris (2).

Malgré la retraite de Clément VII à Avignon, le rôle de ses partisans n'en continuait pas moins à rester des plus actifs en Italie. Des Etats de l'Eglise, la guerre allumée par le Grand Schisme gagnait le royaume de Naples. La reine Jeanne, qui gouvernait alors, s'était déclarée, contrairement aux vœux de ses sujets, en faveur du cardinal de Genève. Jeanne n'avait pas d'enfants. Mais il restait un descendant mâle de ce frère de saint Louis, de ce roi Charles Ier qui avait fondé la dynastie angevine en 1265. C'était Charles d'Anjou, duc de Durazzo, issu d'un fils cadet du roi de Naples Charles II. Tandis que la reine penchait pour Clément VII, Charles de Durazzo embrassa chaudement le parti d'Urbain VI, fit déclarer par ce pontife la reine déchue du trône, pour rébellion au Saint-Siège, et, en conséquence, comme plus proche héritier mâle de la couronne, prit, sous le nom de Charles III, le titre de *Roi de Sicile*, qui était le titre officiel des souverains règnant à Naples. Justement irritée, la reine Jeanne, de son côté, voulut ruiner à jamais les droits héréditaires invoqués par Charles de Durazzo. Sur le conseil de Clément VII, elle choisit pour fils adoptif et pour successeur ce même duc Louis d'Anjou dont il a déjà été question, bien que ce prince français ne se rattachât que par une parenté assez éloignée, et en ligne féminine, à la famille royale de Naples (3).

(1) Onorato Cajetani, comte de Fondi, un des partisans les plus dévoués de Clément VII.

(2) *Chronique des quatre premiers Valois*, publiée par la Société de l'Histoire de France, p. 285; *Cronica di Bologna*, Muratori, XVIII, col. 522.

(3) Louis d'Anjou était l'arrière-petit-fils de Marguerite de Sicile, fille du roi de Naples Charles II, qui avait épousé en 1290 son cousin Charles de France, comte de Valois, en lui apportant en dot le comté d'Anjou, plus tard

Dès lors, il y eut pour le trône de Naples, comme pour la Chaire de Saint-Pierre, deux partis rivaux. D'une part, la seconde Maison d'Anjou, issue du frère de Charles V, faisant cause commune avec le pape d'Avignon. De l'autre, Charles de Durazzo, et plus tard son fils Ladislas, continuant toujours, malgré quelques altercations très vives, à rester d'accord avec le pape de Rome pour se prêter un mutuel concours. Bien entendu, la France ne pouvait hésiter. Pendant plusieurs années, tous les efforts de sa politique, en Italie, allaient tendre à favoriser les revendications ou les tentatives de Clément VII et de la Maison d'Anjou (1). En revanche, Charles et Ladislas de Durazzo, de même qu'Urbain VI et ses successeurs, devaient être appuyés, d'une manière presque unanime, par tous les états italiens, sans excepter même ceux qui se trouvaient, comme la République de Florence, attachés à la monarchie française par d'étroits liens d'ancienne amitié.

Après avoir adopté le duc d'Anjou, la reine Jeanne était revenue à Naples, voulant jusqu'au bout disputer son royaume à Charles de Durazzo. Elle comptait, pour diriger la résistance, sur son quatrième mari, un prince allemand, Othon de Brunswick. Autour d'Othon se groupèrent quelques auxiliaires dévoués, tels que Robert d'Artois, fils du comte d'Eu, et le marquis de Monferrat. Bernardon de La Salle était trop attaché à Clément VII pour ne pas être tout acquis, à l'avance, au parti de la reine. Il vint donc également se placer au

érigé en duché. En ligne masculine, il faut remonter jusqu'au père de saint Louis pour retrouver un ascendant commun de la première et de la seconde Maisons d'Anjou. Mais on doit remarquer, d'autre part, que la prétendue loi salique n'existait pas dans le royaume de Naples et que les femmes succédaient parfaitement. C'est ainsi que la reine Jeanne était montée sur le trône après la mort de son grand-père, le roi Robert.

Voir : Paul Durrieu, *La prise d'Arezzo par Enguerrand VII, sire de Coucy*, p. 3.

(1) Voir ce qui a déjà été dit plus haut, p. 46, au sujet des fréquentes démarches faites, au nom du roi de France, auprès de la République florentine, en faveur de Clément VII et de la Maison d'Anjou.

premier rang parmi les défenseurs de la reine Jeanne (1).

Cette fois encore, l'aventurier gascon vit succomber la cause qu'il servait de son épée. Charles de Durazzo entra dans Naples le 16 juillet 1381. La reine Jeanne, réfugiée dans le Château-Neuf, fut étroitement bloquée pendant qu'Othon de Brunswick, qui tenait encore la campagne, faisait de suprêmes efforts pour tenter de reprendre la ville. Un dernier combat, livré le 25 août 1381, décida du sort du royaume. Othon de Brunswick fut vaincu et fait prisonnier. Les autres capitaines du parti cherchèrent un asile dans le Château-Saint-Elme. Mais dès le lendemain 26 août, ils durent capituler. Ils obtinrent, il est vrai, de conserver leur liberté; mais à la condition formelle de s'engager, pendant un an, à ne plus porter les armes contre Charles de Durazzo (2). La reine Jeanne n'eut plus d'autre ressource que de se rendre au vainqueur. Mieux eût valu, pour elle, chercher à fuir à tout prix. Charles de Durazzo voulut la contraindre à annuler, en sa faveur, l'adoption du duc d'Anjou. Comme elle s'y refusait, il la fit impitoyablement mettre à mort, sous prétexte de venger la mort d'André de Hongrie, premier mari de la reine, qui avait été assassiné en 1345 (3).

Bernardon de La Salle échappa-t-il au désastre? ou, ce qui est infiniment plus probable, fut-il au nombre des capitaines qui traitèrent pour la reddition du Château-Saint-Elme? Il est certain qu'il ne demeura pas prisonnier comme Othon de Brunswick; et, dans tous les cas, s'il dut, pour conserver sa

(1) *Giornali Napoletani*, dans Muratori, XXI, col. 1042; Summonte, *Historia della città e regno di Napoli*, 2e édition, II, p. 463. — Voir aussi Froissart, éd. Buchon, liv. II, chapitre L.

(2) Bonincontri, *Annales*, dans Muratori, XXI, col. 41; *Giornali Napoletani*, même volume, col. 1043; Summonte, fin du livre III; Giannone, *Historia civile del regno di Napoli*, lib, XXIII, cap. V; etc., etc.

(3) Rien de moins certain, cependant, que la participation de la reine Jeanne à l'assassinat d'André de Hongrie. Elle n'est guère mieux prouvée, pour citer un exemple célèbre qui présente une grande analogie, que la prétendue complicité de Marie Stuart dans le meurtre de son second mari, Darnley.

liberté, promettre, comme ses compagnons d'armes, de ne plus combattre Charles de Durazzo pendant une année entière, ce délai d'un an se trouvait expiré, lorsqu'au mois de septembre 1382, Louis d'Anjou pénétra à son tour dans le royaume de Naples.

A la mort de la reine Jeanne, le duc d'Anjou avait pris de son côté, comme Charles de Durazzo du sien, le titre de roi de Sicile, sous le nom de Louis Ier. Vivement poussé par Clément VII, il avait organisé une expédition, grâce au concours de la France; et il venait dans le midi de l'Italie, avec le double but de venger le meurtre de sa mère adoptive et de conquérir l'héritage qu'elle lui avait laissé. Dès que Louis d'Anjou se fut un peu avancé dans le royaume de Naples, tout ce qui restait des anciens défenseurs de la reine Jeanne vint se rallier autour de lui. L'un des premiers à accourir fut naturellement Bernardon de La Salle (1). Par un des contrastes si fréquents dans les guerres du XIVe siècle, pendant qu'il allait rejoindre l'armée de Louis d'Anjou, il y avait également, parmi les capitaines de Charles de Durazzo, un gascon, un chef de compagnie, peut-être un des anciens compagnons d'armes de Bernardon : Bertrand d'Orthez (2).

Une sorte de fatalité semblait poursuivre les alliés du pape d'Avignon. La campagne entamée par Louis d'Anjou débuta assez heureusement; il pressa vivement son adversaire et lui enleva quelques places importantes. Il est même impossible de dire que le prince français ait jamais éprouvé le moindre échec sérieux. Mais Charles de Durazzo sut organiser la plus habile résistance et faire surgir de toutes parts des obstacles qui entravaient la marche de l'ennemi. Puis, quand il se vit

(1) Bonincontri, *Annales*, Muratori, XXI, col. 42.

(2) « *Bertherandus de Orthes in Gasconia* » reçut, de Charles de Durazzo, en récompense de ses services, pour lui et pour ses héritiers, une rente annuelle de cent ducats d'or à percevoir sur les revenus de la gabelle de Nice; et cette donation fut confirmée, le 18 juillet 1393, par Ladislas de Durazzo. — Archives de Naples, Registre Angevin n° 363, f° 131 v°.

serré de trop près, il arrêta Louis d'Anjou, en lui proposant de vider leur querelle par un combat singulier en champ clos. Le chevaleresque Louis d'Anjou accepta de bonne foi, et s'occupa de faire régler les conditions du duel. Bien entendu, cette proposition n'était qu'une feinte, qui permit à Charles de Durazzo de gagner plusieurs mois, en amusant son rival par de vains simulacres de préparatifs. Chose curieuse, l'emploi de ce stratagème avait été conseillé à Charles de Durazzo par son prisonnier, par Othon de Brunswick en personne. Cependant, tandis que les délais s'ajoutaient aux délais, les approvisionnements s'étaient épuisés, et, les vivres manquant, les troupes venues avec le fils adoptif de la reine Jeanne se trouvaient dans la plus affreuse détresse. En outre, le climat de l'Italie méridionale, toujours si fatal aux armées françaises, exerçait sa funeste influence. Les effectifs diminuaient rapidement de jour en jour. Une épouvantable épidémie survint, qui acheva de décimer les rangs, en enlevant un grand nombre de chevaliers et notamment le comte Amédée VI de Savoie, le principal chef de l'expédition, après le roi Louis. Jusqu'au bout, Louis d'Anjou fut véritablement admirable de courage et de résignation. Mais enfin, déjà affaibli par les privations et frappé au cœur par tant de désastres, il finit par succomber lui-même, à Bari, le 20 septembre 1384, emporté presque soudainement par un refroidissement (1).

Le trépas du prétendant français entraîna aussitôt la dispersion de ses partisans. Tous ceux qui étaient originaires du royaume de Naples même se groupèrent désormais autour de deux grands seigneurs napolitains, Ugo de Sanseverino et Ramondello Orsini, fils du comte de Nola. Quant aux Français, ils ne cherchèrent plus qu'à regagner leur patrie au prix de

(1) *Religieux de Saint-Denys*, I, pp. 330-338; Summonte, Collenuccio, et les autres historiens napolitains déjà cités. — Voir aussi : *La prise d'Arezzo par Enguerrand VII Sire de Coucy.*

peines et de souffrances sans nombre. Bernardon de La Salle prit également le chemin de la France, mais en exécutant son voyage dans des conditions infiniment plus douces. Son ancien métier de chef de bande, en le familiarisant avec les situations presque désespérées, devait certainement lui avoir rendu moins pénibles à supporter les terribles épreuves par lesquelles les compagnons du roi Louis venaient de passer. De plus il eut l'avantage de faire route avec Othon de Brunswick, que Charles de Durazzo venait de remettre en liberté, comme récompense de son bon conseil. Singulier personnage vraiment que ce quatrième mari de l'infortunée reine Jeanne! Fait prisonnier par Charles de Durazzo, il avait donné à son vainqueur un avis qui avait entraîné la perte de Louis d'Anjou; délivré par Charles de Durazzo reconnaissant, il se hâtait de regagner la France pour aller offrir ses services à la veuve et aux enfants de Louis d'Anjou, et contre ce même prince qui lui ouvrait à l'instant les portes de sa prison. Bernardon de La Salle et Othon de Brunswick passèrent par Sienne, où les chefs du gouvernement leur offrirent une somptueuse hospitalité, du 19 au 21 janvier 1385 (1). Quelques jours plus tard le capitaine gascon arrivait à Avignon, auprès du pape Clément VII (2).

L'attitude que Bernardon de La Salle avait prise au moment de la déclaration du Grand Schisme et dans les guerres qui précédèrent ou suivirent la mort de la reine Jeanne, jointe à l'influence que lui donnait la présence de ses routiers au centre de la Péninsule, lui avaient acquis une situation tout à fait exceptionnelle. Dès lors, à la cour d'Avignon, aussi bien que dans les conseils de la Maison d'Anjou, il fut considéré comme l'un des plus fermes appuis de ce que l'on peut justement appeler le parti français en Italie. En Italie même, sa réputa-

(1) *Cronica Sanese*, Muratori, xv, col. 291.

(2) Bernardon de La Salle dut arriver à Avignon au moins quelques jours avant le 20 avril 1385.

tion n'était plus à faire comme habile homme de guerre, comme *gran condottiere di gente d'armi* (1). Nous en avons pour preuve un fait bien significatif. Le vieux Bernabo Visconti qui recherchait de si belles alliances pour ses filles légitimes (2), n'oubliait pas non plus ses filles naturelles. Pour les premières il avait voulu des princes; pour les secondes, il choisit parmi les premiers capitaines de l'époque. A Donnina, l'une d'elles, il avait donné comme époux Jean d'Hawkwood, l'illustre général dont le portrait équestre se dresse encore aujourd'hui sur les parois du Dôme de Florence, en témoignage de reconnaissance et d'admiration. Lorsqu'il s'agit de marier Ricciarda, la sœur de Donnina, nul ne lui parut plus digne d'obtenir la main de la jeune fille que Bernardon de La Salle (3).

La naissance de Ricciarda était irrégulière, il est vrai; mais d'après les mœurs du pays, cette circonstance constituait une infériorité beaucoup moins grande en Italie que partout ailleurs. Du reste, au moment du mariage de Donnina avec Jean d'Hawkwood, la propre femme légitime de Bernabo, Regina de La Scala, prit part à la cérémonie, avec toutes ses filles. Elle combla même Donnina de cadeaux princiers. Les fêtes furent somptueuses; et si l'on ne se livra pas au plaisir de la danse, ce fut à cause de la mort encore récente d'une fille de Bernabo, Taddée Visconti, femme d'Etienne de Bavière et mère de la future reine de France Isabeau de Bavière (4). Ricciarda fut-elle plus heureuse que sa sœur en épousant Bernardon de La Salle, et lui fut-il permis de danser à ses noces? En tout cas,

(1) C'est ainsi que l'appelle un auteur contemporain, Andrea Gattaro, dans son *Istoria Padovana*, Muratori, XVII, col. 500.

(2) Voir plus haut, p. 39.

(3) Corio, *Historia di Milano*, III parte (f° 259 v° de l'édition de 1554); Andrea Gattaro, *Istoria Padovana*, l. c.

(4) Voir les curieux détails renfermés dans un document publié par L. Osio, *Documenti tratti dagli Archivj Milanesi*, I, p. 191.

par ce mariage, l'ancien chef de routiers, devenu le gendre de Bernabo, se trouva, en somme, allié aux familles souveraines, propre beau-frère des ducs d'Autriche et de Bavière, du roi de Chypre et de Jean-Galéas Visconti, le futur duc de Milan.

Louis d'Anjou laissait deux fils, l'aîné appelé Louis comme son père et le second Charles, sous la tutelle de sa veuve, la reine Marie de Bretagne. Marie était la fille d'un saint, Charles de Blois, et de l'héroïne presque légendaire des guerres de Bretagne, l'intrépide Jeanne de Penthièvre. Je ne sais pas de plus magnifique éloge à faire de la reine Marie que de la proclamer, à juste titre, digne d'un tel père et d'une telle mère. Il nous est resté, pour la période qui s'étend de 1381 à 1387, un document du plus haut prix. C'est le journal de Jean Lefèvre, évêque de Chartres, qui fut successivement chancelier de Louis Ier et de Louis II d'Anjou (1). Dans ce journal, aucun artifice de composition, rien qui sente le rédacteur de chroniques ou de mémoires, ni à plus forte raison l'apologiste. L'évêque de Chartres se contente de noter brièvement, en quelques phrases très sèches, ce qu'il a fait chaque jour, soit en compagnie de la reine, soit par ses ordres. Jamais de réflexion personnelle, jamais la moindre remarque

(1) Jean Lefèvre, évêque de Chartres en 1380, fut investi de la charge de chancelier par Louis Ier d'Anjou, le 7 février 1381. Il mourut le 11 janvier 1390.

Le manuscrit autographe de son Journal est conservé à la Bibliothèque nationale. Ms. français 5015. C'est un manuscrit, sur papier, de deux cent dix-neuf feuillets numérotés II à CCXVIII, le chiffre XXX étant répété, plus un feuillet dont le numéro a disparu. Les feuillets ont 27 centimètres de haut sur 21 de large. En laissant de côté les notes exclusivement relatives au fonctionnement de la Chancellerie et quelques pièces transcrites *in extenso*, tout le Journal proprement dit est en français et, à partir du feuillet 30, de la main même de l'évêque de Chartres. Ce précieux volume est en grande partie inédit. Cependant Le Laboureur en a publié d'assez longs fragments dans son *Histoire de Charles VI*, pp. 57-70; et Baluze s'en est servi pour les notes des *Vitæ Paparum Avenionensium*. Mais tous les passages reproduits par Le Laboureur sont relatifs à Louis Ier d'Anjou et ne dépassent pas le f° 44 du manuscrit original. Quant à Baluze, il se contente d'invoquer l'autorité du *Journal de Jean Lefèvre*, en en donnant seulement quelques extraits, traduits en latin, et souvent abrégés ou même analysés.

sur l'importance de tels ou tels événements. Et cependant il est impossible de parcourir ces pages, qui dépeignent avec tant de simplicité la vie de la reine Marie, sans se trouver entraîné à rendre un éclatant témoignage à la veuve de Louis d'Anjou. Marie de Bretagne, en effet, nous apparaît comme un de ces nobles types de femmes, à la fois mères admirables et véritablement souveraines par le cœur comme par la naissance, chez qui le dévouement maternel n'est égalé que par le courage et la dignité. Par la mort de Louis d'Anjou, son fils aîné, Louis II, se trouvait investi de tous les droits ayant appartenu à son père. Louis d'Anjou avait, à l'avance, dévolu à la reine la tutelle de ses enfants. Au moment de quitter la France pour aller tenter la conquête du royaume de Naples, il lui avait fait jurer de continuer son œuvre s'il lui arrivait de succomber à la tâche. La reine Marie le déclare elle-même : « Quant Monseigneur partit pour faire son voyage..... je lui promis et jurai, sur les Saints-Evangiles, que s'il plaisait à Dieu le prendre avant moi, je prendrais le bail, garde et gouvernement de nos enfants et de leurs terres, et la charge d'accomplir son testament à mon pouvoir; lesquelles promesse et serment je n'oserais sans charger ma conscience, ni ne voudrais en aucune manière enfreindre (1). » De fait, rarement serment fut mieux tenu. Désormais toutes les actions de la reine Marie, ou pour mieux dire son existence tout entière, n'eurent plus qu'un seul but : assurer à son fils la couronne léguée par la reine Jeanne à la seconde Maison d'Anjou.

Quant à ce fils, objet d'une telle sollicitude, au jeune Louis II, ce n'était encore qu'un enfant. Né le 5 octobre 1377,

(1) « Quant Monseigneur se parti pour faire son voiage, comme dessus est dit, il voulsist que je lui promeisse et par son commandement lui promis et juray, sur les Saints-Evangiles, que se il plaisoit à Dieu le prendre avant moy, je prendroie le bail, garde et gouvernement de ..... noz enfans et de leurs terres et la charge de acomplir son testament à mon povoir; lesquelles promesse et serment je ne oseroie sauve ma conscience, ne vouldroie en aucune maniere enffraindre. »— *Journal de Jean Lefèvre*, Bib. nationale, Ms. français 5015, f° 36.

il n'avait donc pas encore tout à fait sept ans à la mort de son père. Mais déjà, avec une gravité bien au-dessus de son âge, il commençait à s'acquitter de son rôle de roi. Je ne puis résister au plaisir de citer, à ce sujet, un délicieux épisode raconté par l'évêque de Chartres : « Ce jour [mardi 26 septembre 1385] le pape parti de Castelnof (1). Le roy li fu au devant ainssi comme à mi-chemin. Et vindrent à l'entrée du pont de Sorgue (2) et le roy descendi à pié pour mener le pape par le frain. Et, pour ce qu'il estoit trop petit, le sire de Vinay (3) porta le roy entre ses bras; et le roy tenoit la main au frain de la mule du pape. Ainssi vindrent jusques au chastel (4). » N'est-ce pas le plus charmant tableau? Ne croirait-on pas voir, en lisant ces quelques lignes, le petit roi ainsi respectueusement porté par un de ses fidèles défenseurs, afin que sa main d'enfant puisse saisir à la bride la monture du Souverain-Pontife, que le monarque de sept ans doit conduire lui-même, en sa qualité de chef d'un royaume vassal de l'Eglise?

Bien lourde était la tâche qu'allait assumer la reine Marie. Tout semblait l'accabler à la fois. Pendant ce même mois de septembre 1384, elle perdait, à quelques jours de distance, et son mari et sa mère, Jeanne de Penthièvre. Mais le courage de la reine grandissait avec les épreuves. Elle ne se laissait pas abattre, comme ce bon seigneur de Chasteaufromont (5), un des plus vieux amis de Louis d'Anjou, qui, étant venu la voir le jour même où il avait appris qu'elle était veuve, *ploura comme une commère, très nicement* (6), *sans dire mot de*

(1) Château-Neuf-du-Pape, Vaucluse, arrondissement et canton d'Orange.

(2) Sorgues, Vaucluse, arrondissement d'Avignon, canton de Bédarrides.

(3) François de Chassenage, seigneur de Vinay, qui fut plus tard gouverneur d'Asti.

(4) *Journal de Jean Lefèvre*, f° 85.

(5) Pierre d'Avoir, seigneur de Chasteaufromont, était le favori de Louis Ier d'Anjou.

(6) Très niaisement.

réconfort (1). Bien au contraire, Marie se mit aussitôt résolument à l'œuvre. La malheureuse issue de l'expédition de Louis d'Anjou la laissait presque dénuée de ressources. Il fallait tout réorganiser, rallier autour d'elle ses partisans, ou se mettre en rapport avec ceux qui étaient restés en Italie; enfin gagner les régents du royaume de France, ses deux beaux-frères, les ducs de Berry et de Bourgogne. Ceux-ci avaient jadis fourni un subside considérable au roi Louis Ier; plus tard ils lui avaient envoyé Enguerrand de Coucy avec des renforts (2). Ils estimaient donc qu'ils s'étaient suffisamment acquittés envers la Maison d'Anjou et se montraient assez froids à l'égard du jeune Louis II, dont ils hésitaient presque à reconnaître formellement les droits. Toutefois la veuve et les enfants de Louis d'Anjou ne manquaient pas d'alliés restés fidèles à leur cause. Tel était Bernabo Visconti, qui espérait marier sa fille Lucie à l'héritier du trône de Naples. Tel était surtout le pape Clément VII d'Avignon. Ce dernier se montrait toujours disposé à faire cause commune avec la Maison d'Anjou. La reine Marie comprit les avantages d'une alliance intime avec le Pontife. Pour pouvoir mieux agir de concert avec lui, elle se décida à quitter ses résidences habituelles de l'Anjou et du Maine et à aller s'établir dans le Comtat-Venaissin, aux portes d'Avignon. D'ailleurs un séjour dans la vallée du Rhône devait lui permettre d'agir personnellement, et sans perdre de temps, en faveur de son fils.

En effet, ce n'était pas seulement le royaume de Naples que la reine Jeanne avait légué à Louis d'Anjou. C'était encore la Provence, restée toujours l'apanage des descendants du roi Charles Ier d'Anjou. A la mort de sa mère adoptive, Louis Ier avait d'abord songé à mettre la main sur cette province; mais les instances de Clément VII l'avaient déterminé à suivre une

(2) *Journal de Jean Lefèvre*, f° 34.

(2) Voir : Paul Durrieu, *La Prise d'Arezzo par Enguerrand VII, sire de Coucy*.

autre marche. Il avait cru mieux faire en passant en Italie, pour attaquer son ennemi dans le cœur même des états disputés. La reine Marie fut plus heureusement inspirée. Avant d'organiser une nouvelle expédition contre Naples, elle voulut tenter la conquête de la Provence. Balthasar Spinola gouvernait le pays au nom de Charles de Durazzo, avec le titre de sénéchal de Beaucaire. Mais les sympathies étaient déjà grandes pour la Maison d'Anjou. Une fois installée dans le Comtat-Venaissin, la reine Marie allait achever de gagner les cœurs, en encourageant ses alliés de sa parole, en recevant en personne les seigneurs et les délégués des municipalités et même en n'hésitant pas à s'aventurer, au besoin, jusque dans les contrées encore soumises à la Maison de Durazzo (1).

Partie de Bicêtre, près Paris (2), le 22 mars 1385 (3), la veuve de Louis d'Anjou arriva le 20 avril suivant à Villeneuve, en face d'Avignon. Au devant d'elle vinrent deux capitaines envoyés par le pape. L'un était Bernardon de La Salle, arrivé récemment de Sienne; l'autre un chef de compagnie, allemand d'origine (4), Pierre de La Couronne (5), qui, comme Bernardon de La Salle, avait été, en

(1) A ces voyages de la reine dans les cantons encore rebelles, se rattache cet épisode raconté avec une si naïve crudité de langage par Jean Lefèvre : « Jeudi VIIe jour [de septembre 1385] Madame disna aux Cordeliers dehors Salon (Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix).... Après disner, quant nous passames devant Alemanon (Lamanon, Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles, canton d'Eyguières], un de la garnison, estant sur les roches, nous monstroit son c.., et faisoit mine de nous geter des pierres à nous, et ycelle forteresse se tient pour le sénéchal de Beaucaire. Et ce despleust for[te]ment aux gens de Madame. » — *Journal de Jean Lefèvre*, f° 82 v°.

(2) Bicêtre était la résidence du duc de Berry.

(3) *Journal de Jean Lefèvre*, f° 52.

(4) Theodoricus de Niem, *De origine causisque Schismatis*, lib. I, cap. XXVII.

(5) C'est à tort que Litta (*Famiglie celebre Italiane*, Colonna di Roma, tav. v) a fait de ce chef de bandes un membre de l'illustre famille des Colonna, en le rattachant à la branche des seigneurs de Palestrina. Cette erreur remonte à Baluze qui dans les notes des *Vitæ Paparum Avenionensium* (I, col. 1254), a traduit inexactement par : Petrus de Columna, le Pierre de La Couronne du *Journal de Jean Lefèvre*. Le véritable nom du capitaine sous sa forme allemande, devait être quelque chose comme : Peter Kranz, ou Peter von Krone.

Italie, un des auxiliaires de Louis Ier d'Anjou dans sa funeste tentative sur le royaume de Naples (1).

La soumission de la Provence au jeune Louis II, telle était la grande préoccupation du parti Angevin. Dès le 24 avril, une sorte de grand conseil de guerre fut tenu, en présence du pape et de la reine. Parmi les assistants, on remarqua Bernardon de La Salle (2). L'aventurier gascon, ainsi que Pierre de La Couronne, allait être appelé à jouer un rôle important dans la réalisation de ces projets de conquête. Tous deux, en effet, au milieu des partisans de la Maison d'Anjou, représentaient l'élément purement militaire; ils apportaient l'appui de leur expérience, et pouvaient mettre en ligne, à côté des troupes plus ou moins solides fournies par les seigneurs qui entouraient la reine, leurs compagnies de gens d'armes, depuis longtemps rompus au métier de la guerre. Aussi de quels égards furent-ils entourés! A la cour du pape, ils occupaient, ou peu s'en faut, la première place réservée aux laïques. C'étaient eux, on l'a vu à l'instant, qui avaient été recevoir la reine Marie, lors de son arrivée à Villeneuve. Un peu plus tard, des fonctions d'honneur leur furent encore attribuées dans une circonstance solennelle. Pour tous ses partisans, le fils aîné de Marie d'Anjou était depuis longtemps : LE ROI LOUIS II. Dès le 31 décembre 1384, l'un des plus puissants parmi les grands seigneurs napolitains dévoués à la Maison d'Anjou, Ugo de Sanseverino, comte de Potenza, était venu, à Angers, proclamer l'avènement du jeune prince au royaume de Sicile (3). Mais comme la couronne de Sicile était un fief dépendant du Saint-Siège, il fallait encore que le nouveau souverain prêtât hommage au pape et reçut de lui l'investiture, sous la forme symbolique de la tradition d'une

(1) Bonincontri, *Annales*, dans Muratori, XXI, col. 42; *Giornali Napoletani*, même volume, col 1046. A. di Constanzo, *Historia del regno di Napoli*, Aquila, 1582, f°, lib. VIII, pp. 207-209.

(2) *Journal de Jean Lefèvre*, f° 55 v°.

(3) *Journal de Jean Lefèvre*, f° 44.

bannière aux armes du royaume. En même temps, pour attester l'étroite alliance qui existait entre eux, le Saint-Père devait remettre à Louis II le gonfalon de la Sainte-Eglise-Romaine. La cérémonie eut lieu le jour de la Pentecôte, 21 mai 1385, à l'issue de la messe du pape; et jusqu'au moment fixé pour la remise des deux bannières emblématiques, ces bannières furent portées, l'une, celle de l'Eglise, par Bernardon de La Salle, l'autre, celle du royaume de Sicile, par Pierre de La Couronne (1). Ainsi, tandis que le petit roi, accompagné de sa mère, s'inclinait devant le pontife, debout, à côté de l'autel, comme prêt à défendre de sa vaillante épée, cette femme, ce prêtre et cet enfant, se tenait Bernardon de La Salle, ayant dans ses mains le drapeau, insigne du pouvoir conféré par le Saint-Siège. Spectacle vraiment remarquable et bien caractéristique! Lorsque Bernardon quittait l'Agenais pour se mettre à courir les aventures, lorsque, au début de sa carrière, il escaladait les murailles des places-fortes *en grimpant comme un chat,* aurait-il jamais pu rêver que quelques vingt-cinq ans plus tard il serait appelé à figurer au milieu des pompes de la cour pontificale, entre l'héritier du trône de Naples, cousin-germain du roi de France, et celui qui restait toujours le vrai pape aux yeux d'une partie de la Chrétienté? Hélas! dans le chevalier honoré de marques d'estime si particulières, dans le capitaine, espoir du pape d'Avignon et de la Maison d'Anjou, survivait toujours l'ancien chef de routiers. Deux ans se seront à peine écoulés que Bernardon de La Salle, revenu en Italie à la tête de ses vieilles bandes, inaugurera une nouvelle série d'expéditions qui ne rappelleront que trop fidèlement les exploits de sa vie passée.

(1) « Dimanche, jour de la Penthecoste, Madame [la reine] et le roy furent à la messe du pape. Après la messe, le roy, autorisé de sa mere, fist hommage et les seremens de l'infeudacion. Et li fist le pape investiture par la tradition de la baniere de l'Esglise que tenoit messire Bernard de La Sale, et de la baniere de Secile que tenoit messire Pierre de La Couronne. » — *Journal de Jean Lefèvre*, f° 58 v°.

Du reste, si le Gascon était dévoué à Clément VII et à Louis II d'Anjou, s'il ne demandait qu'à seconder les efforts de la reine Marie, c'était cependant à beaux deniers comptants qu'il leur offrait le concours de ses troupes. On ne fait pas la guerre sans argent. Le lecteur a déjà vu, à propos de l'expédition de Jean III d'Armagnac, quelles hautes payes se faisaient donner les gens d'armes. En Italie, ils n'étaient pas moins exigeants qu'en France. Les bandes amenées, en 1376, par le cardinal de Genève contre les cités rebelles au Saint-Siège, avaient reçu, par lance garnie, dix-huit florins de gages mensuels (1). Bernardon de La Salle et Pierre de La Couronne étaient tout prêts à se lier, pour un temps plus ou moins long, par un traité absolument analogue à celui qui intervint, en 1390, entre la République florentine et le comte Jean III d'Armagnac. Mais la clause essentielle, le principe même de ce traité, était l'engagement à contracter par le pape et par la reine de leur payer, avant le 1er novembre suivant, quarante mille florins (2), sans compter les gages à courir ultérieurement. Or, l'argent manquait presque complètement, aussi bien à Clément VII qu'à la reine Marie. Dès qu'un nouveau besoin de fonds se manifestait, on voyait se reproduire cette scène, décrite en quelques mots par l'évêque de Chartres : « Ce jour fûmes au conseil, très-angoisseux, sur faulte de finance (3). » La reine pouvait bien encore se procurer ce qu'il lui fallait pour octroyer en don, le 5 mai 1385, six cents francs à Bernardon de La Salle et autant à Pierre de La Couronne (4). Mais il n'en était plus de même lorsqu'il s'agissait d'un total aussi considérable que celui qui était inscrit dans le traité. On ne s'imagine pas combien l'obligation de réunir une pareille somme causa

(1) Bibl. Nationale, Ms. latin 4190, f° 27.
(2) *Journal de Jean Lefèvre*, f° 59.
(3) *Journal de Jean Lefèvre*, f°s 15, 153 v°, 166 v°, etc.
(4) *Journal de Jean Lefèvre*, f° 56 v°.

de soucis au Souverain Pontife et à l'entourage de la reine Marie. Dès le 16 mai, la question était débattue en présence du pape (1). La discussion fut reprise le surlendemain, 18 mai, et finit par devenir assez orageuse, ainsi qu'il arrive souvent en pareil cas. Le comte de Potenza, Ugo de Sanseverino, *se eschauffa tant mal gracieusement et parla si hault, que il contraignit Madame* [la reine Marie] *à dire paroles cuisans, desquelles il fu comme foursenné* (2). Comme expédient, le pape proposa de prendre la dette à sa charge. Il fit, le jour même, rédiger une déclaration portant que la Chambre pontificale se reconnaissait débitrice des quarante mille florins envers Bernardon de La Salle et ses compagnons (3). Mais cette reconnaissance de la dette n'avançait guère la solution du problème. Cependant, quoiqu'une nouvelle conférence du 22 mai n'eût encore amené aucun résultat (4), on se décida à conclure le traité avec Bernardon de La Salle et Pierre de La Couronne. Le 16 juin, en présence des conseillers de la reine, ce traité fut lu devant Clément VII et les principaux dignitaires de sa cour, qui le confirmèrent solennellement par serment (5). Restait toujours à se procurer les fonds. Et même, ce n'était plus seulement les quarante mille florins auxquels on devait songer; il fallait encore, pour plus de

(1) « Mardi XVI jour [de may]..... apres disner, devers le pape, fusmes en grande perplexité comment le pape et Madame [la reine] pourroient faire seur messire P. de La Couronne et messire Bernard de La Sale de XL^m fr. » — *Journal de Jean Lefèvre*, f° 57 v°.

(2) *Journal de Jean Lefèvre*, f° 58.

(3) *Pièces justificatives*, n° XIX.

(4) « Lundi XXII jour [de may]..... Ce jour Madame fu devers le pape à conseil sur ce que elle avoit à faire pour le royaume, et en especial a trouver manière de asseurer messire P. de La Couronne et messire B de La Sale de avoir, dedens la Toussains, XL^m fr. » — *Journal de Jean Lefèvre*, f° 59.

(5) « Vendredi XVI jour [de juing]..... Ce jour, au matin, le conseil de Madame fu devers Nostre Saint-Pere; et furent leuz les chapitres du traité fait avec messire P. de La Couronne et messire Bernard de La Sale; et par le pape furent jurés, et par le chamberlen du pape et par les cardinaulx d'Embrun et de Cusense, et par l'evesque de Rodès, et messire le Dispot, et moy, et maistre J. Le Begut. » — *Journal de Jean Lefèvre*, f° 63 v°.

prudence, se mettre en mesure de parer aux dépenses subséquentes, sans compter l'imprévu; portée d'abord de quarante à cinquante mille florins, la somme jugée strictement indispensable finit par être évaluée à soixante mille florins. Après de nouveaux débats qui se prolongèrent jusqu'au 11 juillet, le résultat le plus clair que l'on put atteindre fut de fixer exactement la quote-part qui devait revenir, et au pape et à la Maison d'Anjou, dans la dépense commune. La reine Marie avait d'abord proposé de s'engager à payer vingt mille florins, en en laissant trente mille à la charge du Souverain-Pontife (1). Comme cette proposition soulevait des difficultés, on s'en remit à l'arbitrage du duc de Berry, arrivé depuis quelque temps dans le Comtat-Venaissain. Il fut alors décidé, en fin de compte, que sur l'ensemble de soixante mille florins, la reine en fournirait vingt-quatre mille et le pape trente-six mille (2). En réalité, les sommes, tant de fois promises, ne devaient jamais être intégralement touchées. En effet, cinq ans plus tard, au mois de septembre 1390, Bernardon de La Salle en était encore à recevoir, sur les quarante mille florins mentionnés dans la déclaration du 18 mai 1385, des à-comptes de cinq cents florins (3)!

Fort heureusement le capitaine gascon n'attendait pas la réalisation des paiements pour entrer en campagne. Son utile concours fut aussitôt mis à profit. Le 12 juillet 1385, la reine

(1) « Dimenche, IX jour [de juillé].... Ce jour, present le pape, je offris, de par Madame, bailler XX^m florins et le pape en devoit finer de XXX^m, pour la delivrance de messire P. de La Couronne et messire B. de La Sale. Ceste offre ne pleuct point au comte de Potence. Et pour ce que, en replicant, je dis que il sambloit que il ne eust point de compassion de Madame, il se molesta fort contre moy, et s'en plaingt au duc de Berri, et dist que je confondoie Madame et les enfans par mes involucions; et dist de bien rudes paroles en la chambre du pape. » — *Journal de Jean Lefèvre*, f° 70 v°.

(2) « Mardi [XI jour de juillé] fusmes apres disner devers le pape. Et là, Monseigneur de Berri appointa que de LX^m florins qu'il faloit payer pour messire P. de La Couronne et messire Bernard de la Sale, le pape paiera XXXVI^m et Madame XXIIII^m. Ainssi fu accordé. » —*Journal de Jean Lefèbre*, f° 71.

(3) *Pièces justificatives*, n° XIX.

le chargea d'aller, avec le seigneur de Châteaurenard, recevoir, au nom du roi Louis II, la soumission des habitants de Tarascon, en lui donnant en même temps pleins pouvoirs pour punir les rebelles qu'il trouverait dans cette ville (1).

Mais tandis que la conquête de la Provence se poursuivait activement, une étrange nouvelle arrivait à Villeneuve et à Avignon, le 11 juillet, la veille même du jour où Bernardon était envoyé à Tarascon. On racontait *que l'antipape Berthelemi*, c'est-à-dire le pape de Rome, Urbain VI, *estoit avec les gens de Sicile qui se tiennent pour le roy Loys* (2). Le fait était exact. Il reste à l'expliquer.

Le caractère d'Urbain VI n'avait pas tardé à rendre ses relations avec Charles de Durazzo extrêmement difficiles, malgré la communauté d'intérêts qui les liait l'un à l'autre. Cependant, en dépit de quelques altercations passagères déjà très vives, tant que Louis Ier d'Anjou avait été menaçant, le pape de Rome et le vainqueur de la reine Jeanne étaient restés, en somme, étroitement unis. Mais une fois le prétendant français mort à Bari, la mésintelligence éclata entre les deux alliés. Elle atteignit bientôt un tel degré d'intensité qu'au commencement de 1385, Charles de Durazzo envoya son grand-connétable, Albéric de Barbiano, assiéger Urbain VI dans la ville de Nocera (3). Cette attaque eut naturellement

(1) « Merquedi XII jour [de juillé]... scellée une lettre par laquelle Madame donne puissance à messire Bernard de La Sale et au sire de Chasteauregnard de reconcilier ceulz de Tarascon.... Item une par laquelle Madame donne povoir à Messire Bernard et à l'autre de punir les malfaiteurs de Tarascon. » — *Journal de Jean Lefèvre*, f° 71.

(2) « Ce jour vindrent de Milan messire P. de Craon et le mareschal du pape [Louis de Montjoie], et de Oultremer vint messire Olivier de Mauni, et apporterent nouvelles que l'antipape Berthelemi estoit avec les genz de Secile qui se tiennent pour le roy Loys, et en faisoit-on grande feste. » — *Journal de Jean Lefèvre*, f° 71.

(3) Ville située entre Naples et Salerne, dans la province du Principat Citérieur. C'est bien à Nocera qu'Urbain VI fut assiégé, et non pas à Lucera, comme le disent à tort certains auteurs, notamment Raynaldi, *Annales Ecclesiastici*, 1385, § IV.

pour résultat de rapprocher Urbain VI des barons napolitains qui avaient embrassé la cause de Louis d'Anjou et qui, par conséquent, étaient les ennemis de la Maison de Durazzo. Le fils du comte de Nola, Ramondello Orsini (1), étant parvenu à s'introduire dans Nocera, fut le premier à conseiller au pontife de s'entendre avec Thomas de Sanseverino, un des chefs du parti angevin. Celui-ci, en effet, avait rallié autour de lui une portion des débris de l'ancienne armée du roi Louis, notamment quelques-unes de ces bandes, venues de France, qui avaient jadis combattu sous les mêmes drapeaux que Bernardon de La Salle et qui étaient demeurées en Italie, toujours dévouées à la cause du pape d'Avignon et de la Maison d'Anjou. La position de ces routiers, Gascons ou Bretons pour la plupart, ne laissait pas que d'être assez piquante. Abanbandonner Urbain VI à la merci de Charles de Durazzo, c'était permettre au rival de Louis d'Anjou d'accroître singulièrement sa puissance. D'un autre côté, devaient-ils prêter leur concours à celui qu'ils considéraient comme un intrus sur la Chaire de Saint-Pierre? Les sommes considérables qu'Urbain VI sut promettre ou donner à propos firent cesser toute hésitation. D'ailleurs le pontife romain, furieux contre Charles, laissait à entendre qu'il allait reconnaître le jeune Louis II comme légitime roi de Naples. Peut-être même était-il sincère, quoiqu'il dût, plus tard, le danger passé, revenir à ses anciennes préférences et se réconcilier complètement, sinon avec Charles de Durazzo, du moins avec ses héritiers. Thomas de Sanseverino et les bandes de routiers s'avancèrent donc jusqu'aux portes de Nocera, pour protéger la fuite du pape. Grâce à eux, Urbain VI put sortir, le 7 juillet 1385, de la place où il était bloqué. Il ne lui restait plus qu'à gagner, sous leur escorte, le rivage de la mer Adriatique, où l'attendaient des galères envoyées par les Gênois.

(1) Ce même personnage est aussi appelé parfois, d'une manière inexacte, Raymond des Baux (del Balzo).

Il faut rendre cette justice aux aventuriers et aux condottieri, opérant alors en Italie, qu'en général, lorsqu'ils avaient promis leur concours, ils restaient fidèles à leur parole, jusqu'à l'expiration de leur engagement. Cette fois cependant, la singularité de la situation inspira à quelques-uns des chefs de compagnies, employés à la délivrance d'Urbain VI, la pensée de tirer parti des événements à leur propre profit. Le prétendant italien à la tiare se trouvait à peu près à leur discrétion. Pourquoi ne pas en profiter pour le faire prisonnier et l'amener à Avignon, afin de le livrer, ou plutôt de le vendre à son rival? Quelle influence pourrait avoir un pareil acte en faveur de l'extinction du grand schisme! Ce fut surtout dans les rangs des aventuriers originaires de France, et par conséquent soumis à l'obédience de Clément VII, que l'idée d'une trahison, si peu honorable qu'elle fût, rencontra de nombreux adeptes. Ces sentiments furent encore partagés par un capitaine allemand, le comte Conrad. Ce dernier, paraît-il, laissa clairement entendre que, moyennant quelques vingt mille francs, il se chargerait d'enlever le pontife et de le conduire en France (1).

Bernardon de La Salle, malgré son séjour en Provence, n'avait cessé d'être en relation avec les bandes laissées par lui dans la Péninsule. D'un autre côté, mêlé comme il l'était aux affaires de l'Eglise, il suivait avec attention, depuis plusieurs mois déjà, le revirement qui s'opérait dans l'esprit d'Urbain VI, par suite des démêlés avec Charles de Durazzo. Le 2 janvier 1385, alors qu'il n'était pas encore revenu d'Italie, on se communiquait déjà dans l'entourage de la reine Marie, à Angers, des lettres de lui, écrites probablement de Tarente, qui *contenoient creance de Berthelemi, intrus à Romme, que tout le fait de son estat il mettoit en l'ordenance*

(1) Froissart, édit. Buchon, liv. III, chap. XVII.

du roy de France (1). Aussi, dès qu'il apprit ce qui se passait de l'autre côté des Alpes, notre Gascon jugea qu'il y avait peut-être là une occasion à ne pas laisser échapper; et, dans l'espoir de servir d'intermédiaire entre les routiers et la cour d'Avignon, il partit en toute hâte pour l'Italie (2).

Par bonheur pour Urbain VI, l'argent, nous le savons, manquait complètement à son adversaire pour acheter les défections. Le pape de Rome, au contraire, après avoir habi-

(1) « Le second jour dudit mois [janvier 1385, n. s.], maistre Jehan Tribou qui, avec messire Leonnel de Coemes, avoit esté à Tarente, me bailla

lettres de messire Bernard de La Sale, et disoit messire Leonel que elles contenoient creance de Berthelemi, intrus à Romme, que tout le fait de son estat il mettoit en l'ordenance du roy de France. »— *Journal de Jean Lefèvre*, f° 45 v°.

Le blanc laissé entre les deux mots *bailla* et *lettres*, est dans le manuscrit original.

(2) Froissart, éd. Buchon, liv. III, chap. XXVII, p. 458. — Le récit de Froissart présente de grandes inexactitudes. Il dit, en effet, qu'Urbain VI fut « enclos en la cité de Pérouse » par « les souldoiers du pape Clement qui se tenoient en Avignon, » y compris le sire de Montjoie et Bernardon de La Salle lui-même. « Et fut là moult abstreint le dit pape et près sur le point d'être pris; et ne tint qu'a vingt mille francs, *si comme je fus adonc informé*, que un capitaine allemand, tenant grands routes, qui s'appeloit le comte Conrad, l'eut délivré ès mains des gens du pape Clement, si les eut eus. Donc messire Bernard de La Salle en fut envoyé en Avignon, et démontra tout ce au pape et aux cardinaux; mais on n'y put entendre tant qu'à délivrer la finance, car la cour étoit si povre que point d'argent n'y avoit. Et retourna messire Bernard mal content au siège de Péruse. Si se dissimulèrent et refreignirent les choses, et les Perusiens aussi, et cil comte Conrad et aussi Urbain de ce peril; et s'en vint à Rome et là se tint. » On voit évidemment que le chroniqueur français n'a pas compris comment les routiers partisans du pape d'Avignon avaient pu se trouver amenés, à un moment donné, à servir le pape de Rome. Cependant le fond du récit repose sur des événements réels. Les velléités de trahison sont attestées par les auteurs les plus dignes de foi. Quant au voyage de Bernardon de La Salle, il paraît absolument certain. On lit dans le *Journal de Jean Lefèvre*, f° 95 v°, à la date du 25 novembre 1385 : « Ce jour un nommé Jehan Carelliers, du chastel de Peyruse ou dyocese de Rodès, apporta lettres à Madame de messire Bernard de La Sale; et disoit soi avoir esté à Gaiete et à Romme; et apportoit traités, comme il disoit, de tous deulx; et pour Gaiete faloit XIII^m francs. » Si le messager de Bernardon arrivait d'Italie, c'est donc que le capitaine gascon se trouvait lui-même dans cette contrée quelque temps auparavant. D'un autre côté son départ avait dû être très brusque, puisque le 12 juillet il était encore tout occupé à la conquête de la Provence. D'ailleurs, on le sait, ce n'est que le 11 juillet que les premières nouvelles concernant Urbain VI étaient arrivées à Avignon.

lement congédié les plus douteux parmi ses prétendus défenseurs, put réchauffer la fidélité chancelante des autres en leur versant immédiatement onze mille florins et en leur en promettant encore vingt-six mille, bien garantis sur gages. Urbain VI échappa donc au danger. Après d'émouvantes péripéties, il finit par trouver les galères gênoises sur la côte, entre Barletta et Bari, et par s'embarquer le 19 août. Dès lors il était sauvé. Le 23 septembre suivant, il atteignit heureusement le port de Gênes (1).

Le coup était manqué. La présence de Bernardon de La Salle en Italie devenait donc inutile, et le Gascon n'eut plus qu'à revenir en Provence pour se remettre aux ordres de la reine Marie (2). Toutefois ce voyage ne demeura pas sans doute absolument dénué de résultat, car Bernardon paraît en avoir profité pour nouer des intelligences, dans le royaume de Naples, à Gaète, et même à Rome (3).

Si le pape de Rome continuait à se maintenir en face du pape d'Avignon, en revanche la fortune se retournait en faveur de la Maison d'Anjou. On dirait presque que sa lutte contre Urbain VI porta malheur à Charles de Durazzo. Non content d'occuper le royaume de Naples, il voulut encore faire valoir de prétendus droits sur la Hongrie. A peine sa nouvelle campagne entamée, il périt misérablement à Bude, au commencement de 1386, laissant pour héritier, sous la tutelle de sa veuve Marguerite, un fils nommé Ladislas ou Lancelot. Ladislas n'avait guère que trois ans de plus que

(1) Gobelinus Persona, *Cosmodromium*, Francfort, 1599, f°, Aetas VI, cap. LXXVIII et LXXX, récit reproduit en partie par Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, 1385, § IV-VII; Froissart, l. c.; Bonincontri, dans Muratori, XXI, col. 46; *Giornali napoletani*, même volume, col. 1042; Th. de Niem, *De origine causisque Schismatis;* lib. I, cap. L et LIV; Summonte, *Historia di Napoli*, II, p. 489; Giannone, *Istoria civile del regno di Napoli*, III, p. 268, etc., etc.

(2) « Le XV° jour [de mars 1386, n. s.] messire Bernard de La Sale vint [à Apt] veoir Madame, et venoit de Avignon.» — *Journal de Jean Lefèvre*, f° 113 v°.

(3) Voir le passage du *Journal de Jean Lefèvre*, f° 95 v°, reproduit ci-dessus, note 2 de la page précédente.

Louis II. Désormais, la Maison de Durazzo, comme la Maison d'Anjou, était représentée par une femme et un adolescent, presque un enfant. Situation éminemment faite pour favoriser les espérances du parti angevin, d'autant que le gouvernement dur et tyranique de Marguerite de Durazzo souleva bientôt d'unanimes protestations. D'autre part, la prise de possession de la Provence était à peu près terminée. Le 19 août 1385, le roi Louis II était entré triomphalement à Marseille (1), et le 20 octobre suivant Balthasar Spinola avait sollicité une trêve de vingt mois, prélude d'une complète soumission (2). Le moment paraissait donc venu de songer à tenter de nouveau la conquête du royaume de Naples.

Othon de Brunswick, ce prince allemand qui avait été le dernier mari de la reine Jeanne, mettait son épée au service de Clément VII et de la Maison d'Anjou. Avant même l'époque de la mort de Charles de Durazzo (3), on lui proposa le commandement d'une expédition, avec le titre de capitaine-général. Le 20 janvier 1386, Othon de Brunswick avait formellement accepté (4). Mais, comme pour Bernardon de La Salle, la rédaction du traité à intervenir demanda du temps; et ce n'est que le 3 octobre que furent enfin scellées les lettres conférant au prince allemand *l'office de capitainne general au royaulme jusques à II ans* (5).

Tout naturellement, une part importante était réservée dans l'expédition au capitaine gascon. Les pourparlers avec Othon de Brunswick étaient loin d'être terminés, que déjà Bernardon était prêt à partir. Le 23 juin 1386, il vint prendre congé de la reine. Celle-ci lui remit un à-compte de

(1) *Journal de Jean Lefèvre*, f° 77.
(2) *Journal de Jean Lefèvre*, f° 90.
(3) Ce n'est que le 2 mars 1386 que la reine Marie apprit la mort de Charles de Durazzo. — *Journal de Jean Lefèvre*, f° 112.
(4) *Journal de Jean Lefèvre*, f° 105.
(5) *Journal de Jean Lefèvre*, f° 141.

mille francs, après lui avoir fait d'abord solder une somme de six cents francs, reliquat d'une ancienne dette qui remontait aux campagnes du roi Louis Ier. Et, ajoute l'évêque de Chartres, en parlant de Bernardon, *il doit aler au royaume de Secile, et a promis servir Madame et son fils, de li et de sa compagnie* (1).

A lire une déclaration aussi nette, et connaissant d'ailleurs les sentiments de notre capitaine d'aventures, on s'attend à le trouver parmi les gens de guerre qui, sous les ordres d'Othon de Brunswick, arrivèrent devant Naples au mois de juin 1387 et pénétrèrent dans la ville en acclamant l'héritier de la reine Jeanne, pendant que Marguerite de Durazzo s'enfuyait, le 7 juillet suivant, pour aller se réfugier à Gaète. On s'attend à le voir encore sur le port de Naples, au mois d'août 1390, recevant le roi Louis II qui venait s'établir, hélas! pour quelques années seulement, dans son royaume momentanément reconquis. Cette attente est entièrement déçue. Il est fort probable, cependant, que Bernardon ne demandait d'abord qu'à s'acquitter de ses promesses. Mais au mois de mai 1387, c'est-à-dire antérieurement à l'entrée d'Othon de Brunswick à Naples, un grave événement vint rendre sa présence absolument indispensable dans le centre de l'Italie, au nord de Rome, et par conséquent l'empêcher de pousser plus loin dans la direction du royaume de Sicile.

La plupart des places occupées, dans le Patrimoine de Saint-Pierre, par les bandes de routiers jadis venues de France, étaient situées à proximité de Viterbe. Viterbe même était gouvernée par le préfet de Rome, Francesco de Vico, qui s'était, en 1378, déclaré pour Clément VII, et qui était resté, dès lors, l'ami et l'allié des chefs de compagnies. Dévoué au pape d'Avignon, le préfet n'avait pas témoigné moins de sympathie pour les princes de la Maison d'Anjou.

(1) *Journal de Jean Lefèvre*, f° 127.

Le roi Louis l'avait même officiellement retenu pour son conseiller aux gages ou, comme on disait alors, *à la provision* de sept cents florins par mois (1). Francesco de Vico pouvait donc, à juste titre, passer pour un des plus fermes appuis du parti français en Italie. Or, au mois de mai 1387, le pape Urbain VI ayant envoyé des troupes assiéger Viterbe, les habitants se soulevèrent contre le préfet, le massacrèrent et, après avoir d'abord songé un instant à rester indépendants, déclarèrent se soumettre à la domination du pape de Rome. La prise de possession de Viterbe par les représentants d'Urbain VI portait un coup terrible à Clément VII, en constituant en outre un danger permanent pour les routiers fidèles à sa cause. Fort heureusement, le pape d'Avignon avait déjà dans la contrée un défenseur de ses intérêts, Rinaldo Orsini, sur lequel il pouvait absolument compter. Bernardon de La Salle accourut se joindre à Rinaldo Orsini; et tous deux réunis se mirent aussitôt vigoureusement en campagne, pour faire la plus rude guerre aux anciens sujets du préfet. Au mois de juin, Rinaldo Orsini remporta, près d'Orvieto, un avantage signalé sur l'anglais Jean Beltot, condottiere au service d'Urbain VI. Par malheur, Bernardon de La Salle qui opérait de son côté, appelé à la rescousse, arriva trop tard sur le champ de bataille; et la victoire fut moins complète qu'elle aurait pu l'être (2). Néanmoins, le succès couronna les efforts de Bernardon et de Rinaldo. Viterbe même finit par être de nouveau soumise à l'obédience du pape Clément VII et reçut une garnison de routiers, bretons et gascons, qui y étaient encore en 1393 (3).

Une fois revenu dans ces parages, témoins de ses premières campagnes en Italie, Bernardon de La Salle ne paraît plus

(1) *Journal de Jean Lefèvre*, f° 94 v°.

(2) Piero Minerbetti, *Cronica*, dans les *Rerum italicarum scriptores* de Tartini (supplément à Muratori), II, col. 122 et 123.

(3) Paul Durrieu, *le Royaume d'Adria*, p. 59.

avoir jamais songé à retourner guerroyer dans le royaume de Naples. Comment expliquer un tel changement d'attitude? On peut en donner deux raisons, également vraisemblables et qui, d'ailleurs, ne s'excluent pas l'une l'autre.

Tout d'abord, on sait qu'une portion notable des sommes promises à Bernardon, en 1385, restait encore à payer. Il est fort possible que ces embarras financiers aient amené, non pas une rupture absolue, mais un refroidissement très sensible dans les relations du Gascon avec la Maison d'Anjou, soit que l'aventurier fût lassé d'attendre en vain son argent, soit que la reine Marie, se voyant déjà fort obérée envers lui et n'ayant plus aussi besoin de son concours, n'ait pas voulu accroître encore sa dette, en le gardant plus longtemps à sa solde. Du reste, le traité du 16 juin 1385, comme tous les engagements de même nature, ne devait certainement se trouver valable que pour un temps donné (1). Peut-être les délais stipulés étaient-ils arrivés à leur terme.

D'un autre côté, l'occupation momentanée de Viterbe par les envoyés d'Urbain VI constituait un sérieux avertissement pour Clément VII. Elle lui prouvait que la plus grande vigilance était indispensable, s'il voulait conserver ces places qui lui donnaient un si précieux point d'appui dans le Patrimoine de Saint-Pierre. Ne peut-on pas se demander si ce n'est pas le pape d'Avignon lui-même qui, pour parer à de nouveaux dangers, conseilla à Bernardon de La Salle de s'établir à demeure dans la région menacée par les entreprises du parti romain? Cette supposition mérite d'autant plus de crédit que l'écho des préoccupations du pontife est parvenu jusqu'à nous. Le 7 juillet 1387, le comte de Potenza venait demander à Clément VII de nouveaux subsides pour

(1) Sans parler du traité conclu entre la République florentine et le comte Jean III d'Armagnac, valable pour six mois, sauf renouvellement, on vient de voir plus haut qu'Othon de Brunswick n'avait été investi de la charge de capitaine-général que pour une période de deux ans.

la conquête du royaume de Sicile. Le pape commença par protester de son affection pour la Maison d'Anjou, puis il ajouta : « que messire Rinaldo Orsini et ceux du Patrimoine de Saint-Pierre reprochaient que le pape mettait sa finance au royaume de Sicile, qui n'est que fief de l'Eglise, et laissait perdre sans ressource la terre de l'Eglise; et que, par ce, le préfet était mort et l'antipape Barthélemy seigneurisait dans le Patrimoine (1). »

Ne dirait-on pas que Clément VII cherche, en quelque sorte, à prévenir les reproches possibles des chefs du parti angevin, en leur laissant entendre qu'il va être, sinon même qu'il a été déjà obligé de céder aux justes réclamations de Rinaldo Orsini, et de lui envoyer de l'argent ou des renforts ? Or quelques semaines plus tôt, un précieux auxiliaire était venu, en effet, apporter son concours à Rinaldo Orsini; et cet auxiliaire, nous le savons, n'était autre que Bernardon de La Salle.

Quoi qu'il en soit, à la suite des troubles de Viterbe, le capitaine gascon resta à opérer dans le Patrimoine de Saint-Pierre et en Toscane; et, tout en demeurant fidèle à Clément VII, tout en continuant à pourchasser les partisans du pape de Rome, il ne paraît plus avoir agi que sous son inspiration personnelle et pour son propre compte.

On ne tarda pas à s'apercevoir, dans l'Italie centrale, que le terrible chef des routiers était revenu de France et désormais entièrement libre de ses actions. Raconter les dernières années de la vie de notre aventurier, c'est raconter une suite d'expéditions, toujours à peu près semblables, aussi bien pour le résultat que pour le mode d'exécution. Que fallait-il à Bernardon de La Salle ? Des vivres, et surtout de

(1) « Dit oultre le pape que messire Regnaud des Ursins et ceuls du Patrimoine de l'Esglise reprochoient que le pape metoit sa finance au royaume qui n'est que fief de l'Esglise, et la terre de l'Esglise sanz moyen il laissoit perdre, et que le préfet estoit mort par ce, et Berthelemi segnorioit ou Patrimoine. » *Journal de Jean Lefèvre*, f° 158

l'argent pour l'entretien de ses troupes. Dans ce but, on le voit s'unir à quelques autres chefs de compagnies, Gascons, Italiens, Anglais ou Allemands, qu'attire sa grande renommée. Puis il se met en marche, quittant la contrée qui lui sert habituellement de résidence, du côté de Viterbe, de Bolsène et d'Orviéto. Quelle que soit la cité vers laquelle il dirige ses pas, partout il trouve un parti vaincu, partout des bannis, qui favorisent ses opérations, dans l'espérance de ressaisir le pouvoir par son intermédiaire et de rentrer, grâce à lui, dans leur patrie. Mais Bernardon ne songe pas à faire des conquêtes. Il se contente de recueillir le plus de butin possible et d'occuper quelques bonnes positions d'où il peut menacer les campagnes, jusqu'à ce que les habitants du pays, désireux de se débarrasser de ce redoutable voisinage, se décident à lui offrir une grosse somme pour qu'il veuille bien consentir à s'éloigner. Procédé assez peu scrupuleux, dira-t-on, et qui sent furieusement son chef de bande! C'est vrai; mais ce procédé est alors mis en pratique par tous les condottieri d'Italie, lorsqu'ils ne trouvent pas à louer leurs services. D'ailleurs, c'est de bonne guerre. Car ils sont dévoués au pape de Rome; car ils favorisent la Maison de Durazzo, malgré leurs protestations d'impartialité, tous ces Siennois, ces Pisans, ces Lucquois, auxquels Bernardon de La Salle vient ainsi arracher les ressources nécessaires à l'entretien des anciens soldats du pape d'Avignon et de la Maison d'Anjou.

La première campagne de ce genre débute au mois de septembre 1387. Bernardon de La Salle s'en prend d'abord au territoire de Pérouse. Grâce au concours des bannis, il s'établit dans le château de Carnaia, près de Fabbro (1), et, s'appuyant sur cette place comme centre d'opérations, il pousse ses incursions jusqu'aux portes de Pérouse même. En

(1) Province de Pérouse, district d'Orvieto.

octobre, un chef allemand, Eberhard de Landau, vient à Carnaia rejoindre Bernardon de La Salle. Trois mois de ravages incessants finissent naturellement par épuiser le pays. Faute de vivres, les routiers quittent Carnaia, en décembre, et marchent vers Gubbio et Città di Castello, sans cesser de tout dévaster sur leur passage. Un condottiere italien, Guido d'Asciano, s'étant encore réuni aux compagnies, Bernardon de La Salle se trouve alors à la tête de plus de mille chevaux. Avec ses deux associés, il traverse le territoire d'Arezzo, qui dépend de Florence. Là, l'attitude des bandes change complètement. Plus de tentatives pour surprendre les châteaux; plus de prisonniers enlevés et mis à rançon. Les routiers se proclament bien haut les amis de la République. D'un autre côté, les habitants d'Arezzo et des lieux voisins s'empressent, sur l'ordre même des Florentins, de fournir en abondance aux routiers vivres et victuailles. Mais une fois sorties des pays soumis à Florence pour entrer dans les états de la République de Sienne, les compagnies se dédommagent amplement de leur réserve momentanée. Pour arrêter les dégâts, déjà bien considérables, les Siennois doivent se résoudre à traiter et à acheter le départ des bandes moyennant trois mille florins pour chacun des trois chefs. Les Pisans, attaqués à leur tour à l'improviste, suivent le même exemple et donnent sept mille florins pour l'évacuation du pays. Telle est également la ressource des habitants de Lucques, mais ceux-ci, plus heureux, n'ont à payer que quatre mille florins.

L'attitude singulière du gouvernement florentin, le soin que les compagnies ont mis à respecter le plus possible le territoire de la République, ont fait naître des soupçons bien naturels. On accuse la Seigneurie d'être de connivence avec les bandes. A Sienne, notamment, l'indignation est des plus violentes; et peu s'en faut que les Siennois ne se vengent des routiers sur les marchands florentins établis dans leur ville.

Cependant, les compagnies étant revenues à Peccioli (1), dans le val d'Era, entre Pise et Volterra, Florence leur envoie à son tour des négociateurs pour conclure un traité. Les compagnies s'engagent à ne pas servir contre la République pendant un délai de quatorze mois. En revanche, on leur octroie trois mille florins. Ce qui prouvait bien, comme les Florentins eurent soin de le faire hautement remarquer, qu'il n'existait auparavant aucun accord entre eux et les routiers (2).

Il faut avouer que cette somme de trois mille florins paraît fort minime; et l'on est vraiment porté à se demander si les Florentins n'ont pas cherché, au moyen de ce léger sacrifice d'argent, à donner une sorte de satisfaction à l'opinion publique, en feignant d'être, eux aussi, obligés, comme leur voisins, de payer pour acheter la retraite des bandes (3).

Quoi qu'il en soit, Bernardon de La Salle recommença l'année suivante (1388), au mois de mai, avec l'Allemand Eberhard de Landau et l'Anglais Jean Beltot, à menacer les Siennois. Ceux-ci, avertis par l'expérience, se hâtèrent de traiter en secret. Cette fois ce ne fut plus neuf mille, mais bien douze mille florins qu'il leur fallut donner. De même les Pisans, taxés, lors de la première campagne, à sept mille florins seulement, durent en verser quinze mille, dont trois mille destinés personnellement aux trois chefs. L'approche des compagnies avait d'abord causé la plus vive frayeur aux Pisans. En effet, avec Bernardon de La Salle se trouvaient un grand nombre de citoyens jadis bannis de Pise. La révolte de deux châteaux prouva que ces bannis avaient conservé des intelligences dans le pays. Sous l'influence de Piero Gamba-

(1) Dans le district de Pise, et dans le diocèse de Volterra.

(2) P. Minerbetti, col. 130, 143 et 144; Sozomeno, dans Muratori, XVII, col. 1134; Buoninsegni, *Historia fiorentina*, p. 686.

(3) On doit ajouter que, suivant Buoninsegni, ce n'est pas 3,000 florins, comme le dit Minerbetti, mais bien 7,000 florins que les Florentins donnèrent aux routiers. Si ce chiffre est exact, la portée de l'observation ci-dessus se trouve singulièrement atténuée.

corti, on fit à Pise de grands préparatifs de guerre. On demanda du secours aux Florentins. Bref, au 3 juin 1388, il n'y avait pas moins de quatre cent cinquante lances de gens d'armes, sans compter de nombreux fantassins, réunis pour la défense de la ville. Les Pisans finirent par où ils auraient dû commencer. Les quinze mille florins donnés aux compagnies furent plus efficaces que toutes ces démonstrations belliqueuses. Enfin, après avoir encore obtenu des Lucquois neuf mille florins, Bernardon de La Salle et ses associés vinrent se partager le produit de cette fructueuse campagne au quartier général de Cannara, non loin de Foligno (1).

Malgré ces brillants résultats, l'alliance des trois chefs de compagnies ne persista pas. Jean Beltot avait précédemment défendu les intérêts du pape de Rome. Celui-ci lui ayant offert de rentrer à son service, il n'hésita pas à accepter. Bernardon de La Salle, au contraire, voulut rester fidèle au pape d'Avignon. Il y eut donc entre eux rupture complète (2). Et ce fut avec un nouvel associé, le comte Conrad, jeune capitaine allemand, que Bernardon de la Salle revint, en 1389, également vers le mois de mai, attaquer pour la troisième fois les malheureux Siennois, en mettant tout le pays à feu et à sang et en poussant ses incursions jusqu'aux portes de la ville (3). Si bien que les Siennois appelèrent à leur aide l'ambitieux comte de Vertus, Jean-Galéas Visconti. Celui-ci ne demandait qu'une occasion d'intervenir dans les affaires de Toscane. Il se hâta d'envoyer à Sienne une garnison de troupes milanaises qui, tout en protégeant le pays, devinrent pour l'indépendance des Florentins une perpétuelle menace.

Bernardon de La Salle dut battre en retraite devant les renforts fournis par Jean-Galéas. Au lieu de continuer sa

(1) P. Minerbetti, col. 158 et 159; Sozomeno, dans Muratori XVII, col. 1137; Bonincontri, dans Muratori XXI, col. 52; Buoninsegni, p. 687.

(2) Bonincontri, dans Muratori, XXI, col. 52 et 53.

(3) Minerbetti, col. 180; Sozomeno, dans Muratori, XVII, col. 1139.

marche vers le nord, dans la direction de Pise, comme les années précédentes, il se rejeta au contraire du côté de Rome et, dès le milieu de juin, commença à ravager toute la partie du Patrimoine de Saint-Pierre qui était soumise à l'autorité d'Urbain VI. Il avait alors pour compagnon d'armes un autre capitaine gascon, Bernardon de Serres, dont la renommée devait bientôt faire oublier la sienne (3).

Il semble vraiment qu'Urbain VI, auquel Bernardon de La Salle avait donné tant de soucis dans les premiers temps de son pontificat, ait été destiné à voir encore ses derniers jours troublés par les attaques du même capitaine. En effet, trois mois plus tard, le 15 octobre, l'adversaire de Clément VII expirait à Rome. Le grand schisme aurait pu finir; mais les cardinaux romains, ne voulant pas se soumettre, se hâtèrent de donner un successeur au pontife mort. Ils choisirent le cardinal de Naples, qui fut proclamé sous le nom de Boniface IX (2 novembre 1389).

Bernardon de la Salle se montra aussi hostile au nouvel élu qu'il l'avait été à son prédécesseur. Pour les routiers, tous les procédés étaient de bonne guerre. L'aventurier gascon trouva un moyen d'agir contre Boniface IX, assez ingénieux peut-être, mais en tout cas fort peu chevaleresque. En apprenant l'élection d'un nouveau pape romain, un grand nombre de clercs s'étaient mis en route pour la Ville Eternelle, dans le but de venir demander la confirmation de leurs bénéfices ou en solliciter d'autres. Les gens de Bernardon ne laissèrent pas échapper cette bonne aubaine. Ils s'établirent dans la Marche d'Ancône et en Romagne, surveillant tous les chemins et guettant les solliciteurs au passage. Beaucoup de partisans de Boniface IX tombèrent ainsi au pouvoir des routiers. Plusieurs même périrent. Bien entendu, on leur prit tout ce qu'ils avaient sur eux. Et par un contraste piquant, l'argent destiné

(1) Raynaldi *Annales Ecclesiastici*, 1389, § VIII.

au pape de Rome fut appliqué à l'entretien des troupes restées fidèles à l'obédience du pape d'Avignon (1).

Cette lutte contre les adhérents d'Urbain VI et de son successeur termina, en Italie, la carrière de Bernardon de La Salle; véritable carrière de routier, singulier mélange de hauts-faits et d'actes de brigandage; qui nous montre l'aventurier gascon tantôt occupant une place importante à la cour d'Avignon et traité avec de grands égards par le pape Clément VII, les cardinaux et l'entourage du roi Louis II d'Anjou, tantôt courant les grands chemins et extorquant, par la violence, l'argent des Siennois, des Pisans et des Lucquois; où l'on trouve pour ainsi dire de tout, hormis cependant un seul acte de lâcheté ou de félonie. Le malheur de Bernardon de La Salle est d'avoir été toujours attaché à des causes peu sympathiques ou trahies par le succès. Avant son départ pour l'Italie, il reste immuablement fidèle au roi d'Angleterre; et cela au moment où la fortune de la France se relève d'une manière si brillante avec Charles V et Du Guesclin. Il n'a même pas l'heureuse idée de suivre l'exemple donné par la Maison d'Armagnac et les autres grands seigneurs de Gascogne, lorsqu'ils secouent le joug odieux imposé par le traité de Bretigny et se vouent corps et âme à la défense des Fleurs de lys. Plus tard, ni Clément VII, ni le duc d'Anjou, auxquels Bernardon prête un concours si dévoué, ne peuvent arriver à triompher définitivement de leurs rivaux. Les services du Gascon sont donc à peine récompensés; et il se voit obligé, en définitive, pour faire vivre ses gens, de reprendre son ancien métier de chef de bande.

La mauvaise chance devait poursuivre jusqu'au bout Bernardon de La Salle. En 1390, il quitte pour toujours l'Italie; il regagne le midi de la France, où il est certainement de retour avant le commencement d'août (2). Encore quelques

(1) Froissart, éd. Buchon, livre IV, chap. IX.
(2) Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium*, II, col. 1056.

mois, et Bernardon va se laisser gagner par l'or et par les promesses de ce dangereux séducteur qui s'appelle Jean-Galéas Visconti, auquel il est, d'ailleurs, attaché par les liens du sang, en vertu de son mariage avec Ricciarda Visconti. Il oubliera que Jean-Galéas est un partisan du pape de Rome, et qu'en s'unissant à lui il déserte indirectement la cause de Clément VII. Une fois sa parole donnée au comte de Vertus, il voudra lui rester fidèle, quoique l'on puisse faire pour l'en détacher; et comme cette alliance est un crime aux yeux de l'inexorable comte d'Armagnac, sa persistance à tenir ses engagements deviendra son arrêt de mort.

Inutile de répéter tous les détails qui ont été donnés précédemment sur la défaite des troupes de Bernardon de La Salle par le comte Jean III d'Armagnac, dans les défilés des Alpes, et sur la mort tragique et mystérieuse de leur chef (1). Mais il reste à signaler deux particularités qui se réfèrent aux derniers mois de la vie de Bernardon, entre son retour d'Italie et le moment où il accepta, de Jean-Galéas Visconti, la fatale mission de recruter, en France, des soldats de renfort pour l'armée milanaise.

Tout d'abord, il est certain que Bernardon s'occupa d'obtenir enfin, de la Cour d'Avignon, le réglement des sommes qui lui étaient dues depuis plus de cinq ans. Jusqu'à quel point ses efforts furent-ils couronnés de succès? C'est ce qu'on ne saurait préciser. Mais, en même temps, Bernardon était lui-même tellement endetté envers ses anciens compagnons d'armes, pour arriérés de solde, qu'au lieu, par exemple, de toucher directement un à-compte de cinq cents florins, offert par la Chambre pontificale au mois de septembre 1390, il dut l'abandonner en entier à un de ses anciens lieutenants, originaire du diocèse de Comminges (2). N'est-on pas en droit

(1) Voir plus haut, pp. 75-77.

(2) « Bernardus de Aurenca, domicellus, Convenarum diocesis. » — *Pièces justificatives* n° XIX.

de supposer que ces embarras financiers durent, sinon indisposer le Gascon contre l'entourage de Clément VII, du moins le rendre beaucoup plus facilement accessible aux offres du seigneur de Milan, toujours prêt à prodiguer l'or?

Mais c'est surtout un autre fait qui mérite d'attirer l'attention, car il jette une vive lumière sur les causes de la mort de Bernardon de La Salle.

On sait qu'avant de partir pour l'Italie, le comte Jean III d'Armagnac se vit chargé de trancher, en qualité d'arbitre, un grave différent qui avait surgi entre le pape Clément VII et le vicomte de Turenne (1). Cette délicate mission fut confiée à Jean III en vertu d'un accord conclu, à Mende, le 9 août 1390, en présence du comte d'Armagnac lui-même et de son frère Bernard, entre l'évêque de Maguelonne, délégué par le pape, et les représentants du vicomte de Turenne. Bernardon de La Salle assistait à cette réunion et y servit de témoin (2). Or, à ce moment, le comte d'Armagnac était tout entier à ses préparatifs d'expédition contre Jean-Galéas. L'alliance avec les Florentins pouvait être considérée comme chose faite, et l'on n'attendait plus, pour conclure le traité, que le retour de Berto d'Agnolo Castellani, muni des pouvoirs nécessaires (3). Il est impossible que Bernardon de La Salle n'ait pas été instruit de ces projets, dont tout le midi de la France suivait la réalisation avec tant de sollicitude. Et sa présence à Mende, au mois d'août 1390, nous prouve qu'il était alors dans les meilleurs termes avec le comte d'Armagnac et son frère. D'ailleurs, toutes les circonstances semblaient se réunir pour faire de Bernardon l'allié naturel du comte Jean III. Parmi les capitaines et les gens d'armes qui se préparaient à aller combattre pour Florence, la plupart, à commencer par le chef de l'armée en personne, étaient des Gascons, ses compatriotes,

(1) Voir plus haut, p. 59.
(2) Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium*, II, col. 1052-1057.
(3) Voir plus haut, p. 50.

quelques-uns peut-être même ses anciens compagnons d'aventures. Tous, comme lui, étaient dévoués au pape d'Avignon. Clément VII, de son côté, considérait l'intervention de Jean III dans les affaires d'Italie comme susceptible de rendre de grands services à sa cause. Ses relations avec le comte d'Armagnac, et surtout le long séjour que ce dernier fit à Avignon, auprès du Pontife, jusqu'au moment d'entrer en campagne (1), l'attestent suffisamment. Le comte d'Armagnac devait donc se croire certain de pouvoir compter, d'une manière absolue, sinon sur le concours de Bernardon de La Salle, du moins sur sa sympathie, et, à plus forte raison, sur sa complète neutralité. On conçoit donc quelles furent sa colère et son indignation lorsqu'il vit Bernardon se ranger parmi ses ennemis et passer au service de Jean-Galéas.

L'ancien chef de bande n'était peut-être pas aussi coupable que le croyait Jean III. Jean-Galéas Visconti restait, au fond, soumis à l'obédience du pape de Rome. Les lettres écrites par lui à Boniface IX, après la défaite du comte d'Armagnac, en sont la preuve certaine (2). Mais quand il s'agissait de ses intérêts, le comte de Vertus faisait assez bon marché de ses préférences et de ses opinions. Menacé par les projets du comte Jean III, il n'hésita pas, pour détourner l'orage, à manifester des velléités de revirement en faveur du pape d'Avignon. Il suffit de rappeler le projet conçu par son gendre, le duc de Touraine, d'une grande expédition française contre Rome; et surtout l'envoi, à Avignon, de Nicolas Spinelli. Ce dernier, à force d'habileté, en arriva à ce résultat, vraiment incroyable, de faire intercéder le pape Clément VII auprès du comte d'Armagnac, en faveur de Jean-Galéas (3). Les mêmes agents milanais ne pouvaient-ils pas, bien plus facilement encore, persuader au pauvre Bernardon de La Salle, déjà fort ébranlé

(1) Voir plus haut, pp. 59 et suiv.
(2) Voir plus haut, pp. 99-100.
(3) Voir plus haut, pp. 61-63.

par leurs séduisantes promesses, qu'en secondant le comte de Vertus, il allait aider un partisan secret, mais dévoué, de Clément VII?

Mais quand bien même Bernardon de La Salle aurait été complètement abusé sur les véritables sentiments de Jean-Galéas Visconti, ce qui, du reste, n'est nullement prouvé, la nuance eût échappé au comte d'Armagnac. Pour lui, la conduite de Bernardon ne pouvait être qu'une véritable trahison; et Jean III était impitoyable pour les traîtres. Aux yeux des grands seigneurs ou des représentants de l'autorité royale, la vie des routiers, quelles que fussent d'ailleurs leur valeur et leur renommée, pesait fort peu. La plupart d'entre eux ont fini misérablement, comme Mérigot Marchés; même ceux qui étaient issus de bonne race. Bernardon de La Salle, en tombant frappé par surprise, fut encore plus heureux que tant d'autres aventuriers, jadis ses compagnons et ses émules, tels que Robert Ceni ou tels que Silvestre Bude, ce propre cousin de Du Guesclin. Lui du moins succomba dans une expédition militaire, à la tête de ses troupes. Eux, comme de vils malfaiteurs, avaient péri dans les supplices, de la main du bourreau.

IV

BERNARDON DE SERRES

1375-1412

IV

BERNARDON DE SERRES

Ainsi donc Bernardon de La Salle était, malgré tout, resté jusqu'à la fin de sa carrière ce qu'il avait été au début : un vulgaire chef de routiers, sans doute plus redouté et partant entouré de plus d'égards que ses rivaux, mais toujours réduit en fin de compte à reprendre son ancien genre de vie et à en supporter les conséquences. Etait-ce là une règle absolue? et les chefs de compagnies, originaires de France, qui opéraient en Italie, devaient-ils renoncer à tout espoir d'acquérir un jour assez de réputation pour sortir du rang des aventuriers et se voir traiter d'égal à égal par les plus vaillants chevaliers et par les seigneurs auxquels leur naissance et leur fortune épargnaient la difficulté des débuts? Assurément, non; et l'exemple d'un autre Gascon, de Bernardon de Serres, est là pour nous prouver le contraire.

L'histoire de Bernardon de Serres a bien des points de contact avec celle de Bernardon de La Salle. Mais, plus heureux cette fois-ci que dans l'étude précédente, nous pouvons

préciser d'une manière absolue l'origine et le lieu de naissance de notre nouveau héros.

Bernardon de Serres était né dans le diocèse d'Aire (1), à quatre lieues au sud de Saint-Sever, près de la petite ville d'Hagetmau, dans la contrée où se trouvent situées, à quelque distance l'une de l'autre, deux localités du nom de Serres : Serres-Gaston et Serreslous que l'on écrivait autrefois Serres-Los (2). Ces deux seigneuries de Serres-Gaston et de Serres-Los appartenaient à une famille qui a joué un certain rôle dans l'histoire du pays landais et qu'il faut distinguer d'une famille du même nom fixée en Béarn (3).

On trouve au XIVe siècle, dans les rôles de l'armée de Gaston-Phœbus, parmi les gens de guerre qui ne sont pas originaires des états du comte de Foix : le seigneur de Serres, venu de la prévôté de Saint-Sever (4).

En 1428 ou 1429, Bernard, seigneur de Serres-Gaston, est chargé par Philippe de Bassabat, dame de Lacq et de Lendresse, de prêter, en son nom, l'hommage dû à Jean Ier, comte de Foix, comme vicomte de Béarn (5).

Plus tard, Fortaner de Serres, d'abord sénéchal de Nébouzan pour le comte de Foix (6), est nommé, le 1er juillet 1451, à la prévôté de Saint-Sever, par le roi d'Angleterre Henri VI (7).

Enfin, en 1476, parmi les nobles originaires de la Chalosse, du Tursan et du Marsan qui font partie de l'armée du roi de

(1) *Pièces justificatives*, nº XX.

(2) *Inventaire des Archives des Basses-Pyrénées*, IV, p. 20.

(3) C'est à cette famille béarnaise que se rattachaient Jean et Pierre de Serres, que l'on trouve de 1360 à 1402 parmi les vassaux des comtes de Foix. — Archives des Basses-Pyrénées, E 314, 408, 432.

(4) *Archives historiques de la Gironde*, XII, page 169.

(5) Archives des Basses-Pyrénées, E 321; *Inventaire*, IV, p. 90. Bibl. Nation. Collection Doat, vol. 216, fº 208.

(6) Fortaner de Serres était sénéchal de Nébouzan, en 1442, quand il maria sa fille aînée, Annette de Serres, avec Bernard de La Roche, fils de Gaillard de La Roche-Fontenilles. Bibl. Nat. *Trésor généalogique de Villevieille*, vol. 84, fº 46 vº. La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la Noblesse*, XI, p. 26.

(7) *Catalogue des rôles gascons*, I, p. 234.

France envoyée en Espagne, figurent, côte à côte, le seigneur de Serres-Los et le seigneur de Serres-Gaston (1).

Bernardon était le fils puîné de Bernard (2), seigneur de Serres-Los. Il avait un frère nommé Gration. Ce dernier était certainement l'aîné; car dans les actes il est toujours le seul qui porte le titre de : seigneur de Serres (3). Mais les talents supérieurs de Bernardon lui assurèrent le premier rang; et Gration, malgré son droit d'aînesse, fut trop heureux de servir, au besoin, de lieutenant à son frère investi de fonctions considérables (4).

Que Bernardon se rattache à la branche des seigneurs de Serres-Los, la chose est hors de doute. Dans les documents, il est vrai, il est seulement désigné sous le nom de « Bernard de Serres » — « Bernardonus de Serris » ; mais son sceau, dont voici la reproduction, porte la légende : S. BERNARDONIS DE SERRA LOS.

Cette indication concorde d'ailleurs parfaitement avec ce que nous atteste d'autre part une bulle du pape Clément VII d'Avignon, du 1er septembre 1394, lorsqu'elle attribue comme

(1) Archives des Basses-Pyrénées, E 77; *Inventaire*, IV, p. 20.

(2) Bernardon se désignait lui-même ainsi : « Bernardonus, Bernardi [sous-entendu : Filius] de Serris. » Buonaccorso Pitti, *Cronica*, éd. de 1720, p. 71, note 4.

(3) Bibl. Nationale. *Pièces originales*, vol. 2694, dossier Serres, nos 7, 8, 25, 27.

(4) Suivant la note déjà citée qui est insérée dans l'édition de 1720 de la *Cronica* de Buonaccorso Pitti, Bernardon aurait eu un autre frère nommé Antoine. Mais il paraît évident qu'il y a là une erreur de copiste ou que l'on a lu *Antonius* au lieu de *Grationus*.

lieu de naissance à Bernardon de Serres une localité du diocèse d'Aire (1).

Le même sceau (2) nous donne les armes de Bernardon de Serres, mais bien entendu sans les couleurs. L'écusson est un écusson parti : au 1er palé de .... et de .... de six pièces (3); au 2e fascé de .... et de .... de six pièces. L'écusson timbré d'un heaume qui a pour cimier une tête de cerf avec sa ramure.

Ces renseignements, si nets et si bien d'accord, qui découlent de l'étude des sceaux et des pièces d'archives, rendent plus frappantes encore les erreurs qu'un auteur du siècle dernier, Pithon-Curt, a commises dans son *Histoire de la noblesse du comté Venaissin* (4).

Pithon-Curt rattache Bernardon de Serres à une famille du même nom établie dans le Comtat Venaissin, à Carpentras et à Marseille, famille qu'il considère comme étant la descendance de Gration, le frère aîné de Bernardon.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question généalogique pour laquelle Pithon-Curt peut avoir raison, bien que les armes de cette famille de Serres de Provence soient tout à fait différentes de celles que nous avons relevées sur le sceau de Bernardon. Mais là où l'auteur de l'*Histoire de la noblesse du comté Venaissin* se trompe grossièrement, c'est lorsqu'il veut donner pour souche à Gration et à Bernardon la famille génoise et espagnole des Serra, en faisant d'eux les frères de Pedro Serra qui fut créé cardinal par le pape Benoît XIII

(1) *Pièces justificatives*, n° XX.

(2) Il existe de ce sceau plusieurs exemplaires qui sont tous plus ou moins frustes, mais qui se complètent mutuellement. Bibl. Nationale *Pièces originales*, vol. 2694, dossier Serres, nos 12, 13, 16, 18, 19, 25, 28, 30. Archives Nationales. K 57, n° 9[22]. Cf. Douët-d'Arcq. *Sceaux des Archives*, n° 3612.

(3) L'armorial de d'Hozier, conservé à la Bibl. Nationale, donne cette indication curieuse : « Antoine Serres l'aisné, procureur au parlement de Toulouse, porte : *Palé d'azur et d'argent de six pièces* (Languedoc, I, page 632). » Je laisse aux généalogistes le soin de tirer parti de cette analogie inattendue de noms et de blasons entre le fier capitaine du XIVe siècle et le modeste procureur de la fin du XVIIe.

(4) Tome III, pp. 264-267.

d'Avignon en 1397, et qui mourut évêque de Catane en 1404.

L'auteur allègue, au sujet de la famille Serra, le témoignage du P. Ménestrier, dans son traité des *Preuves de Noblesse* (1); mais le P. Ménestrier doit être mis tout à fait hors de cause. Il n'y a pas un mot du traité des *Preuves de Noblesse* qui puisse se rapporter, même de la manière la plus indirecte, à Bernardon de Serres. En réalité, c'est de son propre chef et sans aucune preuve que Pithon-Curt a confondu, d'un trait de plume, les seigneurs de Serres-Los, en Gascogne, avec les Serra, d'Aragon.

Il suffit cependant d'ouvrir les historiens et les chroniqueurs italiens pour se convaincre que Bernardon de Serres ne peut être né ailleurs qu'en Gascogne. En effet, pour ces chroniqueurs, Bernardon n'est pas seulement un Gascon; il est le Gascon par excellence. Il a, pour ainsi dire, perdu son nom de famille pour l'échanger contre le nom de son pays. Bien des écrivains italiens, à la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle, ne savent pas ce que c'est que Bernardon de Serres, mais tous connaissent Bernard le Gascon, « Bernardone Guascone, » le vaillant capitaine que le vulgaire appelle encore, par un surnom bien significatif : « Le Grand Bernard (2). »

Pithon-Curt ajoute, il est vrai, un peu plus bas : « Bernardon de Serres, chevalier, que quelques-uns disent être du diocèse d'Agen... » Nouvelle erreur dont l'origine se comprend facilement. L'écrivain provençal a tout simplement confondu ensemble les deux capitaines qui portaient le même prénom à la même époque. Il a certainement pris Bernardon de La Salle pour Bernardon de Serres (3).

(1) *Le Blason de la noblesse ou les preuves de noblesse*, Paris 1683.

(2) *Annales Mediolanenses*, dans Muratori, XVI, col. 835.

(3) Cet auteur joue vraiment de malheur : car s'il parle à tort de l'Agenais à propos de Bernardon de Serres, il ne prononce pas ce nom là où il pourrait être bien appliqué, c'est-à-dire dans la courte notice qu'il a consacrée à

Pour en finir avec les particularités relatives à l'état-civil de Bernardon de Serres, il faut ajouter que le capitaine landais épousa une italienne appartenant à une des plus anciennes familles de la Toscane et de l'Ombrie, Romaine de Baschi, fille de Guichard de Baschi et de Jacquette Farnèse. Guichard de Baschi, seigneur de Vitozio, de Morano et de Latera, en Toscane, après avoir joué un rôle considérable dans les affaires de la République de Sienne, s'attacha à la fortune de Louis Ier d'Anjou et finit par quitter sa patrie pour aller s'établir en Provence, où ses descendants se sont perpétués par les marquis d'Aubays. Avec Romaine, Guichard de Baschi eut encore un fils nommé Barthélemy ou Bertold, qui devint par conséquent le propre beau-frère de Bernardon de Serres. Ce Bertold fut, en 1393, déclaré rebelle par les Siennois, pour avoir prêté la main aux expéditions entreprises par les compagnies de Bretons (1).

Bernardon de Serres n'eut pas d'enfant de son mariage. A sa mort, en 1412, tous ses biens passèrent à son frère Gration (2).

Quant à sa veuve, Romaine de Baschi, elle fut d'abord fiancée par son frère Bertold, le 23 décembre 1413, avec Henri, seigneur d'Atenaïo, grand-maître d'hôtel du roi de Naples. Puis elle épousa Guillaume de Forcalquier, seigneur de Viens et de Garambois; et se remaria enfin en troisièmes

Bernardon de La Salle (*Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, III, pp. 215-217).

Bien entendu, Pithon-Curt rattache le défenseur de Clément VII et de Louis II d'Anjou, mais sans établir de filiation certaine, à une famille de La Salle, habitant le comtat Venaissin, famille dont la généalogie ne peut être dressée qu'à partir du commencement du XVIe siècle. Quant au pays d'origine de Bernardon de La Salle, Pithon-Curt se contente de rapporter, d'une manière dubitative il faut le dire, l'assertion de Fantoni (*Historia della città d'Avignone*, I, p. 267) qui fait très bizarrement de Bernardon de La Salle *un chevalier d'Anagni !*

(1) Malavolti, *Historia di Siena*, IIa parte, p. 178.

(2) J. Columbi, *De rebus gestis episcoporum Vasionensium*, lib. III, nos 56 à 58.

noces avec Luchino de Ricci, coseigneur de San-Paolo et de Corveglia dans le pays d'Asti, auquel elle survécut encore (1).

Les premières années de la vie de Bernardon de Serres restent complètement obscures. Tout ce que nous savons à son sujet, c'est qu'il arriva en Italie avec les bandes de routiers envoyées de France par le pape Grégoire XI, soit en 1375 avec Bernardon de La Salle (2), soit l'année suivante avec Silvestre Bude et Jean de Malestroit (3).

Le lecteur a vu dans l'histoire de Bernardon de La Salle quel fut le rôle important joué par les routiers bretons et gascons après la déclaration du Grand Schisme. Il sait comment ces bandes, solidement établies dans le centre de l'Italie, au nord de Rome, continuèrent pendant de longues années à défendre les intérêts du pape d'Avignon, Clément VII, tout en effectuant, pour leur propre compte, de 1386 à 1389, une série de brillantes et fructueuses opérations sous les ordres de Bernardon de La Salle. Nul doute que Bernardon de Serres n'ait pris une part de plus en plus importante aux exploits des compagnies. Mais alors le nom de Bernardon de La Salle domine tout. Sa renommée éclipse absolument celle des autres gens de guerre qui l'entourent, et le chef incontesté des compagnies gasconnes est le seul personnage qui soit connu et cité par les chroniqueurs italiens.

Cependant, avec le temps (4), Bernardon de Serres arrivait peu à peu à se placer au premier rang à côté du célèbre capitaine des routiers. La dernière grande campagne que Bernardon de La Salle dirigea au centre de l'Italie, dans l'été de 1389,

(1) *Généclogie de la Maison de Baschi* (Bibl. Nationale, imprimés, Lm³ 1073), p. 9.

(2) Voir plus haut, p. 125.

(3) Poggio Bracciolini, lib. III, dans Muratori, XX, col. 273.

(4) Les historiens italiens sont d'accord pour attester que Bernardon de Serres était depuis fort longtemps déjà en Italie lorsqu'il fut, en 1396, nommé capitaine de la guerre par les Florentins. — Lionardo Aretino, lib. XI, p. 230. Poggio Bracciolini, lib. III, dans Muratori, XX, col. 273.

acheva de mettre en pleine lumière l'aventurier landais (1). Et lorsque les compagnies renoncèrent à marcher sur Sienne, à cause des renforts envoyés par Jean-Galéas, et se rabattirent au mois de juin sur le Patrimoine de Saint-Pierre, le pape de Rome Urbain VI, en donnant des ordres pour l'organisation de la résistance, dénonça Bernardon de Serres, à côté de Bernardon de La Salle, comme étant l'un des deux chefs des troupes ennemies (2).

Le départ de Bernardon de La Salle pour la France, en 1390, et sa mort survenue quelques mois plus tard, dans les défilés des Alpes, achevèrent de laisser le champ libre à Bernardon de Serres. Dès lors, ce dernier hérita de cette influence et de cette véritable suprématie que Bernardon de La Salle avait si longtemps exercées sur les troupes de routiers ou, comme l'on disait alors, de Bretons, fixés en Italie, dans le Patrimoine de Saint-Pierre, sur les confins de la Toscane.

L'auteur de l'*Histoire de la noblesse du comté Venaissin* prête à Bernardon de Serres, sans donner aucune preuve à l'appui, une participation aux affaires de Provence qui se placerait dans les années obscures de son existence, avant la campagne de 1389. D'après lui, Bernardon de Serres fut employé, en 1385, par le pape Clément VII, pour défendre la Provence et le Comtat Venaissin, contre les entreprises des partisans de Charles de Durazzo. La chose n'aurait rien d'impossible. Mais Pithon-Curt ajoute que « ces services importants déterminèrent Clément VII à lui inféoder le bourg de Malaucène par une bulle des ides de mai de l'an 1386 (3). » Or, nous verrons que la donation de Malaucène est en réalité du 1er septembre 1394 et qu'elle fut faite expressément pour récompenser les services rendus par Bernardon de Serres *en Italie*. Cette erreur flagrante rend suspect

(1) Ammirato, *Istorie Fiorentine*, lib. xv, p. 796.
(2) Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, 1389, § viii.
(3) *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, iii, p. 266.

tout le passage. Et l'on peut demander si Pithon-Curt n'a pas été de nouveau trompé par une similitude de prénoms qui lui a fait attribuer à Bernardon de Serres des faits qui se rapportent à Bernardon de La Salle. Ce dernier, en effet, se trouvait justement en Provence en 1385, occupé à combattre, pour le compte du pape Clément VII et du roi Louis II d'Anjou, les partisans de la Maison de Durazzo (1).

Quoi qu'il en soit, si l'on veut ne s'appuyer exclusivement que sur des indications certaines, il faut se contenter de suivre Bernardon de Serres à partir du moment où il reçut le commandement suprême des bandes de Bretons établies en Italie.

La présence à leur tête d'un nouveau chef, plus jeune, ayant encore sa réputation à établir, redoubla l'ardeur des bandes. Les routiers reprirent avec un succès croissant le cours de leurs incursions, interrompues quelque temps, semble-t-il, par le départ et la mort de Bernardon de La Salle.

Dans le courant de l'année 1392 et au commencement de l'année suivante, c'est de leur part une guerre incessante contre les Romains et les Siennois. Entre temps, ils ravagent les Maremmes ou poussent leurs incursions sur le territoire pisan et même jusque vers Pérouse.

En mars 1393, le château de Montalto (2), dans les Maremmes, qu'ils avaient déjà occupé une première fois, puis perdu (3), retombe en leur pouvoir et est immédiatement transformé par eux en citadelle. Ils s'emparent encore de Corneto et de plusieurs autres places, et finissent par étendre leur domination jusqu'à Montefiascone, en causant de graves dommages à quiconque ne se met pas d'accord avec eux.

Aux routiers proprement dits sont alors venus se joindre un grand nombre d'Italiens. Néanmoins on continue à dési-

(1) Voir plus haut, pp. 151 et 152.
(2) Montalto di Castro, province de Rome, district de Civita-Vecchia.
(3) Paul Durrieu, *Le Royaume d'Adria*, p. 59.

gner indistinctement sous l'appellation de Bretons toutes les troupes qui reconnaissent l'autorité suprême de Bernardon de Serres. C'est, du reste, au nom du Landais que s'effectuent toutes les conquêtes, en son nom que l'on organise la garde des places fortes et des terres qui sont prises par les bandes (1).

Dans toute guerre, mais surtout dans une guerre qui n'est qu'une suite de surprises et de coups de main, il est presque impossible qu'à côté des succès il ne faille pas enregistrer quelques échecs. Les compagnies en firent plus d'une fois l'expérience. Au mois de mai 1393, Viterbe, où Jean Sciarra, partisan de Clément VII, était établi avec une forte garnison de Gascons et de Bretons, et qui était considérée comme l'une des cités les plus dévouées, en Italie, au pape d'Avignon (2), Viterbe donc fut attaquée par les troupes romaines. Les routiers de la garnison subirent une défaite complète dans une rencontre. Ils prirent la fuite, en laissant plus d'une centaine des leurs sur le champ de bataille. Sciarra dut se résoudre, pour conserver sa situation personnelle, à se soumettre à l'obédience de Grégoire IX, pendant que les Romains, avant de regagner les bords du Tibre, poussaient jusqu'à Montefiascone, la principale place occupée par les gens de Bernardon de Serres, en faisant sur leur passage tout le mal possible (3).

Les routiers prirent amplement leur revanche l'année suivante (1394). Encouragés par la réussite de leur entreprise sur Viterbe, les Romains et les Siennois avaient de nouveau envoyé une puissante armée dans les Maremmes pour pousser vivement les compagnies de Bretons et leur couper les vivres. Mais Bernardon de Serres et les siens s'entendirent en secret avec un capitaine italien, Gian Tedesco de Pietramala, qui était alors à Narni. Moyennant deux mille

(1) Minerbetti, col. 312.
(2) *Le Royaume d'Adria*, p. 59.
(3) Minerbetti, col. 315; Bonincontri, *Annales*, dans Muratori, XXI, col. 65.

florins, ils achetèrent son concours et, secondés par lui, firent essuyer une déroute aussi complète que sanglante aux Romains et aux Siennois. Ceux-ci perdirent plus d'un millier d'hommes, et tout le reste de leur armée fut pris ou dut chercher son salut dans une fuite honteuse (1).

Aux yeux des Italiens ces exploits des routiers n'étaient guère qu'une série de brigandages. Mais, en réalité, Bernardon de Serres avait une pensée plus haute. En faisant ainsi la guerre aux Romains et à leurs alliés, il avait toujours en vue le triomphe futur du pape d'Avignon. Clément VII était probablement d'accord avec lui. En tous cas, il savait apprécier le concours que lui prêtait l'aventurier landais en étendant ainsi le cercle des pays où les routiers, venus de France, imposaient la reconnaissance du pontife qu'ils tenaient eux-mêmes pour le seul vrai pape. Après les succès de l'année 1394, le pape d'Avignon voulut récompenser le Gascon en lui octroyant, par une bulle solennelle du 1er septembre 1394, la propriété du château et de la ville de Malaucène (2) dans le diocèse de Vaison « eu égard, disait la bulle, aux services que notre amé fils, noble homme Bernardon de Serres, damoiseau, du diocèse d'Aire, nous a rendus à Nous et à l'Eglise Romaine, en Italie, pour le recouvrement et la défense des terres et des autres lieux et droits appartenant à l'Eglise dans la dite contrée (3). »

Plus tard, Bernardon de Serres reçut encore dans la même région, soit des papes d'Avignon, soit du roi Louis II d'Anjou, la seigneurie de Mollans (4) et le port de Noves (5), qu'il devait laisser avec Malaucène à ses héritiers (6).

(1) Minerbetti, col. 330; Sozomeno, dans Muratori, XVI, col. 1157.
(2) Vaucluse, arrondissement d'Orange.
(3) *Pièces justificatives*, n° XX.
(4) Drôme, arrondissement de Nyons, canton de Buis.
(5) Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles, canton de Châteaurenard.
(6) *Généalogie de la Maison de Baschi*, p. 9; J. Columbi, *De Rebus gestis episcoporum Vasionensium*, lib. III, n° 58.

Les succès remportés par Bernardon de Serres à la tête des compagnies, en fondant d'une manière définitive sa réputation d'habile homme de guerre, devaient forcément l'amener tôt ou tard à intervenir dans les affaires politiques de l'Italie, avec un rôle plus relevé que celui de vulgaire chef de bandes. L'occasion parut un instant s'offrir à la fin de cette même année 1394.

La situation de la Péninsule restait toujours la même. C'était, dans le nord, Florence luttant plus ou moins ouvertement contre le comte de Vertus, Jean-Galéas Visconti, qui aspirait à placer un jour sur sa tête la couronne du roi d'Italie. C'était, au sud, Louis II d'Anjou et Ladislas de Durazzo se disputant, les armes à la main, le royaume de Naples et l'héritage de la reine Jeanne. Cependant, malgré la défaite du comte d'Armagnac, les progrès de Jean-Galéas s'étaient momentanément arrêtés. Le capitaine des armées florentines, l'illustre Jean d'Hawkwood, avait si bien manœuvré qu'il avait en partie réparé le désastre d'Alexandrie; le comte de Vertus s'était vu amené à conclure la paix de Gênes au mois de janvier 1392. Or, par ce traité, qui le forçait à rendre Padoue, il perdait du terrain plutôt qu'il n'en gagnait. De plus, le danger avait ouvert les yeux aux Florentins. Aussitôt le calme rétabli, ils s'étaient efforcés de grouper autour d'eux, par une ligue signée à Bologne dans le courant du mois d'août 1392, les princes et les républiques d'Italie dont l'indépendance ou les intérêts étaient menacés par les empiètements du seigneur de Milan (1).

Jean-Galéas n'avait pu triompher de Florence et de Bologne réduites à leurs propres forces. Désormais il trouverait en face de lui une menaçante coalition, où tous ses ennemis étaient entrés. Que devenaient alors ses grands projets de monarchie italienne? Il sentit qu'il avait été trop vite et qu'il

(1) P. Minerbetti, col. 293 et 303.

achèverait de compromettre à jamais la réalisation de ses rêves s'il tentait de recommencer la lutte sans y introduire de nouveaux éléments. Il résolut alors de mettre en avant son gendre, Louis de France, duc d'Orléans, le même qui, sous le nom de duc de Touraine, avait suscité tant d'obstacles au départ du comte Jean III d'Armagnac pour l'Italie.

Le duc Louis d'Orléans est certainement une des figures les plus mal connues et, disons-le, pour qui l'étudie de près, à la fois une des plus attachantes et des plus injustement calomniées. L'Histoire, qui s'est faite trop souvent bourguignonne, n'a guère considéré que ses défauts, dont on ne peut du reste nier l'existence. Mais elle a laissé dans l'ombre les qualités remarquables qui distinguaient le prince, à commencer par cette bonté et cette affabilité qui faisaient, de tous ceux qui l'avaient une fois approché, des amis et des partisans dévoués jusqu'à la mort. Il est surtout un côté de la vie de Louis d'Orléans que l'on soupçonne pour ainsi dire à peine. Ce sont les grands projets politiques dont le frère de Charles VI a été toujours occupé. Tant qu'il vécut, Louis d'Orléans ne cessa de rêver et de poursuivre la création à son profit d'un vaste état indépendant, sinon même d'un royaume, qui l'eût placé au nombre des plus puissants princes de la chrétienté. Son malheur fut de vouloir trop embrasser et de ne savoir jamais s'arrêter à un plan définitif. Où trouver les éléments de sa future grandeur? Louis d'Orléans songea à la fois à l'Italie du nord ou à l'Italie centrale et, d'autre part, au duché de Luxembourg, que ses acquisitions successives de la seigneurie de Coucy et du Porcien lui auraient permis de rattacher, presque sans discontinuité de territoire, aux vastes domaines qu'il possédait déjà en France, de manière à étendre son autorité depuis la frontière du royaume à l'est jusqu'aux bords de la Loire. Adoptant puis abandonnant tour à tour, tantôt l'un, tantôt l'autre de ces deux projets, il était condamné à n'atteindre en somme aucun résultat. On doit ajou-

ter, il est vrai, que Louis d'Orléans trouva dans la jalousie de la Maison de Bourgogne un perpétuel obstacle et que s'il s'arrêta toujours en chemin, c'est que son oncle, le duc Philippe-le-Hardi, ne manqua jamais de traverser et de réduire à néant ses plans les plus savamment combinés.

Il a déjà été question incidemment, dans l'étude consacrée à Bernardon de La Salle, à propos des événements qui précédèrent la bataille de Marino, en 1379, d'un expédient imaginé par Clément VII aux abois, et qui consistait à ériger en royaume vassal du Saint-Siège, sous le nom de royaume d'Adria, la majeure partie des Etats de l'Eglise. Ce royaume aurait été destiné à un prince du sang de France, au duc d'Anjou. La combinaison fut exposée tout au long et même formellement arrêtée dans une bulle du 17 avril 1379. Mais les événements qui suivirent : la défaite de Marino, le départ de Clément VII pour la France et encore plus l'adoption du duc d'Anjou par la reine Jeanne, firent presque aussitôt avorter, puis complètement oublier le projet à peine ébauché (1).

Ce fut cette bulle du 17 avril 1379, à laquelle personne ne pensait plus, qui servit de point de départ, après la paix de Gênes, aux nouvelles combinaisons de Jean-Galéas. Reprendre le programme abandonné, créer effectivement le royaume d'Adria, faire placer cette couronne, qu'il n'osait demander pour lui, sur la tête de son gendre le duc d'Orléans, ramener Clément VII à Rome et affermir à Naples l'autorité du roi Louis II : telle est la conception vraiment grandiose imaginée par le comte de Vertus, dans l'espérance d'arriver ainsi à établir enfin sa complète suprématie sur l'Italie.

Le résultat était facile à prévoir. Louis d'Orléans, complètement d'accord avec son beau-père et soumis à l'influence de sa femme, la duchesse Valentine de Milan, ne songerait

(1) Voir plus haut, p. 131.

qu'à seconder la politique milanaise. Le rôle de Clément VII, installé à Rome, et du roi Louis II, définitivement assis sur le trône de la reine Jeanne, serait encore plus effacé. Devenus les protégés de Jean-Galéas, ils seraient obligés de tout sacrifier pour conserver l'appui du seigneur de Milan. Leur intérêt répondrait de leur complaisance et la seule menace de les abandonner suffirait à arrêter chez eux toute manifestation d'indépendance ou toute tentative de révolte.

Ainsi le comte de Vertus n'aurait qu'à seconder une expédition française dirigée par le duc d'Orléans, qu'à mettre son influence au service du pape d'Avignon et de Louis II d'Anjou pour devenir, sinon en apparence, du moins de fait, l'arbitre souverain de toute la Péninsule, depuis les Alpes jusqu'au détroit de Messine.

Cette idée de reprendre la création du royaume d'Adria, suggérée d'une manière extrêmement habile par les émissaires de Jean-Galéas, fit fortune à la cour de France. Le 24 janvier 1393, « après grand avis et délibération », trois ambassadeurs reçurent l'ordre d'aller trouver Clément VII à Avignon pour lui demander de renouveler en faveur du frère du roi de France la bulle jadis octroyée au duc d'Anjou. En tête de cette ambassade se trouvait l'illustre Enguerrand VII, sire de Coucy, qui était tout dévoué au duc Louis d'Orléans.

J'ai raconté ailleurs, dans les plus grands détails, les longues et curieuses négociations qui commencèrent alors entre ces envoyés du roi de France et du duc d'Orléans, poussés à leur insu par Jean-Galéas, et la cour pontificale réunie à Avignon autour de Clément VII (1).

Malgré l'intérêt capital qu'il avait personnellement à la réussite de ce projet, le pape d'Avignon, à son honneur, fut effrayé de la responsabilité qu'il allait encourir. Il hésita,

(1) *Le Royaume d'Adria*. Paris 1880. — Le texte seul de ce travail, sans les pièces justificatives, a paru d'abord dans la *Revue des questions historiques*, livraison de juillet 1880.

chercha à gagner du temps, souleva des objections; si bien qu'après vingt mois de négociations les choses étaient fort peu avancées, lorsqu'Enguerrand de Coucy quitta Avignon, le 4 septembre 1394, pour passer en Italie et aller s'établir à Asti que le duc d'Orléans possédait comme dot de Valentine de Milan.

Tout en continuant ses démarches auprès du Pontife, le duc Louis d'Orléans, obéissant à son caractère ambitieux et mobile, avait déjà échafaudé une nouvelle combinaison, et c'était pour la mettre en pratique qu'Enguerrand de Coucy arrivait en Lombardie avec le titre de lieutenant du prince.

Il s'agissait, en attendant mieux, d'étendre l'autorité du duc sur toute la Ligurie, en plaçant Savone sous son protectorat et en cherchant ensuite à mettre la main sur Gênes, alors déchirée par la rivalité des partis et bouleversée par de perpétuelles révolutions.

Pour réaliser les vues du prince, Enguerrand de Coucy avait à sa disposition une véritable armée. De France étaient venus Jean de Roye, chambellan du duc, avec deux cents hommes d'armes et cinquante archers (1); et, en même temps, Jean de Trie, Pierre de Vieuville et Guillaume de Bracquemont qui avaient amené encore cent hommes d'armes et cinquante archers (2). Dans le pays même, le lieutenant du duc d'Orléans engageait des condottieri, comme Facino Cane et Otto Rusco et des compagnies d'Armagnacs, débris de l'armée du comte Jean III (3).

Du reste les voies étaient préparées à l'avance; à force d'argent, le duc d'Orléans avait gagné successivement les principaux seigneurs du pays, les Carretto, Marquis de

(1) Archives de Turin, Paesi in genere, liasses d'Asti, *Mandement du duc d'Orléans du 21 août 1394.*

(2) Bibl. Nationale. *Pièces originales*, vol. 2989, dossier la Vieuville, n° 7.

(3) Archives de Turin, Paesi in genere, liasses d'Asti. — Bibl. Nationale. *Pièces originales*, vol. 588, dossier Canteleu, n° 4, etc., etc.

Savone (1) et seigneurs de Finale (2), les Fieschi (3), les Doria (4), les Spinola (5), les marquis de Ceva (6), les comtes de Vintimille (7), etc... D'un autre côté, parmi les Génois, deux des principaux compétiteurs à la dignité de doge, Antoine de Guarco et Antoine de Montalto, poussés par le désir de renverser leur rival, Antoniotto Adorno, promettaient de faire tous leurs efforts pour donner la seigneurie de Gênes au duc d'Orléans (8).

Sous l'impulsion d'Enguerrand de Coucy les progrès furent d'abord assez rapides. Le 17 novembre 1394, Savone se mit sous la protection du duc (9). De tous côtés on vit arborer les bannières portant les fleurs de lys et le lambel d'Orléans (10). Bientôt on put prévoir le moment où Gênes même, qui essayait encore de reprendre Savone, finirait par rentrer sous la domination du gendre de Jean-Galéas.

Tous ces projets du duc d'Orléans, plus ou moins bien connus dans leurs détails, et, comme il arrive en pareil cas, grossis par des rapports inexacts, causaient une grande émotion au-delà des Alpes. A Florence, au commencement de l'année 1395, on voyait déjà le duc d'Orléans descendant en Italie avec un corps d'armée de quinze cents lances, arrivant à Pavie où il doublait ses forces par l'adjonction des troupes fournies par Jean-Galéas, et entreprenant à la tête de cet effectif redoutable la soumission, par les armes, de

(1) Bibl. Nationale. *Pièces originales*. vol. 2153, n° 176. — Archives de Turin. Paesi in genere, liasses d'Asti, *Mandements du 23 septembre et du 14 novembre* 1394, etc.

(2) Bibl. Nat. Ms. français 6210, n° 516.

(3) Maurice Faucon, *Rapports de deux missions en Italie*, p. 53.

(4) *Pièces originales*, vol. 875, dossier Coucy, n° 23.

(5) *Pièces originales*, vol. 2153, n° 185; vol. 875, dossier Coucy, n° 22.

(6) Bibl. Nat. Ms. français 10131, f° 124.

(7) Même manuscrit, f° 46.

(8) Bibl. Nat. Ms. français 10431, f°s 28, 40, etc.

(9) Maurice Faucon, *Rapport de deux missions en Italie*, p. 14.

(10) Bibl. Nat. *Pièces originales*, vol. 875, dossier Coucy, n° 20.

Bologne et du reste des Etats de l'Eglise (1). Mais ce fut naturellement dans les territoires destinés à faire partie du futur royaume d'Adria, que le contre-coup des négociations entamées à Avignon se fit le plus vivement sentir. En apprenant l'arrivée d'Enguerrand de Coucy en Lombardie, plusieurs barons, nobles et châtelains de la Marche d'Ancone, de la Romagne, du Patrimoine de Saint-Pierre et du Bolonais, prirent les devants et firent proposer, par lettres ou par messagers, au lieutenant du duc d'Orléans de faire alliance avec lui et de prêter hommage au prince français, leur futur souverain.

Bernardon de Serres était parmi eux. Il offrait de mettre au service du duc d'Orléans toutes les villes, forteresses et châteaux qu'il détenait dans le Patrimoine de Saint-Pierre, s'engageant, dès que l'on aurait besoin de lui, à seconder partout avec ses gens d'armes les entreprises du frère de Charles VI.

Dans l'état actuel des choses, Enguerrand de Coucy, obligé de concentrer toute son attention sur Savone et sur Gênes, ne pouvait encore mettre à profit, d'une manière active, les offres du Landais et conclure avec lui un arrangement définitif. Mais il comprenait trop combien un pareil auxiliaire était précieux à gagner; et, pour confirmer le capitaine de routiers dans ses bonnes dispositions, il commença par lui octroyer, le 22 décembre 1394, un don personnel de cent florins d'or au nom du duc d'Orléans (2).

C'était à ce don de cent florins que devaient momentanément se borner les rapports de Bernardon de Serres avec le duc d'Orléans. En effet, un an ne s'était pas écoulé que déjà tous les projets du gendre de Jean-Galéas s'écroulaient les uns après les autres.

Douze jours après le départ d'Enguerrand de Coucy, le

(1) *Lettre de la République florentine* du 21 février 1393. — Archives de Florence, Signori, Carteggio, Missive, Reg. I, Cancell, n° 22, f° 87 v°.

(2) *Pièces justificatives*, n° XXI.

16 septembre 1394, Clément VII était mort subitement à Avignon. Avec lui disparut pour jamais le chimérique royaume d'Adria, bien que l'on constate encore au mois de janvier 1395 l'envoi d'émissaires du duc d'Orléans dans le centre de l'Italie, à Urbin et à Forli (1). Restait Savone qu'Enguerrand de Coucy avait victorieusement disputée aux Gênois. Restait Gênes, de plus en plus menacée de perdre son indépendance.

Mais pendant que Louis d'Orléans poursuivait la réalisation de ses espérances, un très fort courant d'opinion se manifestait contre lui aussi bien en France qu'en Italie. A quoi bon disait-on, travailler pour le compte du duc d'Orléans? Ne serait-il pas préférable de saisir l'occasion au profit de la Couronne de France elle-même? Le duc d'Orléans a fait de grandes dépenses pour conquérir Savone. Que le roi de France lui rachète ses droits en l'indemnisant de ses frais!

Dans ce revirement de la politique suivie par le gouvernement français se reconnaissaient les manœuvres habituelles du duc de Bourgogne toujours jaloux de son neveu. Dès le 15 mars 1395, on annonçait en Lombardie que le duc d'Orléans était obligé d'abandonner au roi, moyennant trois cent mille francs, ses prétentions sur Gênes et sur Savone (2). De fait, le 10 mai suivant, le capitaine de Savone déclare qu'il est maintenant au service du roi de France (3).

A la même époque, le doge de Gênes, Antonio Adorno, persuadait à ses compatriotes de se placer sous la protection directe du roi de France. Au mois d'août 1395, une ambassade génoise vint offrir à Charles VI de le reconnaître pour souverain (4).

La conduite de Jean-Galéas acheva de tout perdre. Fu-

(1) Bibl. Nat. Ms. français 10431, f° 35.

(2) *Quittance pour paiements faits à un chevaucheur du duc d'Orléans* du 26 avril 1395. — Archives de Turin, Paesi in genere, liasse d'Asti.

(3) Bibl. Nat. *Pièces originales*, vol. 1954, dossier Meulhon, n° 3.

(4) *Religieux de Saint-Denis*, II. p. 402.

rieux de voir Gênes échapper à son influence, il mit tout en œuvre pour entraver les négociations, essaya de jouer un double jeu, et, tout en signant un traité d'alliance avec la France (1), s'efforça sous main d'amener un soulèvement contre Antonio Adorno et le parti favorable à la domination française. Ces intrigues n'eurent d'autre résultat que d'exciter l'indignation et la colère du roi de France et de ses conseillers. De toutes parts on demanda un sévère châtiment pour une telle perfidie (2).

En même temps, les bruits les plus fâcheux couraient sur sa fille, la duchesse d'Orléans. On prétendait qu'elle avait voulu empoisonner le dauphin, que la maladie du roi était due à ses sortilèges. Si peu fondées qu'aient été de pareilles accusations, elles rencontrèrent une telle crédulité que la duchesse dut céder aux clameurs populaires, en abandonnant la cour pour se retirer sur les bords de la Loire (3). Le duc d'Orléans perdit, bien entendu, une partie de son influence et n'osa plus élever la voix pour défendre son beau-père.

Jamais plus belle occasion ne s'offrit aux Florentins. C'était le moment ou jamais de chercher une seconde fois à entraîner le roi de France dans une ligue contre Jean-Galéas, ou comme l'on disait désormais, contre le *duc de Milan*, car Jean-Galéas avait acheté ce titre de duc, l'année précédente, à l'empereur d'Allemagne, Wenceslas.

Les Florentins avaient en France un allié assuré : c'était le frère du comte Jean III d'Armagnac, le comte Bernard VII, qui depuis la mort de son frère portait une haine mortelle au comte de Vertus. On résolut de l'interroger d'abord pour tâter le terrain, et, le 6 mars 1396, un envoyé, Ser Pero de San Miniato, partit des bords de l'Arno pour aller le trouver au nom de la Seigneurie.

(1) Le 31 août 1395. — Lünig, *Codex Italiæ diplomaticus*, I, col. 421.
(2) *Religieux de Saint-Denis*, II, pp. 436 et suiv.
(3) Froissart, liv. IV, chap. L et LIV. — *Religieux de Saint-Denis*, II, p. 404.

Le récit fait par l'ambassadeur florentin de son entrevue avec Bernard VII est bien curieux, mais il jette un triste jour sur la vénalité des personnages qui formaient l'entourage du roi de France. Naturellement, le comte d'Armagnac accueillit avec empressement un projet où il était question de venger son frère, et l'on en vint bientôt à discuter les conditions d'une campagne en Italie. Bernard exposa en détail ses plans d'organisation. Avant tout, il demandait un traité qui liât les deux parties : « Nous tomberons d'accord ensemble, disait-il, mais je ne voudrais pas qu'après m'avoir conduit en Lombardie, vous me disiez : Bernard, nous n'avons plus besoin de toi, va à tes affaires. » Au moment où l'envoyé florentin allait s'éloigner, le comte d'Armagnac, le retenant : « Dépensez sans regrets, d'un coup, dix ou quinze mille francs et achetez les conseillers du roi, comme l'a fait le comte de Vertus; car le roi ne manquera pas de les écouter et d'adhérer à votre entreprise, ce qui portera un coup irrémédiable au comte de Vertus. » Dans de nouvelles entrevues, qui eurent lieu au mois de juin, le futur connétable de France affirma encore plus son désir de seconder les Florentins : « Nous sommes aujourd'hui réunis d'intérêt. Vous avez perdu votre argent et votre honneur; j'ai perdu mon frère et l'honneur. Il faut nous venger enfin du comte de Vertus (1). »

Déjà, sur les renseignements favorables envoyés de France, la Seigneurie de Florence avait entamé des négociations avec le roi Charles VI. Le 5 mai, elle avait fait partir pour Paris Maso degli Albizzi. Grâce à l'indignation soulevée par les manœuvres déloyales de Jean-Galéas, grâce à l'appui de la reine Isabeau de Bavière et du sire d'Albret, ami intime du comte d'Armagnac, les négociations marchèrent très vite et réussirent même beaucoup plus complètement que les Florentins n'avaient osé l'espérer au début. Ils s'étaient bornés d'abord à solliciter la

(1) *Relation de Ser Pero de San Miniato.* — Archives de Florence, Rif., classe x, dist. 4, n° 1, f° 18 v°.

faveur de lever dans le royaume, au cas d'une guerre contre Jean-Galéas, des troupes qui seraient soldées par la République, mais qui combattraient sous la bannière du roi de France (1). Au lieu d'obtenir cette simple autorisation, ils arrivèrent à conclure avec la France un traité complet d'alliance offensive et défensive. Pleins pouvoirs furent donnés à cet effet, le 30 juin 1396, aux ambassadeurs florentins, Maso degli Albizzi et Buonaccorso Pitti. Ce dernier rejoignit son collègue à Paris, le 23 août; et un mois plus tard, le 29 septembre, la ligue était solennellement conclue entre les représentants du roi de France et ceux de la République florentine.

De part et d'autre, les contractants devaient se prêter un mutuel concours dans les guerres d'Italie. Toutes les conquêtes faites en Lombardie resteraient à la disposition du roi de France, à l'exception de quelques places nommément désignées qui étaient réservées aux alliés de Florence, aux seigneurs de Mantoue et de Padoue et au marquis d'Este. On mettait hors de cause Gênes et son territoire, qui appartenaient déjà en principe au roi, et la Toscane où Charles VI, au contraire, devait s'interdire toute acquisition (2).

D'autres stipulations presque contemporaines achevèrent de préciser la situation. Le 25 octobre un traité consacra d'une manière définitive la réunion de Gênes à la Couronne (3). Enfin, dans le courant de décembre, le roi Charles VI régularisa l'achat fait à son frère de tous ses droits sur Gênes et sur Savone (4).

L'alliance avec la France, c'était pour Florence la guerre à bref délai contre Jean-Galéas. Et quel adversaire que le

(1) *Instructions à Maso degli Albizzi* du 5 mai 1396. — Archives de Florence, Rif., classe x, dist. I. n° 14, f° 5.

(2) Archives Nationales. J. 503; Archives de Florence, Rif., classe XI, dist. III, n° 7, f° 5. — Lünig. *Codex Italiæ diplomaticus*, I, col. 1094.

(3) Archives Nationales, J. 496, n° 1.

(4) Archives Nationales, J. 496, n°s 25 et 26; K. 54, n° 11. — Douët d'Arcq, *Pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, I, p. 134.

duc de Milan! Jean-Galéas avait su grouper autour de lui les meilleurs capitaines italiens. A la tête de ses troupes on retrouvait cet Albéric de Barbiano et ce Jacopo del Verme qui avaient jadis triomphé de Bernardon de La Salle et du comte Jean III d'Armagnac.

En attendant le concours espéré de la France, il fallait se préparer immédiatement à la lutte et trouver un chef capable de prendre le commandement des troupes florentines. Malheureusement le grand homme de guerre qui avait si longtemps défendu victorieusement les intérêts de la République, l'illustre Jean d'Hawkwood était mort en 1394, pleuré de tout Florence, qui lui avait fait les obsèques les plus solennelles. Lorsqu'on vit les hostilités prêtes à éclater en 1396, l'opinion publique demanda d'une voix unanime que l'on s'adressât à Bernardon de Serres. D'ailleurs, Jean d'Hawkwood semblait avoir désigné lui-même son successeur, car il avait déclaré de son vivant que, depuis la mort d'un autre chef renommé, Giovanni Ubaldini, le Gascon l'emportait, à ses yeux, sur tous les autres capitaines de l'Italie (1).

Bernardon de Serres ne pouvait refuser une telle marque d'estime. Au mois d'août 1396 il fut élu *capitaine de la guerre de la commune de Florence*, et s'engagea à venir servir avec deux cents lances et deux cents archers de sa brigade (2). Restait à régler un point assez important pour lui. Qu'allaient devenir les terres et les places qu'il occupait dans le Patrimoine de Saint-Pierre, alors qu'il ne serait plus là pour les garder et les défendre? Les Florentins lui conseillèrent de les vendre à beaux deniers comptants, se chargèrent de faire l'opération et, en bons partisans du pape de Rome, s'empressèrent d'aller les céder à ce pontife moyennant finances (3).

(1) Poggio Bracciolini, xx, col. 273.
(2) Minerbetti, col. 361; Sozomeno dans Muratori, xvi col., 1161.
(3) Poggio Bracciolini, col. 266.

Le 17 octobre suivant, Bernardon de Serres entrait à Florence, amenant avec lui les troupes promises et remplissant scrupuleusement tous ses engagements (1).

Capitaine de la guerre pour la République de Florence, d'abord de 1396 à 1398, puis de 1401 à 1402, Bernardon de Serres justifia sa haute réputation. Ce qui excitait particulièrement l'admiration des contemporains, c'était sa vigilance, son activité et sa prodigieuse habileté à dérober sa marche et à apparaître tout à coup sur un point menacé par l'ennemi, alors qu'on le croyait encore à l'autre extrémité du territoire. « On dirait qu'il passe à travers les airs, » répétait-on à Florence. D'ailleurs, d'un courage à toute épreuve. Que n'avait-il pas à redouter d'un adversaire aussi peu scrupuleux que Jean Galéas, ou des ennemis implacables que ses exploits, comme chef de routiers, avaient dû certainement lui susciter en Toscane? Cependant il dédaignait de se faire escorter, et c'était en compagnie d'un seul valet qu'il exécutait ses courses surprenantes (2).

A ses qualités de soldat, Bernardon de Serres joignait une piété sincère (3). Mais chez lui, comme chez le comte Jean III d'Armagnac, comme chez la plupart des capitaines de l'époque, la nécessité de se faire obéir par des bandes de routiers indisciplinés avait développé une sévérité poussée parfois à l'extrême. Il était inflexible pour quiconque tentait de desobéir ou de trahir. Cette rigueur faillit même le perdre. Dans les armées de la République florentine se trouvaient des capitaines italiens fort irrités de voir cet étranger, ce Gascon,

(1) Minerbetti, col. 361; Sozomeno, col. 1161; Buoninsegni, *Historia Fiorentina*, p. 738.

(2) Cesare Guasti, *Ser Lappo Mazzei, lettere di un notaro a un mercante*, I, p. 433.

(3) En 1401 il donne 200 florins aux Dominicains de Santa Maria Novella à Florence pour que chaque jour, à perpétuité, on dise une messe pour le repos de son âme et de celle de son frère. — Buonaccorso Pitti. *Cronica*, p. 71, note 4.

ainsi placé au-dessus d'eux et investi de l'autorité suprême. Le chef des opposants était Bartolomeo Gherardacci de Prato, surnommé Boccanegra. A plusieurs reprises, pendant la campagne de 1397, ce dernier, qui affectait de dédaigner l'ancien chef de routiers, transgressa les ordres donnés et par là mit Bernardon dans les situations les plus difficiles. Malgré une défense formelle, il envahit le territoire de Pise. Enfin il gardait pour lui tout le butin, tandis que le chef de l'armée voulait qu'il fût partagé équitablement et par portions égales entre tous les soldats. Un exemple était devenu nécessaire. Bernardon n'hésita pas; il fit saisir Bartolomeo et lui fit trancher la tête comme à un traître. Aussitôt grand émoi parmi les troupes italiennes. Paolo Orsini, qui commandait quatre cents lances et qui n'avait pas agi autrement que Bartolomeo, craint de subir le même sort et songe à se révolter avec d'autres capitaines, ses compatriotes. A Florence même l'opinion est divisée. Plusieurs blâment très vivement l'action du Landais. Mais le plus grand nombre lui donne raison et affirme qu'il a bien fait de punir dans Bartolomeo de Prato le traître et l'insigne larron. La Seigneurie s'émeut. Le 5 juillet 1397 elle envoie à Colle, où se trouve Bernardon de Serres, Simone Altoviti et Niccolo da Uzzano pour faire une enquête. Bernardon de Serres se justifie pleinement à leurs yeux ; la Seigneurie approuve sa conduite; Paolo Orsini et ses amis sont ramenés à l'obéissance ; et par son énergie Bernardon de Serres maintient intact le prestige de son autorité (1).

En toute occasion Bernardon conservait sa franchise et son indépendance de langage. Son caractère loyal s'accommodait mal des subtilités plus ou moins avouables et des capitulations de conscience que les politiciens d'Italie aimaient tant à mettre en pratique. Vers la fin de l'année 1401, les Floren-

(1) Minerbetti, col. 376 et 377 ; Bonincontri, dans Muratori, XXI, col. 73; Cesare Guasti, *Ser Lapo Mazzei*, I, p. 179; Ammirato, lib. XVI, p. 860; Buoninsegni, p. 742; Lionardo Aretino, lib. XI, p. 232.

tins, toujours en lutte contre Jean-Galéas, songeaient à soustraire Pise à l'influence du duc de Milan. Ils comptaient sur un mouvement populaire, qui devait éclater le 28 octobre 1401 et qui aurait rendu le pouvoir à leurs amis les Gambacorti et les Bergolini. Déjà ils se préparaient à intervenir pour favoriser le changement de gouvernement, lorsque la vigilance du lieutenant de Jean-Galéas à Pise fit tout échouer. Il fallait trouver un autre moyen d'arracher les Pisans à l'alliance milanaise. Les attaquer ouvertement était chose impossible, car la guerre n'était pas officiellement déclarée entre Pise et Florence. On eût alors l'idée d'envoyer Bernardon faire une chevauchée sur le territoire pisan, non pas comme capitaine de l'armée florentine, mais comme un étranger et sous le drapeau de l'empereur d'Allemagne, qui était, lui, en hostilité ouvertes avec Jean Galéas. Aux premiers mots, le Gascon refusa nettement. « Il n'était pas à la solde de l'empereur, disait-il, en accentuant son refus, et il ne chevaucherait pas sous d'autres drapeaux que ceux qu'il devait réellement servir. Si les Florentins voulaient qu'il s'en prît au territoire pisan ou à tout autre, il chevaucherait avec le drapeau de Florence. Autrement non. » Essayant alors de le prendre par l'intérêt, les Florentins lui dirent de faire au moins la chose, comme il l'aurait faite autrefois, sous sa bannière personnelle de chef de compagnies. « Montre-toi ton homme, soulève Montopoli (1). Nous serons contents et tu auras tout le profit et nous te fournirons toujours de vivres et d'argent. » Mais Bernardon, avec une indignation croissante : « Comment ! je voudrais donc être appelé un traître ? Si c'est votre plaisir que la chose soit faite par moi, cassez-moi aux gages ; et alors, dans ce cas, j'attaquerai qui me plaira. » Les Florentins s'empressèrent de répondre qu'ils n'avaient nullement l'intention de rompre avec leur général, et force leur fut de s'incliner,

(1) Montopoli-in-Valdarno, dans le district de San-Miniato.

en fin de compte, devant la fierté et les scrupules du Gascon (1).

Tel était le chef auquel Florence confia, en 1396, le commandement suprême de ses troupes.

Il serait assez long et d'un faible intérêt de raconter dans tous ses détails la lutte confuse qui s'engagea alors, sur plusieurs points à la fois, entre Jean-Galéas, les Siennois et les Pisans d'une part, Florence et ses alliés de l'autre. Ces guerres italiennes à la fin du XIVe siècle offrent rarement des faits d'armes très brillants. Elles présentent en effet un caractère particulier que Sismondi a bien mis en lumière :

» Le plus souvent, dit-il, il n'y avait point de bataille ran-
» gée dans tout le cours d'une guerre : alors toutes les hosti-
» lités se bornaient à une ou plusieurs *cavalcades :* c'est le
» nom qu'on donnait aux expéditions en pays ennemi. Un
» général entrait dans une province avec l'intention de brû-
» ler les maisons, de détruire les récoltes et d'enlever le bétail ;
» tous les habitants s'enfermaient dans des lieux forts.
» Comme il ne pouvait s'arrêter pour en former le siège, il
» poussait en avant en dévastant tout ce qui était à sa portée.
» Pendant ce temps le général ennemi garnissait les châteaux
» de troupes, suivait l'armée à distance, veillait l'occasion
» de la surprendre, tombait sur les maraudeurs, les forçait à
» ne pas s'écarter du camp et en peu de jours il contraignait
» l'agresseur à repasser les frontières et à retourner chez lui
» faute de vivres (2). »

Rien ne saurait mieux s'appliquer aux campagnes de 1397 et de 1398. Bornons-nous donc à mentionner rapidement les principales opérations effectuées par Bernardon de Serres en personne. Le rôle du Gascon demeure d'ailleurs très net. C'est lui que l'on charge de défendre les frontières florentines de l'ouest et du sud depuis Lucques jusqu'à Arezzo, et de

(1) *Cronica di Lucca,* dans Muratori, XVIII, col. 829.
(2) *Histoire des Républiques italiennes,* tome V, chap. VIII.

repousser les tentatives des généraux de Jean-Galéas qui chercheront à entamer de ce côté le territoire de la République, en s'appuyant sur Pise et sur Sienne.

Au commencement de l'année 1397, Bernardon de Serres est campé avec six cents chevaux et deux cents hommes de pied à San-Miniato dei Tedeschi, à mi-chemin entre Florence et Pise. Bientôt il quitte ses premières positions et va à Pescia afin de secourir Lucques menacée par Albéric de Barbiano (1). Lui parti, quelques habitants de San-Miniato essayent, par un hardi coup de main, de soustraire leur cité à la domination de Florence et de la jeter dans le parti de Jean-Galéas et des Pisans. Fort heureusement l'entreprise avorte. Albéric de Barbiano, qui arrivait pour agir au nom du duc de Milan, doit changer ses batteries. Il traverse les états de Pise, tourne autour du terri oire florentin et vient se réunir, à Sienne, à d'autres troupes de Jean-Galéas, qui portent son effectif à dix mille chevaux. Bernardon de Serres le suit pour lui barrer le passage. Mais il se laisse tromper par une feinte ; et, tandis qu'il s'occupe de couvrir Arezzo, Albéric de Barbiano passe par Chianti, s'avance jusqu'aux portes de Florence, ravage le val d'Arno inférieur et après dix jours de pillage, ramène vers Sienne un immense butin (2).

Le Gascon qui est revenu en hâte à Colle, au Nord-Ouest de Sienne, ne tarde pas à prendre sa revanche. Le 7 mai 1397, il part de Colle avec quinze cents cavaliers d'élite et pousse sa chevauchée jusqu'aux portes de Sienne. Trois jours après, le 10 mai, il s'empare du château de Selve à huit milles de Colle. L'ennemi, il est vrai, parvient ensuite à regagner cette position. (3)

Encouragés par le succès, les Florentins, qui s'étaient tenus

(1) Bonincontri, dans Muratori, xx, col. 70 ; Lionardo Aretino, lib. xi, p. 203.

(2) Lionardo Aretino, lib. xi, p. 231 ; Ammirato, lib. xvi, p. 857 et sqq.

(3) Minerbetti, col. 373 et 374 ; Ammirato, p. 858.

jusqu'alors sur la défensive, prennent le parti de pousser plus vivement les choses. Ils décident que Bernardon de Serres sera chargé de diriger une grande attaque contre Sienne. Le 30 juin au matin, Bernardon de Serres, mandé à Florence, reçoit en grande pompe, sur la place de la Seigneurie, au milieu des transports de joie de tout le peuple, les insignes du commandement et l'étendard de la République. On place sous ses ordres deux mille lances de cavalerie, quinze cents arbalétriers et trois mille fantassins. Mais pendant que leur capitaine général retourne à Colle, s'occupe de rallier les troupes et de faire tous ses préparatifs d'entrée en campagne, les Florentins changent d'avis. L'expédition contre Sienne est renvoyée à une époque plus éloignée. En attendant, Bernardon s'établit à Colle et met des garnisons dans les places voisines (1).

C'est alors que l'exécution de Bartolomeo de Prato vient jeter momentanément la discorde entre Bernardon de Serres et les capitaines italiens placés sous ses ordres. Albéric de Barbiano veut profiter de la circonstance. Il quitte de nouveau les états de Sienne et s'avance le 14 juillet sur le territoire florentin en commençant à ravager la campagne. Mais la Seigneurie de Florence donne raison à son capitaine général; et tout rentre dans l'ordre. Albéric de Barbiano est contraint de battre en retraite, aussi vite que possible, devant Bernardon de Serres. Il n'a même pas le temps de rallier un certain nombre de ses soldats, dispersés aux environs, qui sont tous surpris et tués (2).

Pendant que Bernardon de Serres continue sur la frontière siennoise à tenir tête avec avantage à Albéric de Barbiano, Jean-Galéas essuie un grave échec dans le Nord de l'Italie. Le 28 août 1397, ses généraux sont défaits à Governolo, au confluent du Mincio et du Po, par François de Gonzague, seigneur de Mantoue, aidé des troupes florentines. A

(1) Minerbetti. col. 376; Ammirato, p. 369.
(2) Minerbetti, col. 377

cette nouvelle, le duc de Milan rappelle de Sienne, en toute hâte, Albéric de Barbiano. Celui-ci regagne la Lombardie, en laissant le champ libre à Bernardon de Serres. Le Gascon attaque alors le territoire pisan. Au mois d'octobre il s'avance dans une chevauchée jusqu'aux portes de Pise même. Si difficiles à atteindre que soient plusieurs points de la contrée, il ne se laisse jamais arrêter et pousse de tous côtés ses incursions. Aussi peut il, à la fin de la campagne, distribuer à ses soldats un butin considérable qui les enrichit tous (1).

Ces chevauchées du Grand Bernard contre Pise se répètent, avec plus de succès encore, l'année suivante, au mois d'avril. C'est par milliers que l'on compte les têtes de bétail enlevées alors à l'ennemi. En vain les Pisans cherchent-ils à surprendre le capitaine des Florentins tandis qu'il se retire avec ses prises vers San-Miniato ; leur tentative aboutit à une déroute complète. Les Pisans ne réussissent pas davantage à s'emparer par trahison du château de Barbialla, près de San-Miniato. Bernardon de Serres, averti de leur projet, attaque leurs troupes à l'improviste et leur fait plus de trois cents prisonniers (2).

Cependant les Florentins attendaient toujours vainement le secours promis par le roi de France. Après de longs retards dus au désastre de Nicopolis, le traité d'alliance du 29 septembre 1396 avait été confirmé : et l'on avait décidé en principe, dans l'entourage du roi, l'envoi d'une expédition française en Italie, sous les ordres du comte Bernard VII d'Armagnac. Mais le duc d'Orléans, déçu de ses esperances sur Gênes, se vengeait en entravant à son tour les préparatifs de cette expédition. Grâce à ses manœuvres, le comte d'Armagnac continuait à se débattre au milieu de difficultés finan-

(1) Minerbetti, col. 383 ; Sozomeno dans Muratori, XVI, col. 1164 ; Poggio Bracciolini, col. 277; Buoninsegni, col. 745.

(2) Minerbetti, col. 392 ; Sozomeno, col. 1163 ; Ammirato, p. 867 ; Buoninsegni. p. 747.

cières qui éloignaient de plus en plus le moment de son départ pour l'Italie (1). Les Florentins finirent par perdre tout espoir, et fatigués de prolonger inutilement une lutte désastreuse pour leurs intérêts matériels, ils se décidèrent à accepter l'intervention des Vénitiens, et à conclure, par leur intermédiaire, une trève de longue durée avec Jean-Galéas.

Cette trève, conclue le 11 mai 1398, devait commencer à partir du jour de la Pentecôte, 26 mai suivant (2). Il restait donc encore quelques jours à courir. Par une décision qui peint bien le caractère de la guerre à cette époque, les Florentins voulurent les mettre à profit pour accroître autant que possible le mal qu'ils avaient déjà fait aux Pisans et aux Siennois. Ils envoyèrent leur capitaine de la guerre et leurs deux autres principaux chefs ravager une dernière fois les terres de l'ennemi. Bernardon de Serres se dirigea du côté de Sienne avec six cents lances et une forte infanterie. Paolo Orsini et Gian Colonna marchèrent vers Pise et vers Marciano, accompagnés chacun de quatre cents lances et de nombreux fantassins. Puis, au jour convenu, les opérations s'arrêtèrent et la trève fut partout proclamée. Le 6 juin, Bernardon de Serres rentra, avec toute sa brigade, au milieu de l'allégresse générale, dans Florence en fête. Le capitaine de la guerre venait rendre à la Seigneurie la bannière qu'elle lui avait confiée, portant le lis rouge, symbole héraldique de la République florentine (3).

Les hostilités étant suspendues, il n'y avait plus qu'à licencier les capitaines, en leur payant ce qui leur était dû. Mais les Florentins connaissaient trop Jean Galéas pour ne pas prévoir à bref délai une reprise de la lutte et pour ne pas s'y préparer à l'avance. A cet effet, ils conclurent avec Bernar-

(1) Buonaccorso Pitti, *Cronica*, passim; et les *Relations des ambassadeurs florentins*, encore inédites, conservées dans les archives de Florence.

(2) Minerbetti, col. 387.

(3) Minerbetti, col. 395; Ammirato, p. 869; Buoninsegni, p. 748.

don de Serres un accord en vertu duquel le Gascon restait pendant dix mois encore à la disposition de la République, à raison d'une solde réduite de deux mille trois cents florins d'or par mois. Moyennant quoi, il s'engageait, en cas de danger, à venir avec deux cents lances au service de Florence (1).

En attendant, Bernardon voyait un nouveau champ s'ouvrir à son activité. En effet, Louis II d'Anjou sollicitait son concours dans le royaume de Naples contre les partisans de Ladislas de Durazzo. En quittant Florence, le Landais mena ses gens d'armes vers Pérouse; puis, sans s'arrêter, il gagna les Abruzzes et marcha sur Aquila, place importante à gagner pour le parti angevin. D'avance il s'était entendu avec le comte de Montorio qui jouissait dans le pays d'une immense autorité. Grâce à lui, il pénétra dans la ville, sans coup férir; et nul acte de violence ne vint souiller cette pacifique prise de possession. Créé alors vice-roi pour le roi Louis II (juillet 1398) Bernardon de Serres continua à étendre peu à peu son autorité sur le reste de la contrée en s'appuyant toujours sur le comte de Montorio (2). Malheureusement les grands services que le Gascon rendait à la maison d'Anjou (3), ne devaient pas suffire à empêcher le triomphe de Ladislas. Louis II commit la faute de quitter sa capitale; Naples se souleva contre lui; ses partisans l'abandonnèrent; si bien que l'héritier de la reine Jeanne dut se rembarquer pour la Provence en laissant tout le royaume aux mains de son rival.

Pendant que Louis II regagnait la France, Bernardon de Serres revint à Florence. On l'y retrouve en 1401 investi de nouveau par la République du titre de capitaine-général de la guerre (4).

(1) Minerbetti, col. 393.

(2) Minerbetti, col. 396; Sozomeno, col. 1166; Bonincontri, col. 76.

(3) Il est question de ces services dans une lettre de Charles VI, de 1408, mentionnée par Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comté Venaissin*, III, p. 263.

(4) Buonaccorso Pitti, *Cronica*, p. 71, note 4.

Lorsque le célèbre greffier du Parlement de Paris, Nicolas de Baye, notait sur ses registres la réconciliation mensongère des ducs d'Orléans et de Bourgogne, en 1409, il inscrivait en marge cette citation trop justifiée hélas ! par l'événement : « *Pax, pax, inquit propheta, et non est pax* (1). » On peut en dire autant des trèves conclues entre Florence et Jean-Galéas.

Le duc de Milan ne cessait pas de poursuivre ses ambitieuses entreprises. En vain Florence avait-elle cherché à lui susciter de nouveaux ennemis. En vain avait-elle attiré en Lombardie l'empereur d'Allemagne, Robert. Jean-Galéas avait partout triomphé. La plupart de ses anciens adversaires, le seigneur de Mantoue lui-même, avaient fini par se rallier à sa cause. A la fin de 1401, les Florentins ne pouvaient plus avoir pour eux, en cas de guerre, que François de Carrare seigneur de Padoue, et Jean Bentivoglio, devenu récemment (mars 1401) maître absolu dans Bologne par un habile coup de main.

Telle était la situation, lorsque le duc de Milan chargea Albéric de Barbiano d'attaquer Jean Bentivoglio. Bentivoglio fit appel aux Florentins. La Seigneurie comprit la gravité de cette partie suprême. Elle envoya en hâte à Bologne des renforts importants et, ce qui valait bien des escadrons, son capitaine-général (2). Puis se mettant tout à fait en avant, elle conclut le 20 mars 1402 un traité d'alliance avec Bentivoglio (3). D'autres troupes furent encore expédiées de Florence à Bologne : notamment une compagnie de trois cents

(1) Archives nationales. X1a, 1479, f° 65.

(2) Minerbetti, col. 452; Lionardo Aretino, lib. XII, p. 241; Sozomeno, col. 1175; *Annales Estenses* dans Muratori, XVIII, col. 937. Les indications des chroniqueurs sont très variables en ce qui concerne l'effectif des troupes que Bernardon de Serres amena lui-même à Bologne. D'après Minerbetti il arriva avec deux cent quarante lances et deux cents fantassins. Suivant Sozomeno et les *Annales Estenses* avec quatre cents lances et deux cents fantassins.

(3) Minerbetti, col. 453.

lances que l'on appelait : *la compagnie de la Rose* (1). Bentivoglio eut aussi comme auxiliaires quelques condottieri comme Sforza de Cotignola et Tartaglia. Enfin le seigneur de Padoue lui envoya ses deux fils, Giacomo et Francesco Terzo de Carrare. De l'avis unanime, le commandement suprême de toutes les forces réunies pour la défense de Bologne fut confié au capitaine-général de Florence, à Bernardon de Serres (2).

Déjà Bentivoglio avait mis à profit le concours du chef gascon. Il l'avait envoyé surprendre Carpi, où les Malatesta, alliés du duc de Milan, se préparaient à la guerre contre Bologne. Mais, malgré la vigueur de l'attaque, l'opération n'avait pas eu grand résultat, les ennemis s'étant retranchés derrière les murailles (3). Plus tard, sur l'ordre de Bentivoglio, Bernardon était allé punir, avec la plus extrême rigueur, les habitants des territoires de San-Giovanni in Persiceto et de Lojano, qui s'étaient déclarés contre le seigneur de Bologne (4).

Ce n'était encore que le prélude des hostilités. Au mois de mai 1402, Jacopo del Verme pénètre dans les états de Bentivoglio. Bientôt Albéric de Barbiano vient s'établir avec une autre division milanaise à quelques milles de Bologne. Aux troupes du duc de Milan se sont jointes celles du seigneur de Mantoue et des Malatesta, ainsi que les citoyens chassés de Bologne par la révolution qui a donné le pouvoir à Bentivoglio. Lorsqu'elle est entièrement concentrée, l'armée milanaise atteint un effectif formidable : quinze à seize mille cavaliers et vingt mille hommes de pied, fantassins et

(1) Cette compagnie est la dernière qui ait encore porté un nom spécial, suivant un usage qui avait été très en faveur en Italie dans le courant du XIVe siècle, mais qui était alors presque complètement abandonné. Voir sur la compagnie de la Rose : Ricotti, *Storia delle compagnie di ventura in Italia*, II, p. 206, note 2.

(2) Minerbetti, col. 455; Andrea Gattaro, *Istoria Padovana*, col. 848.

(3) *Annales Estenses*, dans Muratori, XVIII, col. 968.

(4) Ghirardacci, *Historia di Bologna*, lib. XXVIII, pp. 529 et 530.

archers (1), commandés par les meilleurs capitaines de l'époque.

A leur tête, se partageant courtoisement l'autorité suprême, marchent Albéric de Barbiano et Jacopo del Verme, montés tous deux sur leurs grands coursiers bardés de fer, et portant à la main le bâton doré du commandement. « Depuis Charlemagne, disent les Italiens, il n'y a pas eu plus belle armée (2). »

Pour résister à une telle masse de gens d'armes, Bernardon de Serres n'aura en tout au jour de la bataille, suivant les évaluations les plus élevées, en tenant compte des troupes de Sforza, des renforts amenés par les princes de la maison de Carrare, de la compagnie de la Rose et des partisans de Bentivoglio que sept mille chevaux au maximum. C'est à peine la moitié de l'effectif mis en ligne par les Milanais ! Il a bien, il est vrai, quelques milliers de fantassins ; mais dans ces batailles d'Italie, c'est la cavalerie qui décide tout.

Le Gascon reconnaît immédiatement son écrasante infériorité. Il conseille à Bentivoglio de renoncer à tenter une lutte en rase campagne et de s'enfermer dans Bologne, en laissant l'ennemi se fatiguer inutilement au dehors. Une telle multitude aura bien vite épuisé le pays et le manque de vivres l'amènera forcément à battre en retraite. Mais Bentivoglio refuse de prêter l'oreille à ces sages conseils; il veut absolument combattre, jouer le tout pour le tout, dans l'espérance de consolider par un coup d'éclat sa domination sur Bologne.

(1) Les effectifs sont donnés ici d'après Andrea Gattaro (*Istoria Padovana*, dans Muratori, XVII, col. 352), qui paraît avoir eu des renseignements tout particuliers sur ces événements. Mais les évaluations varient beaucoup dans les autres chroniqueurs. Suivant Minerbetti (col. 457), à la bataille de Casalecchio, les Milanais n'auraient eu que huit mille chevaux et Bernardon de Serres quatorze cents lances seulement. Ce qui reste constant, d'après tous les témoignages, c'est l'énorme infériorité, dans la proportion de un contre deux, des troupes de cavalerie commandées par Bernardon de Serres, vis-à-vis de l'armée milanaise.

(2) Goro Dati, *Istoria di Firenze*, p. 65.

Tout au moins, il exige que l'on ne laisse pas occuper par l'ennemi la position de Casalecchio, à quatre milles à l'ouest de Bologne sur les bords du Reno. En cela Bentivoglio n'a pas absolument tort, car Casalecchio couvre le canal qui amène à Bologne les eaux du Reno, et il importe d'éviter que les troupes de Jean Galéas ne viennent couper ce canal.

Bernardon de Serres se trouve placé dans la nécessité d'obéir aux ordres de Bentivoglio. Il tente encore un dernier effort pour le ramener à son avis. Le Seigneur de Bologne lui répond que s'il a peur il n'a qu'à rester dans la ville, et qu'il se chargera lui-même de diriger les opérations. Devant une telle réponse, le Gascon n'a plus qu'à gagner Casalecchio. « Dieu veuille, dit-il, que ce soit le meilleur parti. » Il se retranche fortement à Casalecchio et, déployant la plus vive ardeur, ne néglige rien de ce qui pourrait amener la victoire, si la victoire était possible. Mais il ne se fait aucune illusion et il écrit à Florence pour exposer le danger où il se trouve, ajoutant que la défaite lui paraît inévitable et qu'il engage la Seigneurie à préparer une nouvelle armée (1).

En obligeant ainsi son général à combattre malgré lui, Bentivoglio comptait pouvoir lui envoyer de Bologne même des renforts sérieux. Mais lorsqu'il voudra, le 20 juin, faire appel à ses partisans, il n'y en aura pas un sur dix qui consentira à prendre les armes (2).

Les craintes du capitaine gascon ne tardent pas à se réaliser. Tandis que les défenseurs de Bologne ont établi leur camp autour de Casalecchio sur la rive droite du Reno, l'armée milanaise se concentre sur la rive gauche. Un pont fait communiquer les deux rives; Bernardon de Serres en a confié la garde à la compagnie de la Rose. Le 17 juin, Albéric de Barbiano et Otto Buonterzo attaquent la compagnie de la Rose et la mettent en fuite après un combat très meurtrier. Le pont

(1) Poggio Bracciolini, col. 288; Morelli, *Cronica*, p. 311 et 312.
(2) *Cronica di Bologna*, dans Muratori, XVIII, p. 572.

reste ainsi au pouvoir des généraux de Jean-Galéas, qui peuvent désormais menacer directement Bologne (1).

Une semaine plus tard, le samedi 24 juin, Facino Cane passe le pont du Reno et vient attaquer avec impétuosité le camp de Bernardon à Casalecchio. Sforza de Cotignola repousse cette agression. La journée du dimanche se passe tranquillement, le capitaine général des Florentins ayant pris soin de poster des vigies sur le haut des collines pour l'avertir de tous les mouvements de l'ennemi. Mais le lundi 26, dès l'aube, Albéric de Barbiano et Jacopo del Verme, à la tête de toute l'armée milanaise, font déployer leurs étendards et se mettent en marche pour engager une action décisive.

Leur armée forme six corps. Les quatre premiers, de plus de deux mille cavaliers chacun, sont sous les ordres de Facino Cane, du Seigneur de Mantoue, de Pandolfo Malatesta et d'Otto Buonterzo. Albéric de Barbiano commande le cinquième où se trouvent trois mille de ses cavaliers. Enfin le sixième corps, de quatre mille chevaux, est conduit par Jacopo del Verme.

L'approche du danger rend toute son ardeur à Bernardon de Serres. Oubliant l'immense désavantage de sa position, il ne songe plus qu'à combattre. Les sept mille cavaliers dont il dispose sont ainsi répartis : Sforza de Cotignola et Messer Fricolino en ont deux mille, Crivello mille, y compris la compagnie de la Rose, enfin Tartaglia et Lanciarotto Beccaria quinze cents. Bernardon de Serres garde avec lui les deux fils de François de Carrare et deux mille cinq cents cavaliers (2).

Les dispositions étant prises, de toute part les trompettes donnent le signal du combat. Facino Cane s'élance avec les siens; il se précipite la lance en arrêt sur Messer Fricolino et le frappe si rudement à la poitrine qu'il lui fait vider les

(1) *Cronica di Bologna*, ibid. ; Andrea Gattaro, col. 849.

(2) Je suis toujours le récit d'Andrea Gattaro. Ghirardacci (*Historia di Bologna*, lib. XXVIII, p. 532) indique une autre disposition des deux armées, qui présente quelques légères différences de détail.

arçons et renverse encore du même coup deux ou trois autres cavaliers placés derrière. Du côté des Bolonais, Sforza de Cotignola fait le plus grand mal aux partisans de Jean-Galéas. Il est attaqué par le seigneur de Mantoue et voit en peu de temps ses troupes presque mises en déroute; mais la compagnie de la Rose vient à son secours et le dégage. Tomasino Crivello et Otto Buonterzo se distinguent également par leur courage. Ces deux adversaires s'abordent avec tant d'impétuosité que tous les deux roulent par terre. Ils sont d'ailleurs immédiatement secourus et remis en selle. Bernardon de Serres déploie de son côté la plus grande vaillance; il court partout pour animer les siens, félicitant les braves et gourmandant ceux qui font mine de plier. Dans les mains du Grand Bernard on voit cette terrible lance qu'un contemporain émerveillé déclarait « être grosse comme la cuisse d'un homme (1). » Cependant après un combat acharné, les défenseurs de Bentivoglio succombent peu à peu sous le nombre toujours croissant des troupes milanaises. C'est bien le cas d'appliquer ici, comme le fait l'historien Andrea Gattaro, l'ancien dicton italien : « *Buoni sono i pochi, ma i più sono i vincitori* — Ils sont « bons ceux qui sont peu, mais ce sont les plus nombreux qui « sont les vainqueurs ».

Bernardon voit que la bataille est perdue. Dédaignant de fuir il veut au moins sauver l'honneur. Suivi de Francesco Terzo et de Giacomo de Carrare, il se jette au plus fort de la mêlée, en frappant d'un furieux coup de lance Lodovico Cantello, un des chefs ennemis. Mais alors la compagnie de la Rose lâche pied de nouveau et s'enfuit vers Bologne. La défaite se change en désastre. Tout le camp de Casalecchio est occupé par l'ennemi. Bernardon de Serres est fait prisonnier, avec Francesco Terzo de Carrare, par Facino Cane. Giacomo de Carrare veut encore lutter; d'un seul coup il

(1) Archives Nationales, K. 57, nº 10.

jette à terre Bartolomeo de Gonzague et son cheval. « Giacomo de Carrare, lui crie alors le seigneur de Mantoue qui l'a rejoint, rendez-vous, vous serez en bonne compagnie! » Et Giacomo de Carrare doit se résigner à partager le sort des autres chefs. La défaite livre Bologne aux troupes de Jean-Galéas. Bentivoglio tente en vain de prolonger la résistance. Il est fait prisonnier et massacré deux jours après (1).

La bataille de Casalecchio marque une date importante pour l'histoire militaire de l'Italie. Elle consacre, pour ainsi dire, une transformation complète qui s'achève avec les dernières années du XIVe siècle. Dans le courant de ce siècle, c'étaient des étrangers, Gascons, Bretons, Anglais ou Allemands, qui jouaient le grand rôle dans les guerres de la Péninsule. Mais peu à peu, à l'école d'Alberic de Barbiano, se sont formés des généraux nés en Italie même. Ces généraux italiens finissent par supplanter absolument leurs rivaux. Les étrangers meurent ou s'éloignent. Bernardon de La Salle disparaît; puis Jean d'Hawkwood. Bernardon de Serres reste le dernier de tous les grands capitaines venus d'outre-monts. En 1402, c'est encore ce Gascon qui commande les troupes réunies de Florence et de Bologne. Mais la défaite de Casalecchio met fin pour toujours à sa carrière de chef de compagnie. Dès lors, il n'y aura plus que des Italiens à la tête des armées italiennes.

Maître de Bologne, Jean-Galéas touchait à la réalisation de ses vœux. Il allait pouvoir prendre ce titre de roi d'Italie auquel il aspirait depuis si longtemps. Déjà, paraît-il, les insi-

(1) Dans Muratori : Andrea Gattaro, *Istoria Padovana*, XVI col. 853-851; *Cronica di Bologna*, XVIII, col. 571; Poggio Bracciolini, XX, col. 288; *Annales Mediolanenses*, XVI, col. 835; *Chronicon Bergomense*, XVI, col. 929; *Cronica di Lucca*, XVIII, col. 834; *Annales Estenses*, XVIII, col. 969; *Cronicon Tarvisinum*, XIX, col. 795; Sozomeno, XVI, col. 1175; Bonincontri, XXI, col. 87. — Minerbetti, col. 457; Lionardo Aretino, lib. XII, p. 246; Morelli, pp. 311-313; Goro Dati, p. 63; Buoninsegni, p. 769; Ammirato, libr. XVI, p. 890; Ghirardacci, *Historia di Bologna*, lib. XXVIII, II, p. 532.

gnes de son couronnement étaient préparés (1). Mais il comptait sans « Celui de qui relèvent tous les empires. » En plein triomphe, le duc de Milan tombe tout à coup gravement malade, et il expire le 3 septembre 1402, en laissant ses états à des fils trop jeunes pour pouvoir en maintenir l'intégrité.

Florence est sauvée. Bientôt, en Italie, c'est à qui s'efforcera, depuis le pape de Rome, jusqu'aux anciens généraux de Jean-Galéas eux-mêmes, de profiter du trouble pour mettre la main sur quelque portion des conquêtes du feu duc de Milan.

En France, le duc Louis d'Orléans se préoccupe aussi de l'héritage de son beau-père. Lui, du moins, peut invoquer les droits qui découlent de son mariage avec Valentine de Milan. Vers l'automne de 1403, il songe à passer en Lombardie, et vient faire ses préparatifs dans la vallée du Rhône, à Lyon et à Avignon (2).

Les projets du duc d'Orléans devaient être très sérieux. On le voit, en effet, chercher à gagner, par de grosses pensions et des dons d'argent, des capitaines et des grands seigneurs qui pourront le seconder dans son entreprise. C'est à cette occasion qu'un rapprochement s'opère entre le duc d'Orléans et le comte Bernard VII d'Armagnac, jusque là absolument opposés l'un à l'autre dans toutes les questions qui touchent à la politique italienne (3). Il a fallu la mort de Jean-Galéas pour rendre possible la conclusion d'un pareil accord.

L'insistance que le duc d'Orléans met à rechercher le concours du plus puissant des seigneurs de Gascogne, n'est pas un fait isolé. Le frère de Charles VI aime les Gascons et sait apprécier leur vaillance. Depuis dix ans déjà, il a parmi les

(1) Corio, *Historia di Milano*, parte VI, p. 286.

(2) Ce fait est attesté par de nombreuses pièces conservées à la Bibliothèque Nationale, dans les dossiers des *Pièces originales*, et aux Archives Nationales, K. 56 et K. 57.

(3) L'alliance du duc d'Orléans et du comte d'Armagnac fut conclue à Lyon, le 17 novembre 1403.

officiers de sa maison un des hommes dont nos contrées du Sud-Ouest ont le plus justement droit d'être fières : Arnaud-Guillem de Barbazan, *le chevalier sans reproche* (1). Chose remarquable, lorsque le prince choisit, à la fin du mois de janvier 1404, deux de ses chambellans et un de ses écuyers pour les envoyer à l'avance en Lombardie, ce sont trois Gascons qu'il charge de cette mission de haute confiance : Barbazan, Gaillard de La Roche, seigneur de Fontenilles, et Gaston de Sédillac (2).

Toutes les circonstances se réunissaient donc pour attirer l'attention du duc d'Orléans sur le capitaine landais qui lui avait déjà offert son épée en 1394, à l'époque des négociations du royaume d'Adria. Bernardon de Serres, sans emploi depuis Casalecchio, ne demandait qu'à se mettre aux ordres du duc. Le 23 janvier 1404, à Pont-Saint-Esprit, il s'engagea solennellement à servir le duc d'Orléans, envers et contre tous, excepté le pape, « dans son voyage en Lombardie (3). » Le duc, de son côté, lui accordait un don de quatre mille livres tournois, qu'il lui fit payer par mandement donné à Lyon, le 2 février suivant (4).

Il en fut de cette nouvelle conception du duc d'Orléans comme des précédentes. Le prince y renonça presque aussitôt, détournant son attention de la Lombardie pour la reporter sur le duché de Luxembourg. Les préparatifs demeurèrent donc inutiles en apparence. Mais ils devaient dans l'avenir avoir les résultats les plus considérables. Tous ces grands seigneurs, tous ces capitaines, gagnés par le duc d'Orléans, restèrent dès lors ses fidèles partisans. Leur dévouement ne fit que s'accroître après le meurtre du duc Louis, en 1407. Et lorsque le duc Charles d'Orléans voulut

(1) Paul Durrieu, *Documents relatifs à la chute de la Maison d'Armagnac-Fezensaguet*, p. 17, note 1.
(2) *Pièces justificatives*, n° XXIV.
(3) *Pièces justificatives*, n° XXV.
(4) *Pièces justificatives*, n° XXVI.

venger la mort de son père, il n'eut qu'à faire appel aux alliés de 1403 et de 1404, pour former immédiatement le noyau de ce parti d'Orléans qui ne tarda pas à devenir le parti d'Armagnac.

De tous les auxiliaires réunis par le mari de Valentine de Milan dans la vallée du Rhône, il n'y eut que le seul Bernardon de Serres, dont le concours fut effectivement utilisé pour l'Italie. Louis d'Orléans lui donna la charge de gouverneur d'Asti, en remplacement de Jean de Fontaines (1), avec trois mille florins de gages annuels (2).

Cette situation acheva de consolider la fortune de l'ancien chef de compagnies. Au commencement de 1404, il n'était encore que : « Bernardon de Serres, escuier ». Trois ans plus tard, le duc d'Orléans l'appelle « son chambellan, conseiller, et gouverneur de son domaine d'Asti, son très cher et très amé » (3).

Gouverneur d'Asti, Bernardon de Serres s'acquitta en conscience de ses devoirs, continuant à se montrer aussi sévère sur la discipline qu'à l'époque où il commandait les armées de Florence (4). D'ailleurs la position présentait bien des avantages. La proximité lui permettait de se rendre facilement en Provence, soit pour visiter sa terre de Malaucène (5), soit pour essayer de se faire payer par Benoît XIII,

(1) Bernardon de Serres était déjà gouverneur d'Asti antérieurement à la date du 25 août 1405. — Arch. Nationales, KK. 267, f° 97.

(2) *Pièces justificatives*, n° XXVIII.

(3) « Jacobi de Verme..... et Bernardoni de Serris, cambellani et consiliarii ac nostri Astensis dominii gubernatoris, carissimorum et predilectorum nostrorum. » — Arch. Nationales, K. 56, n° 16.

(4) C'est ainsi qu'au mois de mars 1403, il révoqua brusquement Louis de La Tour, qui commandait le Château Neuf d'Asti, pour le remplacer par un de ses compatriotes : noble Migonet de Gascogne.— Bibl. Nationale, *Pièces originales*, vol. 2694, dossier Serres, n° 10. Ce même dossier renferme un certain nombre d'autres pièces administratives qui se rapportent à l'exercice des fonctions de gouverneur d'Asti, par Bernardon de Serres et par son frère Gration, pendant les années 1406 et 1407.

(5) *Pièces justificatives*, n° XXVII.

successeur de Clément VII, des sommes dues depuis fort longtemps pour services rendus jadis aux papes d'Avignon (1). Pendant ses absences Bernardon déléguait la garde d'Asti à son frère Gration, seigneur de Serres, avec le titre de vice-gouverneur (2).

L'ancien défenseur de Bentivoglio pouvait toujours espérer que le duc d'Orléans finirait par reprendre ses projets concernant la Lombardie. Mais le prince était absorbé par la guerre contre les Anglais et surtout par sa rivalité croissante avec la Maison de Bourgogne. Il se voyait même obligé, au mois d'août 1405, de réunir des forces à Melun et de mander auprès de lui tous ses partisans, y compris son gouverneur d'Asti, tant ses rapports avec Jean-Sans-Peur étaient devenus tendus (3).

Cependant, vers la fin de 1407, en présence des troubles profonds qui ébranlaient de plus en plus, en Lombardie, l'autorité des deux fils laissés par Jean-Galéas, le duc d'Orléans, à la sollicitation même des jeunes princes, déclara, par acte daté du 17 octobre, qu'il allait entreprendre la défense de ses beaux-frères et se charger de gouverner en leur nom; mais comme il ne pouvait actuellement se rendre en personne de l'autre côté des Alpes, il déléguait ses pleins pouvoirs à Jacopo del Verme, l'ancien général de Jean-Galéas, et à Bernardon de Serres, réunissant ainsi dans une œuvre commune les deux adversaires du temps passé (4).

Que cachait au juste ce programme d'intervention? Etait-il absolument désintéressé, ou bien le duc d'Orléans voulait-il en faire le point de départ de quelque nouvelle combinaison à son avantage? C'est un secret qu'il a emporté avec lui dans la tombe. La nomination de Bernardon de Serres et de Ja-

(1) Pithon-Curt, *Histoire de la Noblesse du Comté-Venaissin*, III, p. 266.
(2) *Pièces justificatives*, n° XXVII. — Voir aussi, dans le dossier de la Bibl. Nationale auquel est emprunté ce document, les n°s 8, 26 et 28.
(3) Arch. Nationales, KK. 267, f° 97.
(4) Arch. Nationales, K. 56, n° 16.

copo del Verme comme gouverneurs du duc de Milan et de son frère, le comte de Pavie, porte la date du 17 octobre. Un mois plus tard, on le sait, le 23 novembre, Louis d'Orléans tombait lâchement assassiné, dans la rue Barbette, sous les coups des meurtriers apostés par le duc de Bourgogne.

C'en était fait des projets sur l'Italie, des tentatives pour étendre au-delà des Alpes la domination française. C'était la guerre civile qui allait éclater et précipiter la France dans un tel abîme de maux qu'un miracle seul put la sauver.

Bernardon de Serres comme prévoyant ce qui allait se passer, résigna, après la mort du duc d'Orléans, son titre de gouverneur d'Asti, qui fut donné à Louis de Montjoie, le 7 mai 1409 (1). Il revint attendre les événements dans ses domaines de Provence. C'est alors qu'une singulière marque de confiance lui fut témoignée. L'évêque de Vaison, Guillaume de Passerat mit son diocèse sous sa protection et lui en abandonna absolument l'administration en lui déléguant ses pleins pouvoirs. Un pareil acte est unique, à cette époque, dans l'histoire de l'Eglise de France, et les auteurs ecclésiastiques n'ont pas manqué d'en faire ressortir le caractère absolument exceptionnel (2).

Mais déjà le bruit des armes retentissait dans toute la France. Le 15 avril 1410 les ducs de Berry, d'Orléans et de Bretagne, les comtes de Clermont, d'Alençon et d'Armagnac avaient apposé leurs signatures sur l'acte fameux que l'on appelle la ligue de Gien (3). Le parti Armagnac était créé. Les hostilités allaient s'ouvrir contre les Bourguignons. Bernardon de Serres quitta la Provence et vint rejoindre les anciens amis du duc

(1) Bibl. Nationale, Ms. français 26036, nos 4191 et 4196.

(2) J. Columbi, *De rebus gestis episcoporum Vasionensium*, lib. III, nos 54-58; Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de l'Eglise de Vaison*, pp. 167-169; *Gallia Christiana*, I, col. 932.

(3) L'auteur a la bonne fortune de posséder un des exemplaires originaux de la ligue de Gien. On y voit une signature du connétable d'Armagnac, qui est jusqu'ici la seule mentionnée.

d'Orléans qui s'apprêtaient à combattre pour venger le crime de la rue Barbette. Dès le 17 mai 1410, le Landais était à Blois, auprès du duc Charles d'Orléans (1).

Ce serait sortir des limites des présentes études que de suivre plus longtemps Bernardon de Serres après son retour en France. Nous n'avons pas à raconter en détail comment, en 1411, il alla guerroyer avec le comte de Vertus et le comte d'Alençon (2), puis accompagner le duc de Bourbon dans sa chevauchée en Normandie (3). Nous n'avons pas à insister sur la place qu'il occupait encore, au commencement de 1412, dans les conseils du duc d'Orléans (4). Il suffit de dire que Bernardon de Serres était tenu pour un des meilleurs capitaines armagnacs, lorsqu'il succomba, vers le 15 avril 1412, dans une affaire malheureuse contre les troupes du duc de Bourgogne, aux environs de Villefranche de Beaujolais (5).

Mais avant de quitter notre Landais, il faut encore citer un acte curieux qui se rapporte indirectement à lui.

Au mois de novembre 1411, les autorités royales ou plutôt bourguignonnes, car alors c'était tout un, firent faire une enquête sur la conduite tenue par Jean Planterose, vicomte de Caudebec, au moment d'une diversion du duc de Bourbon sur la Basse-Seine. Le vicomte de Caudebec était accusé d'avoir pactisé avec les Armagnacs. Or dans la compagnie du duc de Bourbon s'était trouvé Bernardon de Serres. On peut voir, par les paroles que les Bourguignons imputaient à charge au

(1) Bibl. Nationale, Nouv. Acq. françaises 3641, n° 558.

(2) *Chronique de la Pucelle*, éd. Vallet de Viriville, p. 134.

(3) Arch. Nationales, K. 57, n° 10.

(4) Le 26 janvier 1412, Bernardon de Serres est présent au conseil du duc, à Orléans, avec Guillaume Le Bouteiller et Jean de Fontaines.— Bibl. Nationale, Ms. français 6211, n° 89, et Nouv. Acq. françaises 3641, n° 638

Un mois plus tard, le 26 février, Charles d'Orléans faisait donner « à Bernardon de Sarre, escuier, son conseillier » une haquenée noire du prix de 200 écus. — Bibl. Nationale, Nouv. Acq. françaises 3641, n° 644.

(5) Enguerrand de Monstrelet, éd. de la Société de l'Histoire de France II. p. 256.

malheureux Planterose, quelle profonde impression avait causée en Normandie l'apparition de celui que les Italiens appelaient si justement le *Grand Bernard*.

Sait-on, en effet, ce que le vicomte de Caudebec avait raconté en revenant émerveillé de sa visite au duc de Bourbon? « Que le duc d'Orléans et ses alliez estoient taillez de venir à leur entente, et que, en leur compaignie estoit Bernardon de Serre, *le meilleur capitaine de chretiens.* » Ailleurs il avait encore répété « que le duc de Bourbon avoit en sa compagnie les plus belles gens d'armes qu'il vit oncques; et qu'il y avoit un capitaine, nommé Bernardon de Serre, qui portoit un tronçon de lance gros comme la cuisse d'un homme, et *valoit mille hommes d'armes* » (1).

Ne croirait-on pas entendre, dans ces paroles enregistrées par les Bourguignons, comme un écho lointain et qui aurait traversé toute la France, de ce qui s'était dit, quelques quinze ans auparavant, à Florence, au moment où l'opinion publique avait unanimement reconnu dans Bernardon de Serres le seul capitaine digne de succéder au grand Jean d'Hawkwood?

Bernardon de Serres « le meilleur capitaine des chrétiens »; Bernardon de Serres qui « valoit mille hommes d'armes » : assurément on peut sourire de ces expressions emphatiques du vicomte de Caudebec. Mais, même en faisant la part de l'exagération, on doit reconnaître qu'il y a certainement quelque chose de vrai dans ce magnifique éloge inconsciemment rendu par ses adversaires politiques à celui qui, parti des environs d'Aire et de Saint-Sever, pauvre petit cadet de Gascogne, sans fortune, sans protecteur, sans appui, obligé de tout devoir à lui-même et de passer de longues années obscurément confondu dans les rangs des routiers, avait fini

(1) Archives Nationales, K. 57, n° 10.

Je croirais manquer à un devoir, si je ne témoignais pas ici toute ma gratitude à M. le comte Albert de Circourt qui a bien voulu m'indiquer, avec la plus grande obligeance, l'existence de ce précieux document et de bien d'autres encore.

par devenir, et cela uniquement à force de courage et de talent : Noble Bernardon de Serres, Seigneur de Malaucène et de Mollans, général en chef des armées florentines, vice-roi d'Aquila pour Louis II d'Anjou, gouverneur d'Asti, chambellan et conseiller des ducs d'Orléans et protecteur du diocèse de Vaison.

Le pape Paul III (Alexandre Farnèse), qui occupa la Chaire de Saint-Pierre de 1534 à 1549, s'étant trouvé, à une certaine époque de son pontificat, en désaccord avec les Espagnols et presque assiégé dans Rome par le duc d'Albe, demanda le concours des troupes françaises alors cantonnées en Toscane. On lui envoya quelques-uns des soldats gascons qui composaient l'élite de notre armée. « Un jour, rapporte Brantôme, les voyant entrer en garde dans Sainct-Pierre, se plaisant à les voir, il se mit à dire : *Questi Francesi gasconi parescono veri instrumenti mandati da Dio per far guerra.* — Ces François gascons paroissent de vrayz instrumens envoyez de Dieu pour faire la guerre (1). »

Plus on étudie les annales italiennes, plus on compulse les archives de la Péninsule et mieux on comprend cette exclamation du Pontife.

Nous voici parvenu, avec Bernardon de Serres, à la fin de notre première série d'études. Sauf les quelques pages consacrées, au début, à Jourdain IV de l'Isle-Jourdain, ce volume se rapporte, en somme, presque en entier à un espace

(1) Brantôme, *Discours sur les couronnels de l'infanterie*, édition de la Société de l'Histoire de France, VI, p. 162.

de temps bien limité, qui atteint tout au plus un demi-siècle (1). C'est donc à peine si nous avons commencé à défricher une faible portion du vaste champ qui s'ouvre devant nous. Avant Jean III, un autre comte d'Armagnac, le comte Jean Ier, avait conduit au delà des Alpes une expédition dont les détails n'ont jamais été racontés. Bien d'autres cadets de Gascogne ont fait comme Bernardon de la Salle et comme Bernardon de Serres, en venant tenter la fortune dans les mêmes contrées. Que de noms il reste à citer, que d'événements curieux à rappeler comme d'exploits oubliés à remettre en lumière, avant d'achever une revue complète des Gascons en Italie!

Encore nous sommes-nous jusqu'ici cantonné dans le Moyen-Age. Combien la moisson de hauts faits deviendra plus abondante quand nous aborderons l'époque de la Renaissance et ces luttes mémorables qui commencèrent à la fin du xve siècle pour se prolonger pendant une partie du siècle suivant, depuis Charles VIII jusqu'à Henri II! Les grandes guerres d'Italie? Mais elles constituent peut-être, pour la Gascogne, le plus beau fleuron de sa gloire militaire. Tant que l'on saura rendre hommage au courage et au patriotisme, on célèbrera l'héroïque défense de Monluc au siège de Sienne. Et la défense de Sienne n'est qu'un épisode de cette véritable épopée où s'illustrèrent tant de compatriotes de Monluc, où les noms des trois plus grandes races féodales de la Gascogne, Armagnac, Foix et Albret, sur le point de s'éteindre, vinrent briller d'un dernier éclat avec Louis d'Armagnac (2), Henri d'Albret (3) et Gaston de Foix (4).

(1) C'est au plus tôt en 1360, et plus probablement en 1375 seulement que Bernardon de La Salle passa pour la première fois en Italie. D'autre part, Bernardon de Serres fut remplacé comme gouverneur d'Asti en 1409.

(2) Louis d'Armagnac, duc de Nemours, vice-roi de Naples, tué à la bataille de Cérignole en 1503.

(3) Henri d'Albret, roi de Navarre, grand-père d'Henri IV, se distingua à la bataille de Pavie.

(4) Gaston de Foix, le héros de Ravenne... Ne suffit-il pas d'inscrire son nom, en y ajoutant la belle épitaphe que les Florentins ont mise, à Santa-Croce, sur le tombeau de Machiavel : *Tanto nomini nullum par elogium?*

Du reste, le rôle joué par les Gascons dans les guerres d'Italie est attesté par un fait singulièrement éloquent. A la fin du XVIe siècle, dans toute l'Europe, jusqu'au fond des plaines de la Pologne, lorsqu'on voulait désigner ce qu'il y avait de plus brave parmi les troupes de France, la fleur de l'armée, on employait communément et sans distinction ce seul mot : *les Gascons*. « Comme ce nom de soldat gascon, nous dit Brantôme, s'estoit espandu parmi la Chrestienté, voire une partie du monde...., tout soldat françois, mais qu'il fust vaillant, on le tenoit pour Gascon. Cela me faict souvenir de ce que j'ay leu dans Paule-Æmile en son histoire de France (1), que : durant la guerre saincte, tous les bons hommes et braves et vaillans gentilzhommes, chevalliers, soldatz et gens-d'armes, on les disoit tous François; et avoient beau à estre Anglois, Allemans, Flamans, Espaignolz, Italiens, Hongres et autres nations, ilz estoient toujours dictz François, mais qu'ilz fussent vaillans et qu'ilz eussent faict quelque bel acte de guerre. Si bien que le nom françois, ce dict Paule-Æmile, estoit un nom de vaillance et non de nation.

» Quelle gloire pour les François de ce temps-là et une grand'æmulation pour ceux qui sont à venir ! De mesmes est le nom des soldatz gascons, et principalement en Italie, où les guerres ont esté despuis cent ans, car la pluspart des soldatz françois qu'y ont passé, repassé et combattu ont estez tousjours nommés Gascons (2). »

Bien plus, on vit alors se produire un fait piquant. La fraude s'en mêla. Il y eut de faux Gascons. Afin d'être tenu pour brave, on se prétendit, sans aucun droit, natif de la Gascogne, tant une pareille origine constituait, à elle seule, un brevet de courage. Ecoutons encore, à propos des Gascons, l'auteur du *Discours sur les couronnels de l'infanterie de France :* « Ce sont de très-bons soldatz, et ne se faut

(1) Pauli Æmilii, *De rebus gestis Francorum*.
(2) Brantôme, *Discours sur les Couronnels*, VI, p. 208.

esmerveiller si de longtemps quelque bon soldat qu'il soit, on l'ayt appellé Gascon, encor qu'il ne le soit point, mais qu'il en face la faction avecqu'un petit *cap de Diou* tant seulement, et quelque peu de mine; comme j'en ay veu plusieurs qui n'estoient Gascons, ains les contrefaisoient, et estoient natifz de Sainct-Denys en France ou d'ailleurs; mais voylà! ilz ne pensoient estre estimez vaillans, s'ilz n'estoient Gascons ou les contrefissent (1). »

Des guerres du XVIe siècle, les souvenirs laissés en Italie par les Gascons nous amèneront, à travers les expéditions des règnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, jusqu'aux campagnes de la Révolution et de l'Empire. Alors s'ouvre pour nos armées, au delà des Alpes, une nouvelle et incomparable série d'exploits et de victoires. Ici encore nos provinces du Sud-Ouest soutiennent dignement leur ancienne renommée. S'il est dans la partie moderne de nos annales militaires une page étincelante, c'est assurément la campagne de 1796 en Lombardie, cette campagne dont les étapes s'appellent Montenotte, Millesimo, Lodi, Castiglione, Roveredo, Bassano, Arcole et Rivoli. L'armée piémontaise annihilée, trois autres formidables armées détruites, celles de Beaulieu, de Würmser et d'Alvinzy, plus de deux cent mille Autrichiens vaincus, dont quatre-vingt mille faits prisonniers et vingt mille tués ou blessés, douze batailles rangées et soixante combats livrés, souvent dans des conditions de disproportion effrayante, un nombre immense de canons et de drapeaux enlevés, toute l'Italie conquise ou réduite à composer : tels furent les résultats obtenus en dix mois par Bonaparte, avec une armée de cinquante-cinq mille Français seulement.

Or cette armée qui força l'admiration de l'Europe, un des plus brillants officiers de l'époque impériale, attaché de près

(1) Brantôme, VI, p. 210.

à Napoléon, le général comte de Ségur, en a tracé un portrait plein de verve qui se termine par ces mots bien dignes d'être cités avec orgueil : « Telle était cette armée. Elle était composée surtout de Gascons, de gens du midi de la France (1). »

Ainsi viennent se rattacher aux récits du passé les souvenirs contemporains. Ainsi à toutes époques les épisodes empruntés à l'histoire d'Italie justifient ce que disait déjà un vieil auteur (2) en s'émerveillant de ce grand nombre de « bons hommes de guerre » que la Gascogne a produits :

« Toutes nos histoires sont plaines de leur proüesses et de leurs faits, et je ne puis trouver rencontre, escarmouche ou bataille, siege, assaut, deffense ou prise de ville que je n'y remarque que les Gascons s'y sont signalez. »

(1) Général comte Philippe de Ségur, *Histoire et Mémoires*, I, p. 198.

(2) François de Pavie, baron de Fourquevaux, dans les *Vies de plusieurs grands capitaines françois*, Paris, 1643, p. 46.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Florence, 15 décembre 1389. — *Lettre de la République florentine au comte Jean III d'Armagnac, pour le remercier du favorable accueil fait à l'envoyé de Florence, Berto d'Agnolo Castellani.*

(Archives de Toscane, à Florence, *Registre de copies de lettres des années 1388 à 1393,* provenant de la Bibliothèque Magliabecchiana. (1) — Transcription contemporaine sur le registre original de la chancellerie florentine).

Comiti Armagniaci.

Magnifice Domine, honorande frater et amice karissime,

Fuit hic Bertus Angeli de Castellanis, civis noster dilectissimus, et plura nobis gratissima pro parte vestra narravit; de quibus ipsemet referre poterit quantum fuerit super illis traditum in responsis. Et quia videmus quod Excellentia Vestra nos et nostrum Comunem dilectione prosequitur singulari, tante benevolentie gratias agimus quantas et possumus et debemus, offerentes vobis Comunem nostrum in cunctis possibilibus et honestis. Ceterum dictum Bertum contemplatione nostri suscipere placeat commendatum.

Datum Florentie, die xv decembris, xiii indictione, mcccclxxxviiii.

(1) Lorsque j'ai consulté ce précieux manuscrit aux archives de Florence, le volume n'avait pas encore reçu de cote spéciale et les feuillets n'en étaient pas numérotés. Mais les lettres sont rangées à peu près exactement suivant l'ordre chronologique.

II

Florence, 21 mai 1390. — *Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, lui annonçant que Berto Castellani vient lui offrir d'entrer au service des Florentins et que le comte de Vertus a déclaré la guerre.*

(Même source que la pièce précédente.)

Comiti Armaniachi.

Magnifice et excellens Domine, frater et amice karissime,

Remittimus Bertum Angeli, civem nostrum dilectum, ad Magnificentiam Vestram, cum commissione subsidii Vestre Magnitudini faciendi, quanto secundum conditionem temporum fieri potuerit amplioris. Nam ille, soceri sui non solummodo fidifragus captivator, sed etiam crudelissimus interemptor, comes Virtutum, et suorum consobrinorum violentus expulsor, nobis primum bellum intulit et, post plurium dierum lapsum, bellum nobis, a suis fraudibus non discendens, per litteras suas nuntiavit. Ex quo bello quod cum ipso nunc habemus implicite, non possumus incepta Vestre Justicie largitate qua cupimus adjuvare. Verumtamen cum nobiscum habeat ferme cum omni sua potentia bellum gerere, minus poterit, per Dei gratiam, vestris insultibus obviare; ut quantum de nostra subventione subtratitur, vobis compensatione mirifica, pro facilitate quam inceptum vestrum assequetur largissime compensatur. Ite igitur, magnifice Domine, et hostem vestrum feliciter, ut speramus, invadite, quem vobis facillime superandum pro bello quod cum ipso gerimus, cum hinc et inde sufficere nequeat, exhibemus. Venite celer et pede faustissimo, et sororem vestram dominatu sibi debito pulsam, una cum viro suo, quem hinc mittimus, vestrosque nepotes in jura paterna reducite, et ipsos in dominium, tanta proditione subtractum, vestra cum potentia collocate. Majorem etenim glorie occasionem vobis et patribus vestris etas nostra non dedit, cum possitis simul tirannum cunctorum odio et persecutione dignissimum facili labore comprimere, et consanguineos atque affines vestros in statu magnifico sublevare.

Datum Florentie, die XXI maii, XIII indictione, MCCCLXXXX.

III

Florence, 18 juin 1390. — *Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, lui rappelant la conduite barbare du comte de Vertus, le pressant de se joindre aux Florentins pour venger sa sœur et lui promettant le concours le plus empressé.*

(Même source que les deux pièces précédentes.)

Comiti Harminiaci.

Illustris, et magnifice Domine,

Gratissimum nobis erat quod Magnitudo Vestra de presenti posset in fortissimo brachio comunis hostis fines, dum et hinc ipsum nos aggredimur, sicut et vos desiderare cernimus, insultare. Facillime quidem ejus ruinam et exitium videbamus si vobis hec commoditas affuisset. Et sicut a Berto de Castellanis, cive nostro dilecto, Nobilitas Vestra percipiet, adhuc ad illa que per ipsum in ultimis obtulimus addebamus, conantes etiam ultra vires Vestram Excellentiam taliter adjuvare quod commendabile propositum vestrum et justissimam belli gerendi causam tam exequi quam prosequi valeretis. Scitis etenim, ut ad hujus hominis nomen expressius veniamus, hunc comitem Virtutum, infanda et detestabili prodictione, patruum socerumque suum dominum Bernabonem, fraude captum, crudeliter peremisse, et consobrinum suum dominum Karolum Vicecomitem, sororis vestre maritum, ex omni suo dominio pepulisse, quem nunc exulem et extorrem in statu suo reponere procuramus. Quamobrem habetis justissimam belli causam. Vestrum est ulsisci sororis injuriam, cognatum vestrum in suo statu reponere et affinium vestrorum justiciam ordinare. Ad quod si Vestra Nobilitas nunc, dum tempus est et dum prebet se commoditas, disponatur, non deerunt vobis nostra subsidia, sed incepta vestra omni cum nostra potentia debitis favoribus prosequamur. Intentionem autem vestram circa dictam materiam commendamus, et affectionem vestram ergo nostra beneplacita leta mente percepimus, et pro ipsa vobis amplissima gratiarum numera repensamus, parati pro vobis versa vice, quantum se facultas extendit, in cunctis vestris honoribus operari.

Datum Florentie, die xxviii junii, xiii indictione, mcccclxxxx.

IV

Florence, 6 août 1390. — *Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, pour lui annoncer que Berto Castellani vient d'apporter sa réponse à Florence et qu'il retournera vers lui avec de nouvelles instructions.*

(Même source que les trois pièces précédentes.)

Comiti Arminiaci

Illustris et magnifice Princeps, honorabilis frater et amice karissime.

Et per illa que scribitis, et per ea que nobis Bertus Angeli de Castellanis, sicut jussit Vestra Sublimitas, intimavit, plene concepimus et perspicua declaratione videmus Excellentiam Vestram una nobiscum pari voto concurrere, et hostis nostri ruinam, non minus quam nos, Vestram Magnificentiam exoptare : pro quibus Benignitati Vestre quanto copiosiora gratiarum impendia possumus vobis referimus et habemus. Nam quamvis perfidus ille tyrannus, crudelis in suos, insidus in omnes et suarum promissionum ac juramentorum manifestus transgressor et irreligiosissimus violator, et Dei et hominum persecutionem et odium mereatur, nichilominus tamen vos in eum taliter esse dispositum nimis est nostris sensibus gratiosum. Videmus enim Magnitudinem Vestram illius hominis conditiones agnoscere; videmus vos, sicut veram nobilitatem decet, sua scelera suasque turpitudines abhorere. Nec potest, credite nobis, eminentia, nec quicquid in mundo principum est, concipere justius odium nec Deo gratiorem hostiam immolare quam tyrannum iniquum, et istum presertim, qualis non vidit Trinacria vel Tracia, aut universus orbis, truces Dyonisios, inhumanos Phalaridas aut Busirides illaudatos. Verumtamen quid circa dictam materiam intendamus idem Bertus vobis plenius referat viva voce, cui dignetur Benivolencia Vestra fidem plenissimam adhibere.

Datum Florentie, die VI mensis augusti, XIII indictione, 1390.

V

Florence, 6 septembre 1390. — *Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, écrite à l'occasion des pleins pouvoirs donnés le même jour à Berto Castellani pour conclure un traité avec lui.*

(Même source que les quatre pièces précédentes.)

Comiti Harminiaci

Illustris et magnifice Princeps, honorande frater et amice karissime.

Recepimus gratiosas litteras vestras, in quibus quidem noster populus, viso quanto fervore sitis affectus ad conservationem nostre libertatis et status, mirabiliter exultavit. Sed id quod maxime nos commovit, et in inenarrabilis spei gaudium mentes nostros erexit, est recepisse quam constanti proposito intenta sit Vestra Sublimitas in exterminium illius monstri, quod celum horret, et cunctos mortales decet de medio tollere, et in posteritatis exemplum totis viribus conculcare. Celebravit antiquitas Herculem, Antheo, Gerione, Caco, Busiridique peremptis, qui quidem vicinis aut hospitibus graves erant. Hic vero, non solum subditis intolerabilis et vicinis infestus, sed suo proprio sanguini perniciosus, maleficus et crudelis. Non oportet cuncta referre, presertim vobis qui testem domesticum, inclitam sororem vestram, habetis in domo, quam ille spoliavit bonis nec fuit veritus carcerare, privavit socero, viro, cognatis et filiis, nec puduit tot suarum necessitudinum nomina violare. Habet iste pre ceteris, quos etas nostra tulit iniquos dominos et tirannos, ut nihil quod promisit observat, sed semper prius cogitet fidem rumpere quam in obligationem, quam facturus extiterit, consentire. O quanta glorie celebritas Vestre Magnificentie preparatur, si pro sorore vestra restituenda, si pro cognato in erepto per injuriam dominatu reponendo liberandisque nepotibus vestris, sique pro justicia, et libertate nostra, sicut speramus, arma sumetis! Si quasi novus Hercules, ad contendendum hoc monstrum tantamque nequitiam contendundam, huic tiranno crudelissimo bellum honestissimum atque justissimum inferitis!

Nos autem quid circa vestrum auxilium facere decreverimus per

Bertum de Castellanis, commissarium nostrum, Excellentie Vestre facimus declarari; in memoriam reducentes quod hyems imminet, Alpes sunt asperrime etiam estivis caloribus transeunde, callidissimum hostem habetis qui conabitur modis omnibus vestrum transitum impedire, e hujus belli totam victoriam in celeritate pendere ; ut nihil sit perdendum temporis, omnisque sit occasio, ut ejus preveniantur consilia, si rem perficere volueritis, amplectenda.

Datum Florentie, die VI septembris, XIII indictione, MCCCLXXXX.

VI

Mende, 16 octobre 1390. — *Traité conclu entre le comte Jean III d'Armagnac et la République florentine.*

(Archives de Toscane à Florence, Riformagioni, classe X, dist. III, reg. n° 53; ou Atti publici, t. 40 delle Cartapecore, n° XLVI. — Expédition originale formant un cahier de six feuillets sur parchemin.)

In Dei nomine, amen. Anno ejusdem salutifere Incarnationis millesimo CCC° monagesimo, indictione XIII^a^ secundum cursum et consuetudinem notariorum civitatis et provincie Florentine, et indictione XIII^a^ secundum cursum et consuetudinem notariorum civitatis Mimamentis, die XVI^a^ mensis octobris, actum in civitate Mimatensi partium Gabellitanarum, in domo episcopali, presentibus nobili viro Petro Valete, condomino loci de Parisio, comitatus Ruthenensis, nobili viro domino Bernardo quondam Bernardi de Gorsolis, licenciato in legibus, nobili viro Arnaldo de Bovevilla filio quondam Gauberti et Antonio quondam Johannis Leonis de Florentia, testibus ad hec vocatis, habitis et rogatis,

Illustris princeps et magnificus dominus, Dominus Johannes natus quondam inclite memorie alterius domini Johannis, Dei gracia comes Armaniaci et Convenarum, suo proprio et privato nomine, ex una parte, et prudens vir Bertus quondam Angeli de Castellanis de Florentia, sindicus et procurator magnifici populi et comunis Florentie, ut de ejus sindicatu et mandato constat manu mei infrascripti Ser Peri de Sancto Miniate notarii publici sub die VI^a^ preteriti mensis septembris, ex alia parte; advertentes et considerantes quanta rappaci

et effreni cupidine dominus Johannes Galeaci de Vicecomitibus de Mediolano, qui se scribit Virtutum comitem, conetur sepelire et contondere ytalicam libertatem et precipue Florentinam, prius blando austu verbisque dulcibus et fellitis, deinde dolis et fraudibus, ut nedum Florentinos sed pene omnes Tuscos decipiens, seminatis magnis scandalis et zizanis, eos in cassem sue tyrannidis traheret, nunc, detecta malicia, bello publico et nefasto ad posse studeat preffatos Florentinos et cunctos populares status et liberos conculcare; considerantes etiam qua et quanta sevicia et inhumanitate in proprium sanguinem crudeliter agens, necato atrociter socero et patruo suo, cognatum, nepotes et claram sororem antedicti principis, nulla juris vel equi causa, spoliaverit statu suo; et enim intersit principum populos fovere, deffendere et tutari, tyrannosque compescere et delere, ut frenetur et confundatur dicti domini Johannis Galeaz nepharius et illicitus appetitus ac suorum facinorum penam luat, et antedictus illustris princeps tanti laudabilis operis et honesti fama perpeti floreat, et civitas Florentina in sua libertate et tranquillitate quiescat, et quod quicunque timuerit hunc homivoracem colubrum deponat et exuat omnem metum; et considerantes quod status ejus non potest sine potenti marte et auro enervari ; ad laudem et gloriam omnipotentis Dei et gloriosissime matris ejus Virginis Marie, gloriosi martiris beati Johannis Baptiste, patroni et deffensoris civitatis preffate et dicti domini principis et domini, ac totius celestis curie, et ad honorem et claritudinis augmentum dicti principis et domini, et ad pacem, tranquillitatem et statum perpetuum popularem, liberum et securum augmentum et exaltationem civitatis predicte et populi et comunis ejusdem : ex certa sciencia et non per errorem, scientes se ad infrascripta non teneri, sed volentes dictis nominibus teneri et efficaciter obligari omni modo, via, jure et forma quibus magis, melius et efficatius poterunt, mutuis et vicissitudinarum assentibus et voluntatibus, tractaverunt, fecerunt, inierunt, contraxerunt et firmaverunt inter se, dictis nominibus, concordiam, amicitiam, societatem, conventum, fedus et capitula, cum infrascriptis pactis, articulis, obligationibus et promissionibus. Videlicet :

In primis quod dictus princeps et dominus, Dominus Johannes comes prefatus Armaniaci et Convenarum, teneatur et debeat, et sic ex nunc promisit solempniter et convenit dicto Berto sindico et procuratori dicti populi et comunis Florentie, pro dicto populo et comuni Florentie et ejus vice et nomine recipienti et stipulanti, venire et transire personaliter in Ytaliam in partes Lombardie, et secum ducere,

habere et retinere in sua et pro sua comitiva et sub suo principatu et conductu, vexillo, baculo, disciplina et gubernatione militari, duo milia lancearum hominum expertorum et probatorum in armis et tria milia pilhardorum seu saccomannorum, omnium videlicet hominum et pilhardorum bene munitorum et fulcitorum equis, armis, et aliis arnesibus ad bellum opportunis, secundum morem et modum pugnantium Vasconum armigerorum, et esse hostiliter cum dictis gentibus et comitiva super territorio dicti comitis Virtutum, infallibiter hinc ad per totum futurum mensem novembris proxime sequturum, et super dicto territorio et in ipso et per ipsum territorium ire et stare campestri modo cum dictis suis gentibus et pilhardis, et pugnare et bellum seu guerram acriter et hostiliter facere, emittis guerrarum asperitatibus, terroribus et modis, sibi et dictis suis gentibus possibilibus, una cum dictis suis gentibus et pilhardis, et ipsum comitem Virtutum suosque adherentes, subditos, colligatos, complices et sequaces et gentes suas sicut hostes et inimicos persequi et tractare, simul cum dictis suis gentibus armigeris et pilhardis, sex mensibus et pro tempore et termino sex mensium, inicicndorum die quo dictus comes Armaniaci cum dictis suis gentibus et pilhardis intraverit territorium dicti comitis Virtutum, et ipso toto tempore et termino sex mensium, ut superius scriptum est.

Item quod dictus dominus comes Armaniaci et Convenarum teneatur et debeat petere, habere, querere et procurare sibi et dictis suis gentibus armigeris et pilhardis et toti suo felici exercitui passum, transitum, victualia et recepta et alia quecunque necessaria et opportuna, tam ad vitam et victum sui et dictarum suarum gentium ac exercitus pabulum, annonam et foragium equorum et aliorum jumentorum, quam ad bellum seu guerram viriliter faciendum, toto dicto tempore et termino sex mensium incipiendorum ut supra dicitur, et alio toto semestri futuro post hos sex menses, si contingat dictum principem modo simili remanere ad voluntatem dicti comunis et libitum, ut infra dicetur, et dictis adventu et transitu in Ytaliam ut prefertur. Neque possit vel debeat dictus dominus comes Armaniaci, ullo modo vel causa, toto tempore et termino dictorum sex mensium et toto etiam tempore alterius semestris et transitu et adventu predictis in Ytaliam, et dicte sue gentes dicere vel allegare aliquod impedimentum passus, receptus et victualiorum, vel quodvis aliud retinaculum vel obstaculum quominus transeat in Ytaliam, in partes Lombardie et super territorio dicti comitis Virtutum; et reliqua alia omnia faciat ut superius scriptum est. Et quod dictum comune Florentie ad

dandum, tradendum, procurandum, petendum, querendum vel impetrandum dicto domino comiti Armaniaci et dictis suis gentibus et exercitui aliquid aliud faciendum, preterquam ad ea que infra dicentur, nullathenus teneatur; sed ea omnia et singula supradicta, et alia quecunque sibi et dictis suis gentibus et exercitui necessaria et opportuna, ipsemet dominus comes Armaniaci et dicte sue gentes et exercitus procurent, impetrent, petant, habeant et querant, omnibus suis expensis, sumptibus et fortunis, prout sibi visum fuerit expedire.

Item quod durantibus dictis sex mensibus, iniciendis ut supra dicitur, et ipsis finitis et completis inde ad unum annum tunc proxime sequturum, dictus dominus comes Armaniaci et dicte sue gentes, armigeri et pilhardi, vel aliquis eorum non possint vel debeant ledere, offendere vel dampnificare dampno vel lesione reali aut personali dictum comunem Florentie et suas terras, subditos, colligatos, adherentes et sequaces, territoria et loca, vel aliquem ex dictis suis colligatis, sequacibus, subditis vel adherentibus, vel eorum aut alicujus eorum terras, territorium, subditos vel loca, aut esse in dicto termino contra dictum comunem Florentie et ejus terras, territorium, subditos vel loca, vel contra dictos colligatos, adherentes vel sequaces et eorum vel alicujus eorum territorium, terras, subditos vel loca, et seu contra dictum comunem Florentie et suos colligatos, subditos vel adherentes, aut eorum vel alicujus eorum terras, in dicto termino stare, vel aliqualiter militare publice, palam vel occulte, aut sub aliqua fictione vel colore, tam in actu et modo stipendii et societatis quam aliter quovismodo. Et finitis insuper et completis dictis secundis sex mensibus, si contingeret dictum comitem Armaniaci cum dictis gentibus et numero gentium remanere ad voluntatem et libitum dicti comunis Florentie, ut infra dicetur, ita quod finita omni obligatione sua et dictarum suarum gentium inde ad unum annum tunc proxime sequturum, non possit ipse et sue gentes predicte offendere dictum comunem Florentie et ejus subditos, terras et loca, colligatos et adherentes ut supra dictum est. Et ex nunc dictus dominus comes se facturum et curaturum promisit et convenit, solempniter et cum effectu, dicto sindico ut suprascriptum, ita et taliter et cum effectu quod dicte gentes non offendent, contrafacient vel ledent, sed ea omnia a se promissa facient et excequentur effectuose ac observabunt ut in presenti capitulo continetur.

Item quod dictus dominus comes Armaniaci et dicte sue gentes simul vel divisim non possint vel debeant, durantibus dictis sex mensibus et, ipsis finitis, aliis secundis sex mensibus, si contingat eum remanere ut infra dicetur, facere, contrahere vel inire, conclu-

dere vel firmare aliquam pacem, concordiam, treguam, fedus, amicitiam, conventionem vel pactum cum dicto comite Virtutum, aut aliquo pro eo vel ejus nomine, vel cum suis subditis, collegatis, recomendatis, sequacibus, complicibus vel adherentibus Lombardie, aut aliquo eorum presentibus vel futuris ; nec de dicto territorio dicti comitis Virtutum discedere, recedere vel abire aut exire, nisi jam solummodo et duntaxat intuitu, causa vel occasione majoris, gravioris et crudelioris guerre, et seu belli inferendi contra dictum comitem Virtutum et suos subditos, colligatos, complices, adherentes et sequaces et gentes suas, et in ejus comitis Virtutum et sui status majorem confusionem, eversionem, perniciem vel jacturam, et in majorem tutelam et victoriam dicti Principis et comunis Florentie percipendiam, et in inimicorum offensam. Et hunc talem dicessum ipse et dicte sue gentes faciant bona fide et belli seu martis prerrogativa, pure et simpliciter, et puro et mundo corde et animo, sine dolo, fraude vel labe aut alia corruptela gracia vel aliqua caritate partis contrarie, sed solum et dumtaxat in exterminium dicti comitis Virtutum et suarum gentium et pro deffensa dicti Principis et comunis, et ad lucra, commoda et emolumenta auferenda dicto comiti Virtutum et suis subditis, et brevi tamen tempore, termino et spatio, videlicet quod, expedita re predicta, confestim redeat cum dictis gentibus et pilhardis super territorium dicti comitis Virtutum antedicti, nisi jam de licentia dicti comunis Florentie, ut infra dicetur, permaneret, et non aliter vel alio modo. Nec a bello et seu guerra et persequtione hostili dicti comitis Virtutum et suorum subditorum, colligatorum, adherentium et complicum et gentium suarum desistere, defficere, desinere, tepescere vel resilire ullathenus sine expressa licentia, coscientia, deliberatione vel consensu dicti comunis Florentie, durantibus sex mensibus vel aliis secundis ut infra dicetur, sed super dicto territorio dicti comitis Virtutum stare et adesse hostiliter, cum dictis suis gentibus armigeris et pilhardis, dicto toto tempore et termino, et guerram continue asperam et indesinentem facere teneatur et debeat. Et sic ex nunc promisit et convenit solempniter dictus dominus comes Armagnaci dicto sindico, ut supra stipulanti, se facturum et curaturum ita et taliter et cum effectu quod dicte sue gentes facient et observabunt ut supra dictum est. Et versa vice quod dictum comune Florentie, durante dicto termino, non possit vel debeat cum dicto comite Virtutum et suis subditis, adherentibus, collegatis, recomendatis vel sequacibus Lombardie facere vel inire, concludere vel firmare aliquam pacem, concordiam, treguam, pactum, amicitiam vel conventionem, sine licentia, coscientia et consensu dicti comitis Armaniaci.

Item quod dictus dominus comes Armaniaci et dicte sue gentes armigere et pilhardi, vel aliquis eorum, non possint vel debeant ullo modo, causa vel colore ledere, offendere vel dampnificare dampno vel lesione reali vel personali, durantibus dictis terminis et temporibus, aliquam civitatem, terram, castrum vel locum que, seu qui, vel quod exiverit, vel exivit aut exivisset subjectionem, dominium vel tyrannidem dicti comitis Virtutum, quomodocunque vel qualitercunque exiverit vel ab eo discesserit, et seu se rebellaverit ; sed ipsis terris, civitatibus, castris vel locis et cuilibet earum vel eorum, dictus dominus comes Armaniaci et dicte sue gentes subvenire, favere et auxiliare possethenus teneantur et debeant, dummodo dicte terre non redeant ad submissionem, dominium, tyrannidem vel favorem dicti comitis Virtutum et ejus colligatorum, adherentium, complicium, sequacium et subditorum, sed extra suum dominium, tirannidem vel subjectionem morentur et sint, et in rebellione continua contra eum, donec presens guerra duraverit, perseverent.

Item quod dictus dominus comes Armaniaci, domini capitanei, caporales, proceres, nobiles et barones, mariscalli et submariscalli ac ductores dictarum gentium, qui secum venient in dicta sua comitiva et conductu, et secum transibunt in Ytaliam in partes Lombardie, ut prefertur, teneantur et debeant, adstringantur et adstricti sint, virtute presentis capituli, cum statim transierint Rodanum seu flumem Rodani, vel a dicto transitu Rodani inde ad quindecim dies tunc proxime futuros, promittere, jurare et sigillare, et sigilla sua consueta ponere, promissiones facere et juramenta prestare, de observando, manutenendo et adimplendo solempniter et cum effectu predicta omnia et singula suprascripta, per publica documenta vel per literas suas sigillatas ; videlicet, comes de per se, et reliqui in manibus dicti comitis Armaniaci pro se ipso recipiente et pro dicto comuni Florentie, et vice et nomine comunis predicte. Quas literas aut documenta dictus dominus comes Armaniaci mittere et tradere teneatur et debeat dicto comuni Florentie, ad omnem requisitionem et voluntatem dicti comunis. Et sic ex nunc dictus dominus comes Armaniaci promisit solempniter et convenit dicto Berto sindico et procuratori predicto, ut supra stipulanti, se facturum et curaturum ita et taliter et cum effectu quod dicti domini capitanei, caporales, proceres, nobiles, barones, mariscalli et submariscalli ac ductores jurabunt, observabunt et facient ut supra scriptum est, sub vera legalitate et fide militie et sub salute anime et honoris.

Item, quod dictus comes Armaniaci et dicte sue gentes obligentur et

obligati sint et remaneant dicto comuni Florentie, pro et sub hiis isdem pactis, conventionibus, modis et formis et capitulis, pro aliis sex mensibus immediate futuris, finitis et completis primis sex mensibus incohandis ut supra dictum est, ad voluntatem, libitum et beneplacitum dicti comunis, salvo quod in dictis sex mensibus secundis nullum donum, munus vel benandata interveniat aut sit, sed solummodo illa quantitas florenorum auri quindecim millium que infra dicetur, dummodo et si et in quantum dictum comune Florentie, per suas litteras vel ambaxiatores aut commissiarios, notificet et predicat dicto domino comiti Armaniaci, per unum mensem prius et ante finem dictorum primorum sex mensium, de dicta obligatione sub dictis pactis; de quorum ambaxiatorum et commissariorum ambaxiata et commissione appareat per litteras dicti comunis qualiter dictum comune intendit, requirit et vult quod ipse dominus comes Armaniaci obligatus remaneat cum dictis gentibus pro aliis secundis sex mensibus futuris, et guerram faciat cum dictis gentibus et pilhardis contra dictum comitem Virtutum et super suo territorio, et omnia alia faciat et observet que in capitulis presentibus continentur et scripta sunt, durante termino et tempore dictorum secundorum sex mensium. Que omnia et singula dictus dominus comes Armaniaci cum dictis suis gentibus armigeris et pilhardis, si placuerit comuni Florentie predicto et sibi notificeverit et predixerit, ut supra dicitur, facere teneatur et debeat, durante dicto termino, solummodo et duntaxat pro quindecim millibus florenorum auri, ad pondus et conium florentinum, et seu eorum tunc temporis valore seu valuta, sibi domino comiti, pro se et dictis suis gentibus, per comune Florentie mense quolibet dictorum secundorum sex mensium persolvendis, pro tempore et rata temporis quo supra dicto territorio dicti comitis Virtutum, vel alibi, de voluntate tamen et consensu dicti comunis cum suis gentibus et pilhardis hostiliter permanebit, pro subsidio et subventione infrascriptis. Et solummodo pro ipsa quantitate xv^{m} florenorum auri, ad dictum pondus et conium, mense quolibet dictorum sex mensium solvenda pro comune Florentie ut supra dicitur, et seu eorum tunc temporis valore seu valuta, in una ex infrascriptis civitatibus, ut infra dicetur de solutione primorum sex mensium, sine aliqua alia re, provisione vel dono, munere vel benandata, sed solummodo et duntaxat pro ipsa quantitate simpliciter, dictus dominus comes Armaniaci et sue gentes prefate guerram contra dictum comitem Virtutum et super suo territorio, et omni alia et singula in capitulis comprehensa facere teneantur et debeant et effectualiter adimplere, notificante et predicente comuni

predicto ut supra dictum est. Et quod nichil aliud a dicto comuni Florentie vel ab aliqua singulari persona dicti comunis, pro toto tempore et termino dictorum sex mensium et pro guerra predicta et aliis quibuscunque in capitulis contentis, ipse dominus comes Armaniaci, cum dictis suis gentibus, ubi dicto comuni Florentie placeat, facta dicta notificatione, voluit teneri et obligari pro dicto semestri futuro, finitis primis sex mensibus, ut supra dictum est.

Item quod civitates, terre, castra vel loca nunc subposita vel subjecta dominio seu tyrannidi dicti comitis Virtutum et quelibet vel quodlibet earum vel eorum que suam tirannidem, dominium, vel subjectionem exire vellent vel volent, et seu ab ejus gravi jugo et crudeli tirannide liberari, eximi vel absolvi, et alium statum seu dominium accipere, possint et valeant, et sibi et cuilibet earum vel eorum liceat et licitum sit illum statum, dominium seu regimen accipere, eligere vel habere quem vel quos volent : videlicet quod quecumque civitas vel terra, seu quodcunque castrum seu quicunque locus nunc et seu tunc dicto comiti Virtutum ut supra dicitur subpositum vel subjectum, voluerit ad populum et populariter vivere et se regere et gubernare, possit et valeat et sibi liceat et licitum sit sub tali statu vivere et se regere et gubernare ; sin autem maluerint *(sic)* dominum vel majorem, quocunque nomine tituletur, accipere, dominum habeat vel majorem, et eum eligere, accipere et habere possit et valeat, pro libito voluntatis, sine conditione aliqua, molestia, injuria, vi, impetu vel violentia armorum, minis, terroribus, vel offensis realibus vel personalibus dicti comitis Armaniaci vel suarum gentium predictarum, sibi et cuilibet earum vel eorum inferendis per ipsas gentes et comitem Armaniaci predictos. Hoc intellecto et declarato quod dicte terre, civitates, castra vel loca dicto comiti Virtutum et suis colligatis, adherentibus, subditis vel sequacibus et gentibus suis adversentur et rebelles sint et in continua rebellione perdurent et perseverent donec duraverit presens guerra; et quod quicunque ceperit vi vel aliter aliquam terram, civitatem, castrum vel locum nunc et seu tunc dominio vel tirannidi dicti comitis Virtutum suppositum vel subjectum, talis capiens illam talem terram, civitatem seu illum locum vel illud castrum habeat et tenere possit, prout volet, et sua vel suum sit sine conditione aliqua, molestia, injuria vel offensa dicti comitis Armaniaci et suarum gentium predictarum inferenda ut supra dicitur. Et similiter terre, civitates, castra vel loca dicti comitis Virtutum et seu quas vel que ipse comes Virtutum tenet ad presens, vel in futurum, quod absit, teneret, que ultra se traderent dicto comiti Armaniaci, et seu quas vel

que vi vel alio belli modo ipse dominus comes Armaniaci vel dicte sue gentes caperent, sint etiam libere dicti comitis Armaniaci, et de eis et seu qualibet earum vel eorum possit et valeat liberaliter et ex toto facere velle suum et de eis et qualibet earum disponere prout volet.

Item quod comune Florentie predictum teneatur et debeat, et ex nunc dictus Bertus procurator et sindicus, predicto sindicario et procuratorio nomine dicti populi et comunis Florentie, promisit et solempniter convenit dicto domino Johanni comiti predicto, pro se ipso stipulanti et recipienti, dare et solvere, et dari et solvi facere a dicto comuni Florentie sibi domino Johanni comiti Armaniaci predicto, et seu ab alio solvente pro dicto comuni, pro predictis omnibus et singulis in presentibus capitulis contentis, transitu et adventu feliciter faciendo in Ytaliam per ipsum dominum comitem Armaniaci super territorio dicti comitis Virtutum cum dictis suis gentibus et pilhardis in dicto termino et usque ad per totum mensem novembris proxime futurum, ut supra dicitur, mora et bello seu guerra facienda contra comitem Virtutum et super dictum suum territorium, in dono et pro dono et munere et doni et muneris causa, florenos quinquaginta millia auri, ad pondus et conium florentinum, et seu eorum tunc temporis valorem seu valutam, videlicet: triginta in civitate Avinionense vel in Montepessulano, hinc ad per totum medium mensem novembris proxime sequturum vel ante, secundum possibilatem vel abilitatem dicti comunis, et reliqua viginti millia florenos auri, ad dictum pondus et conium, et seu eorum tunc temporis valorem seu valutam, in civitate Janue, et seu Florentie vel Bononie aut Venetiarum, et seu in una ex dictis civitatibus, ubi vel in qua dicto comuni Florentie abilius, securius vel commodius fuerit, tunc et cum demum dictus dominus comes Armaniaci, cum dictis suis gentibus et exercitu et comitiva, fuerit et erit supra territorio dicti comitis Virtutum in partibus Lombardie, et non ante vel aliter. Et ultra dictam quantitatem florenorum quinquaginta millium auri causa doni et muneris persolvendorum ut supra dicitur, pro subsidio et subventione pro se et dictis suis gentibus et comitiva, quolibet mense dictorum sex mensium, incohendorum ut supra dicitur, florenos quindecim millia auri, dicti pondus et conii florentini, et seu eorum tunc temporis valorem seu valutam, in civitate Florentie, et seu Bononie et seu Janue vel Venetiarum, et seu in una ex dictis civitatibus, ubi vel in qua dicto comuni Florentie abilius et securius vel commodius fuerit, pro tempore et rata temporis quo dictus dominus comes Armaniaci stabit hostiliter et guerram faciet supra dicto territoro dicti comitis Virtutum, vel alibi, de voluntate predicti comunis Flo-

rentie, ut supra dictum est, cum dictis suis gentibus armigeris et pilhardis, distribuendos inter se et dictas suas gentes armigeras et pilhardos, capitaneos, marescallos, et caporales, prout et sicut dicto domino comiti videbitur et placebit. Et quod nichil aliud a dicto comuni Florentie, seu ab aliqua singulari persona dicti comunis, dictus dominus comes Armaniaci vel dicte sue gentes, aut aliquis eorum, pro predictis omnibus et singulis vel aliquo predictorum, aut eorum vel alicujus eorum pretextu, causa vel occasione, possint vel valeant plus petere vel habere.

Que omnia et singula suprascripta et infrascripta, et quodlibet eorum, promiserunt et convenerunt dicte partes et quelibet earum sibi ipsis invicem et vicissim, dictis nominibus, et quolibet eorum, stipulatione solempni hinc inde interveniente, ac etiam solempniter juraverunt ad Sancta Dei Evangelia, corporaliter tactis litteris, ad delationem mei Peri notarii infrascripti et mei infrascripti Arnaldi, pariter defferentium juramentum, videlicet dictus dominus comes Armaniaci super animam suam et per salutem sui honoris et glorie, per cultum fidei militaris, et dictus Bertus, sindicus et procurator predictus dicto nomine, super animam Dominorum constituentium, firma, rata, grata et accepta habere, tenere, facere, observare et inviolabiter adimplere integraliter, modis, locis et de omnibus terminis, formis et temporibus suprascriptis, et contra non facere vel venire per se vel alium, aliqua ratione vel causa, ingenio vel colore, de jure vel de facto, sub fide militie et reipublice, et sub vera legalitate, veritate et equitate et sub timore Divine ultionis et ire Dei ; affirmantes, asserentes et dicentes ipse partes, et quelibet earum, dicto nomine, quod ea omnia et singula suprascripta possunt et valent sine aliqua diminutione facere, observare et adimplere textualiter ut supra scriptum est ; promittentes insuper dicte partes sibi ipsis invicem et vicissim, nominibus predictis, non dicere vel allegare aut aliquam exceptionem vel cavillationem objicere quod ea omnia et singula a se ipsis et qualibet earum promissa, in dictis capitulis comprehensa et annexa, facere et observare non potuerint vel valuerint aut non debuerint aliquo impedimento, obstaculo vel fortuna, casu vel alia re quomodocunque et qualitercunque veniente, quorum omnium et alicujus eorum allegatione possent se excusare vel aliquater se tueri; quorum etiam favoribus, presidiis ac beneficiis et cuilibet eorum renunciaverunt dicte partes, dictis nominibus, penitus et expresse, exceptioni etiam doli, conditioni sine causa in factum actionis et omni alio legum et jurium auxilio et favori, sibi ipsis et cuilibet earum competentibus et competituris, et maxime juri

dicenti generalem renuntiationem non valere. Facti insuper dicti contrahentes de hiis omnibus et singulis certiores, ut dixerunt, in presentibus capitulis et contractu contentis, quid dicant vel importent de jure vel de facto, vel quid eisdem et cuilibet vel alicui eorum, dictis nominibus, prejudicent vel prejudicare possent, et sub reffectione etiam dampnorum et expensarum ac interesse litis et extra. Pro quibus quidem omnibus et singulis firmiter observandis et adimplendis obligaverunt et ypothecaverunt dicte partes nominibus quibus supra, videlicet dictus dominus comes Johannes dicto Berto sindico et procuratori predicto, dicto nomine recipienti et stipulanti, se ipsum suosque heredes et bona omnia presentia et futura; et ipse Bertus sindicus preffatus, dicto domino comiti ut supra stipulanti dictum comune Florentie et bona omnia dicti comunis presentia et futura; protestans ex nunc ipse Bertus quod ex hoc contractu et capitulis se ipsum suosque heredes et bona obligare non intendit, sed solummodo et duntaxat dictum comune Florentie et ejus bona ut prefertur. Et ad majorem fidem, noticiam et roboris firmitatem et pro majori observantia dictorum capitulorum et contractus, preffatus dominus comes Armaniaci jussit atque mandavit presentia capitula et contractum et hanc paginam su¡ consueti auctorabilis et honorabilis sigilli appentione muniri. Rogantes insuper dicte partes nos Perum et Arnaldum notarios infrascriptos ut de predictis publicum conficiamus instrumentum unum vel plura, prout expedierit et opus fuerit, non mutata forma et substantialitate contractus, sed veritate observata.

Ego Arnaldus de Julhano, filius quondam Raymundi, loci de Yerrossio, Tarviensis diocesis, notarius publicus et nomine notarius et secretarius preffati principis et domini, Domini comitis Armagnaci, predictis omnibus et singulis descriptis in precedentibus tribus foliis contiguis et presenti facie, dum agebantur, interfui, et ea rogatus scribere una cum infrascripto ser Pero notario, scripsi et publicavi et signum meum apposui consuetum ad fidem et testimonium premissorum.

Ego Perus quondam ser Peri de Sancto Miniato, publicus Imperiali auctoritate notarius et judex ordinarius, predictis omnibus et singulis descriptis in precedentibus tribus foliis et presenti facie, et scriptis et publicatis per dictum Arnaldum notarium suprascriptum, et de predictis una cum ipso Arnaldo notario scribere, rogatus fui. Ideoque me subscripsi et signum meum consuetum apposui ad fidem et testimonium premissorum.

VII

Mende, 18 octobre 139[illegible]. — *Lettre du comte d'Armagnac à la République florentine, pour demander quelques légères modifications dans la mise à exécution du traité du 16 octobre.*

(Archives de Toscane, à Florence, registre provenant de la bibliothèque Magliabecchiana. (1) — Copie contemporaine faite sur l'original et insérée dans le registre de la Chancellerie florentine.)

Copia littere quam comes Arminiaci transmisit : « Magnificis et potentibus dominis, dominis prioribus artium et vessillifero justitie populi et comunis Florentie, fratribus nostris et amicis karissimis » :

Magnifici viri, fratres et socii karissimi,

Inter nos et vestros ambaxiatores sincerum fedus cordialisque amicitia et societatis nexus sunt firmati, ut quorundam articulorum series, manu publica in scriptis redactorum, vos poterit edocere. In quibus quidem articulis, aliqua sunt comprehensa que, si sic tenerentur ut nuda verba sonant et littere cortex habet, nec nobiscum gratiosius quod ibi comprehensum sit ageretis, durum nobis fore et quasi impossibile clarum esset; quibusque non faciliter consensissemus, nisi prefati nuntii vestri se nullo alio modo nobiscum convenire posse assenserent, sine nova et expressa licentia vestra, que sine magno temporis spacio, propter magnum quod interest inter vos et nos intervallum est, haberi nequebat. Que dilatio vobis et nobis nociva, et parti contrarie utile esse maxime potuisset, induxit nos ad ita firmandum. Preterea summa spes quam de vestra humanitate gerimus, qui vestris litteris nobis tam gratiose scripsistis, qui vestris federatis tam largi, doxiles et humani fore consuevistis, quod nullatenus suspicari valeremus quin nobiscum gratiosius agere cogitetis quam pactis sit expressum. Rursus impulit nos illud summum, et quo majus excogitari non valet, odium quo exosum habemus tirannum illum execrabilem, patricidam et veneficum, qui in nostrum sanguinem, sine justa aliqua

(1) Il existe aussi une copie de cette lettre dans un manuscrit du xve siècle, de la bibliothèque Laurentienne, à Florence : *Bibl. Leopoldina Gaddiana*, cod. CI, f° 37.

occasione vel causa, crassatus est; qui, vestre, que diu floruit inconcusse et, eo invito, procurante Altissimo, in eternum florebit, libertati insidians, et non solum vestre, sed universali totius Italie, se incassum et vano spiritu somniavit in Augusti similitudinem elevare. O preclara cogitatio! O justi motus! O celsa virtus! Justissimo nequissimus, fortissimo semivir, virtuosissimo cunctorum vitiorum servus, comparari contendit! Absit, absit a seculo tantum monstrum! Katiline autem, aut Neroni, vel Gaio Gallicole, nisi hujus exhuberantius redundarent flagitia, et nisi illi aliquid boni habuissent, in se poterant comparari.

Imprimis autem scitote quod terminus nostri transitus non potest ita brevis esse ut pactis est expressum; imo per totum dicembris mensem, cum vestra tarda responsio aliqualiter in causa sit, habebit prolongari. Preterea quod in necessitate victualia, passum aut receptum, nummis meis empta, negaretis ut hosti non cogito; alioquin, a priscis vestris optimis moribus deviantes, vobis ipsis pareretis exicium, quorum statum non solum protegere sed exaltare, quorum libertatem non modo fovere et tueri, sed propagare et eternam facere, opum nostrarum et proprii sanguinis impensa propensius cordi gerimus. Rursus quod karissimi fratris nostri domini Karoli subditos, si alio domino se dare vel populariter vellent vivere, cogere non valeremus ad dicto suo domino obedientiam exhibendam, dedecorosum, et principali nostro proposito repugnans negari non possimus. Inter causas enim expeditionis nostre, ea non est ultima quod fratrem, sororem et nepotes, opibus exutos, ad pristine dignitatis statum, nostris viribus restituemus et fortuna. Addo et illud, quod pro pecunia mittere ad unam de civitatibus Florentie, Janue, Bononie aut Venetiarum, nobis erit impossibile, vel saltem pernitiose damnosum. Idcirco preclaram Fraternitatem Vestram attentius rogitamus quatenus, attento puro corde et zeli fervore quibus Magnificentie Vestre ligari curavimus, velitis, si et quomodo necessitas ingrueret, ultra pactorum rigorem et amicabiliter subvenire. Nostra enim est etiam intentio, in quibuscunque nobis etiam summis, labore et periculo possibilibus, vestram tueri et ampliare libertatem, ultra etiam quam nos vis pactorum astringat. Et specialiter vos exoramus quatenus illa XX^{m} florenorum que de summa muneris nobis debetis largiri, cum primum tiranni patriam intraverimus, placeat in Avinionem, postquam cum exercitu Rodanum transierimus, facere expedri, et insuper, in eodem loco, vel saltem in Lombardia cum primum ibi fuerimus, XV^{m} primi mensis facere elargiri. Ex hoc enim noster validior redderetur exercitus, et ad nocen-

dum hosti, non dicimus nostro, sed totius humane nature, magis promptus. Placeat insuper, quam primum poteritis, post nostrum adventum in Lombardia, qui sint vestri colligati et adherentes scribere nobis ; alioquin nos facile possemus aliquid facere ignoranter contra seriem illius articuli, qui de colligatis facit mentionem.

Scriptum Mimate, die XVIII mensis octobris, anno Domini MCCCLXXXX.

Comes Armaniaci et Convenarum.

VIII

Florence, 6 novembre 1390. — *Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, rédigée par Coluccio Salutati, en réponse à sa lettre du 18 octobre.* (Pièces just. n° VII), *lui accordant en partie ce qu'il avait demandé et lui donnant des détails sur la situation politique de l'Italie.*

(Même registre que la pièce précédente (1). — Transcription contemporaine sur le registre original de la Chancellerie florentine.)

COMITI ARMINIACI.

Placuit nobis, illustris princeps et magnifice domine, frater et amice karissime,

Placuit nobis quod Vestra Sublimitas dignata fuerit nobiscum fedus amicitiamque conjungere; placuit nobis quod videamus vos et vestram potentiam ad communis hostis excidium se parare ; placuit nobis quod tanto cum fervore cognoscimus vos, dimissis tiranni pollicitis, et magnificis sed insidiosis oblationibus ejus spretis, societatem et fidem nostri populi delegistis. Sed super omnia placuit atque placet illud justissimum odium et cordialis malevolentia, quibus illum inhuma-

(1) Il existe, en outre, des copies de cette pièce dans deux manuscrits du XVe siècle : Bibliothèque Laurentienne, à Florence, *Bibl. Leopoldina Gaddiana* cod. CI, f° 37 v° ; et Bibl. Nationale de Paris, Nouvelles Acquisitions latines 1152, f° 17 v° . Ce dernier manuscrit attribue formellement la rédaction de la lettre à Coluccio Salutati. — Ce texte a déjà été publié par Muratori, *Annales mediolanenses* dans les *Rerum italicarum scriptores*, XVI, col. 818 ; et par Lünig, *Codex Italiæ diplomaticus*, III, col. 369 ; mais avec des variantes plus ou moins heureuses et la fausse date de 1391.

nissimum hominem, imo crudelissimam feram monstrumque tartareum, comitem non *Virtutum*, ut se nominat, sed ut eleganter vestra testatur epistola, cunctorum *Vitiorum* servum, Vestra Magnanimitas detestatur, persequitur et abhorret. Videmus etenim vos sua vitia plene cognoscere; videmus et Deum Excellentie Vestre sue destructionis gloriam preparare. Quid dicimus : gloriam? Imo gloriosissimam gloriam et eterne fame splendidissimum monumentum, et tantum et tale quantum atque quale dici non potest alicui principum nostri temporis occurrisse! Gloriosum etenim est bello vincere. Gloriosum est armis hostis duriciam emollire. Sed super omnia gloriosissimum est justum assumere bellum, deponere superbiam, iniquitatem confundere, ulsisci suos et turpem abominandamque tyrannidem a periclitantium populorum cervicibus removere. Jam vos miris laudibus extollit Italia. Jam vos omnes una cum voce celebrant appellantque justicie pugilem, liberatorem populorum, affinium vindicem et tyrannidis oppressorem. Jam omnium oculi mentesque cunctorum in vestri felicis adventus expectationem injecti sunt, videre cupientes hostis vestri precipitium et ruinam. Quid : hostis vestri, diximus? Imo totius humani generis inimici, hostis quidem gravis subditis, crudelis in suos, infidelis in cunctos, in quo quicquid usquam crudelitatis legitur, quicquid turpitudinis, quicquidque perfidie, convenerunt. Superat enim in inhumanitate Busiridem, injusticia Lycum, crudelitate in suos armata Jugurtham, Sinonem fallaciis, venenorum preparatione Gaium, confectione Locustam, impietate in Deum Apostotam Julianum, perfidia Filippum Macedonem Aminte filium, et omni libidinis immunditia Helyogabalum, superbia, vanitate Yersem, et imbellia Sardanapalum. Cujus animum, post depositum infanda prodictione patruum eundemque socerum suum, sanguinis et affinitatis vinculis et quicquid sanctum esse solet etiam apud barbaros violatis, veneno substratum, post captos secundi gradus fratres, spoliatas nobilissimas ipsorum conjuges et omnes sua necessitudine perturbatas, impossibile sit quiescere; sed necesse sit, tum ex conscientie scrupulo, tum ex sue proditionis et crudelitatis exemplo, semper horrida cogitare, continua penitus agitari formidine et, post tanta flagitia, omne scelus atque facinus pravissimum reputare.

Nec vos peniteat incepti quod facile posse videtis maxima cum gloria terminari. Jam enim incepit ejus ruina. Perdidit civitatem Padue; Veronam, vendicante se in libertatem populo, sic destruxit quod, cum muros teneat, cives effugerint, nullo modo possibile sibi sit ipsam vel modico tempore conservare. Excitati sunt populi; cuncta sub ipso

titubant ; cuncta nutant ; et maximum sue potentie brachium, illustris marchio Estensis, illo suis fraudibus derelicto, nobiscum in pace et concordia se reduxit. Venite igitur, venite, princeps inclite; nam solo vestre fame nomine hunc imbellem tyrannum, antequam signa vestra videat, confundetis.

Quod etiam ut facilius succedere possit, ipsum confestim, cum duobus millibus lancearum, ultra Padum, apertis prefati domini Marchionis passibus, invademus; in ejus exitium, compositis, ut speramus, rebus Senensium qui non possunt vires nostras ulterius tolerare, reliquum nostre potentie conversuri ut, quamvis, postquam vobis placet, sitis saltem per totum mensem decembris fines prefati comitis cum promissa potentia bellaciter intraturus ; de qua dilatione, licet periculum sit in mora, licet consideremus hyemem, hostis astutiam et cetera que soleant evenire, pro vestra tamen gratia contenti sumus. Nichilominus tamen interim non quiescat ; sed ipsum majori clade confectum possitis, cum illuc vestre vires accesserint, invenire. Vos tamen tempus nolite perdere sed omni cum festinantia, que maxime bella feliciter dirigit, properate.

Et, ut ad reliqua que petitis veniamus, pecunias tam pro dono quam pro primo mense debitas, pro ista prima vice duntaxat, vobis in Astensi civitate pro parte, et reliquum Lombardie, conabimus preparare. Et ut post Rodani transitum habeatis saltem decem millia florenorum in Avenionensi civitati totis viribus adnitemur. Et temporibus successivis, promissas pecunias, ubicunque fuerit vobis aptius, infallibiliter in aliquo de promissis locis, ac etiam alibi, si commode poterimus, transmitterimus.

Terras preterea quas assignaverat dominus Bernabos cognato vestro contentamur quod possitis omni modo compellere, et sub ejus redeant dominatum; et quod alias, que se sibi dedere immediate de tyranni manibus voluerint, possit juxta suum beneplacitum vestris etiam cum favoribus adipisci. Summe quidem desideramus, et nos etiam, amore vestri, ipsum in statum suum reponere et in illis que acquisiverit conservare.

Nec miretur Vestra Magnitudo si pro exibendis vobis victualibus nolumus obligari, nam a civitate nostra ad tiranni fines, in quibus habet bellum geri, et longa terrarum est et asperrima superbis montibus intercapiendo ; ut nobis omnino sit impossibile vobis in locis illis victualia ministrare.

Pro ceteris autem ordinabimus quod, mox cum appuleritis in Italiam, quod vobiscum erunt aliqui nostri cives qui vos de cunctis

necessariis, de patrie condictionibus, de colligatis et amicis nostris, quantum fuerit expediens, informabunt. Et nos conabimur hujus belli inceptum, non solum de promissis, que etiam hostibus servanda sunt, sed cum omni nostra potentia ad hostis comunis exterminium adjuvare.

Ceterum oblationes vestras magnificas et amicas, quas adeo largifluas ad libertatis nostre columen facitis et scripsistis, letis animis acceptamus, sperantes illas nos experturos longe majores opere quam sermone. Et nos econtra reperiet Excellentia Vestra, pro exaltatione vestri nominis et honoris, grata vicissitudine dispositos et paratos. Et, ut concludemus, id, quod summe desideramus, ex cordis abundantia repetamus : Tollite moras et fortunam se offerentem vobis, properatis gressibus, occupate ! Ut citam videamus, cum hostis vestri ruina, tantorum scelerum ultionem ; et illum impurissimum hominem, qui titulo regii nominis ornare suam tirranidem serenitatemque regiam polluere cupiebat, ad nihilum, conjunctis viribus, redigamus.

Datum Florentie, die VI novembris, XIIII indictione, MCCCLXXXX. (1)

IX

Rodez, 22 novembre 1390. — *Lettre du comte d'Armagnac à la République florentine, annonçant qu'il a reçu les sommes promises et protestant de son dévouement aux intérêts de Florence.*

(Même registre que la pièce précédente. — Copie contemporaine faite sur l'original et insérée dans le registre de la Chancellerie florentine.)

Copia littere transmisse comuni Florentie per comitem Armaniaci.

Magnifici domini, fratres et amici nostri karissimi,

Non credat nec suspicetur Vestra Fraternitas, licet usi simus illo verbo in litteris nostris : « *Quasi impossibile clarum esset* » (2), velimus quod passus italicos vel cisalpinos habeatis nobis et nostris

(1) Dans la copie de la Bibliothèque Nationale, Nouv. Acquis. latines 1152, f. 19, la lettre se termine ainsi : « Datum Florentie, die sexto novembris 1390. — Colutius ».

(2) Allusion à une phrase que l'on trouve au commencement de la pièce VII.

gentibus reperire ; nec etiam quod receptum vel victualia preparetis, cum speremus, Summi Numinis auxilio nostre favente justicie et mavortiis, operibus nostris ac militum nostrorum bello strenuorum viribus et audacia, receptum ipsum et victualia querere et habere. Sed scripseramus quod, ubi necessitas cogeret, sicut plerumque vel orbis disponunt preter hominum opinatus, et vobis esset concedendi potentia vel habilitas, placeret vestre amicitie non negare. Preterea nec turbetur nec formidet cor vestrum quod vobis jurata federa violemus, quoniam non exivimus Vasconiam, non Aquitaniam deserimus ut aurum queramus vel regnum, nec his rebus Magnificentie Vestre disposuimus alligari, sed ut tirannum illum, *vitiorum* ministrum, tamem *Virtutum* comitem se scribentem, comunem hostem, bonorumque omnium ac totius Italie virulentam pestem, populorum exitium et tormentum, vos pro tutela vestre libertatis, nos pro receptis injuriis in nepotes nostros et ultione sororia, confundamus. Satis enim ex patrimonio relictum est. Hoc quippe querimus, hoc cupimus ut famam egregiis facinoribus et honestis nobis et nostro generi augeamus, affirmantes vobis quod que juramento et sigillo nostro, tabellione notante, promisimus, observare. Et si quod, quod absit, deficeret, hoc clare videbitis non mentis vel corporis sorde, sed quia nostre non plus valuerint vires, accidere. Subsidialem autem pecuniam vestram, quam ex isto federe tenemini ad contundendam tirannicam feritatem, non alibi solvi volumus quam ibi dictum sit. Verum si loca illa forent solutionibus minus apta, quia non novimus Ausoniam, precamus Fraternitatem ipsam quod illam, nostris sumptibus et periculo, locis aptis et tunc campo nostro finitimis, solvi faciat, non nostrum intraturam marsupium, sed nostris gentibus dividendam. Et si quod, magnifici fratres nostri, ex ipsis nostris litteris, per alienam infirmitatem, cogitamen vel aliquid ambiguum ceperetis, illud deponere placeat quia, licet nos mortales hisdem artubus consonamus, tamen, sicut facie' us differimus, ita disjungimur appetitu. Huic placet vitium, illi virtus ; iste desiderat divitias, alius bonarum gratiam actionum. Et tamen nulli dubium est quod virtutum cultores, spernentes vitia, non claro nomine cunctis non emineant et fama perpetua semper vivant. De terris vero, sorori nostre et domino Karolo, cognato nostro et filio vestro, recuperandis, quamvis loquatur ita stricte capitulum, non aliter intendimus facere quam Vestra senseat Fraternitas. Rogantes demum amicitiam vestram quod, de illis viginti millium florenorum auri, residuo quinquaginta millium doni causa promissorum et quorum triginta millium jam habuimus, fine facta cum transiverimus

Alpes, nisi aliter providissetis per litteras ipsas, placeat solvi facere in civitate Janue decem octo millia, et duo millia in civitate vestra Florentie Berto Angeli de Castellanis, civi vestro, qui, compulsus instantius nostris strictissimis precibus, pannos syrici et alias mercantias dictum valentes numerum nobis dedit. Et de ista solutione saltem duo millium florenorum, quia ipsi promisimus, ipsam vestram amicitiam instantissime deprecamus, recommendantes eumdem vobis, quoniam vidimus eum in commodis et exaltationibus vestre reipublice et vestri status vigilem, sollicitum et attentum. Transitum autem nostrum in Italiam cum promisso exercitu et forte majori, tum debito nostro, tum sollicitudine stimulatus Angeli de Spinis, ultimi oratoris vestri, celeri studio maturavimus, de liberalitate vestra in solutionibus factis ad tempus fraternas gratias agentes. Et, sicut scripsimus, de novo dicimus quod, pro salute et augmento vestre libertatis et status, ultra etiam pactorum seriem et ligam, intendimus in quibuscunque periculis laborare.

Datum Ruthene, die XXII novembris, anno Domini M°CCC° nonagesimo.

Johannes, Dei gratia comes
Armaniaci et Convenarum, etc.

X

Florence, 2 décembre 1390. — *Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac pour le mettre en garde contre les intrigues de Jean Galéas qui, après avoir vu le comte Jean III repousser ses offres les plus magnifiques, va faire intercéder auprès de lui le sire de Coucy et tenter de débaucher ses soldats.*

(Archives de Florence, même registre que la pièce précédente. — Transcription contemporaine sur le registre original de la Chancellerie florentine.)

Comiti Harmaniaci.

Illustris princeps et magnifice domine, frater et amice karissime,

Conversus est hostis noster ad solitas artes, putans, in quo deceptus est, muneribus posse perficere quod vestra constantia debeat a conclusis federibus declinare. Decrevit etenim maximis oblationibus Mag-

nanimitatem Vestram tentari facere, ut a prosecutione conventorum inter vos et nos, quesitis coloribus, discedatis. Putat quidem, alios ex suis moribus metiens, nullam vobis esse curam, sicut sibi non est, honestatis atque virtitutis, sed solum fines utilitatis et commodi reputare. Sed fallitur profecto in vanis cogitationibus suis. Et, cum facile sibi persuadeat in aliis posse perfici quod sine labore solet secum et cum sibi similibus obtineri, intercessionibus magnorum principum Excellentie Vestre pulsabit auditum, sperans expugnare vestram constantiam, ut nostre societatis oblitus et neglector fedorum, que nobiscum tam libere contraxistis, splendorem vestri nominis et honoris nota turpissime macule corrumpatis. Et ipse quidem, qui solet federa rumpere et honorem suum, dummodo surripiat aliquid, non curare, sperat hec ; nos autem firmiter credimus et sine dubitatione tenemus quod, si cuncti mundi principes vos gravarent sique vobis duplum ejus quod possidet traderent, nunquam a promissionibus et conventorum observantia discedetis. Et quia forte magnificus dominus, dominus de Conciaco vos super hoc, sicut accepimus, alloquetur, ut cuncta, sicut decet, que novimus seusiatis, vobis hec volumus intimasse quo possitis ad omnia providere. Ceterum in hac re solum unum, corruptis etatis nostre moribus, formidamus, ut quod non valeat ille tirannus firmare cum capite conetur cum submajoribus obtinere. In quo velit Vestra Sublimitas talem apponere cautionem quod nedum ab aliquo non prebeatur assensus, sed quod omnino denegetur auditus. Efficacia quidem nimis sunt muneribus permixta colloquia, nec potest in re militari perniciosius inter nefanda contingere quam ab hostibus dona recipere vel sperare. Nam si semel hec contagiosa pestis irrepserit, totum exercitum faciliter occupat ; et frustra conatur dux, postquam corrupti sunt, apponere medicinam. Sed speramus immensam sapientiam vestram nedum hoc, sed cetera que victoriam vestram atque gloriam impedire valeant, preventuram. Denuo festinanter incumbite ut vester acceleretur adventus, etenim felicitas hujus incepti in potentia multum atque virtute ducis et militum constat, sed maxime tamen in celeritate versatur.

Datum Florentie, die II decembris, XIIII indictione, MCCCLXXXX.

XI

Florence, 18 décembre 1390. — *Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, en réponse à sa lettre du 22 novembre* (Pièces just. n° IX), *déclarant que les Florentins n'ont jamais douté de son dévouement et que l'on comprend qu'il ait bien des difficultés à surmonter.*

(Même source que la pièce précédente.)

Comiti Armeniaci.

Illustris princeps, magnifice domine, frater et amice karissime.

Non putet Vestra Sublimitas, quamvis ex gratia multaque cum benignitate Vestra Magnificentia postularet quedam que videntur exhorbitare a forma capitulorum, que vobiscum nostri commissarii firmaverunt, nos aliquam suspicionis materiam assumpsisse. Scimus mores; scimus famam; scimus et gloriosissima gesta vestra, que fidem de vobis singularemque constantiam in promissis mille rerum celebrant argumentis. Nec etenim precipua, immo totalis et efficacissima causa fuerunt ut vobiscum, non societatem solum et fedus, sed veram et incommutabilem amicitiam jungeremus. Hac spe confisi, vobis pecunie parva quidem sed tuta et non defutura subsidia promisimus, caritatis vero et dilectionis tantum et tale vinculum quantum et quale potest humana fragilitas pollicemur. Que quidem quanti futura sit momenti ut comunem hostem et ipsius perfidiam, conjunctis viribus, opprimemus, cito vobis poterit apparere. In qua quidem re nobiscum inextimabiliter exultamus, videntes dignam vestris virtutibus vobis gloriam preparari; Deumque nobis talem virum, dum tueri nostram libertatem et aliis acquirere nitimur, obtulisse nobis ad singularis felicitatis cumulum reputamus. Nec enim aliter sperandum est hoc bellum, quod nobis per injuriam et ambitionis dominandique cupidine illatum est, quodque vos nobiscum, justicie zelo et merite que vos tangit ultionis officio, tam liberaliter assumpsistis, quam maxime cum gloria terminari. Hinc enim est clara et indubitata justicia; illinc autem injuriosi motus et mendaciose calumnie. Hinc fides; inde perfidia. Hinc veritas; inde fallacie. Hinc justus dominus et liberi populi; illinc iniquissimus tirannus et populi liberandi. Et unde

credendum est stare Deum ? cuique daturum esse victoriam nisi parti que, provocata per injuriam, cum justicia, sicut vos et nos facimus, arma movetur ?

Non putet igitur, ut ad initium redeamus, Excellentia Vestra nos esse de fide vestra sollicitos, aut a vobis aliud quam et perfectam et exuberantem promissorum observantiam expectare. Dicant qui volunt, jactet adversarius se contra spem nostram mirabilia quedam, magnos dominos, consuetas artes et pecuniarum profluvium objecisse. Nos autem sine dubitatione tenemus Magnitudinem Vestram taliter provisuram quod, sicut intentionis vestre est ab observatione promissorum non discedere, sic videbimus omnes gentes vestras certis effectibus adimplere.

Quantum autem ad illa que scripsistis attinet, jam multiplicatis litteris responsionem dedimus, quarum vos series admonebit si et nos sumus vobis in illis que possumus placturi, sique ita capitulorum litteris inheremus quod illa, que etiam ultra promissiones fieri possunt, Vestre Magnificentie denegemus. Nec populo nostro displicuit id quod tam amicabiliter tantaque cum benignitatis dulcedine postulastis. Et si de cunctis possibile nobis fuisset, vota vestra forent sine refragrationis obstaculo concorditer adimpleta. Verum quare certi sumus vobis illa que respondimus esse grata, et ea que cum liberalitate facimus placitura, et speramus ea vos jam diu per duplicatas litteras accepisse, illa non intendimus ulterius replicare. Sed unum quod instat et in quo totum negocium vertitur concludemus. Habetis paratam, si vester non differatur accessus, maximam in re tanta fortunam. Ferme quidem in omnibus mora solet esse periculo ; sed in rebus bellicis nichil damnosius, nichilque quod efficacius noceat, reperitur. Athomus una cuncta pervertit, cuncta mutat. Nichil magis variis eget consiliis quam bellum. Nichil majore cum diversitate mutatur. Mars enim gradivus dictus est, non solum quod gradatim incedatur ad bellum, ut inquunt, sed quare per gradus singulos novus est, novis cautionibus indigeat et quasi tunc incipias consulendum. Nunc autem omnia sunt in procinctu ; paratus noster exercitus, et omnes tiranni copie contra nostram potentiam versus Paduam sunt transmisse ; et speramus, adeo cuncta disposita sunt, in ejus ruinam ante vestrum adventum aliquid maximum incepisse. Sed rebus etiam sic stantibus, habebitis ab illa parte nudum hostem gentibus, expositas vobis urbes sine defensoribus, proclives ad deditionem populos, et omnia sub tiranno taliter perturbata taliterque nutantia quod facillime poterit Vestra Sublimitas in hostis excidium felix principium reperire.

Ergo tolle moras. Semper nocuit differre paratis, ut ille ait. Et occasionem tam prosperam, tam optatam, quanto majori festinatione poteritis occupate. Jam enim, si dilatio non occurat, videbitis illum sue perfidie fructus debitos colligere cum ruina. Recognoscet hostis mores suos ; et ipsum sero, sicut speramus, tot iniquitatum tantorumque scelerum penitebit. Penitebit equidem non conscientie lumine sed turbine et precipitatione fortune. Dolebit secum patruo, socero, consobrinisque suis manus perfidas intulisse. Dolebit spoliasse cognatos et inclitam sororem vestram, nil tale merentem, nepotesque vestros tot injuriis affecisse. Jamque, ni fallimur, hosti tempus erit magno cum optaverit emptum intactum socerum, et cum spolia ista diemque oderit, et, tot nunc populis terrisque superbus, quam fallacis fortune prestigiis sit delusus, detectis sue cogitationis erroribus, recognoscerit.

Datum Florentie, die XVIII decembris, XIII indictione, 1390.

XII

Florence, 5 janvier $13\frac{90}{91}$. — *Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, déclarant que les Florentins sont fermement résolus à repousser toutes les ouvertures de paix qui émaneraient de Jean-Galéas.*

(Même source que les deux pièces précédentes.)

HARMINIACI COMITI.

Illustris princeps et magnifice domine, frater et amice karissime,

Quamvis post vestras litteras datas Rutene, die XXII novembris, nichil a vobis habuerimus nec aliud compertum de adventu vestro, quem desideramus celerrimum, habeamus, quod potest ex nuntiorum defectibus accidisse, nichilominus tamen speramus indubie vos secundum conventa ad communis hostis excidium cum vestris gentibus properare. Quod quidem ut festinantissime fiat, vos omni cum instantia requirimus et hortamus. Nam, sicut alias scripsimus, gentes nostre, quas Padue congregavimus in numero octo millium equitum et duo millia peditum, maxima cum intentione sunt hostis territorium inva-

sare. Ex quo speramus, jam rebus inceptis, vobis amplissimam gloriam et expeditionem facillimam et hostem attonitum exhibere.

Et, ut omnia que contingunt, sicut expedit, agnoscatis, noveritis ipsum inimicum vestrum et nostrum per magnificum dominum Petrum Gambarcutum, Pisani populi defensorem, pacem nobiscum inquirere et concordiam, missis suis oratoribus, postulare; ex quo quidem potestis pessimum statum ejus et dispositionem suam in ruinam et non aliud judicare ; ut et hoc vos debeat ad prosecutionem incepti ferventius accendere et ad properandum adventum impensius animare. Ex quibus si forsitan aliquid audiatis, non credat Vestra Sublimitas nos aliquid tractaturos contra federa que vobiscum habemus, que quidem intendimus, sicut semper moris nostri fuit, inviolabiliter observare.

Et quia speramus vos sine more dispendio non solum venire versus hostis confinia sed venisse, nobiles viros Raynerium Loysii de Peruzis et Silvestrum domini Rossi de Ricciis jam elegimus, qui vice nostra Vestram Excellentiam visitabunt et assistent jugiter in agendis, nec a vobis totius belli tempore se absentabunt ; quos, ut certi sumus, Vestra Fraternitas in gerendis ob patrie noticiam utilissimos reputabit.

Datum Florentie, die v januarii, XIIII indictione, MCCCLXXXX.

XIII

Florence, 17 février $13\frac{90}{91}$. — *Lettre de la République de Florence au comte d'Armagnac, l'exhortant à hâter son arrivée, afin de mettre à néant les fausses déclarations de Jean-Galéas qui annonce partout avoir empêché l'expédition projetée.*

(Même source que les trois pièces précédentes.)

COMITI ARMANIACI.

Illustris princeps et magnifice domine, honorabilis frater et amice karissime,

Certi sumus, nec de tanto principe fas est aliter opinari, dilationem adventus vestri, quem populus florentinus desiderat totaque moratur

Italia, bonis et necessariis causis extitisse. Et utinam ceteri judicent, qui rerum seriem non noverunt, videntes id quod de mense decembris facere debuit Vestra Sublimitas vos jam ultra medium mensem februarii distulisse, sicut nos vestrarum virtutum conscii judicamus. Verumtamen licet apud nos nulla sit de vobis et integritate vestre fidei etiam vel parva suspicio, et singulis diebus audire de vestro transitu cogitemus, nichilominus tamen tota miratur Italia quid sibi velit tanta dilatio, quid, rebus in hostis exitium tam bene dispositis, Vestra Magnanimitas prestoletur. Auget et hanc admirationem calliclitas inimici qui suis persuasit populis et amicis, notanter Januensibus, et Pisanis per oratores et suas litteras indicavit se proculdubio vestrum transitum impedisse. Et quibus artibus quave ratione se hoc fecisse jactet, cum res sit turpissima, subjicemus ; fecit et hoc idem in altero principe qui venit a partibus Aquilonis. (1) Et quoniam verba non sufficiunt, facta verbis accumulat, nichil conducendo gentium nullumque faciendo contra vestram potentiam apparatum. Ex quibus, clarissime Domine, rumpite moras et Alpes hac quodammodo vernalis temporis indulgentia superate. Hostis, sive simulatio sit, sive prout credimus impetentia, sive, prout absque dubitatione tenemus, potius sit utrunque, inermis est gentibus defectusque consilio, et ubi vester properetur adventus, credite nobis, sine mora dabitur in ruinam. Vix etenim potentie nostre, cum continue super suo territorio campum feliciter teneamus, resistere potest; nec audet illa famosa comitis Virtutum et olim formidata potentia terras egredi et belli fortunam nostris cum gentibus experiri. Et vos adhuc, inclite princeps, ut amicabili cum securitate loquamur, suspensis signis tempus teritis et nescimus quid, tantam negligendo gloriam quantam nullus principum habere potest et quanta vix se vobis quondam obtulit, expectatis. Annei Senece ad suum Lucilium verbum est : « Quedam tempora eripiuntur nobis, quedam subducuntur, quedam effluunt. Turpissima tamen jactura est que per negligenciam sit ». Eia ergo tollite moras, princeps optime, et infamiam quam ob utilitatem suam vobis hostis mendaciter incutit, adventu celeri, feroci impetu, felicitate belli, gerendorum gloria et factis egregiis expurgate, ut omnes agnoscant disparibus meritis duos congredi comites,—vos scilicet veracissimum, illum plenum mendaciis; vos ultorem scelerum, illum cunctarum turpitudinum patratorem; vos magnanimum et bellacem, illum pusillanum et im-

(1) Allusion à la conduite déloyale de ce duc Etienne de Bavière, dont il a été question, page 66.

bellem ; vos in promissionibus vestris habere constantiam, illum fedis artibus mentiendo vestri nominis gloriam maculasse, — ut illa, que tot et tantis litteris, de quarum copiis Italia plena est, gloriosissime pretulistis, videat perfidus ille cum precipitio sue tirranidis adimpleri.

Datum Florentie, die XVII februarii, XIIII indictione, MCCCLXXXX.

XIV

Florence, 2 mars $13\frac{90}{91}$. — *Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, lui accusant réception d'une lettre du 28 janvier où il annonce sa prochaine arrivée, l'encourageant à profiter des bonnes dispositions du roi de France et l'engageant à redouter le poison du comte de Vertus.*

(Même source que les quatre pièces précédentes.)

COMITI HARMANIACI.

Illustris princeps et magnifice domine, honorabilis frater et amice karissime,

Nec mente concipi nec litteris posset, aut alia dicendi copia declarari quantum grate, quantumque jocunde fuerunt nostris mentibus littere vestre, quas nuper accepimus traditas Avinioni, die XXVIII januarii, per quas duabus nostris epistolis respondetis. Non quod de fide vestra nos aut noster populus hesitaret, sed quia per illarum seriem videmus infamie, qua splendorem vestri nominis communis hostis obducere fuit conatus non parva ex parte, responsum et oblocutorum latratibus obviatum. Cujus rei gratia, copias litterarum vestrarum undique sparsimus, ut divulgata per illum contra vos extinguatur infamia, et taliter certi sint omnes vos transitum in Italiam facere, quod nemo possit de observantia vestre fidei titubare. Videbunt etenim ex illarum tenore dilationis causas, videbunt turpia, vana tamen, illius Virtutum comitis tentamenta, videbunt ultimum terminum quem vosmet vestri transitus auspicio statuistis. In quo quidem, licet nobis quicquid dilationis est oppositum sit molestum, licet displiceat tempus quod inutiliter expensum est, speramus tamen Eminentiam Vestram cuncta

gestis gloriossimis purgaturam, vosque, paucissimis immutatis, sicut apud vestrum Stacium locutus est Eacides, responsurum :

« Longum est resides exponere causas,
Atque more nefas : hoc excusabitur ense. » (1)

Quod quidem ut cum diligentia fiat, omni cum instantia petimus et rogamus. Cognoscat ille se non inane Virtutum nomen, quale pro se mendaciter induit, sed verum veracissimarumque Virtutum comitem invenisse. O quantum et quale spectaculum erit videre gloriosissima vestra castra intra communis hostis limites situata, videre vestrum exercitum pro justicia proque fide confligere et illum cause sue conscium se turpiter occultare, videre fugam suarum gentium et fremitum populorum, videreque per effectum omnibus innotescat quecunque de vobis confinxerit esse mentitum, et denique videre felicissimam vestram victoriam precipitarique statum tante tirannidis in ruinam !

Duo restant ut litteras concludamus. Primum quod indulgentiam transitus vobis a serenissimo Francorum rege concessi, qui vos accelerare commonuit, Vestra Sublimitas amplectatur, et nichil efficacius ad victoriam putet quod etiam parve dilationis dispendium effugisse. Alterum, sicut alias scripsimus, quod omni cum diligentia caveatis ne quod in vobis temptavit inaniter, in vestris perficere moliatur ; et, quod summe cavendum est, ne cui resistere non poterit gladio perdere cogitet cum veneno.

Datum Florentie, die II martii, XIIII indictione, MCCCLXXXX.

XV

Florence, 10 mars $13\frac{90}{91}$. — *Lettre de la République florentine au duc de Bretagne, pour le remercier vivement du service qu'il a rendu en suspendant, pour la durée de l'expédition, l'effet des poursuites judiciaires intentées par leurs créanciers aux soldats bretons qui se trouvaient dans l'armée du comte d'Armagnac.*

(Même source que les cinq pièces précédentes.)

DUCI BRITANNIE.

Illustrissime princeps et magnificentissime domine,

Sunt beneficia que suis contenta limitibus facili possunt retributione

(1) Les deux vers de Stace se trouvent au livre II de l'*Achilléide :*
Longum est resides exponere causas,
Maternumque nefas : hoc excusabitur ense.

non solum absolvi sed, quod est referentis officium, pertransiri. Sunt quedam que tot accumulata veniunt incrementis, quod totis non possint mortalitatis nostre conatibus adequari ; ut, si etiam ultra fragilitatis humane terminos retribuentis opera vel affectio protendant, nihil imperpetuum possit efficere quo plene se valeat liberare. In quorum numero facile ponimus illa que, opportunis impensa temporibus, nec dici possunt precibus empta nec importunitatis violentia sunt extorta ; presertim si nulla merita contingat precedere, quibus videatur debitum munificentiam incipiens persolvisse. Hec omnia, princeps inclite, videmus in uno Vestre Sublimitatis munere cumulata, ut, quocumque nos vertamus, vinculo talis obligationis reddamus obnoxii quod nequeat noster populus imperpetuum liberari.

Sed dicet Eminentia Vestra : quid fecimus populo Florentino quo nobis tam tenaciter obligetur? Accipite paucis et magnitudinem vestri beneficii ponderate. Vos equidem, ut possent Britones, quos illustris et magnificus frater et colligatus noster dominus Johannes, Dei gratia Harminiaci et Convenarum comes, traducere vult in Italiam ad communis hostis excidium, facilius proficisci, judiciaras citationes quibus a creditoribus impediri poterant usque ad unius mensis spacium postquam redierint suspendistis. Vos cunctis et promissi servitii necessitatem et fidei custodiende diligentiam, indignationis vestre et exilii perpetui propositis edictis, in publicum injecistis. Hoc etenim beneficium, licet in prefati domini comitis complacentiam institutum sit, beneficium tamen nobis est tantum et tale quantum et quale penitus depromere non valemus. Hec in ipsius domini comitis honorem, quem proprium ducimus, sed in utilitatem nostram, quorum defentionem et justissimam causam ille prosequitur, diriguntur. Hinc suus fortificatur exercitus ; hinc ejus expeditur adventus ; hinc promptior hostis ruina redditur ; hinc facilior nobis ad victoriam aditus aperitur.

Videte igitur, princeps gloriosissime, quam late pateat liberalitas vestra. Comiti quidem Harmaniaci servitium facitis ; nobis autem et nostre cause singulare et amplissimum beneficium indulgetis. Pro quibus quidem, benignissime princeps, debite gratitudinis officio prosequendis, nihil habemus quo nos hujus obligationis vinculis absolvamus. Veruntamen, quanto copiosiores gratie possunt vel mente concipi vel vive vocis officio recenseri, tales et tantas ex omnium mentium nostrarum affectibus repensamus, offerentes Excellentie Vestre, pro exaltatione vestri culminis et honoris, quicquid potest noster populus opere vel sermone. Scimus actenus vobiscum nos nullum

habuisse commertium; sed beneficium hoc principium erit ut cunctis temporibus Excellentie Vestre benivolam amicitiam et amicabilem benivolentiam excolamus.

Datum Florentie, die x martii, XIIII indictione, MCCCLXXXX.

XVI

Florence, 30 avril 1391. — *Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, pour presser encore son arrivée et se réjouir de sa fermeté à repousser les offres de Jean-Galéas.*

(Même source que les six pièces précédentes.)

Illustris princeps et magnifice domine, honorabilis frater et amice karissime,

Quamvis Vestra Sublimitas nobis non scripserit, quod vestre profectionis occupationibus imputamus, nichilominus tamen jucundissime nobis totique populo nostro fuerunt gratiose littere quas nostris officialibus Balie nuperrime destinastis. Vidimus enim vos sicut magnanimitatem vestram decet, cunctis remotis obstaculis cunctisque temptationibus superatis, tandem adventui vestro principium prebuisse. Nunc jacta est alea; nunc eo perventum est quo nunquam perfidus ille tirannus, ut cernimus, cogitavit. Assuetus etenim largitionibus honorem alienum emere, videt sibi vobiscum hoc sibi non successisse commertium. Videt tandem se virum, non simplicem hominem, invenisse, cui gloriosius est aurum possidentes bello frangere, quam aurum et quamcumque pecuniam possidere. Vidit ille mores vestros, vidit inextinguibilis claritatis mentis vestre constantiam : videat igitur illam armorum belliceque rei peritiam quam exhorret, quam impensa tante pecunie conatus est modis omnibus declinare. Sentiat vos celeritate Cesarem, consilio Fabium, ferocitate Marcellum. Agnoscat in vobis quid sit in sanguinem proprium manus injicere; quid sit expulsos nepotes atque sororem tantis principis spoliare; quid sit fidem nobis et multis aliis violasse ; qui sid movere bellum populo Florentino. Potuerunt inclíti progenitores vestri multa laude dignissima facere, sed tante glorie bellum aut fame tam celebris occasionem, credite nobis,

nullis temporibus invenerunt. Quid enim gloriosius quam pro suis, pro justitia, contraque sevissimam tirannidem arma movere? Rumpite moras, magnanime princeps, accelerate festinanter et celeriter festinate vestrum adventum. Transeat felix invictusque vester exercitus Alpes, quas quondam scribitur Penus Hanibal ignibus et aceto, tantum agebatur glorie studio, perfregisse. Invadite trepidum imbellemque tirannum, et titubantem Liguriam, eductis copiis, insultate, ut eternitate fame vestrum gloriosissimum nomen, peracto feliciter tam justissimo bello, vestris virtutibus consecretis? Nos autem in cunctis que promisimus manu largiflua, nichil omittentes quod de nobis sit debitum, assistemus et, cum aliis nostris gentibus, nostraque potentia hoc monstrum communem inimicum scilicet affligemus, ut impossibile sit ipsum, Deo duce qui justitie nostre non deerit, vel hinc vel inde, non vastissimam sui status ruinam, si quid humaniter cernimus, inchoare.

Datum Florentie, die XXX aprilis, XIV indictione, MCCCLXXXXI.

XVII

Florence, 25 juin 1391. — *Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, entré depuis peu en Italie, pour le presser de marcher sur Milan et d'opérer sa jonction avec l'armée florentine de Jean d'Hawkwood.*

(Même source que les sept pièces précédentes.)

COMITI HARMINIACI.

Illustris princeps et magnifice domine, honorabilis frater et amice karissime,

Recepimus jocundissimas litteras vestras, scriptas in vestris felicissimis castris, metatis in campo qui victoria nuncupatur, omen profecto futuri tryumphi, per quas nobis vestrum adventum desideratissimum nunciatis. In quarum serie quanta fuerimus jocunditate perfusi nec mente potest concipi, nec pro magnitudine litteris explicari. Adest enim exoptatissimum tempus illud quod tam diu noster populus exoptavit, ut videremus vos, cum invicto gentium vestrarum exercitu, calcare

communis hostis fines, super quem velut super aspidem et basiliscum dabit vobis gratia Superni Numinis ambulare. Et quoniam odium tiranni, justicie dilectio, laudumque immensa cupido vos impulit ut, relicta dulcedine patrie, tot montibus, totque fluminibus superatis, tanta terrarum spatia transiretis, ad excidium execrandi *Comitis Vitiorum*, quo vestre sororis vestrorumque nepotum injuriam vindicetis et nostram tueamini libertatem, nolite tempus perdere, nolite quin hostem aggrediamini dilationis vel minimum indulgere. Maxima quidem in re militari et utilissima res est celeritas, que non sinit hostem consilium capere nec his que possunt accidere providere. Et quia nobis necessarium esse videtur, quo velocior sit ruina, in arce regni suaque metropoli communem hostem invadere, Mediolanum censemus quamtocius impetendum, ubi sentire potestis alium nostrum exercitum militare, cui si vestras copias conjungatis, habebitis peritissimos locorum, multosque hinc inde rerum utilium promotores. Interim autem vestra prudentia et militaris vafritas et oratorum nostrorum diligentia exploratores et duces, pro qualitate locorum et temporum, procurabunt. Restat unicum solum, quod veniendi tarditas rerum conficiendarum accelerantia restauretur.

Datum Florentie, die XXV junii, XIIII indictione, MCCCLXXXXI.

XVIII

Florence, 28 septembre 1391. — *Lettre de la République florentine au roi de France, pour lui témoigner l'indignation causée aux Florentins par une lettre que Jean-Galéas a écrite à Boniface* IX, *le 20 août précédent, à l'occasion de la mort du comte d'Armagnac.*

(Même source que les huit pièces précédentes.)

REGI FRANCORUM.

Non potuit contineri nostra devotio et illa sincerissima fides, quam cunctis retro temporibus erga sacratissimam christianissimamque Domum Francie semper habuit populus Florentinus, serenissime atque gloriosissime principum, et metuendissime Domine, non potuit contineri nostra devotio, cum videremus illa que tam inonesta totque

permixta mendaciis contra Culminis Vestri celsitudinem, scripsit fidelis ille Majestatis Vestre vassallus, imo regii nominis detestabilis infamator, Johannes Galeaz, falsissimo nomine Virtutum comes, quin ea Vestre Mansuetudini panderemus, fidei et devoctioni nostre plus quam sacrilegum reputantes si, cum tot et talia scribi de Vestra Magnitudine sentiremus, ea quocumque respectu duxerimus occulenda. Et ut ad rem breviloquo veniamus, scripsit idem Johannes successori primi electi, qui summum pontificatum exercet in Urbe, die xx mensis elapsi, quod cum vobis et Eminentie Vestre gubernator Astensis infelicissimum casum, nobisque non sine lacrimorum effluvio recolendum, cedis atque conflictus illustris quondam principis, domini Johannis, Armaniaci et Convenarum comitis, ceteriter quantum potuit intimasset, quod Vestra Majestas infremuit et, in semet spiritu, sicut scribit, excitata superbie, premisso nescimus quo juramento, protulit : « amarum vehementissime vobis esse audivisse casum vestri dilecti comitis infelicem ; verum pro vestris viribus nullatenus remansurum, quoniam propositum Vestre Sublimatis per eundem inceptum circa statum Ecclesie compleretis ». Et quod nuntio nova victorie sue, sicut putat felicia, referenti vultum terribilem objecistis, prolatisque contumetiis, proh nefas, vos ipsum in maxilla impresso pugillo, nobilissimis illis vestris manibus percussisse (1). In quibus quidem temperare non possumus quin contra tantam audaciam exclamemus. O pudor ! o dedecus ! o nostri temporis nefandissima turpido ! Ergo reprehensibile vel superbum fuit, excellentissimo regi atque humanissimo, infelici cede sui proceris suique consanguinei vel infremere, vel turbari ? Christus, si nescis, super Lazarum infremuit spiritu et turbavit semet ipsum. Hec autem pietas apud te non est, qui patruum, eundemque socerum tuum, avumque serenissime regie conthoralis, proditorie cepisti, carcerasti crudeliter et, supra omnes inhumanitatis facinus, occidisti ! Noli de tui natura, tiranne sevissime, noli reges elementissimos estimare ! Illis fides, illis pietas, illisque supernaturalis etiam mansuetudo, augentibus moribus que innata sunt bonitate nature. Tibi autem infidelitas, tibi nulla religio, tibique ferina crudelitas, corrumpentibus vitiis si quid boni plantat in homine genitura. Et audes, nec te pudet asserere quod rex inclitus et benignus, concussione vel contactu maxille sui famuli suas manus serenissimas maculavit ! Audes et ipsum dicere in superbie spiritu concitatum, cum illa defleverit que tu ipse, si quid in te virtutis esset, et si falsa ista

(1) Voir l'extrait de la lettre de Jean-Galéas à Boniface IX, cité p. 100.

felicitas te non estolleret et inflaret, debuisses, memor humanorum casuum, abhorrere ! Sed hec satis. Nunc autem reliqua videamus. Subjuxit igitur : « *Non enim virus quod diu latuit potuit ulterius occultari. Sed Deus adjutor noster est* », et, convertens verba ad illum cui scribit, adjecit : « *qui, sicut principes terre cogitantes inania adversus sancte memorie dominum Urbanum Sextum abjecit velut pulverem quem projecit ventus a facie terre, ita hujus furorem propositi adversus Vestre Sanctitatis innocentiam suarum aquarum suffragio suffocabit* ». Hec sunt ad literam verba sua (1), que solum ex hoc volumus in forma scribere ne dicere posset nos aliquid de his que scripserit depravare. Ergo benignissimus iste rex et, quod in te non potes invenire, purissimus, venenum occultat, aut in sinu potest aliquid diu latere ? Sunt he tue, tirannorumque aliorum quorum tirannicissimus es, artes atque latebre ; est et ista tua, quam in illo presumis infamare, duplicitas. Sibi vero, cum post Deum nihil habeat formidare, cuncta sunt patula, cuncta sunt, sicut decet magnanimitatem regiam, manifesta, nec habet in cogitationibus suis, sicut tu coluber tortuosissime fecundeque veneno, Dei judicium formidare. Sed hos superbie spiritus excitavit in ipso fortuita illa victoria qua se reputat exaltatum, quaque, ni fallimur, si Deus omnino non deleat Domus Armaniace memoriam potentiamque Gallorum, preceps dabitur in ruinam. Litterarum autem illarum exemplum, quo possit Vestra Serenitas plenius informari, presentibus jussimus intercludi. Super quibus, cetera ponderanda Vestre Celsitudini relinquentes, verbum unicum attingemus. Et ut cum ipso loquamur, dic nobis, o vipera virulenta ! cur oportet nos subjicere regio imperio vel Gallorum ? Nos devoctione et fide, nosque beneficiis sui sumus. Nosti populum nostrum non magis florentinum quam regium, quod exhorruisti, cunctis temporibus appellari. Nec mirum ! Karolus quidem Magnus, auctor regii sanguinis, hanc civitatem, prodictione regis Totile crudelitateque deletam, edificavit, restituit et multis privilegiis exornavit. Karolus Primus, Jerusalem et Sicilie rex, nos Guelfos extorres, fidelissimos commilitones suos, in hac civitate restituit, conservavit et auxit. Karolusque Valesie et Alenconis comes, a quo vigentium regum gloriosa prosapia derivatur, Guelfos, Alborum degenerantium factione depulsos, sua potentia in hac urbe reposuit, et status quem adhuc tenemus jecit suis manibus fundamenta. Consueverunt

(1) Les passages reproduits sont, en effet, textuellement empruntés à la lettre déjà citée de Jean-Galéas à Boniface IX.

regales Francie hanc urbem non velle subditam, sed devotam ; non ejus dominatum appetere, sed suam contra cunctos defendere, etiam impensa proprii sanguinis, quod cum horrore meminimus, libertatem ; velle, sicut habent, corda cunctorum, non imponere jugum ; ut te pudere debeat talia scribere, tamquam manifestis falsitatibus materiam tuis mendaciis ampliare. In his autem nichil petimus, gloriosissime princeps, nisi quod mentem hujus tiranni, qui se, sicut clarissime testatus est, corona cupit et gloria regii nominis exornare, forte minus cognitam agnoscatis. Et dignemini nos atque florentinos omnes, qui devotissimi vestri sunt more majorum nostrorum, in peculiares agnoscere filios, et favorabiliter suscipere commendatos.

Datum Florentie, die XXVIII septembris, indictione XV, MCCCLXXXXI.

XIX

Beaucaire, 12 septembre 1390. — *Bulle du pape Clément VII d'Avignon ordonnant de payer un à-compte de 500 florins sur les 40.000 florins qu'il a reconnu devoir à Bernardon de La Salle par déclaration en date du 18 mai 1385.*

(Archives du Vatican, *Regesta cartacea Clementis VII Avenionensis ; Regestum bullarum de curia Clem. VII 1387-1390,* f° 195 v°. — Transcription contemporaine sur le registre original de la Chancellerie pontificale.)

Dilecto filio, nobili viro Bernardo de Auranca, domicello, Convenarum diocesis, salutem et apostolicam benedictionem. Justis petentium votis libenter annuimus et eis benignum impartimur assensum. Cum, sicut plene sumus informati, tu, pro stipendiis pro tempore quo ad nostra et Ecclesie Romane servicia in partibus Ytalie extitisti tibi debitis, quingentos florenos auri de Camera super peccuniis per nos et Apostolicam Cameram dilecto filio nobili viro Bernardo de Sala, militi, Agennensis diocesis, pro eo et quondam Guilhoneto de Saltu alias de Sala, domicello, ejusdem diocesis, eorumque sociis et gentibus armigeris, que sub eis ad dicta servicia in dictis partibus extiterant, pro resta suorum stipendiorum debita, debeas et restes habere ; idemque Bernardus de Sala voluerit et concesserit quod ad hoc, nostro interveniente consensu, predicti quingenti floreni tibi per nos et eandem Cameram assignarentur et solverentur, et de summa XL^m florenorum de Camera eidem Bernardo de Sala, pro eo et Guilhoneto ac sociis et gentibus supradictis, racione reste stipendiorum hujusmodi debita,

super qua sub data xv kalendas junii mensis maii Pontificatus nostri anno vii° ipsi Bernardo de Sala nostre recognitionis litteras duximus concedendas, deducerentur et computarentur in solutum : nobis humiliter supplicasti ut tibi, ad premissa consencientes, super hujusmodi quingentis florenis de oportune provisionis cautela providere dignaremur ; Nos igitur tuis hujusmodi supplicationibus, prout est equum et justum, annuere cupientes, Nos et eandem Cameram hujusmodi quingentos florenos, de dicta summa XL^m^ florenorum deducendos et defalcandos, tibi deberi et in illis teneri recognoscimus per presentes ; et ut de illis tibi breviter satisfaciat, camerario et thesaurario Sedis Apostolice et aliis officialibus et gentibus dicte Camere, qui sunt et erunt pro tempore, precipimus et mandamus quatinus quam primum ad commode fieri poterit, super fructibus et proventibus ad eandem Cameram pertinentibus, tibi et heredibus tuis aut a te causam habentibus, de dictis quingentis florenis satisfaciant realiter et ad plenum, aut tales assignationes dare studeant et procurent quod de illis possis et debeas merito contentari ; contradictione et excusatione cessantibus quibuscunque, nulloque alio a nobis expectato mandato, ac non obstantibus quibuscunque assignationibus, prohibitionibus, inhibitionibus et mandatis ac ordinationibus generalibus vel specialibus in contrarium factis vel in antea faciendis, etiam si de illis et totis earum tenoribus esset presentibus specialis et expressa mentio facienda. Volumus autem quod in complemento solutionis dictorum quingentorum florenorum tibi faciende, presentes litteras camerario, thesaurario, officialibus et gentibus predictis restituere non postponas.

Datum apud Bellicadrum, Arelatensis diocesis, ii idus septembris, pontificatus nostri anno duodecimo.

H. de Arena. Visa est : camerarius.

XX

Avignon, 1er septembre 1394. — *Bulle du pape Clément VII d'Avignon donnant à Bernardon de Serres le château et la ville de Malaucène.*

(Archives du Vatican, *Regesta cartacea Clementis VII Avenionensis*, tom. LXX et ultimum, f° 30. — Transcription contemporaine sur le registre original de la Chancellerie pontificale.)

Clemens etc. ad perpetuam rei memoriam. Grata et excepta servicia que dilectus filius, nobilis vir Bernardonus de Serris, domicellus, Adurensis diocesis, nobis et Ecclesie Romane in partibus Italie, pro recu-

peratione et defensione terrarum et locorum aliorum et jurium ejusdem Ecclesie ibidem existencium et alias..... impenderit..... considerantes..... eidem Bernardono..... castrum et villam de Malausana Vasionensis diocesis, in et de comitatu nostro Venayssini..... damus.

Datum Avinione per manum mei Johannis tituli sancte Anastasie presbiteri cardinalis, Sancte Romane Ecclesie vice cancellarii kalendas septembris, indictione secunda, Incarnationis dominice anno millesimo trecentesimo nonagesimo quarto, pontificatus vero domini Clementis pape VII anno sexto decimo.

N. DE HORNITT.

XXI

Pavie, 22 décembre 1394. — *Enguerrand de Coucy fait donner, au nom du duc Louis d'Orléans, une somme de 100 florins d'or à Bernardon de Serres qui s'engage à seconder les projets du duc en Italie.*

(Bibliothèque Nationale de Paris, *Pièces originales*, vol. 2694, dossier Serres, n° 4. — Original sur parchemin, scellé en cire rouge sur simple queue.)

Enguerran, seigneur de Coucy, conte de Soissons, et lieutenant de très hault et puissant prince Monseigneur le duc d'Orliens, conte de Valoiz et de Beaumont, seigneur d'Ast. A notre amé Pierre de Canteleu commis par ledit Monseigneur le duc à faire le paiement des gens d'armes, archers ou autres gens de guerre par lui ordonnez estre à ses gaiges ès parties d'Ytalie, salut. Comme, depuis que ledit Monseigneur le duc nous a envoyés et expediés par deça pour ses besongnes, plusieurs barons, nobles et chastellains des parties de la Marque d'Ancone, de Romaignolle, du Patrimoine de l'Eglise et de la conté de Boulongne nous aient par lettres et messages escript et mandé qu'ilz sont touz prests de faire hommages, pacz et aliances avec nous ou nom dudit Monseigneur le duc, et noble homme Bernardon de Serres, capitaine de certaine compaignie des gens d'armes des parties de Bretaigne et de Gascongne, tiengne plusieurs villes, chasteaux et forteresses ou dit Patrimoine et ès parties d'environ, où il a ses dites gens d'armes, et nous ait promis de faire des dites villes, chasteaux, forteresses et gens d'armes paix et guerre pour ledit Monseigneur le duc,

et donner reduit, ayde, faveur et conseil, se requis en est : a ycellui Bernardon, pour lui et ses dites gens d'armes tenir en amour et service de mon dit seigneur et de nous, se besoing estoit, et pour soustenir les grans fraiz et despens que sur ce lui convendra faire, avons fait bailler et delivrer par notre bien amé escuier Guedon de Froissac la somme de cent florins d'or, lesquelz au dit Bernardon nous avons donnez et donnons par ces presentes pour et au nom de mon dit seigneur le duc. Si vous mandons que à ycellui Guedon vous restituez, baillez et delivrez ladite somme de cent florins d'or, en prenant quittance de lui; par laquelle rapportant avec ces presentes tant seulement, ladite somme sera alloée en voz comptes et rabatue de votre recepte par les gens des comptes dudit Monseigneur le duc, sans contredit aucun.

Donné à Pavie soubz notre seel, le XXIIe jour de décembre, l'an MCCCIIII^XX^ et quatorze.

Par monseigneur le lieutenant

(*signé*) J. SICART.

XXII

Asti, 28 février 1406. — *Montre de la garnison établie au château de San Antonio à Asti, sous le gouvernement de Bernardon de Serres, pendant le mois de février 1406.*

(Bibl. Nationale, même dossier que la pièce précédente, n° 14. — Original sur papier.)

Noverint universi quod anno Domini MCCCCVI°, die ultima mensis februarii, ego Johannes de Solario, curie magnifici domini gubernatoris Astensis juratus, comissarius per dictum dominum gubernatorem ad hoc specialiter deputatus, recepi monstram castri sancti Anthonii, civitatis Astensis, pro presenti mense februarii. In cujus castri custodia sunt et morantur, prout infra :

Primo : nobilis Migonetus de Gasconia, castellanus dicti castri.

Johannes de Costa, de Yspania, filius Johannis.

Petrus de Stagno, Ruthenensis diocesis, filius Johannis.

Johannes Raymondi de Tholosa, filius Petri.

Hanequinus de Novocastro, filius Simonis.

Rayminus de Remis, in Campania, filius Johannis.

Servientes, in custodia dicti castri existentes.

Et unus alius serviens recipiens vadia in dicto castro, existens in custodia castri Cannellarum.

Qui quidem servientes bene et competenter armati fuerunt reperti per me comissarium antedictum.

Ita est. *(signé)* J. DE SOLARIO.

XXIII

Asti, 30 avril 1406. — *Montre analogue à la précédente, pour le mois d'avril 1406.*

(Bibl. Nationale, même dossier que les deux pièces précédentes, n° 20. — Original sur papier.)

Noverint universi quod anno Domini MCCCCVI°, die ultima mensis aprilis, ego Johannes de Solario, curie magnifici domini... gubernatoris Astensis juratus, commissarius per dictum dominum gubernatorem ad hoc specialiter deputatus, recepi monstram castri novi versus Tanagrum, civitatis Astensis, pro presenti mense aprilis. In cujus castri custodia sunt et morantur prout infra :

Primo : nobilis Migonetus de Gasconia, castellanus dicti castri, die prima mensis presentis subrogatus loco Ludovici de Turre.

Johannes Prioris, de Parisius, filius Rodulfi.

Bertrandus de Cassali, filius Girondi.

Johannes de Cousta, de Yspania, filius Martini.

Petrus Stagni, de Roergue, filius Johannis.

Hanequinus de Novocastro, in Loregna, filius Simonis.

Johannes Joli de Spinali, in Lorregna, filius Guillelmi.

Servientes, in custodia dicti castri existentes.

Et unus alius serviens recipiens vadia in dicto castro, existens in custodia castri Cannellarum.

Qui quidem servientes bene et competenter armati fuerunt reperti per me comissarium antedictum.

Ita est. *(signé)* J. DE SOLARIO.

XXIV

Pont-Saint-Esprit, 24 janvier $140\frac{3}{4}$. — *Le duc Louis d'Orléans envoie en Lombardie Arnaud Guillem de Barbazan, Gaillard de La Roche, seigneur de Fontenilles, et Gastonnet de Sédillac.*

(Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, vol. 187, dossier Barbazan n° 29. — Original sur parchemin, scellé en cire rouge sur simple queue.)

Loys, filz de Roy de France, duc d'Orliens, conte de Valois, de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, à nostre amé et feal conseiller Jehan le Flament, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que, des deniers de noz finances, vous par Jehan Poulain, nostre tresorier general, faites bailler et delivrer à nostre amé et feal chambellan, messire Arnault Guillan de Barbazan, ou à son certain mandement, la somme de cinq cens livres tournois, que nous avons ordonné lui estre presentement baillée. C'est assavoir pour lui IIIc livres tournois ; pour nostre amé et feal escuier et chambellan, le sire de Fontenilles, c livres tournois ; et pour nostre chier et bien amé escuier d'escuierie, Gastonnet de Sedilhac, c livres tournois. Lesquelles sommes nous avons ordomé au dessusdiz pour aler presentement ès parties de Lombardies, où nous les envoyons pour certaines causes. Et par rapportant ces presentes avecques quittance.....(1) sur ce du dit messire Arnault Guillan de Barbazan, la dicte somme de vc livres tournois sera, sanz contredit, alouée ès comptes de nostre dit tresorier, par nos amez et feaulx gens de noz comptes, non obstans ordonnances, mandemens ou defenses quelxconques à ce contraires. Donné au Pont-Saint-Esperit, le XXIIIIe jour de janvier, l'an de grace mil cccc et trois.

Par monseigneur le duc

(*signé*) CHÉRON.

(1) Ce blanc existe dans l'original.

XXV

Pont-Saint-Esprit, 23 janvier $140\frac{3}{4}$. — *Bernardon de Serres s'engage au service du duc Louis d'Orléans, moyennant un don de 4000 livres tournois.*

(Archives Nationales, K. 57 n° $9\frac{22}{}$.[1] — Original sur parchemin, scellé en cire rouge sur double queue.

Je Bernardon de Serres faiz savoir à tous presens et avenir que je, congnoissant la tres haulte et tres noble lignée, puissance et seigneurie dont tres hault et tres puissant prince et mon tres redoubté seigneur, monseigneur le duc d'Orleans, conte de Valois, de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, est procreez et yssuz, lequel est filz et frere de roy de France et le plus prochain de la coronne apres nosseigneurs les enfans de tres hault et tres excellant prince le roy Charles, à present regnant, considerant aussi les tres nobles vertuz dont il est aornez, aiant par ce grant desir et parfaite voulenté de le servir par dessus et devant tous autres princes, suy devenuz et de mon propre mouvement, certaine science et liberale voulenté, senz aucune fraude ou mal engin, deviens par la teneur de ces presentes son homme, et lui ay fait foy et homaige lige, promectant par ces mesmes lettres et par la foy et serement de mon corps de bien et loyaument le servir de toute ma puissance envers et contre tous ceuls qui pevent vivre et mourir et où il me vouldra employer, excepté nostre Saint Père le pape Benedic, ses successeurs et l'Eglise soubz eulx militant. Et parmi ce mon dit seigneur d'Orleans de sa benigne grace m'a donné et octoyé et promis faire paier, des deniers de ses finances, la somme de quatre mille frans pour une foiz. Et d'abondant, pour greigneur seureté du service dessus dit, j'ay promis et juré sur les Saintes Euvangilles de Dieu pour ce touchées corporelment, promet et jure par ces lettres presentes de servir mon dit seigneur d'Orleans ainsi et par la maniere

(1) Il existe dans la même liasse, sous le n° $9\frac{23}{}$, un second exemplaire de la même pièce.

que dit est, sur peine d'estre tenu et reputé pour faulx et mauvais parjur et desloyal, se en aucune maniere je y failloye. En tesmoing de ce j'ay scellées ces presentes lettres de mon propre seel. Ce fu fait et donné au Pont-Saint-Esperit, le XXIIIe jour de janvier, l'an de grace mil quatre cens et trois.

XXVI

Lyon, 2 février 140 $\frac{3}{4}$. — *Le duc Louis d'Orléans fait donner 4000 livres tournois à Bernardon de Serres.*

(Bibl. Nationale, *Pièces originales*, vol. 2694, dossier Serres, n° 5. — Original sur parchemin, scellé en cire rouge sur simple queue.)

Loys, filz de roy de France, duc d'Orliens, conte de Valois, de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, à nostre amé et feal conseillier Jehan Le Flament salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des deniers de noz finances vous, par nostre amé et feal tresorier general Jehan Poulain, faites bailler et delivrer tantost et sanz delay à nostre bien amé Bernardon de Sarres, escuier, la somme de quatre mille livres tournois, laquelle nous voulons lui estre presentement baillée pour une fois à cause de certainnes convenances et promesses à nous faites par le dit Bernardon, dont autre declaracion ne voulons cy estre faitte. Et par rapportant ces presentes aveques quittance de Berthelemi de Vasque, escuier, ou nom du dit Bernardon, tant seulment, nous voulons la dite somme de IIII^m^ l. tourn. estre allouée ès comptes de nostre dit tresorier et rabatue de sa recepte par nos amez et feaulx gens de noz comptes, sanz contredit aucun, non obstant ordonnances, mandemens ou deffenses quelconques à ce contraires. Donné à Lion sur le Rosne, le segont jour de fevrier, l'an de grace mil quatre cent et trois.

Par monseigneur le duc

(*signé*) CHERON.

XXVII

Asti, 26 novembre 1406. — *Gration, seigneur de Serres, vice-gouverneur d'Asti, envoie un messager vers son frère, Bernardon de Serres, alors dans sa terre de Malaucène.*

(Bibl. Nationale, même dossier que la pièce précédente, n° 7. — Original sur papier, sceau plaqué recouvert d'un carré de papier.)

Grationus, dominus de Serris, vicegubernator Astensis pro illustrissimo principe et inclito domino nostro, Domino Lodovico duce Aurelianense, Ast etc. domino, Johanni Rotario de Reviglasco, thesaurario dicti domini nostri, salutem. Cum pro aliquibus occurrentibus in partibus istis que notifficare intendimus magnifico germano nostro, Bernardono de Serris, gubernatori Astensi, existenti in Malosana ultra montes, presentialiter transmittamus Filiolum de Castronovo, nuncium equestrem, ad prefattum dominum gubernatorem cum litteris nostris, occasione predicta mandamus vobis quatenus dicto Filiolo solvatis et tradatis, pro dicto viagio faciendo, scutos tres auri, qui valunt, ad rationem XXVIII ambr. et II ter. pro scuto quolibet, libr. XVII sol. IIII Astenses. Quos, constito de soluto, in vestris compotis per ipsorum auditores allocari rogamus absque difficultate quacumque. Datum Ast sub sigillo proprio dicti domini gubernatoris Astensis, die XXVI mensis novembris, M°CCCC°VI.

Per dominum vicegubernatorem precepta

(*signé*) J. DE SOLARIO.

XXVIII

Asti, 10 mai 1407. — *Quittance donnée par Bernardon de Serres de 3000 livres tournois, montant d'une année de ses gages comme gouverneur d'Asti.*

(Bibl. Nationale, même dossier que les deux pièces précédentes, n° 22. — Original sur parchemin. Il ne reste plus aucune trace du sceau, qui devait être un sceau plaqué.)

Noverint universi quod nos, Bernardonus de Serris, gubernator Astensis etc. pro illustrissimo principe et inclito domino nostro, Domino

Ludovico duce Aurelianense, civitatis Ast etc. domino, confitemur nos habuisse et recepisse a nobili viro Johanne Rotario de Reviglascho, thesaurario dicti domini nostri, pro nostris vadiis per dictum dominum nostrum nobis taxatis et ordinatis, pro uno anno incepto die prima mensis februarii, anno Nativitatis Domini M°CCCCVI^to more Lombardie, et finito die ultima mensis marcii, anno presenti a Nativitate Domini sumpto, tria milia libras turonensium, computata qualibet libra turonensium pro quinque libris monete Astensis. De qua summa nos tenemus pro pagato et contento, et predictum dominum nostrum, et prefatum ejus thesaurarium, et omnes quos tangit quittamus de eisdem. In cujus rei testimonium presentes litteras fieri fecimus et sigillo nostro proprio sigillari. Datum Ast, die decimo maii, M°CCCCVII°.

Per dominum gubernatorem confessata

(signé) B. MANZINUS.

APPENDICE AUX PIÈCES JUSTIFICATIVES

Aux documents invoqués et publiés comme *pièces justificatives*, je crois devoir en ajouter trois autres qui se rattachent également aux sujets traités et que j'ai recueillis, au cours de l'impression, trop tard malheureusement pour pouvoir en tirer parti dans le corps même de ces études.

Les deux premiers, empruntés à une collection nouvellement entrée à la Bibliothèque Nationale, la collection de Bastard, viennent compléter les renseignements déjà réunis sur l'armée que le comte Jean III conduisit en Lombardie. Ils nous donnent, en effet, les noms de huit de ces capitaines Armagnacs qui, étant restés dans le nord de l'Italie après la mort de leur chef et la dispersion de ses troupes, finirent par passer, en 1394 et 1395, au service du duc d'Orléans (1). On remarquera que les noms et les surnoms de ces capitaines s'appliquent bien à des chefs de compagnies, pour la plupart gens de petit état, ou bâtards de bonnes Maisons comme le bourt de Verduzan.

Quant au troisième document, il concerne Bernardon de La Salle (2). On a vu qu'en récompense de sa conduite au

(1) Voir pp. 95 et 190.

(2) Puisque le nom de Bernardon de La Salle se présente encore sous ma plume, je profiterai de l'occasion pour compléter sa biographie sur un point de détail. J'ai dit (pp. 124-125) que notre aventurier, qui se trouvait en Bourgogne en 1374, était alors entré au service du Saint-Siège et qu'il avait été envoyé

moment de la déclaration du grand schisme d'Occident, les cardinaux dissidents donnèrent à l'aventurier gascon, dont le concours leur avait été si utile, les châteaux de Mornas et de Caderousse, donation confirmée par Clément VII en 1379 (1). La bulle du 8 mai 1386, qu'on trouvera plus loin sous le n° XXXI, en répétant ces mêmes faits, nous apprend en outre que Bernardon de La Salle ne put profiter de cette libéralité, mais qu'en échange le pape d'Avignon lui octroya ce même fief de Malaucène qui, étant revenu au Saint-Siège en 1391 par suite de la mort du titulaire, fut de nouveau aliéné trois ans plus tard et concédé à Bernardon de Serres (2). Cette bulle d'inféodation, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Duhamel, archiviste du département de Vaucluse, mérite d'autant plus d'être publiée qu'elle constitue, par les termes dans lesquels elle est conçue, un nouveau et précieux témoignage du rôle capital joué en 1378 par Bernardon de La Salle, lorsqu'il prit en main la cause du Sacré-Collège refusant de reconnaître l'élection d'Urbain VI.

en Italie. Il faut ajouter qu'avant de passer les Alpes il fut d'abord employé par le pape Grégoire XI, à la tête des troupes du Comtat-Venaissin, contre Raymond V de Baux, prince d'Orange, auquel il enleva Jonquières, Gigondas et Suze-la-Rousse. — Voir : Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, III, p. 216, qui renvoie à un compte de la ville de Carpentras ; et Barjavel, *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*, II, p. 390, citant l'excellente histoire manuscrite de Fornéry, conservée à la Bibliothèque de Carpentras.

(1) Voir p. 130.

(2) Voir p. 185.

XXIX

Asti, 11 octobre 1394. — *Enguerrand de Coucy engage pour le service du duc d'Orléans, en Italie ou ailleurs, six capitaines Armagnacs :* Guillem Garsie de Frespaillez, Jean bourt de Verduzan, Jean Dudain, dit le François, Huguenin de Marmignac, Motin de Foujolles dit de La Pièce et Arnauton de Campane, *avec leurs compagnies, formant un total de 1159 hommes de guerre à cheval.*

(Bibliothèque Nationale, Nouv. Acquisitions françaises 3638, n° 205. — Original sur parchemin, jadis scellé sur simple queue.)

Enguerran, seigneur de Coucy, conte de Soissons et lieutenant de tres hault et puissant prince, monseigneur le duc d'Orliens, conte de Valois et de Beaumont, seigneur d'Ast, a nostre amé Pierre de Canteleu, commis par le dit monseigneur le duc à faire le paiement des genz d'armes, archers ou autres gens de guerre par lui ordonnez estre à ses gaiges ès parties d'Ytalie, salut. Savoir vous faisons que, pour servir le dit monseigneur le duc en ses presentes guerres ès dictes parties d'Ytalie ou ailleurs où il lui plaira, nous avons nagaires retenu et retenons par ces presentes Guillem Garsie de Frespaillez, Jehan, bourc de Berduzan, Jehan Dudain, dit Le François, Huguenin de Marmignac, Motin de Foujolles, dit de la Pièce, et Arnauton de Campane, Armignagoiz, au nombre de onze cens cinquante huet hommes de guerre à cheval, eulz comprinz en ce nombre, c'est assavoir : le dit Guillem au nombre de IIIcXXVII hommes de guerre, le dit bourc au nombre de IIIcI hommes de guerre, le dit François au nombre de IIcXII hommes de guerre, le dit Huguenin au nombre de IIcVI hommes de guerre, le dit Motin au nombre de LVI hommes de guerre, et le dit Arnauton au nombre de LVII hommes de guerre à cheval ; aux gaiges de six petitz florins par mois pour paie de chascun homme, à raison de quatre florins jannois pour cinq des diz petiz florins. Et avec ce avons ordonné et ordonnons que chascun des diz Guillem, bourc, François, et Huguenin, oultre et pardessus leurs diz gaiges, aient et prengnent cinquante des diz petits florins, et chascun des diz Motin et Arnauton vint et cinq des dis petiz florins, d'estat par mois. Si vous

mandons que aux dessus diz Guillem Garsie, bourc de Verduzan, Jehan Dudain, Huguenin, Motin et Arnauton vous faciez prest et paiement des gaiges et estat d'eulz et des diz hommes de guerre à cheval de leur compaignie, pour un mois à commencier du jour de la date de ces presentes, et d'illec en avant de mois en mois jusques à leur cassement, en prenant sur ce monstres, reveues et quittances suffisans ; lesquelles monstres, pour le premier mois commençant le dit jour de la date de ces presentes, nous avons ordonné et ordonnons estre faictes à Braye, au xxe jour de ce present mois. Par lesquelles monstres, reveues et quittances rapportant, avecques ces presentes tant seulement, tout ce qui, à la dite cause, paié leur aurez, sera alloé en voz comptes et rabatu de vostre recepte par les gens des comptes du dit monseigneur le duc, sanz difficulté ou contredit aucun. Non obstant qu'il n'appere de monstres faites audevant du dit xxe jour de ce dit present mois.

Donné en Ast, soubz nostre seel, le xie jour d'octobre, l'an m ccc nii^xx^ et quatorze.

Par monseigneur le lieutenant

(*signé*) J. SICART.

XXX

Pavie, 1er mars ; et Asti, 7 mars 1395. — *Enguerrand de Coucy fait payer la somme promise de 500 florins d'or à deux capitaines Armagnacs,* Jacques Astre et Gilet de Villemer, dit Petit-Gilet, *qui ont pris le 13 février précédent, pour le compte du duc d'Orléans, le château et la ville de Casasco (1) dépendant du comté d'Asti, dont le seigneur refusait de prêter hommage.*

(Bibl. Nationale, Nouv. Acquisitions françaises 3638, n° 234. — Original sur parchemin scellé en cire rouge sur simple queue.)

Enguerran, seigneur de Coucy, conte de Soissons et lieutenant de tres hault et puissant prince monseigneur le duc d'Orliens, conte de Valoiz et de Beaumont, seigneur d'Ast, à nostre amé Pierre de Canteleu, commis par le dit monseigneur le duc à faire le paiement des genz

(1) Aujourd'hui Camerano-Casasco, dans le district d'Asti.

d'armes, archers ou autres gens de guerre par lui ordenez estre à ses gaiges ès partiez d'Ytalie, salut. Comme feu Perrin Azinier et Jehan son frere, seigneur du chastel et ville de Casasch, feussent tenuz de faire foy et homage à mon dit seigneur le duc des diz chastel et ville, de la quelle foy et homage faire par pluseurs foiz sommé et requis, les dessus diz Perrin et Jehan ayent tous temps esté refusans et contredisans ou prejudice de mon dit seigneur, par quoy noz tres chers et bien amez le sire de Chassenage, gouverneur d'Ast, et le sire de la Viezville, voullanz le dit lieu metre en la main de mon dit seigneur, par voie de fait, d'engin ou autrement, pour cause des diz refuz ou contredicion, eussent promis et acordé à Jaques Astre et à Gilet de Villemer, dit Petit Gilet, Armignagoiz, baillier ou faire baillier la somme de cinq cens florins d'or, se le dit chastel povoient prendre et metre en la main de mon dit seigneur, à paier c'est à savoir deux cens cinquante florins par vostre main et deux cens cinquante florins par la main de Franciscon Tinel, tresorier de mon dit seigneur en Ast ; et il soit ainsi que le dit chastel de Casasch les dessus diz Jaques et Gilet, le samedi XIIIe jour de fevrier dernier passé, par leur engin et emprise aient pris et mis en la main de mon dit seigneur, par quoy les dessus diz gouverneur et sire de la Viezville sont tenus de leur baillier ou faire baillier la dicte somme de cinq cens florins d'or : nous vous mandons que, en rebat et diminucion d'icelle somme de cinq cens florins, aux diz Jaques et Gilet ainsi promisse et acordée, comme dit est, et pour la cause dessus dite, vous leur paiez, baillez et delivrez la somme de deux cens cinquante florins, en prenant quittance d'eulx. Par laquele rapportant avec ces presentes tant seulement, la dite somme de IIcl florins d'or sera alouée en voz comptes et rebatue de vostre recepte par les gens des comptez du dit monseigneur le duc, sanz difficulté ou contredit aucun.

Donné à Pavie, soubz nostre seel, le premier jour de mars, l'an de la Nativité Nostre Seigneur mil trois cens quatre vins et quinze.

Par monseigneur le lieutenant

(signé) N. GILLART.

(Au dos, on lit :) Anno retroscripto et die VIIa marcii, retronominati Jacobus Astre et Gilletus de Villamari confessi fuerunt habuisse et recepisse a Petro de Canteleu retroscripto, causa in albo designata.

summam ducentorum quinquaginta florenorum auri, de quibus fuerunt contenti, presentibus domino Petro de Veterivilla, milite, et Guillelmo Garsie, testibus ad premissa.

Et me notario publico

(signé) J. SICART.

XXXI

Avignon, 8 mai 1386. — *Bulle du pape Clément VII d'Avignon, donnant à Bernardon de La Salle la seigneurie de Malaucène à la place des châteaux de Mornas et de Caderousse.*

(Archives de Vaucluse, B. 7, f° 77. — Copie enregistrée.)

Clemens episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio nobili viro Bernardo de La Sale, militi, Agennensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem. Grata et excepta servitia, que nobis et Ecclesie Romane, in partibus Italie, pro recuperatione et deffensione terrarum et locorum et aliorum jurium ejusdem Ecclesie ibidem existentium, et alias multipliciter, non absque tue persone magnis periculis et expensis, hactenus laboriose et fideliter impendisti, et incessanter impendere ferventi animo non desinis, teque impendere in posterum firmiter speramus, nobilitatis quoque generis et alia probitatis et virtutum merita, quibus personam tuam experientia probabili novimus insignam, rationabiliter providentur ut condignam a nobis et eadem Ecclesia servitiorum hujus modi retributionem consequaris. Dudum siquidem apostolica sede per obitum felicis recordationis Gregorii pape undecimi, immediate predecessoris nostri, vacante, sacrum Collegium venerabilium fratrum nostrorum ejusdem Ecclesie cardinalium, de quorum numero tunc eramus, in dictis partibus existentes, grata re munificentia, attendentes continua fidelitatis obsequia que ipsis et eidem Ecclesie etiam dicti predecessoris tempore prestiteras et etiam tunc prestabas, labores, pericula pariter et expensas quam plurima sustinendo, tibi pro te et tuis heredibus castra de Mornatio et de Cadarossa, Arausicensis diocesis, ad dictam Ecclesiam pleno jure spectantia, concesserunt et donaverunt. Nosque postquam, divina

favente clementia, sumus ad apicem Summi Apostolatus assumpti, concessionem et donationem predictam apostolica confirmavimus auctoritate et subsequenter, tuam hujusmodi fidelitatem meditantes, partem portus seu transitus Durentie prope Novas, Avinionensis diocesis, et ejus jura ad nos et dictam Ecclesiam pertinentia concessimus et donavimus, prout in nostris et dicti collegii diversis litteris plenius continetur. Cum autem concessiones, donationes et confirmationes predicte de dictis castris de Mornatio et de Cadarossa, ut premittitur tibi facte, nondum effectum sortite fuerint nec ad presens, certis ex causis, sortiri valeant, nos volentes tibi propterea aliam recompensationem facere congruentem et pro hujus modi servitiis, ut premittitur sic impensis, de retributione providere condigna et alias personam tuam paterna benevolentia favoreque prosequi gratie specialis, castrum et villam de Malausena, Vasionensis diocesis, in et de Comitatu Venayssini, ad nos et eamdem Ecclesiam pleno jure spectantia et ad nos et eamdem Ecclesiam pertinentia, cum territorio et districtu ac fortalitio, domibus, edificiis suis et mero ac mixto imperio ac omnimodo jurisdictione alta et bassa, utili et directo dominio, hommagiis, vassallis, hominibus, furnis, ortis, pratis, vineis, terris cultis et incultis, silvis, nemoribus, censibus, laudimiis, pascuis, territoriis, tenementis, planis et montibus et molendinis, aquis, aquarum decursibus, ledis, pedagiis, angariis et perangariis, stagnis, stagnorum servitiis, posessionibus ac omnibus aliis juribus et pertinentiis quibuscumque, quocumque nomine censeantur, in dictis castro et villa ac territorio et districtu ad nos et dictam Ecclesiam spectantibus, habita super hiis cum venerabilibus fratribus nostris ejusdem Ecclesie cardinalibus deliberatione matura, de eorumdem fratrum consilio et assensu, tibi et heredibus tuis natis jam et in antea nasciturís, utriusque sexus, ex tuo corpore et matrimonio legitimo descendentibus, per te et illa perpetuo tenenda, regenda et etiam possidenda, cum potestate et jure exhigendi, levandi et recipiendi ac in tuis ac heredum et successorum tuorum usibus aplicandi omnes et singulos fructus, redditus et proventus, census, jura et alia omnia supradicta, et de illis omnibus et singulis, prout tibi et ipsis heredibus et successoribus tuis visum fuerit, disponendi, auctoritate apostolica et certa scientia et de potestatis plenitudine, infeudamus et in feudum nobile concedimus et donamus pleno jure, retento tamen nobis et successoribus nostris romanis pontificibus, in dictis castro et villa de Malaucena et eorum incolis, jure superioritatis et appellationum recursu, et quod tu et heredes prefati homagium et fidelitatis debitum juramentum in manibus dilecti filii rectoris dicti Comitatus

pro tempore existentis, nostro et ejusdem Ecclesie nomine recipientis, prestare ac alia ad que vassalli tenentur domino facere teneamini eidem rectori. Dantes, tenore presentium, in mandatis, ut te, vel procuratorem tuum pro te, in corporalem possessionem castri et ville de Malaucena, jurium ac pertinentiarum et aliorum predictorum, auctoritate nostra, inducat et deffendat inductum, tibique et eisdem heredibus et successoribus faciat ab hominibus supradictis obedientiam et reverentiam debitas adhiberi. Volumus autem quod, postquam dictorum castri et ville ac districtus de Malaucena juriumque et pertinentiarum ac aliorum predictorum fueris posessionem realem et pacifficam assequtus, concessionibus, donationibus ac confirmatione de castris de Mornassio et de Cadarossa ac de parte portus seu transitus Durentie predictis, tibi et eisdem heredibus supradictis ut premittitur factis, ac omni jure tibi et eisdem heredibus in eis quomodolibet competenti omnino, prout ad id te sponte obtulisti, in manibus dicti rectoris renunciare et cedere tenearis ; et insuper volumus quod ex tunc donationes et cessiones et confirmationes predicte sint casse et irrite nulliusque roboris vel momenti. Tu autem castrum et villam de Malaucena et homines ac alia supradicta sic fideliter et prudenter studeas gubernare, quam exinde merito comendari valeas, nosque ad concedendum tibi pleniorem gratiam nitemur. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre infeudationis, concessionis, donationis, mandamenti et voluntatis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et Beatorum Petri et Pauli apostolorum se noverit incursurum.

Datum Avenioni, octavo iduum maii, pontifficatus nostri anno octavo.

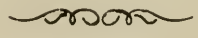

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

PIÈCES ET EXTRAITS RAPPORTÉS TEXTUELLEMENT DANS CET OUVRAGE

1266	29 janvier. — Extrait du testament de Jourdain IV de l'Isle-Jourdain. (Note).	5
1282	19 octobre. — Mandement du roi Charles Ier d'Anjou donnant 200 onces d'or à Jourdain IV de l'Isle-Jourdain....	9
—	7 novembre. — Extrait de la quittance de ces 200 onces d'or	10
1284	12 février. — Lettre de Béatrix d'Armagnac à son père le comte Jean II. (Note)	42
—	12 juillet — Lettre de Bernabo Visconti au comte Jean III d'Armagnac	40
1313	15 février. — Notice d'un paiement de gages à quatre hommes d'armes gascons au service du roi de Naples. (Note).	108
1371	Bernardon de la Salle, capitaine de Figeac. (Note)	123
1376	Notice d'un paiement de gages aux chefs de compagnie opérant en Italie pour le compte du Saint-Siège. (Note)....	126
1384	1 et 4 novembre. — Extraits du journal de Jean Lefèvre relatifs à la reine Marie d'Anjou. (Texte et Note)	143,144
1385	2 janvier. — Extrait du même journal mentionnant une lettre de Bernardon de La Salle. (Note)	155
—	21 mai. — Extrait du même journal relatant les détails du sacre de Louis II d'Anjou. (Note)	148
—	16, 18 et 22 mai, 16 juin, 9, 11 et 12 juillet. — Extraits du même journal concernant les conventions entre le pape, la reine Marie d'Anjou et Bernardon de La Salle. (Texte et Notes)	150,151
—	11 juillet. — Extrait du même journal mentionnant un changement dans la politique du pape de Rome Urbain VI. (Note)	152

1385 7 et 26 septembre. — Extraits du même journal relatifs à la reine Marie et au jeune roi Louis II d'Anjou. (Texte et Note). 146, 144
— 25 novembre. — Extrait du même journal, sur le voyage de Bernardon de La Salle en Italie. (Note)..... 155
1386 8 mai. — Bulle du pape Clément VII d'Avignon donnant la seigneurie de Malaucène à Bernardon de La Salle..... 282
— 23 juin. — Extrait du journal de Jean Lefèvre relatif au départ de Bernardon de La Salle pour l'Italie..... 158
1387 7 juillet. — Extrait du même journal concernant la situation des Etats de l'Eglise. (Note)..... 161
1389 15 décembre. — Lettre de la République florentine au comte Jean III d'Armagnac, pour le remercier du favorable accueil fait à Berto d'Agnolo Castellani..... 229
1390 18 avril. — Lettre du pape Clément VII d'Avignon au comte d'Armagnac, relativement à l'évacuation du Midi de la France par les compagnies..... 22
— 21 mai. — Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac lui annonçant que Berto Castellani vient lui offrir d'entrer au service des Florentins..... 230
— 18 juin. — Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, le pressant de se joindre aux Florentins pour venger sa sœur..... 231
— 6 août. — Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, lui annonçant que Berto Castellani, qui vient d'apporter sa réponse à Florence, retournera vers lui avec de nouvelles instructions..... 232
— 6 septembre — Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, relative aux pleins pouvoirs remis à Berto Castellani pour conclure un traité avec lui..... 233
— 12 septembre. — Bulle du pape Clément VII d'Avignon, ordonnant de payer un à-compte de 500 florins sur les 40,000 florins dus par la Chambre pontificale à Bernardon de La Salle..... 267
— 16 octobre — Traité conclu entre le comte Jean III d'Armagnac et la République florentine..... 234
— 18 octobre. — Lettre du comte d'Armagnac à la République florentine pour demander quelques modifications dans la mise à exécution du traité..... 245
— 6 novembre. — Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac en réponse à sa lettre du 18 octobre..... 247
— 22 novembre. — Lettre du comte d'Armagnac à la République florentine, protestant de son dévouement aux intérêts de Florence. 250

1390 2 décembre. — Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, pour le mettre en garde contre les nouvelles intrigues de Jean Galéas..... 252
— 18 décembre. — Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac en réponse à sa lettre du 22 novembre..... 254
1391 5 janvier. — Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac déclarant que les Florentins ne songent aucunement à conclure la paix avec Jean-Galéas 256
— 24 janvier. — Lettre du roi Charles VI au comte d'Armagnac pour le détourner de la guerre contre Jean Galéas.. 62
— 1er février. — Lettre du roi Charles VI au comte d'Armagnac relativement à l'évacuation des forteresses occupées par les routiers..... 21
— 17 février. — Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, l'exhortant à hâter son arrivée..... 257
— 2 mars. — Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, lui accusant réception d'une lettre du 28 janvier 259
— 10 mars. — Lettre de la République florentine au duc de Bretagne, pour le remercier d'avoir suspendu l'effet des poursuites judiciaires intentées par leurs créanciers aux soldats bretons de l'armée du comte d'Armagnac..... 260
— 30 avril. — Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, pour se réjouir de sa fermeté à repousser les offres de Jean Galéas et pour presser encore son arrivée. 262
— 25 juin. — Lettre de la République florentine au comte d'Armagnac, l'engageant à marcher sur Milan, afin de combiner ses opérations avec celles de Jean d'Hawkwood. 263
— 28 septembre. — Lettre de la République florentine au roi de France, relative à la mort du comte Jean III d'Armagnac et au triomphe insolent de Jean Galéas Visconti... 264
1393 18 juillet. — Notice de la confirmation d'un don fait par Charles de Durazzo à Bertrand d'Orthez. (Note)..... 138
1394 2 mai. — Extrait d'un règlement de comptes entre Jean Galéas et le duc Louis d'Orléans, concernant le paiement de la rançon de François d'Albret. (Note)..... 96
— 1er septembre. — Extrait de la bulle du pape Clément VII d'Avignon donnant Malaucène à Bernardon de Serres.... 268
— 11 octobre. — Acte par lequel Enguerrand de Coucy engage six capitaines Armagnacs au service du duc d'Orléans... 279
— 22 décembre. — Mandement d'Enguerrand de Coucy donnant 100 florins d'or à Bernardon de Serres qui promet de seconder les projets du duc d'Orléans en Italie..... 269

1395 1er et 7 mars. — Mandement d'Enguerrand de Coucy relatif à un paiement de 500 florins d'or à deux capitaines Armagnacs qui ont pris le château et la ville de Casasco. 280

1404 23 janvier. — Acte par lequel Bernardon de Serres s'engage au service du duc d'Orléans, moyennant un don de 4000 livres tournois..... 273

— 24 janvier. — Lettre du duc d'Orléans se rapportant à l'envoi en Lombardie d'Arnaud Guillem de Barbazan, de Gaillard de La Roche et de Gastonnet de Sédillac..... 272

— 2 février. — Mandement du duc d'Orléans donnant 4000 livres tournois à Bernardon de Serres..... ... 274

1406 28 février. — Montre d'une garnison occupant un des châteaux d'Asti sous le gouvernement de Bernardon de Serres. 270

— 30 avril. — Montre analogue à la précédente..... 271

— 26 novembre. — Mandement de Gration, seigneur de Serres, vice-gouverneur d'Asti, envoyant un messager vers son frère Bernardon de Serres, alors dans sa terre de Malaucène..... 275

1407 10 mai. — Quittance donnée par Bernardon de Serres, de 3000 livres tournois, montant d'une année de ses gages comme gouverneur d'Asti..... 275

— 17 octobre. — Extrait d'une lettre du duc d'Orléans chargeant Jacopo del Verme et Bernardon de Serres de prendre en main le gouvernement des Etats appartenant au duc de Milan et à son frère. (Note.)..... 216

1411 Extraits d'une enquête, relatifs à la présence de Bernardon de Serres en Normandie dans l'armée du duc de Bourbon 220

1412 26 février. — Notice du don d'une haquenée fait à Bernardon de Serres par le duc Charles d'Orléans. (Note)..... 219

TABLE

Jourdain IV, seigneur de l'Isle-Jourdain, à la conquête du royaume de Naples (1266-1283) 1
La mort du comte Jean III d'Armagnac (1391) 15
Bernardon de La Salle (1359-1391) 107
Bernardon de Serres (1375-1412) 175

Pièces justificatives 229

ERRATA

Page 60, ligne 1, *au lieu de* 29 janvier, *lisez* 28 janvier.
Page 123, ligne 15, *au lieu de* 1362, *lisez* 1372.

University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
405 Hilgard Avenue, Los Angeles, CA 90024-1388
Return this material to the library
from which it was borrowed.

QL APR 1 5 1996

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 123 292 5

U